

Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

4E SESSION DE L'ASSEMBLEE

MARS 2006

Centre de conférences internationales - 19, avenue Kléber — 75016 Paris

SOMMAIRE

4E SESSION DE L'ASSEMBLÉE DU 8 AU 10 MARS 2006

MERCREDI 8 MARS 2006 - APRES-MIDI

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président	7
Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger	7
Désignation des membres des commissions administratives	8
Approbation du compte rendu du Bureau de décembre 2005	8
Désignation des assesseurs du bureau central du vote électronique	8
Présentation du rapport de la commission temporaire des Anciens Combattants	15
<i>Présentation du rapport</i>	15
<i>Examen des vœux</i>	19
Vœu n° COMB/V.1/06.03 relatif à la retraite du combattant et aux CCPAS	19
Vœu n° COMB/V.2/06.03 relatif à la retraite du combattant : demande d'alignement sur celle de leurs camarades français	20
Vœu n° COMB/V.3/06.03 relatif à une invitation au Ministre de ranimer la Flamme	20
<i>Questions-Réponses</i>	20
Présentation du rapport de la commission temporaire de la Formation professionnelle pour les Français établis hors de France	21
<i>Présentation du rapport</i>	21
<i>Examen du vœu</i>	23
Vœu n° FOR/V1/06.03 relatif aux comités consulaires pour l'emploi	23
<i>Questions-Réponses</i>	23
Evaluation du site Internet de l'Assemblée des Français de l'étranger	26
<i>Compte rendu de la réunion du groupe de communication</i>	26
<i>Évaluation du site Internet de l'Assemblée des Français de l'étranger</i>	26
<i>Questions-Réponses</i>	27

JEUDI 9 MARS 2006 - MATIN

Sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, Vice-président	32
Présentation du rapport de la commission de l'Union européenne	32
<i>Audition de Monsieur Jean LAPORTE</i>	33
<i>Audition de Monsieur PROHASKA, ambassadeur d'Autriche en France</i>	33
<i>Le vote des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen</i>	34
<i>Suivi des dossiers</i>	34
<i>Examen des résolutions de la commission de l'Union européenne</i>	34

Résolution n° UE/R1/06.031, relative au rétablissement des droits des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen	34
Résolution n° UE/R2/06.03, relative à l'assurance maladie des personnes qui se déplacent sur le territoire de l'Union européenne	37
<i>Conclusion du rapport</i>	38
<i>Questions-Réponses</i>	39
Présentation du rapport de la commission des Affaires sociales	40
1. <i>Situation actuelle de l'enfance handicapée et des adultes handicapés</i>	40
2. <i>L'assurance chômage GARP/Assédict</i>	41
3. <i>Les impayés de retraite des Français de l'étranger</i>	42
4. <i>Situation des Français de l'étranger dépourvus de protection sociale française</i>	43
5. <i>Les jeunes Français de l'étranger en détresse</i>	44
6. <i>Les centres médicosociaux</i>	44
7. <i>Les retraités Français de l'étranger</i>	44
8. <i>Les pandémies</i>	44
9. <i>L'assurance maladie des personnes se déplaçant sur le territoire de l'Union européenne</i>	44
10. <i>Les retraites complémentaires</i>	45
11. <i>Motions</i>	45
12. <i>Objectifs de la Commission</i>	45
<i>Questions-Réponses</i>	45
Présentation du rapport de la commission temporaire de la décentralisation appliquée aux Français établis hors de France	52
Présentation de la résolution de la commission temporaire de la décentralisation appliquée aux Français établis hors de France : Résolution n° DEC/R.1/06.03 relative au projet de création d'une collectivité publique des Français établis hors de France	53
<i>Questions-Réponses</i>	55

JEUDI 9 MARS 2006 - APRES-MIDI

Sous la présidence de M. Marc Villard, Vice-Président

Allocution de Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE, Président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale	57
<i>Questions-Réponses</i>	59
Présentation du rapport de la commission des Finances et des Affaires économiques	67
1. <i>La stratégie et l'activité de l'Agence française de développement</i>	69
2. <i>Les mécanismes de fonctionnement de la LOLF</i>	69
3. <i>La succession internationale</i>	70
<i>Questions-Réponses</i>	70
<i>Examen des vœux de la commission des Finances et des Affaires économiques</i>	71
Voeu n° FIN/V01/03.06 relatif au soutien et à la protection pour les PME-PMI	71
Voeu n° FIN/V02/03.06 relatif au réseau de connexion sans fil sécurisé	71
Voeu n° FIN/V03/03.06 relatif à l'absence récurrente de réponses de l'administration	71
Voeu n° FIN/V04/03.06 relatif à l'identification et au recensement de l'expertise française privée par l'Agence française de développement (AFD) dans les pays bénéficiant de l'Aide publique au développement (APD)	74
Résolution n° FIN/R.01/03.06	75

Présentation du rapport de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement	84
1. <i>Audition de Madame Maryse BOSSIERE,</i> <i>Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger</i>	84
2. <i>Audition de Monsieur Michel LUMMAUX,</i> <i>Directeur de la coopération culturelle et du français</i>	85
3. <i>Audition de Madame Sophie LOVY,</i> <i>Sous-Directrice du français</i>	86
4. <i>Audition de Monsieur Philippe ETIENNE,</i> <i>Directeur général de la Coopération internationale et du développement (DGCID)</i>	87
5. <i>Audition de Monsieur François PERRET, Doyen de l'inspection générale</i> <i>au ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur</i>	88
6. <i>Audition de Monsieur Jean-Luc MASSIN,</i> <i>Responsable du service des bourses scolaires de l'Agence</i>	89
7. <i>Audition de Monsieur François FERRUS,</i> <i>Directeur des Relations internationales de Francetélévisions</i>	90
<i>Questions-Réponses</i>	90
<i>Examen des vœux et résolutions de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement</i>	95
Résolution n° ENS/R.01/06.03 relative au suivi de la mise en oeuvre du rapport FERRAND	95
Résolution n° ENS/R.02/06.03 relative au transfert de l'imputation budgétaire des bourses scolaires du programme 185 (relations culturelle et scientifique/DGCID) au programme 151 (Français de l'étranger/DFAE)	95
Vœu n° ENS/V.01/06.03 relatif à l'attribution des bourses de l'enseignement supérieur pour les Français résidant à l'étranger	95
Vœu n° ENS/V.02/06.03 relatif au budget des bourses scolaires pour la campagne boursière 2006-2007	96
Motion n° ENS/M.04/06.03 relative à la prise en compte du patrimoine immobilier dans le calcul des quotités de bourses aux États-Unis	96
Vœu n° ENS/V.03/06.03 relatif aux lycées en gestion directe	99

VENDREDI 10 MARS 2006 - MATIN

Sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-président	102
Présentation du rapport de la commission des Lois et Règlements	102
1. <i>Questions électorales</i>	103
2. <i>Le statut des élus</i>	107
3. <i>L'aide juridictionnelle et l'accès au droit pour les Français de l'étranger</i>	108
4. <i>Les Français détenus à l'étranger</i>	110
5. <i>Premier bilan de la mise en place des consulats d'influence</i>	111
6. <i>Les certificats de nationalité française</i>	112
7. <i>Le suivi des travaux de la commission</i>	113
8. <i>Questions diverses</i>	113
<i>Questions-Réponses</i>	113
<i>Examen des avis, résolutions et vœux de la commission des Lois et Règlements</i>	121

Avis n° LOI/A.1/06.03 relatif au projet d'arrêté fixant les modalités de versement des indemnités attribuées aux membres de l'Assemblée des Français de l'étranger	121
Résolution n° LOI/R.1/06.03 relative au rétablissement des droits des Français établis hors de France pour l'élection des représentants français au Parlement européen	122
Résolution n° LOI/R.2/06.03 relative aux statut, fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger	122
Résolution n° LOI/R.3/06.03 relative au devoir de réponse aux textes adoptés par l'Assemblée des Français de l'étranger	122
Voeu n° LOI/V.1/06.03 relatif à l'archivage électronique des dossiers de demandes de visas	122
Voeu n° LOI/V.2/06.03 relatif aux indicateurs statistiques concernant l'aide juridictionnelle demandée par les Français établis hors de France	123
Voeu n° LOI/V.3/06.03 relatif à l'enquête par les postes consulaires sur les besoins des Français établis hors de France en matière d'accès au droit	123
Point d'information sur les élections de juin 2006 et le vote électronique	124
<i>Exposé de Monsieur Patrick MICHALON, représentant la société Expérian</i>	124
1. Les grandes phases	124
2. Le site	125
<i>Questions-Réponses</i>	127
Examen des questions orales	130
<i>Question orale n° 1 de Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de San Francisco, relative aux précisions sur les circonscriptions de l'Assemblée des Français de l'étranger</i>	132
<i>Question orale n° 2 de Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles relative à l'élection AFE : vote par correspondance</i>	132
<i>Question orale n° 3 de Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles, relative au vote des Français ayant 18 ans entre le 1er janvier et le 18 juin 2006</i>	134
<i>Question orale n° 4 Madame Martine SCHOEPNER, membre élu de la circonscription électorale de Stuttgart, relative : à la mise à disposition des listes électorales ; aux listes électorales : personnes rayées "accidentellement" ; à la transformation du consulat de Stuttgart ; au maintien des permanences ; à la tenue des permanences ; à la disparition des chaînes françaises dans certaines régions d'Allemagne ; à la collaboration franco-allemande</i>	135
<i>Question orale n° 5 Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de San Francisco, relative à l'habitation unique en France des Français résidant à l'Etranger</i>	137
<i>Question orale n° 6 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de Luxembourg, relative à la Convention de non-double imposition entre la République française et le Grand Duché de Luxembourg/négociations</i>	137
<i>Question orale n° 7 de Madame Françoise TETU, dite TETU DE LABSADE, membre élu de la circonscription électorale de Montréal, relative à la carte Vitale</i>	137
<i>Question orale n° 8 de Madame Anne-Marie MACULAN, membre élu de la circonscription électorale de Brasilia, concernant l'accord relatif au permis de conduire entre la France et le Brésil</i>	137
<i>Question orale n° 9 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative au dispositif de sécurité à Minsk</i>	138
<i>Question orale n° 10 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au paiement des demandes de visas au Consulat de Moscou</i>	138
<i>Question orale n° 11 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'évolution du nombre des effectifs et du nombre de postes consulaires</i>	140
<i>Question orale n° 12 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au déplacement éventuel du consulat en Nouvelle-Zélande</i>	141

<i>Question orale n° 13 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative à la nécessité d'avoir des directives régissant uniformément, de par le monde, les relations entre les fonctionnaires en poste à l'étranger et les associations représentant les Français établis hors de France</i>	141
<i>Question orale n° 14 de Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative aux menaces de fermeture qui pèsent sur le Lycée français de Madrid</i>	141
<i>Question orale n° 15 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Berne, relative à la dérogation pour inscription aux épreuves DELF-DALF</i>	141
<i>Question orale n° 16 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Stuttgart, relative aux bourses d'excellence des LFA</i>	142
<i>Question orale n° 17 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à la participation des parents à la rémunération des résidents</i>	143
<i>Question orale n° 18 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux bourses pour une famille séparée</i>	144
<i>Question orale n° 19 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à l'allocation d'éducation spéciale</i>	144
<i>Question orale n° 20 de Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative aux retraites des agents de recrutement local</i>	144
<i>Question orale n° 21 de Monsieur Pierre SAYAG, membre élu de la circonscription électorale de Brazzaville, relative à la tarification d'Air France</i>	146

VENDREDI 10 MARS 2006 - APRES-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-président	148
Point d'information sur la grippe aviaire	148
<i>Intervention du docteur Christophe SCHMIT, médecin, DFAE</i>	148
<i>Intervention de Monsieur Jean GARBE, Chargé de mission pour la grippe aviaire</i>	150
<i>Questions-Réponses</i>	155
Projet d'ordre du jour du bureau de mai 2006	163
Questions diverses	163
<i>Attribution des visas en Afrique</i>	163
<i>Date d'entrée en vigueur des passeports biométriques</i>	164

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
4E SESSION DE L'ASSEMBLÉE
DU 8 AU 10 MARS 2006

MERCREDI 8 MARS - APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président de l'AFE.

Monsieur le Président invite Messieurs les Conseillers à prendre place.

Monsieur le Président

Aujourd'hui, c'est le mercredi 8 mars, la Journée internationale de la femme : alors, chers amis au masculin, permettez-moi en votre nom de rendre hommage à toutes nos collègues féminines.

(Quelques applaudissements.)

A cet hommage, nous associons bien évidemment toutes celles qui, au secrétariat général, se dépensent sans compter pour que nos travaux aboutissent dans les meilleures conditions. Merci.

(Quelques applaudissements.)

MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE
L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mouvements au sein de l'Assemblée — Démissions et nominations :

- Madame Michèle BARBIER a été nommée pour siéger à l'Assemblée des Français de l'étranger (*applaudissements*) pour la circonscription de Montréal, en remplacement de Monsieur Bernard PELLETIER, démissionnaire. Elle a donc été nommée par arrêté publié au *Journal officiel* du 13 février 2006.

- Monsieur Michel AUGUSTE a été nommé pour siéger à l'Assemblée des Français de l'étranger pour la circonscription de Libreville, en remplacement de Monsieur Jacques LAUGE, démissionnaire. Monsieur Michel AUGUSTE a donc été nommé par arrêté publié au *Journal officiel* du 17 février 2006.

Monsieur le Président

Monsieur AUGUSTE n'est pas dans la salle ?

Monsieur Pierre ROBION

Mouvements au sein des commissions :

- commission des Finances et des Affaires économiques : Madame Michèle BARBIER remplace Monsieur Bernard PELLETIER ;

- commission des Affaires sociales : Monsieur Michel AUGUSTE remplace Monsieur Jacques LAUGE.

Mouvements au sein des groupes :

- Adhésion de Monsieur Michel AUGUSTE au groupe UFE.

Il n'y a pas d'autres mouvements.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Le Rapporteur de la commission des Finances va donc changer ?

Monsieur le Président

Tout à fait.

Monsieur Pierre GIRAULT

C'est très important.

Monsieur Pierre ROBION

Oui, mais son remplaçant a-t-il été nommé ?

Monsieur Pierre GIRAULT

(Hors micro) Tout à fait : il a été proposé, cela a été ratifié. Le Rapporteur de la commission des Finances est donc Mme Rada RAHAL.

Monsieur Pierre ROBION

Bon ; dans ce cas, j'en prends acte : Madame RAHAL est donc nommée Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques en remplacement de Monsieur PELLETIER.

(Applaudissements.)

II. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur Pierre ROBION

Il n'y a rien à l'ordre du jour puisque, apparemment, aucun mouvement n'a eu lieu depuis le dernier bureau, où il y avait eu effectivement de très nombreux changements.

III. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DE DECEMBRE 2005

Monsieur le Président s'enquiert d'éventuelles remarques sur le compte rendu de décembre 2005 et, en l'absence d'intervention, le considère approuvé par l'Assemblée.

IV. DESIGNATION DES ASSESSEURS DU BUREAU CENTRAL DE VOTE ELECTRONIQUE

Monsieur le Président

Les assesseurs du bureau central du vote électronique sont désignés par notre Assemblée, l'Assemblée des Français de l'étranger ; et les modalités en sont définies par un décret, qui est actuellement à la signature et qui n'a pas encore été publié.

Nous savons toutefois que le bureau est composé :

- d'un Président, qui est le Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger ;
- de 4 assesseurs au moins et de 8 au plus, et
- de leurs suppléants respectifs.

Ici, il convient de faire une remarque : il n'est pas nécessaire que les assesseurs soient des Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger ; toute personnalité peut être désignée comme assesseur au bureau central de vote électronique.

- un Secrétaire est désigné par le Ministre des Affaires étrangères : le Secrétaire complète donc ce bureau.

Le bureau est ouvert durant toute la période au cours de laquelle le vote électronique se déroule, c'est-à-dire cette année :
 . du 6 juin à 9 h
 . au 12 juin 14 h.

Les dates sont définies par un arrêté du Ministre des Affaires étrangères.

Compte tenu de la charge de travail — il y aura 7 jours et 6 nuits en permanence —, je pense qu'il est souhaitable de désigner le maximum d'assesseurs, c'est-à-dire 8 assesseurs et leurs suppléants, 16 personnes.

Le décret relatif au vote par voie électronique n'étant pas encore publié, nous ne pouvons pas les désigner officiellement au cours de cette session. Cependant, il va falloir les désigner avant le 9 mai, parce que ce jour est celui de la remise des clés des urnes électroniques.

Le collège des Vice-Présidents suggère que l'Assemblée mandate le collège des Vice-Présidents pour désigner de manière officielle les assesseurs, dont les noms lui seront proposés par les Présidents de groupe ; s'il y a des candidats, ils se feront connaître auprès des Présidents de groupe.

Compte tenu de l'importance de chaque groupe, nous avons fait un petit calcul au prorata du nombre des membres de chaque groupe ; cela ne tombe pas exactement juste, parce que 8 n'est pas divisible par 3 :

- l'UFE est appelée à désigner 4 assesseurs et 4 suppléants

- l'ADFE 3 assesseurs et 3 suppléants ; et

- le RFE, le Rassemblement des Français de l'étranger, 1 assesseur et 1 suppléant.

Je demanderai aux Présidents de groupe de nous fournir les listes avant la fin de cette session, c'est-à-dire avant vendredi 18 h, si vous en êtes d'accord.

Monsieur Pierre ROBION

Je voudrais juste ajouter un point pour compléter : en plus des assesseurs que vous désignerez, il faut également désigner une ou plusieurs personnes - à le nombre n'est pas limitatif - qui seront présentes sur le plateau technique qui se tiendra dans les locaux du prestataire à Aix-en-Provence, où se dérouleront les opérations techniques du vote.

Le bureau du vote est à Paris, mais l'arrière plan technique se passera à Aix-en-Provence, dans les locaux du prestataire. Et là aussi, ce plateau technique est bien sûr ouvert à l'observation des associations ou des groupes de l'Assemblée, qui peuvent déléguer une ou plusieurs personnes pour être présente(s) pendant la durée des opérations.

Madame Élisabeth KERVARREC, membre élu de la circonscription de Vienne

En effet, étant donné que le décret a été signé hier par le Ministre mais n'a toujours pas été publié et ne le sera sans doute pas avant la fin de la session, il me semble aussi plus sage d'attendre pour nommer les assesseurs.

Le principe qui a été retenu, à savoir, vu le calendrier de notre Assemblée, que l'Assemblée mandate le collège des Vice-Présidents, me semble tout à fait pertinent.

J'ai une question en ce qui concerne la durée de présence des assesseurs : il était question que ces assesseurs soient présents du 8 au 12 juin, dans un premier temps ; maintenant, on nous parle d'une présence de 6 jours, du 6 au 12 juin. Pourquoi ce changement ? Pourquoi ces deux jours en plus ? Y a-t-il une explication formelle ?

Monsieur le Président demande à Monsieur Pascal FIESCHI s'il a une réponse à apporter concernant la raison de ce changement.

Monsieur Pascal FIESCHI, Chargé de mission pour le vote électronique pour les scrutins à l'étranger, DFAE

La raison du changement était de pouvoir élargir au maximum la période pendant laquelle les gens pouvaient voter. Il est certain que 150 heures de vote en continu est une durée assez exceptionnelle, qui à ma connaissance n'a jamais été utilisée nulle part. Cela va tester à la fois les hommes qui vont être présents, comme l'a dit votre Président, pendant 7 jours mais aussi 6 nuits, et le matériel durant cette période.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pascal FIESCHI et donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je trouve qu'élargir la période de vote va dans le sens d'une meilleure utilisation du système.

J'ai deux questions :

- la première : les personnes qui seront sur le plateau technique à Aix-en-Provence sont-elles des assesseurs ou des suppléants d'assesseurs ? Ou est-ce une autre catégorie si j'ose dire ?
- la seconde : *quid* des délégués, c'est-à-dire des gens qui représentent les listes et qui normalement, dans les bureaux de vote, surveillent les opérations de vote pour le compte des candidats et des délégués ?

Monsieur le Président invite Monsieur Pascal FIESCHI à répondre à la très bonne question de Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur Pascal FIESCHI

Monsieur le Sénateur, nous sommes évidemment un peu handicapés du fait que le décret a été signé par le Ministre, mais pas encore par le Premier Ministre, et qu'il n'est donc pas publié.

D'une part, sur le plateau technique, il y aura à la fois des techniciens, des personnes qui pourront veiller à ce qu'aucune fausse manoeuvre ne soit commise, volontaire ou involontaire, c'est-à-dire que l'on ne fera pas passer des données de l'urne électronique à la liste d'émargement, que l'on n'essaiera pas de rapprocher les deux choses.

Et d'autre part, il existe un article 13 qui dit que les associations représentatives des Français établis hors de France peuvent désigner un délégué habilité à contrôler l'ensemble des opérations du vote par voie électronique : il est donc tout à fait possible d'avoir des représentants ; c'est bien ce que nous avons prévu.

Monsieur le Président

A condition, je crois, d'avoir présenté au moins 3 listes ; est-ce cela ?

Monsieur Pascal FIESCHI

présentant des listes dans au moins trois circonscriptions électorales.

Monsieur le Président

C'est cela. Pas d'autres questions ?

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Écoutez, je ne sais pas si c'est l'avis général, mais je trouve cela d'une complication extraordinaire. Maintenant, nous venons d'apprendre, ce que nous ne savions pas, que quelqu'un devait être à Aix-en-Provence pour surveiller le déroulement des opérations. Bravo ! Je pense que tout le monde a des correspondants à Aix-en-Provence — très bien, c'est parfait ! — et qui 24 heures sur 24 seront là à Aix-en-Provence. C'est une ville très agréable : j'y ai fait mon droit ; j'en ai de très bons souvenirs, je dois vous le dire : le cours Mirabeau, je connais, c'est très bien, très agréable. Mais enfin... Ce ne sera pas encore le festival de musique : il ne sera pas encore là.

Je trouve donc, pour ma part, que c'est d'une complication extrême : vous vous rendez compte que, 24 heures sur 24, il y aura donc des présents, qui devront d'abord se présenter à l'ouverture si j'ai bien compris le 6, et qui devront être là à la clôture.

Ne choisissons donc pas au sein des groupes des personnes qui ne pourraient pas être là le 6 ou le 12, parce que leur présence serait entachée de nullité.

Nous allons désigner des personnes qui, comme les vaches regardent passer les trains, vont enregistrer le vote électronique. Bravo ; c'est très bien ! Mais c'est d'une complication totalement extraordinaire.

Jusqu'à quand donnez-vous aux groupes pour désigner ces assesseurs ? Parce qu'actuellement, je ne sais pas si certains groupes ont déjà désigné leurs assesseurs, mais en tout cas en ce qui nous concerne...

De la salle

(Brèves réponses et commentaires.)

Monsieur Pierre ROBION

Simplement, la date importante, c'est le 9 mai : il faut que la liste des assesseurs soit prête et que ceux-ci soient désignés avant le 9 mai ; le plus tôt possible, bien sûr, mais avant le 9 mai c'est impératif.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco

(Hors micro.)

Monsieur le Président

N'importe quel citoyen français, Monsieur MICHON.

De la salle

Et s'il n'y en a pas, que se passe-t-il ? *(Commentaires.)*

De la salle

Il n'y a pas de vote !

Monsieur Pierre ROBION

C'est simple !

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Nous allons nous efforcer de vous donner satisfaction. Mais si j'ai bien compris, s'il y a un seul titulaire ou un seul assesseur à 3 h du matin, ce n'est pas dirimant ? Le vote est normal ? Un nombre minimum n'est pas exigé au moment du vote ?

Monsieur Pascal FIESCHI

Le droit électoral est très clair, Monsieur le Sénateur : trois personnes.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Ah ! 3 personnes. Il est important de le savoir : il faut donc qu'il y ait au moins trois personnes assesseurs ou suppléants ; c'est cela ?

Madame Élisabeth KERVARREC

Si j'ai bien compris le fonctionnement de ce bureau de vote électronique, en dehors des assesseurs qui pourront se relayer, en ce qui concerne le bureau de vote propre, il faut donc en permanence, pendant ces 6 jours, le Président du bureau de vote et 2 assesseurs ?

Monsieur le Président

Tout à fait : comme un bureau de vote normal.

Madame Élisabeth KERVARREC

Voilà. Alors, les assesseurs peuvent se relayer ?

Monsieur le Président

Oui, ils peuvent être remplacés.

Madame Élisabeth KERVARREC

Et pour le Président, qui sera je crois le Secrétaire général de l'AFE, eh bien écoutez, je pense que vous devriez faire une cure de vitamines et de sommeil avant d'entamer cette épreuve !

Monsieur le Président

Je vous rassure : le Président peut être remplacé par l'assesseur le plus âgé qui se trouve sur place, et le Secrétaire par l'assesseur le plus jeune qui est sur place, comme dans tout bureau de vote.

Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH, membre élu de la circonscription de Stockholm

J'ai eu un peu de mal à mémoriser, vous m'en excuserez, la date à laquelle ces désignations doivent être effectives : est-ce le 8 mai, le 8 juin ou le 8 avril ?

Monsieur le Président

Avant le 8 mai.

Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH

Avant le 8 mai ; donc, si le bureau des Vice-Présidents, auquel nous pouvons accorder cette prérogative, doit désigner avant le 8 mai les assesseurs, je ne vois pas pourquoi les groupes seraient obligés de vous donner une liste exhaustive avant vendredi, ce qui ne sera quand même que le 10 mars.

Nous pourrions avoir une prolongation de date, disons jusqu'au 1er mai : il vous restera alors 8 jours pour désigner les personnes sur les listes qui sont présentées. Mais je ne vois pas pourquoi les groupes devraient vous donner une liste maintenant au 10 mars.

Étant donné qu'il faut vérifier que les personnes que nous vous indiquerons comme assesseurs seront disponibles pendant non pas 6 jours, ce qui était prévu, mais...

Monsieur le Président

6 nuits et 7 jours.

Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH

C'est cela : il faut donc quand même que nous nous assurions que les personnes que nous pouvons désigner assesseurs ou remplaçants des assesseurs — parce que, comme vous l'avez dit, pour tenir une permanence de 150 heures, il faudra plus de 8 personnes —, puissent être disponibles.

Il me semble que la date de vendredi pour vous procurer cette liste est beaucoup trop proche et que si vous devez procéder à cette désignation avant le 8 mai, vous pourriez reporter cette date de la délivrance des listes au 1er mai disons.

Monsieur le Président remercie Madame CAPIEU d'avoir parlé au nom des Présidents de groupe qui sont chargés d'établir ces listes ; puis il invite Monsieur Pierre ROBION à lui répondre.

Monsieur Pierre ROBION

C'est vrai, vous avez raison : la date est bien le 9 mai, et théoriquement, nous avons jusque-là. Simplement, pour des raisons pratiques, il vaudrait mieux que cette liste soit connue le plus tôt possible, ne serait-ce que pour le propre confort si l'on peut dire des 2 assesseurs qui, tirés au sort sur cette liste, seront chargés d'aller en ma compagnie chercher les clés électroniques à Aix-en-Provence le 9 mai.

Donc, afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions, il vaudrait donc mieux, je pense, qu'ils le sachent suffisamment tôt. Mais effectivement, dans l'absolu, vous avez raison : on peut désigner ces assesseurs jusqu'au 8 mai.

Monsieur le Président

Pas d'autres questions ?

Monsieur Bernard ZIPFEL, membre élu de la circonscription de Yaoundé

Sur un plan concret, quel sera le rôle de ces assesseurs ? Et que devront-ils contrôler ou surveiller ?

Monsieur le Président

Monsieur FIESCHI va vous répondre, mais je pense que c'est le même rôle qu'un assesseur a à jouer lors d'un bureau de vote normal : c'est un rôle de contrôle.

Monsieur Pascal FIESCHI

Il y a un long article 11 dans le décret qui définit le rôle du bureau de vote électronique :

... qui s'assure de la mise en oeuvre des dispositifs de sécurité prévus, de la confidentialité des fichiers.

Surtout :

... en cas de force majeure, de dysfonctionnements informatiques résultant par exemple d'une attaque du système par des tiers, de défaillances techniques, d'altération de données, le bureau du vote électronique peut faire interrompre le vote par électronique.

Et cela, on peut le faire évidemment à tout moment. Il a donc une responsabilité extrêmement importante puisque, si nos pronostics sont exacts, nous pensons que la moitié des votants pourraient voter par électronique.

Madame Élisabeth KERVARREC

Une première question : avez-vous un peu une estimation du moment où ce décret, qui est très important, sera publié ?

Monsieur Pascal FIESCHI

Nous espérons l'avoir pour vendredi, mais je crois que cela ne marchera pas ; mais la semaine prochaine.

Madame Élisabeth KERVARREC

J'ai une deuxième question : concernant les 2 assesseurs qui vont être tirés au sort pour vous accompagner le 9 mai, si jamais une personne n'est pas disponible, y a-t-il un nouveau tirage au sort ?

Monsieur Pascal FIESCHI

Oui, tout à fait : parmi les suppléants.

Madame Élisabeth KERVARREC

C'est prévu ?

Monsieur le Président

Ce n'est pas le suppléant de celui qui a été tiré au sort.

Madame Élisabeth KERVARREC

Mais non : si c'est un tirage au sort, ce n'est pas une question de suppléant ; vous tirez parmi les titulaires.

Monsieur le Président

Madame KERVARREC, chaque assesseur a un suppléant ; lorsqu'un assesseur est défaillant, il me semble tout à fait normal et logique que ce soit son suppléant qui le remplace.

Madame Élisabeth KERVARREC

J'aimerais bien avoir confirmation de ce qui vous semble tout à fait logique. Est-ce cela ?

Monsieur Pascal FIESCHI

En fait, deux assesseurs seront tirés au sort qui auront une clé de dépouillement. En effet, trois clés de dépouillement en tout seront générées le 9 mai à Aix-en-Provence :

- . 1 sera attribuée au Président, et
- . 2 aux assesseurs tirés au sort.

Normalement, il n'est pas prévu que ces assesseurs aient de suppléant ; mais comme les clés seront déposées dans un coffre, il faudra qu'ils donnent leur mot de passe éventuellement : la procédure ensuite n'est donc pas prévue. Mais normalement, ces deux assesseurs tirés au sort doivent être permanents.

Madame Élisabeth KERVARREC

D'accord. Mais si un assesseur s'est cassé la jambe ou n'est pas disponible, que faites-vous ?

Monsieur Pascal FIESCHI

On en tirera un autre au sort.

Madame Élisabeth KERVARREC

Il y aura donc un nouveau tirage au sort ? D'accord.

Et puis, juste une question pratique pour les personnes qui vont vous accompagner dans ce voyage à Aix : est-ce vous qui organisez ce déplacement ? Ou bien les personnes doivent-elles se retrouver à Aix à un moment donné ? Ou ferez-vous à un voyage en groupe, par train ? Comment cela va-t-il se passer ?

Monsieur Pierre ROBION

Nous ne sommes pas encore arrivés à ce point de préparation, mais effectivement, cela sera précisé, notamment évidemment les modalités du déplacement.

Madame Élisabeth KERVARREC

Mais a priori, pour les personnes - je parle sérieusement - ce sera un départ de Paris ?

Monsieur Pierre ROBION

De Paris, et très probablement en train.

Madame Élisabeth KERVARREC

Aix-Paris : un aller-retour dans la journée ou quelque chose comme cela ?

Monsieur Pierre ROBION

Oui, dans la journée si possible, ou avec la nuit passée à Aix.

Monsieur Pascal FIESCHI

Nous pourrions vous répondre plus précisément : nous allons visiter Aix le 23 mars, l'endroit où le matériel commence à être mis en place dans un endroit protégé que possède la société prestataire. Je peux vous dire sans révéler un grand secret qu'une des autres sociétés candidates nous proposait un site à Épinal, ce qui aurait été encore plus compliqué : pour Aix, vous avez le TGV.

Monsieur le Président

Mes chers collègues, s'il n'y a plus de questions, peut-être allons-nous mettre aux voix la proposition qui vous est faite de mandater le collège des Vice-Présidents pour désigner officiellement les 8 assesseurs et leurs 8 suppléants qui seront proposés par les Présidents de groupe au prorata, c'est-à-dire, je le rappelle :

- 4 assesseurs et 4 suppléants présentés par le groupe UFE,
- 3 assesseurs et 3 suppléants présentés par le groupe ADFE, et
- 1 assesseur et 1 suppléant présentés par le groupe RFE.

Monsieur le Président met cette proposition aux voix. Celle-ci est adoptée par l'Assemblée à l'unanimité moins 1 voix contre.

V. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Président donne la parole au Président de la commission temporaire des Anciens Combattants.

Monsieur Henry-Jean LOUSTAU, Président de la commission temporaire des anciens combattants

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons vous présenter le rapport de notre commission, rédigé par notre Rapporteur, et un certain nombre de voeux qui seront soumis à votre attention pour être acceptés, ajournés ou refusés.

Avant de céder la parole, je voudrais très rapidement faire les remarques suivantes.

L'étude du monde combattant que nous poursuivons chaque jour pour noter les faits nouveaux susceptibles d'intéresser nos adhérents nous permet d'affirmer que les autorités françaises, depuis la création d'un ministère des Anciens Combattants après la guerre de 14 qui a remplacé le ministère des Pensions (je crois que c'était vers 1923 ou 1924), ont fait tout leur possible pour que cette catégorie de Français soit correctement traitée et que les vétérans, hommes ou femmes, perçoivent leurs droits et même certaines faveurs de l'État qu'ils ou elles méritent.

Je pense donc que le monde combattant doit être un exemple moral et qu'en période de crise, il ne doit pas réclamer sans cesse, si ce n'est des régularisations ou des normalisations administratives pour accélérer les procédures, mais qu'il ne doit en aucun cas réclamer des avantages financiers.

Cependant, pour des raisons d'éthique, nous tenons à ce que nos amis des anciens territoires placés sous l'autorité de la France touchent la retraite du combattant aux taux français, soit je crois 445 euros par an. Cette dépense serait très supportable pour le budget français, car les survivants sont actuellement, d'après mes calculs, 50 000 ; un peu moins je crois d'après le ministère des Anciens Combattants.

Je signale que, quand nous avons commencé à nous occuper de cette question au Conseil supérieur, aujourd'hui l'Assemblée des Français de l'étranger, ils étaient 80 000 : vous voyez qu'il se produit une érosion énorme. Il y a donc 20 ans que nous avons commencé cette campagne, et je pense qu'actuellement, nous pourrions obtenir quelque chose pour eux.

Le Ministre des Anciens Combattants m'avait promis à la fin de l'année dernière de faire sortir cette mesure, de donner satisfaction à notre voeu à la fin de l'année : il n'en est rien. Je pense donc qu'il faut reformuler ce voeu dans les mêmes conditions que nous l'avons fait l'année dernière.

Pour vous donner un exemple, ce ne serait pas quelque chose de financièrement très lourd pour la France, puisque la retraite pour un Français est de 445 euros, comme je viens de vous le dire ; je pense qu'en moyenne, les pensions cristallisées des anciens combattants, africains, marocains ou autres, représentent peut-être en moyenne 100 euros. Cela serait donc une différence qui nous amènerait à une dépense annuelle de 17 ou 18 M d'euros, 19 M d'euros d'après les calculs du Ministère quand j'avais rencontré le Ministre.

Je pense donc que c'est un effort que la France peut parfaitement soutenir, de façon à reconnaître les sacrifices de ses anciens combattants d'outre-mer, qu'en plus ce serait une excellente mesure pour le prestige de la France, et en particulier pour les Français qui résident encore dans ces territoires.

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'adopter ce voeu concernant cette question. Et je demande à tous nos Sénateurs, à qui j'enverrai un dossier très détaillé, d'intervenir auprès de nos autorités afin qu'une solution puisse être rapidement trouvée.

Ma remarque n'est d'ailleurs, je dois dire, pas uniquement critique, car je tiens à signaler qu'à la suite du remarquable travail réalisé par notre Ministère pour améliorer la situation d'ensemble de nos camarades africains, maghrébins et autres, ces augmentations qu'ils ont obtenues, alignées sur le coût de la vie dans leurs pays respectifs, si elles ne sont évidemment pas très spectaculaires, sur place leur ont quand même donné quelques avantages, qu'ils vous doivent puisque notre commission a été un élément pilote dans ces revendications.

Monsieur le Président, j'en ai terminé.

Monsieur le Président remercie Monsieur Henry-Jean LOUSTAU et, en l'absence de questions, donne la parole au Rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants.

EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants

Chers collègues, à l'instar du petit monde de Don Camillo, un problème d'horloge a semé la confusion dans notre commission, qui a commencé ses travaux amputée de la moitié de ses membres.

En effet, le programme de la commission, envoyé par notre administrateur, nous invitait à nous réunir le 6 mars à 9 h, tandis que le document intitulé "Projet d'ordre du jour de la quatrième session de l'Assemblée des Français de l'étranger" mentionnait que les commissions temporaires se réuniraient à 10 h. Il sera sûrement facile à l'avenir de remettre les pendules à l'heure et d'harmoniser les ordres du jour qui nous sont envoyés.

La commission temporaire des Anciens Combattants fut l'une des premières à présenter en séance plénière un résumé de son rapport. Aujourd'hui, je sacrifierai de nouveau à ce rite, mais seulement dans les deuxième et troisième parties, la première partie étant déjà réduite au minimum.

La commission des Anciens Combattants, d'une réunion plénière à un bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger, d'un bureau à une assemblée plénière, a l'honneur d'accueillir souvent les mêmes personnalités. Ce n'est pas seulement pour renouveler le plaisir de les rencontrer, mais encore de poursuivre le dialogue et de progresser dans la résolution des dossiers intéressant les anciens combattants en général et les anciens combattants français établis à l'étranger en particulier.

Avec une exactitude toute militaire, donc sur les coups de 9 h, Messieurs Gilles de LACAUSSE, Directeur de cabinet du Ministre délégué aux Anciens Combattants, et Christian PROTAR, Conseiller technique auprès du Ministre délégué, sont venus échanger avec nous sur les questions inhérentes à la dé cristallisation de la retraite du combattant.

"Objet inanimé" de nombreux vœux pendant plus de 40 ans, la dé cristallisation de la retraite du combattant, ainsi que de la pension militaire d'invalidité et de la pension militaire de retraite a été votée en 2002 et mise en application à la suite du décret de 2003.

Le Directeur de cabinet du Ministre délégué a rappelé que cette triple dé cristallisation fut, dans l'ensemble, bien accueillie dans les 23 pays concernés par cette mesure :

- quelque 48 660 anciens combattants reçoivent la retraite du combattant,
- 30 000 la pension militaire d'invalidité et
- 53 600 la pension militaire de retraite.

Avec justesse, Gilles de LACAUSSE a fait valoir que la retraite du combattant était mal dénommée, en ce sens qu'elle est plutôt une allocation de reconnaissance qu'un revenu de substitution.

Il a également rappelé que le principe retenu pour calculer le montant de la retraite du combattant versé à nos ex-territoires était celui de la parité du pouvoir d'achat. Or, la raison pour laquelle la majorité des membres de la commission des Anciens Combattants souhaitait revenir sur la dé cristallisation de la retraite du combattant, laquelle est déjà réalité depuis quatre ans, porte précisément sur l'alignement de par le monde du montant de cette retraite sur celui en cours dans l'Hexagone ; c'est la grille de parité, publiée chaque année par l'ONU, qui certes a actualisé les taux utilisés dans les différents pays : le Gouvernement s'aligne sur les SMIG locaux.

Tout en réitérant l'ouverture et le sens du dialogue du Ministre délégué, son Directeur de cabinet, si je ne trahis pas sa pensée ni ses propos, considère en quelque sorte que créer la parité à travers le monde par souci de justice se traduirait par une injustice d'un pays à l'autre. Nous laissant peu d'espoir sur ce point précis, Gilles de LACAUSSE estime toutefois que la dé cristallisation adoptée en 2002 fut équitable et tout à fait à l'honneur de la France.

Cela dit, nous sommes bien conscients que tout changement au principe servant de substrat à la retraite du combattant appellerait un changement analogue dans les deux autres prestations : la pension militaire d'invalidité et la pension militaire de retraite.

Monsieur Henry-Jean LOUSTAU

Je me permets de prendre la parole à ce sujet, parce que le Directeur de cabinet n'a bien entendu pas dit le contraire de son Ministre, mais c'est faux : la retraite du combattant, comme l'a très bien dit notre Rapporteur, n'est pas une retraite ; c'est une faveur que l'on donne à des anciens combattants qui se sont battus pour leur pays.

Exactement comme une entreprise qui, si les affaires marchent bien, donne une gratification ; mais il est certain que, si l'entreprise est en déficit, elle ne va pas verser de gratification à son personnel.

Alors, on peut très bien aligner sur les coûts locaux des retraites militaires ou des retraites d'invalidité, mais la retraite du combattant est une faveur que l'on peut donner, augmenter ou supprimer. La preuve, c'est que le général de Gaulle l'avait supprimée quand il a pris le pouvoir après le 13 mai ; il l'a rendue un an plus tard, à la suite d'une importante réaction ; mais cela peut se supprimer, celui peut se donner, etc. Le Directeur de cabinet ne nous a donc pas donné les renseignements qu'il fallait ; je tiens à le signaler à mes collègues.

Monsieur Jacques JANSON

Je remercie notre Président de cette précision.

D'après les témoignages entendus, le principe et l'exigence d'équité prônés par le Directeur de cabinet du Ministre délégué aux Anciens Combattants ne sont pas respectés dans tous les comités consulaires pour la protection et l'action sociale.

Plus précisément, il appert que, contrairement aux dispositions des articles L.132-2 et L.132-3 du *Code social*, la retraite du combattant est prise en compte dans les revenus des postulants à cette aide sociale.

Notre commission demande donc au ministère des Affaires étrangères par un vœu qu'il fasse appliquer les articles mentionnés supra dans tous les comités consulaires pour l'action et la protection sociale à travers le monde.

Dans notre commission, comme sans doute dans les autres commissions, nous procédons souvent par digressions ou par associations d'idées libres ; c'est ainsi que s'est posé le problème, bien réel, du rôle respectif des comités consulaires pour la protection et l'action sociale, et du comité de l'action sociale de l'ONAC. En clair, il semblait à certains membres que les CCPAS attribuent des aides à des nécessiteux qui sont aussi anciens combattants et qui, en tant que tels, peuvent également relever et de l'ONAC.

La réalité est plus prosaïque : l'ONAC, qui dispose d'un budget limité, prodigue son aide aux anciens combattants nécessiteux par le biais de cognition *ad hoc*. Les mots étant rarement innocents, j'utilise le qualificatif "limité" s'agissant du budget de l'ONAC plutôt que celui de "réduit" — un budget réduit — qui a entraîné un rectificatif immédiat de la part du Directeur de cabinet du Ministre délégué puisque les crédits de l'ONAC sont en "augmentation spectaculaire" — je le cite : le budget social alloué à l'ONAC est monté en 2006 à 13,5 M d'euros.

Gilles de LACAUSSADE a rappelé que les crédits sociaux de l'ONAC n'étaient pas un RMI mais constituaient une aide ponctuelle. Il est à noter cependant que, si les crédits d'un poste consulaire s'avèrent insuffisants, on peut toujours s'adresser à l'ONAC lorsqu'il s'agit d'un ancien combattant.

Madame Christel AUGUSTIN, Chef du bureau des solidarités de l'ONAC, et "Grand Argentier" de l'ONAC, a confirmé l'accroissement du nombre des bénéficiaires parmi les anciens combattants établis hors de France, ainsi que l'augmentation des fonds qui leur sont attribués.

Ce double accroissement est le fruit de l'action sociale de l'ONAC qui, paradoxalement, donne l'impression que les crédits alloués, malgré leur augmentation, restent toujours insuffisants.

Les cas des anciens combattants nécessiteux n'appartenant pas aux pays bénéficiaires des prestations de l'ONAC, octroyées à travers le canal habituel des commissions, peuvent faire l'objet de demandes individuelles. Ce sont souvent les Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger qui alertent les Consuls et invitent, après enquête, à adresser une demande à Paris.

Les membres de la commission ont stigmatisé les longues périodes d'attente avant d'obtenir la carte du combattant. Le Chef du bureau des solidarités de l'ONAC conseille aux anciens combattants qui sont nés en France de s'adresser au service de l'ONAC de leur département de naissance plutôt qu'au service départemental de Paris, qui est surchargé, notamment parce qu'il est compétent pour l'Algérie : ainsi, le délai d'attente sera probablement moins long en province que dans la Capitale.

Le général d'armée Jean COMBETTE, Président du comité de la Flamme sous l'arc de Triomphe, nous a parlé avec ardeur de l'importance des cérémonies à l'arc de Triomphe pour le prestige de la Flamme à l'étranger. Mais, permettez-moi de vous rapporter ses propos.

Le 11 novembre 1923, en présence du général GOURAUD et d'une multitude d'anciens combattants, André MAGINOT, alors ministre de la Guerre, alluma la Flamme sacrée sur la tombe du Soldat inconnu.

Elle ne s'est jamais éteinte, réalisant le vœu exprimé par Gabriel BOISSY qui en avait eu l'idée afin que les passants n'oublient pas cette tombe.

Il écrivait :

La flamme, comme un feu follet, jaillira du sol ; elle sera vraiment comme l'âme du mort, résurgente.

Ainsi, pendant 80 années, le même geste est répété chaque soir, et les représentants d'associations d'anciens combattants ou d'associations dont le civisme est reconnu redonnent à cette flamme une force nouvelle au cours d'une cérémonie symbolique en présence d'autorités civiles ou militaires, réglée par les commissaires de l'association.

La flamme sous l'arc de Triomphe a reçu la mission ainsi inscrite au *Journal officiel* du 16 octobre 1930 :

Faire raviver quotidiennement au crépuscule la flamme sur la tombe du soldat inconnu et, plus généralement, l'entretien de sa mémoire, c'est-à-dire la mémoire de tous les soldats français et alliés tombés au champ d'honneur.

Les années ont passé ; en ce début du XXI^e siècle, la flamme est ravivée tous les jours, et le tombeau du Soldat inconnu symbolise toujours pour les Français et les touristes du monde entier le sacrifice de tous ceux qui sont morts sur les champs de bataille et qui ont donné leur vie au service de la France pour notre liberté.

Mais il me paraît essentiel que ce symbole s'enrichisse d'une charge nouvelle, celle de l'espérance et de la foi dans le destin de notre pays.

Dans cette dynamique retrouvée, il importe que le geste du ravivage qui, en faisant pivoter le bouclier recouvrant la tombe, redonne à la flamme une force nouvelle, signe ce message d'espérance, et relie ainsi le passé et l'avenir.

Hier n'est jamais mort : c'est un vivant, plein de l'appétit des jours nouveaux

écrivait en 1942 Gaston ROUPNEL, un historien bourguignon, dans un livre intitulé *Histoire et destin*.

Pour donner à cette phrase tout son sens, il me semble important que, non seulement les jeunes, mais aussi les forces vives de la Nation participent plus souvent à ce geste.

Cet appel du général COMBETTE a trouvé un écho dans notre commission qui a rédigé un voeu demandant au Président de notre Assemblée, le Ministre des Affaires étrangères, de venir ranimer la flamme entouré de tous les élus et Conseillers des Français de l'étranger à l'occasion de notre prochaine assemblée plénière au mois de septembre 2006.

Le général Jean-Pierre BEAUCHESNE, administrateur de l'ONAC, a fait un exposé sur la Légion d'honneur, l'ordre national du Mérite et la médaille militaire, trois décorations qui intéressent particulièrement les anciens combattants, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

Le général BEAUCHESNE a d'abord rappelé l'ordre de préséance de ces trois décorations, à savoir : la Légion d'honneur, la médaille militaire et l'ordre national du Mérite. La Légion d'honneur a été créée en 1802 par Napoléon, la médaille militaire en 1852 par Napoléon III et l'ordre national du Mérite en 1963 par le général de Gaulle.

Le général BEAUCHESNE a aussi retracé l'historique de ces trois décorations. Le décret du 28 novembre 1962 qui crée le code de la Légion d'honneur a limité le nombre de légionnaires à 145 000 ; les contingents annuels, destinés à atteindre et à maintenir les objectifs de la Légion d'honneur, de l'ordre national du Mérite et de la médaille militaire, sont fixés par décret du Président de la République. Le *Journal officiel* du 4 février 2006 publie les contingents prévus pour la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Pour mémoire, nous retiendrons :

- en ce qui concerne **la Légion d'honneur**

- . 72 commandeurs à titre civil et
- . 72 également à titre militaire,
- . 384 officiers à titre civil et
- . 346 à titre militaire,
- . 2280 chevaliers à titre civil et
- . 1200 à titre militaire,
- . auxquels il faut ajouter 500 croix de chevaliers pour des anciens combattants de 39-45, d'Indochine et d'Afrique du Nord.

- En ce qui a trait à **l'ordre national du Mérite**, seront attribuées

- . 144 cravates de commandeurs à titre civil,
- . 140 à titre militaire,
- . 720 croix d'officiers à titre civil et
- . 470 à titre militaire,
- . 2700 croix de chevalier à titre civil et
- . 1800 à titre militaire.

- En 2006, 2007 et 2008,

- . 3500 médailles militaires seront attribuées chaque année.

Il s'agit du nombre de nominations et de promotions que les Ministres sont autorisés à présenter. Les contingents mentionnés supra sont répartis par ministères ; le Président de la République et le Grand Chancelier disposent chacun d'une réserve.

Quels sont les mécanismes de proposition ?

En fait, trois ministères peuvent proposer des anciens combattants :

- le ministère de la Défense,
- celui des Anciens Combattants, et
- celui des Affaires étrangères.

Schématiquement, nous pouvons dire que :

- la Défense s'intéresse aux militaires n'appartenant plus à l'armée active ;
- les Anciens Combattants aux personnes fortement impliquées dans la vie associative, leurs titres de guerre étant pris en considération ; et

- les Affaires étrangères traitent des dossiers d'anciens combattants dont les activités concourent au rayonnement de la France à l'étranger et dont les activités au sein des associations d'anciens combattants ainsi que les titres de guerre sont considérés comme un supplément de mérite. En pratique, il arrive que les trois ministères que nous avons cités se concertent pour se redistribuer les propositions.

Dans l'ensemble, vous le constaterez, les conditions d'admission et de promotion sont assez strictes :

- pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, le postulant doit justifier de services publics ou privés d'une durée minimale de 20 années, assortis dans l'un et l'autre cas de mérites éminents ;
- pour le grade de chevalier de l'ordre national du Mérite, il convient de pouvoir justifier de 10 années de services ou d'activités assortis de mérites distingués ;
- l'ancienneté requise pour passer au grade supérieur de chevalier à officier de la Légion d'honneur est de 8 ans, d'officier à commandeur de 5 ans, et l'on doit avoir acquis des titres postérieurs ;
- pour passer du grade de chevalier de l'ordre national du Mérite à celui d'officier, il faut avoir 5 ans d'ancienneté et 3 ans pour être promu commandeur.

Les Ministres adressent leurs propositions au Grand Chancelier trois fois par an : le 1er janvier, le 1er avril et le 1er octobre.

Les propositions concernant les personnes n'appartenant pas à la fonction publique ou à l'armée active sont accompagnées d'un extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois.

Les propositions sont examinées en commission au niveau de chaque ministère, puis au sein du conseil de l'Ordre. Il y a donc des délais incompressibles, plus longs pour les personnes résidant à l'étranger car les avis des ambassadeurs sont demandés et recueillis par les Affaires étrangères qui les retransmettent au ministère demandeur. Les demandes qui n'ont pas abouti doivent être renouvelées obligatoirement.

L'obtention de la Légion d'honneur, du Mérite et de la médaille militaire est donc codifiée de manière quasi mathématique et relève à sa manière du parcours du combattant.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur, pour la lecture de ce beau texte que je trouve truffé de citations qui appellent de notre part une réflexion.

EXAMEN DES VOEUX DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Voeu n° COMB/V.1/06.03

Monsieur Jacques JANSON donne lecture du voeu n° COMB/V.1/06.03 relatif à la retraite du combattant et aux CCPAS, adopté à l'unanimité en commission.

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° COMB/V.1/06.03 relatif à la retraite du combattant et aux CCPAS ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Voeu n° COMB/V.2/06.03

Monsieur Jacques JANSON donne lecture du voeu n° COMB/V.2/06.03 relatif à la retraite du combattant : demande d'alignement sur celle de leurs camarades français. Ce voeu a été adopté à l'unanimité en commission.

En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° COMB/V.2/06.03 relatif à la retraite du combattant : demande d'alignement sur celle de leurs camarades français ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Voeu n° COMB/V.3/06.03

Monsieur Jacques JANSON donne lecture du voeu n° COMB/V.3/06.03 relatif à une invitation au Ministre de ranimer la Flamme, voeu qui a été adopté à l'unanimité en commission.

Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Pour des raisons de santé, je n'ai pas pu participer à la commission temporaire des Anciens Combattants, et je m'en excuse. Mais je voudrais attirer votre attention sur ce qui se fait déjà à Notre-Dame de Lorette : il y a, c'est vrai, une garde d'honneur qui est là 24 heures sur 24, mais elle est constituée de bénévoles des différentes associations des anciens combattants. Je vous dis cela parce qu'en ce qui concerne la Garde républicaine, je crois que vous aurez des problèmes.

De la salle

Ce n'est pas ce voeu.

Monsieur Alexandre LAURENT

Ce n'est pas celui-là ? Alors, je devance la motion, pardon.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° COMB/V.3/06.03 relatif à une invitation au Ministre de ranimer la Flamme ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président

La motion n° 1 et la motion n° 2, les deux motions de la commission des Anciens Combattants, ont été votées en commission à l'unanimité et elles sont affichées.

Monsieur Jacques JANSON

Je voudrais juste apporter une précision : Pierre OLIVIERO, qui n'a pas pu être des nôtres cet après-midi, en ce qui concerne la motion n° 1 qui porte sur la garde d'honneur à l'arc de Triomphe, suggérerait que cette garde ne dure que 1 heure, c'est-à-dire une demi-heure avant de ranimer la flamme et une demi-heure après ; il n'entendait pas évidemment à ce que ce soit 24 heures sur 24.

Monsieur le Président

Monsieur LAURENT, cela répond-il à votre inquiétude ?

Monsieur Alexandre LAURENT

Oui, bien sûr. Mais je crois qu'effectivement, il faut que ce soit 24 heures sur 24 : sinon, cela n'a pas de sens.

Monsieur Pierre GIRAULT

Monsieur le Président, j'ai le privilège de très bien connaître cette unité. Simplement, elle est composée de deux régiments d'infanterie, d'un régiment de cavalerie et d'autres unités, et elle est déjà extrêmement chargée par les gardes de tous ordres : il y a la garde du palais, les services judiciaires, etc.

Personnellement, je pense que c'est plutôt l'occasion d'élargir cette idée, qui est intéressante, mais comme l'a dit mon collègue Alexandre LAURENT à propos des bénévoles, voire des autres unités qui viennent régulièrement à Paris, entre autres dans le cadre du plan Vigipirate, etc., et parmi les anciens combattants. Il y a là peut-être un gisement sur lequel je pense que nous devrions réfléchir. Merci.

Monsieur le Président

Monsieur FRASSA, c'est pour un point d'ordre sans doute ?

Monsieur Christophe FRASSA, membre élu de la circonscription de Monaco

Pas tout le temps, Monsieur le Président ! Mais en l'occurrence, oui. Je ne comprends pas bien quelque chose : quelle est la différence fondamentale qui fait que le voeu n°3 soit un voeu et que la motion n°1 soit une motion, étant donné que franchement, l'objet, je ne vois pas.

Et un deuxième, qui est un rappel au règlement : on ne discute pas une motion adoptée à l'unanimité ; il n'y a pas à avoir de débat.

Monsieur le Président

Non, non ; c'est terminé. Nous avons fait une exception aux règles.

La motion n° 2 a été votée dans les mêmes conditions à l'unanimité en commission et affichée ; par conséquent, il n'y a pas de débat, comme l'a rappelé notre collègue Christophe FRASSA.

Monsieur le Président remercie Monsieur Henry-Jean LOUSTAU et Monsieur Jacques JANSON.

(Applaudissements.)

VI. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

Monsieur le Président invite la Présidente et le Rapporteur de cette commission à monter à la tribune ; puis il donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

Madame Hélène CONWAY, Présidente de la commission temporaire de la Formation professionnelle pour les Français établis hors de France

C'est avec un petit peu de tristesse que je vous présente les travaux de la commission temporaire de la Formation professionnelle, puisque nous sommes réunis pour la dernière fois lundi matin, dans la formation actuelle.

C'est une commission qui a extrêmement bien travaillé, si bien que ses membres ont demandé à l'unanimité que cette commission soit reconduite pour une période de 3 ans en septembre prochain ; avec toutefois la réintroduction du terme "emploi" dans son intitulé, parce que nous pensons qu'il est très difficile de parler de formation professionnelle sans parler d'emploi.

Je tiens aussi à remercier la participation des membres de cette commission, participation très active, et en particulier celle de Maryse LAURENTI qui a largement contribué à l'organisation de la dernière réunion.

Je ne vais pas vous lire le rapport, parce que vous l'avez sous les yeux ; je vais simplement en reprendre les principaux éléments, quelques questions qui ont été soulevées, et puis aussi les réponses apportées par nos intervenants et les membres de la commission, puisque nous avons en fait fonctionné sous forme de débat.

Le premier intervenant, Monsieur Pierre LE DOUARON, Adjoint au Sous-Directeur à la délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle, nous a parlé d'un changement fondamental dans la place de la formation professionnelle, qui ne relève plus seulement du droit au travail mais du droit à la personne. La personne se retrouve en charge de son projet de formation dans le cadre de l'éducation tout au long de la vie.

Ce droit ouvre donc à la négociation avec l'employeur. Il nous a parlé en particulier d'un contrat de professionnalisation qui peut être très intéressant pour les Français de l'étranger qui décident de rentrer en France après une période passée hors de la Métropole : ce contrat peut faciliter leur réinsertion (vous en trouverez le détail dans votre rapport écrit).

Comme les Français de l'étranger ne relèvent pas de la compétence régionale, l'État reste le seul responsable, et l'on comprend alors l'importance des CCPEFP.

Il a aussi insisté sur le fait que nous avons un problème majeur, à savoir qu'il n'existe pas de dispositif unique, c'est-à-dire de guichet unique et qu'en fait, la multiplicité des organismes en place peut s'avérer assez déroutante pour un demandeur d'emploi ou quelqu'un à la recherche d'une formation professionnelle.

Un élément cependant positif est la nomination de Monsieur DE MONTS DE SAVASSE en tant que Délégué interministériel, qui pourrait servir de joint entre tout ce qui existe et regrouper quelque peu ces compétences pour pouvoir les offrir de façon un petit peu plus compréhensible.

Il a aussi donné l'exemple en France de 8 cités des métiers, ces endroits où les gens peuvent trouver des réponses concrètes et assez rapides aux questions très simples qu'ils posent souvent. On peut se dire que la fonction des CCPEFP ou des conseillers pour l'Emploi et la Formation professionnelle est équivalente à l'aide et au conseil que l'on peut trouver dans ces cités des métiers.

Nous, membres de cette commission, avons eu aussi le rapport, le bilan établi par Madame JARDILLIER sur les CCPEFP, avec, bien sûr tout de même, quelques soucis quant au nombre de fermetures de postes dans un grand nombre de pays. Il est vrai que sont aussi à signaler quelques ouvertures de postes ; mais il s'opère quand même un mouvement général plutôt négatif.

Nous avons discuté également d'un autre problème de fond, auquel bien sûr nous n'avons pas apporté de solution, mais auquel nous réfléchissons : c'est le fait que l'on demande un autofinancement croissant à ces comités consulaires, alors que les moyens de gestion des fonds générés ne sont toujours pas en place. Le principe d'un nouveau décret qui doit être soumis au ministère de l'Economie et des Finances pour prendre en compte une nouvelle typologie des recettes est acquis auprès de Bercy, mais toujours pas en place. On demande donc à la fois aux comités consulaires de générer des recettes, mais si celles-ci existent, il n'y a pas de système en place pour pouvoir les utiliser.

D'où l'incitation à créer des associations, ce qui se passe déjà dans un certain nombre de pays, ou l'encouragement aussi de la part de la Direction à trouver des synergies avec les chambres de Commerce.

A ce sujet, un certain nombre de membres de la commission ont quand même réagi, disant que la fonction principale d'une chambre de Commerce consistait non pas à faciliter l'emploi ou la formation professionnelle de ses membres, mais à s'occuper des entreprises, et que le fonctionnement pouvait donc s'avérer un peu difficile sur ce plan.

Dernier point, nous pouvons quand même déplorer que, depuis septembre dernier, quand l'annonce a été faite de la création de la sous-direction des Affaires sociales et de l'Expatriation, il ne s'est rien passé et qu'il n'y a toujours pas de pilote dans l'avion.

L'intervention de la deuxième personne, Monsieur RIVALLAN, Directeur d'une société d'assurance, était intéressante dans le fait qu'il a conduit pour sa société une étude du profil des expatriés, en particulier des jeunes, et qu'il nous a présenté un certain nombre de statistiques ainsi qu'un profil de ces jeunes que nous pouvons être finalement amenés à rencontrer et à aider nous-mêmes quand ils deviennent Français de l'étranger. Il nous a donc fait part de son expérience et des statistiques qu'il avait établies.

Ensuite, nous avons entendu Madame JARDILLIER et Monsieur Jean-Pierre EVAIN. Madame JARDILLIER, quant à elle, a présenté le bilan de la commission permanente pour l'Emploi et la Formation professionnelle qui s'était réunie le 1er mars dernier, en rappelant que les comités consulaires étaient quand même déjà engagés dans une logique de culture de résultats depuis quelque temps, puisque finalement, depuis deux ans, les postes reçoivent des subventions calculées sur la base des résultats obtenus. C'est pour cela que nous avons vu un certain nombre de fermetures ou alors d'ouvertures suivant les demandes formulées ; et donc que l'introduction de la LOLF n'a pas finalement changé grand-chose à leur mode de fonctionnement.

Elle nous a aussi dit qu'il existait 50 comités consulaires et que malheureusement, comme je l'ai déjà dit, ils se heurtaient à la comptabilité publique avec l'attente de l'extension du fonds de concours, qui a fonctionné dans les postes pilotes mais qui n'est pas élargi à tous les postes.

Elle nous a également rappelé comment générer des recettes, même si l'on ne peut pas vraiment les utiliser pour l'instant, par la vente de publications ou l'organisation de manifestations en particulier.

Elle a enfin dit que la formation professionnelle, qui fait donc partie de cette enveloppe globale attribuée aux postes, n'est toujours pas très populaire, que le nombre de demandes reste peu élevé, et qu'il nous appartient en fait, à nous, membres de ces comités consulaires, de formuler ces demandes et de ne pas penser simplement au poste emploi-formation ou uniquement à l'emploi, puisqu'il existe aussi des bourses pour la formation professionnelle. Nous avons connu l'exemple de quelques postes en particulier en Afrique où ces formations ont rencontré un grand succès. Vous en avez également le résumé dans votre rapport écrit.

Un autre souci a été évoqué : les conseillers emploi-formation sont maintenant devenus agents du consulat (pour ceux fonctionnant dans le cadre des consulats), et cela peut finalement peut-être affecter la pérennité même de leurs fonctions à terme puisqu'ils peuvent éventuellement se voir affecter à d'autres tâches et que l'emploi-formation risque de devenir une de leurs préoccupations, mais pas la principale.

La dernière remarque qui a été formulée évoque un désengagement progressif, mais quand même extrêmement évident, de l'État ; alors que, je vous l'ai dit au début de ma présentation, l'emploi et la formation professionnelle relèvent quand même du rôle de l'État à l'étranger, puisque l'on ne dépend pas des Régions ; cela arrive à un moment où l'emploi est devenu la principale préoccupation de la plupart des gens. Tout cela est donc un petit peu décevant.

Nous avons, à la suite des présentations effectuées par les invités, réalisé un tour de table ; vous trouverez à la fin du rapport les réflexions émises. Ce n'est pas très organisé, puisque chacun des membres s'est exprimé en général sur le pays ou la circonscription qu'il représente, avec certains éléments ou préoccupations qu'ils ont exprimés.

J'en ai terminé, je crois, pour les points principaux.

Un vœu a été présenté par la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA, qui a été voté à l'unanimité et que le Rapporteur va vous lire.

Une note a aussi été donnée — je vous l'ai mentionné dans mon introduction — afin de saisir le Ministre pour que cette commission temporaire de la Formation professionnelle sollicite la reconduction pour une période de 3 ans, afin de poursuivre ses travaux sur la formation professionnelle et d'engager une réflexion sur l'emploi ; voilà ce qui est demandé.

Je passe la parole au Rapporteur, qui va nous en faire lecture.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT pour un rappel au règlement.

Monsieur Pierre GIRAULT

Je m'étonne beaucoup que l'on puisse, dans un rapport, attribuer un voeu à qui que ce soit : c'est la première fois que je lis dans un rapport que l'on cite l'auteur de ce voeu ; d'autant que cette personne, sauf erreur de ma part, n'est pas membre de la commission. Je demande que cette phrase soit retirée de ce rapport. Merci.

Madame Hélène CONWAY

Elle n'est pas dans le rapport écrit.

Monsieur le Président

Ce n'est pas dans le rapport.

Madame Hélène CONWAY

Dans ma conclusion, vous avez raison.

Monsieur le Président

Dont acte, Monsieur GIRAULT : nous allons l'enlever.

Monsieur le Président remercie Madame Hélène CONWAY de cette présentation très claire et précise.

EXAMEN DU VOEU DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE POUR LES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude MAC GAW pour la lecture du voeu.

Monsieur Claude MAC GAW, Rapporteur de la commission temporaire de la formation professionnelle pour les Français établis hors de France

Il s'agit du voeu n° 1 de la session du 6 mars de cette année.

Voeu n° FOR/VI/06.03

Monsieur Claude MAC GAW donne lecture du voeu n° FOR/VI/06.03 relatif aux comités consulaires pour l'emploi. Ce voeu a été adopté à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur Francis André HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid

J'appartiens à la commission ; puis-je parler ? (*protestations dans la salle*) Il y a un mot que je ne comprends pas, au troisième paragraphe — quelqu'un veut-il le dire à ma place ? Je ne sais ne pas ce que sont une "commission première" et une "commission d'aide". Mais je me tais puisque je n'ai pas le droit de parler.

De la salle

C'est la "condition" première.

Monsieur François CHAPPELLET, membre élu de la circonscription de Dakar

Nous avons à Dakar un comité consulaire, qui est à peu près le seul qui fonctionne avec celui de Tunis, les autres étant encore en état d'incubation.

Premièrement, je passe sur certains aspects de rédaction qui me laissent un peu perplexe : je lis l'"efficacité" des comités consulaires ; qu'entend-on par là ? Leur manque d'efficacité ou leur efficacité prouvée ? Première question.

Deuxièmement, "la commission première" : c'est peut-être la "mission" première des comités consulaires. Or, ce n'est pas la première : c'est une parmi tant d'autres ; mais c'est exact.

Cela étant dit, on ne voit pas bien comment les comités consulaires, qui ne disposent pas de ressources propres, pourraient recruter des gens et les rémunérer ; et en plus, pour les rémunérer à quoi faire ?

Cela rejoint une observation tout à fait pertinente de Madame la Présidente : c'est que le désengagement de l'État dans les comités consulaires est patent, au moins dans son intention. Et ça serait aller dans ce sens peut-être que d'encourager ce courant sur lequel il faut rester très réservé. En tout cas, je ne vois pas très bien, si nous recrutons des personnes dans un comité consulaire, qui les paiera et pour quoi faire. Merci.

Monsieur le Président

Mes chers collègues, je vous rappelle que les demandes de prise de parole ne peuvent concerner que les voeux : on ne peut pas débattre du rapport de la commission en séance. Si vous avez donc des observations à formuler sur le voeu...

Monsieur Daniel BRIGNOLI, membre élu de la circonscription d'Ottawa

(Hors micro.)

Monsieur le Président

Il n'y a pas de demande de prise de parole pour le voeu actuellement ; simplement, Madame KERVARREC voudrait intervenir après l'intervention de Pierre GIRAULT.

Madame Élisabeth KERVARREC

Simplement, je ne comprends pas très bien, parce que vous venez de dire que nous n'avons pas à intervenir sur le rapport ; je pense que la remarque qui était faite par mon collègue GIRAULT avait trait au rapport.

Monsieur Pierre GIRAULT

C'est un rappel au règlement.

Madame Élisabeth KERVARREC

Un rappel du règlement, certes. Je pense tout simplement que, comme il l'a remarqué très justement, Madame CERISIER-BEN GUIGA a proposé ce voeu qui a été adopté à l'unanimité par la commission et que son nom a peut-être été mentionné parce qu'elle n'est pas membre de cette commission. Si maintenant cela vous gêne, on peut le supprimer (*réactions*)... Si cela vous dérange profondément, bon. Mais je pense que c'est dans cet esprit que son nom a été mentionné.

Monsieur le Président

Bien ; l'incident est clos.

Monsieur

Il y a une coquille dans le "émet le voeu" : il manque un "s" ;

| en conséquence que des jeunes en formation soient recrutés.

Monsieur le Président

La faute est corrigée, Monsieur FRAGOSO ? Ça y est ? Madame PONTVIANNE, une autre erreur ?

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription de Mexico

Par deux fois a été écrit "commission" à la place de "mission" dans le troisième alinéa des considérants. La première a été corrigée, mais pas la deuxième :

| ... *mais que la mission d'aider des stagiaires*

C'est à la deuxième ligne, au milieu ; ce n'est pas

| ... *la commission d'aider des stagiaires*

Merci. En plus, on met une majuscule à "Français" :

| ... *d'aider les Français établis à l'étranger.*

Comme ce sont des personnes, on met une majuscule ; on n'en met pas quand il s'agit d'un adjectif. Merci.

Monsieur Didier LARTILLEUX, membre élu de la circonscription de Rome

Je ne comprends pas très bien ce qui est écrit — ou je n'ai pas bien entendu, ou je n'ai pas compris : dans le troisième considérant

| ... *que la commission ...*

Madame Hélène CONWAY

Non ; c'est la mission première.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Que la soumission ? (*Réactions et commentaires.*)

Madame Hélène CONWAY

Non ; que la mission.

Monsieur le Président

Il faut suivre, Monsieur LARTILLEUX ! Il faut suivre.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le vœu n° FOR/VI/06.03 relatif aux comités consulaires pour l'emploi.

Après décompte des votes, il s'avère que le vœu est rejeté par 27 voix contre, 2 abstentions et 20 voix pour. Monsieur le Président remercie Madame Hélène CONWAY et Monsieur Claude MAC GAW.

La séance est suspendue à 16 h 15.

*La séance reprend à 16 h 30
sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA,
premier Vice-Président de l'AFE.*

VII. EVALUATION DU SITE INTERNET DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre ROBION pour la présentation de l'évaluation du site Internet de l'Assemblée des Français de l'étranger. Il invite les conseillers à prendre place.

Monsieur Pierre ROBION

Avant de passer à proprement parler à l'évaluation du site Internet, je ferai un bref compte rendu de la réunion du groupe de communication qui s'est réuni hier, qui a traité en grande partie du site Internet, que je développerai donc par la suite.

Simplement, au cours de cette réunion du groupe de communication, ont été traités les points suivants :

- premièrement donc un point sur le site que je développerai après ;
- deuxièmement le point sur la communication en vue des élections, et notamment du vote électronique avec un certain nombre de souhaits, et,
- troisièmement la validation de l'affiche qui va être diffusée très bientôt incitant les Français de l'étranger à participer au scrutin du 18 juin.

Concernant les souhaits du groupe de communication, s'agissant de la campagne d'incitation au vote, le groupe a souhaité que des instructions soient adressées aux postes diplomatiques et consulaires pour qu'ils mettent en ligne de manière visible sur leur site Internet toutes les informations utiles aux électeurs pour rappeler la date, la nature du scrutin, ainsi que les modalités de vote, et notamment tout particulièrement bien sûr les modalités du vote électronique.

Le groupe a demandé également que l'affiche préparée pour inciter les Français à participer au vote, celle qui sera diffusée physiquement sur papier dans les postes, puisse être également mise sous sa version électronique sur les sites Internet des postes, afin que les électeurs puissent en prendre connaissance facilement.

ÉVALUATION DU SITE INTERNET DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**Monsieur Pierre ROBION**

Nous avons maintenant un peu plus de deux mois d'expérience à la fois du site et de l'extranet qui ont été réformés depuis leur mise en ligne définitive début janvier.

On peut séparer les évaluations :

- celle qui porte plus particulièrement sur le site public, et
- celle qui porte sur l'instrument mis à votre disposition, extranet et messagerie.

S'agissant du *site public*, je crois que le bilan est plutôt satisfaisant, bien qu'il puisse toujours être largement amélioré, bien sûr ; mais c'est un site qui, sauf erreur de ma part, apparaît quand même nettement plus convivial, moderne et plus informatif que l'ancien.

S'agissant de l'*extranet* et de la *messagerie* en revanche, leur mise en place a été plus difficile d'une part, et ils ne sont pas encore exempts de faiblesses ou de défauts, d'autre part.

Le travail du secrétariat général pendant ces deux mois visait bien sûr avec le prestataire à l'amélioration constante de ce site et à faire un bilan aujourd'hui. Nous avons d'ailleurs à ce sujet adressé une communication, qui est justement une sorte de bilan, au prestataire en lui demandant, après cette session, c'est-à-dire dans la semaine qui viendra après la session, de participer à une séance de travail dans laquelle un certain nombre de demandes seront formulées afin de rendre l'instrument dont nous disposons aussi conforme que possible aux exigences du cahier des charges qui avait été à l'époque soumis au prestataire et accepté.

S'agissant de la messagerie, vous trouvez sur votre table un manuel d'utilisation, qui avait déjà été diffusé. Mais il semble que tout le monde ne l'ait pas eu : il est donc de nouveau diffusé. Celui-ci est accompagné d'un petit vade-mecum en quelque sorte pour procéder, pour ceux qui le souhaitent, à un petit paramétrage de leur messagerie personnelle afin d'y recevoir directement les messages envoyés à l'adresse *assemblee-afe.fr*. C'est une manipulation assez simple.

L'exemple que vous avez sur papier et que je peux dérouler sur l'écran concerne la messagerie Outlook la plus commune ; mais la manipulation est à peu près la même pour toutes les interfaces de messageries que l'on peut utiliser.

J'ajouterai simplement que, pendant ces deux mois, le secrétariat général a eu beaucoup d'échanges avec les membres de l'Assemblée et que, en général, chaque fois que l'on nous a posé des questions, nous avons pu y apporter des réponses satisfaisantes, en ce sens que généralement, les personnes qui justement n'arrivaient par pour x raisons à se connecter ou à manipuler la nouvelle messagerie ont pu le faire après un dialogue avec le secrétariat général.

Il reste certainement encore beaucoup d'imperfections, et nous en sommes tout à fait conscients. C'est pour cela que nous allons demander au prestataire une amélioration tout à fait substantielle de cet outil.

Le retour d'information dont le secrétariat général aimerait disposer maintenant concerne :

- les outils de travail, en dehors de la messagerie, comme par exemple ces outils collaboratifs qui permettent de travailler sur des

textes en ligne et peuvent être tout à fait adaptés par exemple à la confection d'un rapport de commission, de voeux, ou autre; ainsi que

- l'utilisation de la base de donnée — je sais que certains d'entre vous l'ont utilisée ; elle est d'une utilisation extrêmement simple.

Elle est très riche, puisque, dès à présent, elle contient tous les textes rédigés (voeux, motions, résolutions, etc.) émis par l'Assemblée et le CSFE depuis 1998, ce qui a occasionné un assez gros travail de saisie, de numérisation des documents. Le secrétariat général a l'intention de poursuivre ce travail cette année pour que l'on puisse remonter jusqu'en 1948 et disposer dans une base de données absolument tous les documents qui ont pu être issus des travaux de l'Assemblée.

L'utilisation en est extrêmement simple : un lien figure sur votre extranet, et en deux ou trois clics, vous obtenez absolument ce que vous voulez puisqu'il existe une possibilité de sélection multicritère très simple.

Nous aimerions donc effectivement avoir aussi un retour d'information sur l'utilisation de ces outils.

Voilà, Monsieur le Président, j'en ai terminé pour le moment.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre ROBION et s'enquiert des demandes de prise de parole.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur Alexandre LAURENT

J'ai lu avec attention la proposition que vous nous faites pour nous brancher sur Outlook ; cela n'est pas un problème parce que je le suis déjà, mais comment vais-je transférer ce qu'il y a sur *afe.fr* dans Outlook ? C'est cela qui m'intéresse.

Monsieur Pierre ROBION

C'est précisément ce que je disais : vous avez devant vous un mode d'emploi pour procéder à ce paramétrage.

Monsieur Alexandre LAURENT

Nom: ceci, c'est simplement la création d'Outlook. Mais je ne vois pas...

Monsieur Pierre ROBION

Pour créer un compte, oui.

Monsieur Alexandre LAURENT

Mais j'ai déjà le compte ; cependant, je voulais savoir comment allait s'effectuer la relation entre le courrier *afe* et l'Outlook personnel.

Monsieur Pierre ROBION

A partir du moment où vous disposez d'un premier compte, vous en créez un deuxième dans Outlook: vous y recevez automatiquement les messages ; cela s'effectue entièrement automatiquement. Il suffit d'introduire les deux ou trois paramètres : adresse de messagerie, POP...

Monsieur Alexandre LAURENT

Ce sera donc à ce moment-là l'adresse messagerie de *afe* ?

Monsieur Pierre ROBION

Absolument ; c'est ce qui est dans les différents tableaux.

Monsieur Alexandre LAURENT

D'accord, j'ai compris. Merci.

Madame Claudine LEPAGE, membre élu de la circonscription de Stuttgart

J'avais une question concernant la messagerie : nous sommes envahis de messages tout à fait indésirables ; ne serait-il pas possible d'installer un filtre antispam pour limiter au maximum cet inconvénient ?

Monsieur Pierre ROBION

C'est une demande qui a été formulée au prestataire : installer un antispam sur le serveur de la messagerie.

Monsieur le Président

Voilà. Nous y avons pensé.

Monsieur Daniel COCCOLI, membre élu de la circonscription de Londres

Je voulais faire la même remarque sur les antispam, parce que j'ai eu 527 messages récemment, et je n'ai pas le courage de les regarder un par un : je n'en regarde donc aucun.

En revanche, je voudrais que l'on simplifie un petit peu justement quand on veut détruire ces messages non souhaités : lorsque l'on clique sur "supprimer", on a quelque chose qui se raye, et après, on ne sait plus quoi faire parce que vider la corbeille ne veut pas dire cela. Votre approche n'est quand même pas logique : ce n'est pas très bon. Vider la corbeille, c'est vider la corbeille : ou l'on clique sur "Supprimer " et tout disparaît dans la corbeille, ou alors... Il y a là quelque chose de pas logique.

Monsieur Pierre ROBION

C'est une présentation légèrement différente, mais si vous considérez une messagerie très répandue comme celle de Wanadoo par exemple, le système est rigoureusement le même : vous avez besoin d'effectuer deux opérations ; je ne connais pas toutes les messageries, mais cela ne nécessite pas davantage d'opérations qu'une autre messagerie.

Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Stuttgart

C'est toujours pour supprimer ces messages indésirables : il faut cliquer deux fois sur "Supprimer" puisqu'il y a encore un bouton "Supprimer " en bas de la page, et il est situé de telle manière que chaque fois, on est obligé de déplacer le curseur pour y arriver. Cela fait perdre un temps fou, surtout on a 300 messages à supprimer.

Monsieur Pierre ROBION

Il me semble qu'il y a deux boutons : un en haut et un en bas.

Monsieur le Président

Oui, c'est vrai : il y a "Supprimer" en haut et "Supprimer" en bas. Mais cela ne change rien : vous pouvez vous placer en haut ou en bas indifféremment.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Je voulais d'abord rendre hommage au secrétariat général parce que je trouve que si l'on critique beaucoup, c'est quand même un outil important.

Monsieur le Président

Bravo !

(Applaudissements.)

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Et j'aimerais que beaucoup de mes collègues s'en servent un peu plus, ce qui nous permettrait de travailler entre les réunions de l'Assemblée pour avancer un peu plus.

Ceci dit, il est vrai qu'il existe encore de nombreuses imperfections sur la messagerie ; je vous l'ai déjà écrit directement, complété avec Monsieur FRAGOSO quand je l'ai vu samedi au Sénat.

Concernant les messages à supprimer, une solution, qui existe par exemple dans Outlook, pourrait être que, quand on clique sur "Supprimer", cela aille automatiquement dans un dossier spécial "Supprimer " et n'apparaisse alors plus sur la page.

Parce que le problème que je trouve personnellement qui se pose sur cette messagerie, c'est que les messages apparaissent page par page au lieu d'être en lignes. Quand vous en supprimez par exemple un certain nombre de la page 1, cela fait diminuer cette page mais pas remonter les messages de la page 2 — vous voyez ce que je veux dire ? C'est un élément.

Une autre solution que j'avais envisagée était de demander que les messages les plus récents apparaissent en premier lorsque l'on ouvre le site. Vous m'avez indiqué qu'il suffisait de cliquer sur "Date" : cela fonctionne quand on clique deux fois sur "Date" et pas seulement une fois. Mais cela fonctionne pour la fois où vous ouvrez : quand vous rouvrez le lendemain, c'est la même chose, les messages les plus anciens apparaissent en premier. Je pense donc que c'est un aspect qu'il faudrait voir.

Une dernière chose que je n'avais pas dite à Monsieur FRAGOSO : quand on clique sur "Répondre" au message, tout le texte du message est inclus. Quelqu'un m'a écrit de façon un peu prolifique, avec trois pages : si jamais je clique sur "Répondre" et que je ne lui écris qu'à la fin des trois pages qu'il m'a écrites, il ne va pas comprendre. Il faudrait donc que, pour écrire la réponse, le curseur apparaisse en tête du message ; alors que, dans ce cas, c'est d'abord le message que nous avons reçu qui apparaît, et il n'est pas évident d'arriver à placer le curseur avant.

Monsieur Pierre ROBION

Concernant ce point, il suffit de vous placer en haut comme dans toute messagerie.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Oui, mais si c'était automatique, nous perdriions déjà moins de temps, ce qui pourrait être fait.

Personnellement, je ne lirai pas trois pages d'un texte que j'ai déjà reçu avant de lire la réponse ; cela ne me paraissait pas très logique.

Monsieur Pierre ROBION

Oui, nous sommes effectivement habitués à travailler dans ce sens, vous avez raison.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Je crois que l'espace collaboratif que j'ai voulu utiliser pour la commission de la Décentralisation n'était pas encore en ligne ?

Monsieur Pierre ROBION

Si, il fonctionne ; nous l'avons d'ailleurs testé. Mais effectivement, je crois que personne ne l'a utilisé.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Il y a le forum et l'espace collaboratif : je crois que ce n'est pas la même chose ; si ? Mais je me trompe peut-être.

Monsieur Pierre ROBION

Oui.

Monsieur Daniel BRIGNOLI

C'est une suggestion : Monsieur ROBION, peut-être pourrions-nous, si les membres de l'AFE connaissent des difficultés dans l'utilisation de ce nouvel outil, en faire une démonstration pratique lors de la prochaine session. Je pense que ce serait pour le plus grand bénéfice des membres de l'Assemblée, parce qu'autrement, nous allons toujours avoir beaucoup d'interrogations, d'inquiétudes ; si l'on pouvait donc peut-être prévoir cela, ce serait une solution qui réglerait tous les problèmes. Merci.

Monsieur Pierre ROBION

Oui, effectivement, c'est très possible.

Monsieur le Président

On peut le faire : bonne suggestion.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

Je ne savais pas, en entrant à l'Assemblée des Français de l'étranger, qu'il fallait être un internaute très expert ; je ne le suis pas : je suis donc un peu perdue.

Le fait de passer les messages sur la messagerie de l'AFE, si l'on effectue la configuration — personnellement, je ne le ferai pas, mais j'ai mon informaticien préféré à la maison qui le fera pour moi —, est-il définitif, ou bien faut-il le refaire à chaque fois ?

Monsieur Pierre ROBION

Non, c'est définitif, bien sûr.

Madame Françoise LINDEMANN

C'est définitif ? C'est ce que je voulais savoir ; merci infiniment.

Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH

Il est certain que ce sera pour nous une facilité que de pouvoir faire renvoyer nos courriers sur nos adresses personnelles, mais il est hors de question que nous le fassions avant que l'on ait installé un antispam, parce qu'il n'est pas question que nous récupérions 350 messages par jour.

Je suis un peu étonnée que cela n'ait pas été fait en standard, surtout si cela a été conçu par une société spécialisée ; parce que l'on connaît ce problème depuis quand même un certain nombre d'années et que des systèmes extrêmement simples, qui se téléchargent par exemple sur des sites personnels à la maison en moins de 5 minutes, peuvent être installés qui coupent jusqu'à 80 à 90 % des spam que l'on peut recevoir chez soi. Il existe de nombreux outils pour cela, qui sont gratuits, et que l'on peut installer immédiatement ; et il est hors de question que nous procédions à un transfert avant que ce soit installé sur ce site.

Monsieur Pierre ROBION

Je l'ai installé sur ma messagerie personnelle, et je n'ai aucun spam ; je ne sais pas comment cela se fait. Mais je sais que beaucoup d'entre vous en reçoivent.

Je voudrais juste ajouter quelque chose : je sais que beaucoup d'entre vous ont oublié leur identifiant ou leur mot de passe ; pour tous ceux qui ne les ont pas encore récupérés ou pas encore demandés, vous pouvez le faire au secrétariat et on vous les donnera bien sûr immédiatement.

Monsieur le Président

N'hésitez pas à le faire.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Je suis désolée, j'ai une dernière question : j'avais oublié de vous demander : si on rentre les messages de l'Assemblée — effectivement, comme Madame CAPIEU, j'attendais que l'antispam soit installé parce que j'en reçois pas mal — sur notre Outlook, quand on écrit le message, peut-on sortir avec l'adresse de l'Assemblée ? Est-ce configuré ainsi ?

Par exemple, personnellement, j'ai *club-internet.fr* : si je le rentre dans Outlook, en France, je sors avec Club Internet, mais je ne peux pas le faire à Mexico, cela ne fonctionne pas. Parce que je trouve tout de même très agréable que nous puissions écrire aux personnes de notre circonscription avec l'adresse "officielle" et pas notre adresse personnelle.

Monsieur Pierre ROBION

C'est un point que je voudrais revoir avec le prestataire, parce que je ne suis pas sûr que cela fonctionne effectivement ; or, nous l'avions demandé.

Monsieur Daniel COCCOLI

Je crois qu'il faut nous préciser ce serveur de messages pour courriers entrants, parce que ce qui figure sur votre document a priori ne permet pas de programmer la réception des messages sur Outlook. Vous nous avez indiqué en première page sur ce document des adresses POP et SMTP avec différents fournisseurs ; mais il nous faut une adresse qui soit très claire. Or, je n'arrive pas à la lire, je m'excuse.

Monsieur Pierre ROBION

Elle est imprimée dans le petit manuel dont vous disposez : pas celui-là, l'autre ; mais elle est d'ailleurs dans celui-là également.

Monsieur Daniel COCCOLI

Je suis désolé, je ne l'ai pas reçue. Simplement, pour répondre à notre collègue de Mexico, Marie-Hélène, si dans ces adresses vous indiquez le POP pour l'entrée et le SMTP pour la sortie d'*assemblee-afe*, vous allez pouvoir a priori fonctionner.

Monsieur le Président

A priori, d'accord.

Monsieur le Président remercie Monsieur Daniel COCCOLI de cette précision, et, en l'absence d'autres demandes de prise de parole, lève la séance.

La séance est levée à 17 h 00.

JEUDI 9 MARS - MATIN

*La séance est ouverte à 9 h 15
sous la présidence de Monsieur Roger BONIN,
Vice-Président de l'AFE.*

Monsieur le Président invite Messieurs les Conseillers à prendre place.

Monsieur le Président

Nous reprenons nos travaux. Comme vous avez pu le lire dans l'ordre du jour, nous aborderons :

- d'abord, la présentation du rapport de la commission de l'Union européenne,
- ensuite, la commission des Affaires sociales,
- pour terminer avec la commission temporaire de la Décentralisation.

Avant de commencer nos travaux, je voudrais, pour ceux qui se lèvent tôt et qui sont sérieux — les autres verront bien par la suite — vous confirmer une information qui vous intéresse tous pour ce soir à la réception de notre Ministre-Président : certains ont pris leurs cartons ; d'autres, ceux qui ne l'ont pas, peuvent le retirer au secrétariat général à côté. Et ne tenez pas compte de ce qui est indiqué, parce que nous avons la confirmation que ce sont les couples qui sont invités. C'est donc Monsieur et Madame ; même si sur le carton, c'est écrit "ou Monsieur, ou Madame", vous pouvez noter que les conjoints sont invités. Vous notez donc que c'est à 20 h 45 au quai d'Orsay avec les conjoints.

Monsieur Christophe FRASSA demandant à intervenir, Monsieur le Président lui fait observer que l'on ne fait pas de remarques sur le titre, et donne la parole sans tarder à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

I. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne

Merci, Monsieur le Président. D'abord, vous m'avez volé quelques mots puisque je voulais commencer par remercier tous ceux qui s'étaient levés tôt ce matin pour venir nous entendre.

La commission de l'Union européenne s'est donc réunie pour cette dernière session triennale, après trois années de, je l'espère, bons et loyaux services.

Nous avons traité de *différents sujets* :

- l'application des directives européennes ;
- l'avancement de la Constitution européenne en recevant Son Excellence l'Ambassadeur d'Autriche en France, ce qui nous permet de porter un regard extérieur dans cette commission et de nous ouvrir en fait vers l'extérieur ;
- nous sommes également revenus sur le vote des Français établis hors de France aux élections européennes, afin de rechercher le meilleur moyen de redonner à nos compatriotes un droit qui leur a été injustement retiré, et pourquoi pas à moyen ou à long terme de permettre une représentation des Français de l'étranger au Parlement européen ; et ceci a constitué le point fort de nos travaux.

Nous n'avons émis qu'une résolution, mais nous déplorons l'absence de réponse officielle à une autre datant de mars 2005 si je ne me trompe pas, même s'il semblerait qu'un décret venant du 15 avril dernier ait répondu, nous dit-on, à cette résolution.

Même dans ce cas de figure, nous aimerions fortement qu'une réponse soit donnée à la commission, qui est donc en droit de l'exiger, et qui, par cette non-réponse, est également en droit de s'offusquer. De ce fait, nous la présentons de nouveau, partant du principe que nous n'avons obtenu aucune réponse.

Pour terminer — je serai donc assez court —, je voudrais remercier l'ensemble des membres de la commission qui ont été assidus, ont participé aux débats avec beaucoup d'intérêt et ont véritablement amené beaucoup d'animation dans cette commission. Je les en remercie donc et je passe la parole à notre Rapporteur.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

Madame Claudine SCHMID, Rapporteur de la commission de l'Union européenne

Comme vous l'a annoncé notre Président, le point fort de nos travaux a porté sur les moyens de redonner à nos compatriotes la possibilité de voter depuis les bureaux de vote à l'étranger pour nos représentants au Parlement européen.

Mais avant que nous parlions de ce point, je vais vous faire part des deux auditions que nous avons eues, celles :

- de Monsieur Jean LAPORTE, Directeur du service des Affaires européennes du Sénat ; et celle
- de l'Ambassadeur d'Autriche en France concernant à la présidence autrichienne de l'Union.

Audition de Monsieur Jean LAPORTE

Monsieur LAPORTE est venu nous entretenir des directives européennes puisque vous savez que, une fois adoptées, elles doivent être transposées en droit national. Je n'entrerai pas dans le détail, puisque vous avez le rapport sous les yeux et je mentionnerai uniquement les grandes lignes.

Tout d'abord, en droit français, la transposition des directives européennes relève du domaine réglementaire pour les deux tiers d'entre elles, un tiers seulement étant du domaine législatif. Le Parlement doit donc attendre que le Gouvernement dépose un projet de loi pour pouvoir s'en saisir. Si le délai octroyé pour la transposition n'est pas respecté, les États peuvent être sanctionnés par la Cour de justice.

La question de savoir comment nos compatriotes pouvaient agir si une directive n'était pas transposée dans leur pays de résidence préoccupait plusieurs membres de la commission. La réponse est que, comme pour les Français de France, les Français de l'étranger ont la possibilité d'utiliser les voies de recours propres à leur pays de résidence. Après avoir épuisé toutes les possibilités de contentieux, ils peuvent saisir la Commission européenne.

Nous notons que les États respectent de plus en plus les délais de transposition impartis, qui sont en moyenne de 18 mois ; vous trouverez d'ailleurs en annexe 1 le tableau par pays des directives transposées dans les temps.

Audition de Monsieur PROHASKA

Après cette audition technique de grande qualité, nous en avons eu une autre, également de très grande qualité mais plus politique, puisqu'elle concernait la présidence autrichienne de l'Union européenne. Pour ce faire, Son Excellence l'Ambassadeur d'Autriche en France est venu nous présenter le projet autrichien pour ses six mois de présidence. Là aussi, je n'entrerai pas dans les détails de l'intervention.

Il faut bien comprendre que, désormais, il existe un programme pluriannuel qui assure la stabilité de l'Union, mais laisse en revanche peu de place à l'initiative du pays qui préside l'Union européenne. L'Autriche travaille donc en étroite collaboration avec la Finlande, qui présidera l'Union dès juillet.

En ce qui concerne le volet financier, le Chancelier SCHLÜSSEL souhaite un assainissement des finances et l'établissement de priorités différentes. Il envisage de trouver de nouvelles sources de financements et propose d'introduire des taxes sur les transactions non encore soumises à taxation.

Quant à la volonté politique de l'Autriche, elle est axée sur quatre objectifs :

- le renforcement de la confiance des citoyens dans les institutions,
- la garantie de développer le modèle de vie européenne,
- l'emploi et la croissance,
- la place de l'Europe dans le monde.

Dans notre échange avec l'Ambassadeur, il a bien entendu été question de l'avenir de l'Europe. Depuis le double non français et hollandais à la Constitution européenne, les États sont entrés dans une période de réflexion qu'ils mettent à profit pour expliquer l'Europe à leurs citoyens. Un débat s'est engagé ; en juin, l'Autriche, forte des propositions qui seront sorties de ces débats, proposera une feuille de route.

En ce qui concerne l'emploi et la croissance, qui forment une priorité de la présidence autrichienne, chaque État présente ses programmes de réformes destinées à soutenir la croissance et l'emploi dans les années à venir.

Pour ce qui est de la politique étrangère, l'Autriche compte bien jouer pleinement de son vécu et de sa proximité pour resserrer les liens entre l'Europe et les Balkans occidentaux ; elle sait, peut-être mieux que quiconque, à quel point la stabilité dans cette partie du monde est bénéfique pour l'Europe.

Il a aussi bien entendu été question au cours de cette audition de l'élargissement de l'Union européenne. Hormis la Roumanie et la Bulgarie, qui arrivent au terme de leur parcours en vue de l'adhésion, et la Croatie et la Turquie, qui, elles, débutent les négociations, il faut distinguer les pays qui souhaiteraient adhérer et pour lesquels il est préférable d'établir des

accords de coopération, de ceux qui n'ont pas d'ambitions européennes, tels que les pays d'Afrique du Nord, mais qui souhaitent un rapprochement avec l'Europe.

Voilà pour la synthèse que je vous ferai du débat passionnant que nous avons eu avec Monsieur PROHASKA.

Le vote des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen

J'en viendrai maintenant au vote des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen. Vous avez tous suivi avec beaucoup d'intérêt et d'inquiétude le changement en 2003 de la circonscription unique en 8 circonscriptions électorales pour l'élection des députés européens.

Cette modification de la loi ôtait à nos concitoyens la possibilité de s'exprimer et à un certain nombre d'entre eux la possibilité de prendre part au vote puisqu'ils n'étaient pas inscrits sur une liste électorale dans une commune en France.

Je ne reviendrai pas sur l'historique, que par ailleurs vous trouverez joint en annexe 2. Certes, il s'est fait une avancée puisque désormais peuvent s'inscrire sur la liste d'une commune en France tous ceux qui ont un parent (jusqu'à la quatrième génération) qui vote ou a voté dans cette commune. Toutefois, notre commission estime que les Français établis hors de France doivent retrouver leurs droits depuis les bureaux de vote à l'étranger.

Après qu'une discussion technique sur ce thème aussi s'est engagée avec le Sénateur COINTAT et tous les autres intervenants, le Sénateur COINTAT étant membre de notre commission, nous vous proposons, dans une résolution qui va vous être soumise, que le Gouvernement dépose un amendement à la loi relative à l'élection du Président de la République, loi en instance de discussion.

Puisque la circonscription électorale d'Ile-de-France est la seule circonscription monorégionale, en la transformant en "Ile-de-France et France de l'étranger", nous retrouverions nos droits et pourrions envisager ainsi d'avoir nos propres représentants. Cette résolution a d'ailleurs été soumise, après adoption, à la commission des Lois, qui la mentionnera également dans son rapport.

J'ouvre ici une parenthèse : cette résolution a été présentée conjointement par notre commission et par une autre, celle des Lois et Règlements en l'occurrence, et ceci marque une avancée dans nos méthodes de travail au sein de notre Assemblée, avancée que je mentionnerai en conclusion de ce rapport.

Voici pour ce qui est des thèmes principaux évoqués lors de nos travaux.

Suivi des dossiers

Dans la partie de nos travaux consacrée au suivi de nos dossiers, nous avons étudié la réponse aux vœux, et nous allons peut-être passer à la lecture des observations de ces réponses et au vote des résolutions.

Nous avons présenté un vœu en septembre 2005 qui concernait l'information qui peut être apportée à nos compatriotes dans nos consulats, information sur le droit communautaire. Vous trouverez la réponse dans le rapport.

Voici les observations de la commission :

La commission a pris note de la réponse, qui appelle la remarque suivante : la commission regrette que les représentations consulaires ne soient pas en mesure de fournir l'information générale du public et que rien ne soit envisagé pour y remédier. La commission rappelle que la libre circulation n'est pas synonyme d'intégration.

Nous avons déposé également un autre vœu qui concernait les retraites et la totalisation des périodes de cotisations. Pour ce vœu, la commission prend note de la réponse et encourage le Gouvernement à persister dans son engagement à faire évoluer les règlements de coordination dans ce sens.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

Madame Claudine SCHMID

Nous allons maintenant passer à la première résolution, que je vous laisse trouver en page 16 du rapport.

Résolution n° UE/R1/06.03

Madame Claudine SCHMID donne lecture de la résolution n° UE/R1/06.031, relative au rétablissement des droits des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président remercie Madame Claudine SCHMID et s'enquiert des demandes de prise de parole.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid

En ce qui concerne différents endroits de ce texte, autant pour les considérants que pour la demande, je rajouterais

| ... pour l'élection des représentants français

car nous avons, dans l'Union européenne, la possibilité de voter les listes de notre pays de résidence ; mais ce qui nous intéresse, ce sont les représentants français. Je pense donc qu'il serait bon de l'ajouter.

De la salle

Si c'est dans nos circonscriptions d'Ile-de-France cela ne peut être que des Français.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

La seule chose, c'est que si c'est dans la circonscription Ile-de-France, cela ne peut être bien sûr que des Français.

Monsieur Pierre GIRAULT

Je pense que la réflexion de mon collègue et ami NAEDER est tout à fait pertinente. Pourquoi ? Parce que, tout au moins en Europe, nous sommes, nous citoyens de l'Union européenne, habilités, autorisés à voter pour les élections européennes dans notre propre pays, mais dans le cadre des élections organisées localement.

C'est-à-dire que moi-même, au Luxembourg, j'ai la possibilité de voter pour choisir un député européen. Il est évident que, sur place, autant j'ai appelé mes concitoyens à voter aux municipales puisqu'ils y paient des impôts et y résident, autant pour les élections européennes, je les ai appelés à boycotter, enfin à ne pas se rendre à ce type d'élection parce qu'un député luxembourgeois ne défendra que des intérêts luxembourgeois et ne défendra pas les intérêts français.

C'est la raison pour laquelle l'impossibilité pour nous de participer aux dernières élections a été ressentie de façon vraiment forte. C'est donc pour les élections des Français. Cela n'a rien à voir avec l'Ile-de-France.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre GIRAULT et donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Cette discussion me confirme un peu dans la première lecture que j'avais faite : cette rédaction du paragraphe 1 exclut en fait les Français établis hors de l'Union européenne.

Madame Claudine SCHMID

Non, non...

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

... parce que nous n'avons pas de bureaux de vote ouverts à l'étranger pour l'élection des Français hors d'Europe.

Madame Claudine SCHMID

C'est ce que nous demandons.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Mais :

| ... retrouvent la possibilité de voter dans les bureaux de vote ouverts à l'étranger.

Pour l'instant, ils ne sont pas ouverts à l'étranger : vous, en Europe, vous en avez ouvert... Je suis désolée, mais je pense qu'il faudrait modifier cette rédaction :

| ... bureaux de vote ouverts à l'étranger.

Monsieur le Président indique que le Président de la commission a la réponse.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Quand on parle des bureaux de vote ouverts à l'étranger, ce sont nos consulats. Nous votions autrefois pour les élections européennes dans les consulats ; nous ne pouvons plus actuellement y voter, et nous essayons actuellement de ramener la possibilité pour tous les Français de l'étranger, qu'ils soient intracommunautaires ou hors Europe, de pouvoir voter à nouveau dans les consulats. C'est tout.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

Si jamais cette fois-ci cela marche, tant mieux. Nous avons déjà essayé plusieurs fois, sous la droite, sous la gauche : cela ne marche jamais ; si cela marche, ce sera très bien.

Maintenant, je crois que l'idéal, si on se place vraiment dans une perspective européenne, serait de constater malgré tout que nous sommes tous des citoyens européens, que lorsque nous vivons dans l'Union nous avons déjà un droit de vote, qu'il faut exercer ; parce que si ce n'est pas les Français de l'étranger et les Européens qui connaissent un peu, qui sont mobiles dans l'Union, ne font pas un peu un acte de citoyenneté européenne, qui va le faire ?

Donc revendiquer le droit que nous avons déjà de voter dans nos pays de résidence quand nous sommes dans l'Union européenne. Mais observer aussi qu'il existe effectivement une discrimination entre les différentes nationalités de l'Union hors d'Europe parce que, pour certains pays, les nationaux peuvent voter dans le consulat à l'étranger tandis que, pour d'autres, non.

Il faut donc travailler ensemble avec les Espagnols hors d'Espagne, les Italiens hors d'Italie ou hors de l'Union à trouver une représentation pour l'ensemble des ressortissants communautaires hors de l'Union européenne ; je crois que c'est la vraie perspective.

Mais enfin, de toute façon, c'est effectivement un droit qui nous a été supprimé en tout cas hors de l'Union européenne, et c'est donc bien de le revendiquer. Mais je crois quand même que, dans une perspective de réelle revendication de la citoyenneté européenne, le vrai objectif est de revendiquer que quelques députés européens représentent les citoyens européens qui vivent hors de l'Union européenne.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Yves LECONTE et invite Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA à lui répondre.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Cher collègue, je vous rappelle que l'expatriation présente plusieurs facettes : l'une est formée d'expatriés qui sont là sur le long terme et qui effectivement s'intègrent très facilement dans le pays d'accueil ; et puis, il existe aussi de plus en plus une expatriation de court terme pour des personnes de passage un an, deux ans, voire trois ans au maximum dans un pays et qui, ne connaissant pas tellement bien le pays dans lequel elles se trouvent, préfèrent encore voter pour un représentant français. Et nous, nous considérons qu'il serait toutefois préférable que les Français expatriés aient un propre représentant au Parlement européen.

Ce à quoi nous avons réfléchi, c'est que dans la circonscription Ile-de-France, on compte, si ma mémoire est bonne, 13 députés élus ; le poids électoral de chaque député doit représenter environ 500 000 votants. Nous avons à l'étranger un potentiel de 800 000 votants.

Si d'aventure nous arrivions à obtenir satisfaction dans ce sens et que les Français de l'étranger soient inclus dans cette circonscription Ile-de-France, reviendrait à nous élus à l'étranger d'amener nos concitoyens à voter. Si nos concitoyens votent pour les élections européennes et sont suffisamment nombreux, alors, nous pourrions avoir un représentant ; maintenant, s'ils ne veulent pas voter, ne participent pas, nous ne l'aurons pas fait. Mais nous avons ouvert la voie au minimum.

Monsieur le Président, en l'absence d'autre intervention, demande à Madame Claudine SCHMID ce qu'elle propose.

Madame Claudine SCHMID

Dans le premier considérant, nous ajoutons le mot "français". C'est donc :

... pour l'élection des représentants français au Parlement européen.

Monsieur

Dans le premier considérant et dans le premier "demande".

Madame Claudine SCHMID

D'accord.

Monsieur le Président

Tout le monde a-t-il bien compris la nouvelle rédaction ?

Madame Claudine SCHMID

Oui.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° UE/R1/06.03 ainsi modifiée, relative au rétablissement des droits des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° UE/R2/06.031

Madame Claudine SCHMID

La résolution n° 2 avait déjà été présentée, comme vous l'a dit notre Président, en mars 2005, et nous n'avons pas obtenu de réponse. Aussi, au lieu de demander une réponse, nous la présentons à nouveau : elle concerne l'assurance maladie des personnes qui se déplacent sur le territoire de l'Union européenne, et notamment les problèmes que rencontrent nos compatriotes pour le remboursement.

Madame Claudine SCHMID donne lecture de la résolution n° UE/R2/06.03, relative à l'assurance maladie des personnes qui se déplacent sur le territoire de l'Union européenne. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission. Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole sur ce point.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNIER, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je crois me souvenir qu'il existe un texte modifiant le règlement 1408-71 sur cette question particulière : il s'agit d'une directive refondant le règlement prenant en compte une trentaine de modifications successives depuis 1971 et les jurisprudences de la Cour, y compris celles sur l'accès aux soins transfrontaliers.

Je me demande si nous ne gagnerions pas à intégrer ces récents développements à l'intérieur de la résolution plutôt que de présenter un texte qui est maintenant un peu décalé par rapport à la réalité récente.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Dans les propos liminaires, nous avons simplement indiqué que nous connaissons l'existence de cette directive, mais que nous n'en avons pas été formellement avertis : nous posons donc de nouveau le voeu, de manière à demander à l'administration d'avoir l'élégance de bien vouloir nous en avertir.

Madame Claudine SCHMID

Il y a une question pour l'assemblée, en général.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNIER

Je crois que cela aurait beaucoup plus d'allure que de mentionner à l'administration que l'on a deviné même avant elle qu'il existait un texte qu'elle avait négocié et sur lequel elle ne s'exprime pas.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Effectivement.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNIER

Je crois me souvenir avoir posé une question orale l'an passé en mars sur ce sujet particulier ; je n'ai plus en tête les références de l'arrêt ni même le numéro de cette directive qui est toujours en voie de transposition ; mais si cela peut être utile, je peux le rechercher et vous le faire parvenir.

Monsieur le Président

Bon ; alors qu'est-ce qu'on fait, là ?

Madame Claudine SCHMID

On passe au vote.

Monsieur le Président

Écoutez, nous avons pris note de vos observations ; je crois que nous allons passer au vote sur cette résolution

De la salle

... qui est la même.

Monsieur le Président

... qui est la même ; et puis, quand les informations leur seront parvenues, nous reverrons à ce moment-là le texte : je pense que c'est la proposition du Président de cette commission.

Monsieur Michel DUCAUD, Rapporteur de la commission des Affaires sociales

C'était pour signaler que le point 9 du rapport que je vais avoir l'honneur de présenter se préoccupe de la même question et vous apportera les réponses du Gouvernement.

Monsieur le Président

Parfait : je crois que ce sera complémentaire à cet élément. Je continue donc.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° UE/R2/06.03, relative à l'assurance maladie des personnes qui se déplacent sur le territoire de l'Union européenne ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Conclusion du rapport**Madame Claudine SCHMID**

Je vais donc passer à la conclusion du rapport ; je ne vais pas vous en faire une synthèse mais me permettre de vous lire la conclusion que vous avez sous les yeux. Ce rapport est le dernier présenté par la commission dans sa composition actuelle.

Grâce à la bonne implication et à l'engagement constructif de tous ses membres, notre commission a progressé. Les tâtonnements inhérents à la création d'une première commission transversale au sein de notre Assemblée ont obligé les différentes commissions à différencier les attentes spécifiques aux Français établis au sein de l'Union européenne de celles de tous les Français établis hors de France ; une coordination intercommissions est en train de se mettre en place : nous nous en félicitons.

En complément de nos travaux purement de commission, nous espérons avoir contribué à votre information, principalement grâce aux interventions en assemblée plénière du Président Valéry GISCARD D'ESTAING et de Madame le Ministre Claudie HAIGNERÉ, et également grâce au bulletin hebdomadaire sur l'actualité européenne de notre Président Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Nous avons également amorcé une communication externe à notre Assemblée : nous avons pris l'initiative d'envoyer une copie de nos rapports au Président de la délégation parlementaire pour l'Union européenne du Sénat, au Président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne et au représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne.

Nous envisageons aussi de remettre systématiquement nos rapports à nos Ambassadeurs en poste au sein de l'Union européenne et à nos parlementaires européens ainsi qu'à d'autres acteurs politiques.

Nous ne manquons pas non plus de communiquer aux départements concernés du ministère des Affaires étrangères et au Parlement le nom d'invités dont l'audition pourrait également être utile à leurs travaux. Le but de cette communication externe est de rappeler les obstacles rencontrés par nos compatriotes pour essayer qu'ils soient pris en compte et, par voie de conséquence, levés.

Voici le bilan que nous pouvons tirer de ces trois années. Les travaux n'ont été qu'une amorce de ce que peut apporter une telle commission à notre Assemblée. Maurice BLONDEL disait que :

L'avenir ne se prévoit pas : il se prépare.

Nous ne prévoyons donc pas l'avenir de la commission, puisque notre mandat se termine, mais nous espérons l'avoir préparé. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Madame Claudine SCHMID pour son excellent travail et la commission pour son travail ; puis il donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Je voulais simplement rappeler que cette commission, qui a été ouverte il y a trois ans de cela, ne savait pas trop dans quel sens aller et déployer son énergie. Nous avons tenté pour le mieux de le faire, mais cela n'a été possible que grâce à la coopération de l'ensemble des membres de la commission qui ont beaucoup aidé, qui m'ont personnellement beaucoup aidé ; et je voudrais remercier officiellement le Rapporteur Claudine SCHMID, sans qui je n'aurais pas pu travailler pendant ces trois ans. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI'

C'était sur un point d'explication du rapport de Madame le Rapporteur. Tout à l'heure, je crois que vous avez dit à propos de l'inapplication du droit européen qu'il s'agissait d'épuiser toutes les voies de contentieux avant de saisir la Commission européenne. Est-ce bien cela ? C'est ce que j'ai entendu en tout cas.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Les lois de contentieux.

Madame Claudine SCHMID

Non.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI'

Je voulais juste rectifier qu'il n'est pas besoin d'aller en justice pour pouvoir ensuite saisir la Commission européenne : on peut aller directement à la Commission européenne.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Bien sûr.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI' et, les travaux de la commission de l'Union européenne étant terminés, remercie son Président et son Rapporteur.

Brève interruption de séance.

II. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Monsieur le Président, après s'être assuré que tous les membres de l'Assemblée disposent des deux documents : le rapport et en annexe Le Sida au Cameroun 2005, donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales

Je serai très court pour laisser la parole à notre Rapporteur. Je voudrais simplement indiquer à l'ensemble de nos amis que cette commission s'est déroulée dans un excellent climat ; nous avons eu la chance d'accueillir des invités de qualité.

Le seul point noir c'est que, dans un certain temps, nous allons peut-être en arriver à refuser la salle n° 6 : je crois que nous travaillons dans des conditions qui ne sont pas dignes de notre Assemblée. J'espère que le secrétariat général pourra se faire notre interprète afin de nous permettre d'obtenir une salle où nous puissions non seulement recevoir nos invités mais également travailler dans les meilleures conditions, surtout quand nous n'avons pas de micros et également un problème de climatisation.

C'est le seul point noir, parce que concernant tout le reste, nous ne pouvons que nous féliciter de la coopération que nous avons eue tant avec le secrétariat général qu'avec nos invités. Je félicite Monsieur FRAGOSO et bien sûr Monsieur ROBION d'avoir pu nous permettre d'obtenir un grand nombre d'auditions de personnalités ; et je remercie surtout le secrétariat qui nous a permis également de présenter ce rapport dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président remercie Monsieur Guy SAVERY et donne la parole à Monsieur Michel DUCAUD, Rapporteur de la commission des Affaires sociales.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Monsieur Michel DUCAUD, Rapporteur de la commission des Affaires sociales

Les travaux de la commission des Affaires sociales se sont inscrits dans la cohérence et dans la densité. C'est ainsi que la commission a poursuivi l'étude des six thèmes majeurs auxquels elle s'est consacrée depuis de nombreux mois (depuis septembre 2004), en y ajoutant autant de thèmes qu'il lui est apparu nécessaire à partir des contributions de chaque groupe de travail, des auditions de personnalités et des nouveaux textes législatifs ou réglementaires intervenus.

Elle a donc assuré la spécificité de sa démarche, privilégiant les études en profondeur pour aboutir à des propositions positives et argumentées, au détriment des simples voeux, dont elle ne cesse de déplorer l'inefficacité.

Onze points ont été inscrits à l'ordre du jour de l'organisation des travaux ; nous les prendrons les uns après les autres.

1. Situation actuelle de l'enfance handicapée et des adultes handicapés

Nous avons reçu des invités au titre de la délégation interministérielle aux Personnes handicapées et du ministère des Affaires étrangères :

- Monsieur Patrick GOHET qui était prévu a été représenté par Monsieur Patrick MONOD-GAYRAUD, chargé de mission sur les questions européennes et internationales auprès du Délégué interministériel ; et

- au titre du ministère des Affaires étrangères, nous avons reçu Monsieur Didier BOÏKO, adjoint au sous-directeur des Affaires sociales et de l'Expatriation, et Monsieur Vincent CAUMONTAT, en charge des CCPAS et des sociétés de bienfaisance.

La commission, en présence de ces personnalités, a souhaité être informée sur les dernières dispositions prises en faveur des personnes handicapées, parce qu'elle avait eu connaissance de la loi du 11 février 2005, laquelle ne semblait rien prévoir, au demeurant, pour les personnes handicapées à l'étranger.

Et vous avez le listing des questions qui ont été posées à ce sujet, au titre des enfants handicapés et au titre des adultes handicapés. Vous les retrouverez dans l'annexe 1. Ce sont des préoccupations qui partent du principe suivant : voilà la situation existant en France ; il n'existe aucun équivalent à l'étranger : quelles solutions doit-on apporter ?

S'agissant de la situation en France, nous avons eu la chance de recevoir Monsieur Patrick MONOD-GAYRAUD, qui nous a fait un très long exposé, extrêmement documenté : vous voyez qu'il comprend 9 points, que nous allons survoler. Cet exposé repose essentiellement sur la situation du handicap en France à partir de la loi que j'ai citée : la loi 2005-12 du mois de février 2005.

Ce que nous retiendrons tous ensemble, c'est qu'enfin, nous disposons d'une définition légale du handicap ; je me permets de vous la lire, parce qu'elle est importante :

Constitue un handicap au sens de la présente loi toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Voilà donc une base de travail qui peut servir dans l'avenir et qui a été posée par la loi.

Je vais passer assez rapidement sur toutes les dispositions prises en France, notamment le droit à compensation, qui part de l'élaboration d'un plan personnalisé de compensation, qui met en place l'attribution de la prestation et enfin le financement de la prestation.

Nous avons appris l'existence de la création de maisons départementales des personnes handicapées, et bien évidemment, nous nous sommes préoccupés de savoir à quelle maison départementale nous pourrions, nous Français de l'étranger, être rattachés pour la prise en charge de nos handicapés.

Nous n'avons pas de véritable réponse : la seule réponse actuelle, c'est que nous serions rattachés à la maison départementale de l'Ile-de-France, ce qui n'est pas une solution qui nous permet une véritable identification de toutes les prises en charge, puisque l'avènement de cette loi entraîne la disparition de la COTOREP.

Certaines dispositions sont prises en France pour la scolarité des handicapés, avec un projet personnalisé de scolarisation, un enseignant référent, des auxiliaires de vie scolaire. Tout cela n'existe pas encore à l'étranger ; cela fera partie très certainement de nos demandes lorsque nous établirons nos mémoires.

S'agissant de l'emploi, la loi du 11 février 2005 prévoit et pose le principe de non-discrimination. Cette non-discrimination passe par l'accessibilité : l'accessibilité physique et l'accessibilité quel que soit le handicap, physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif.

Il y a le financement de la compensation et la création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Nous avons donc interrogé, à la suite de cette présentation, Monsieur Didier BOÏKO, Adjoint au Sous-Directeur des Affaires sociales, et je me permets de vous lire intégralement toute sa réponse. Monsieur Didier BOÏKO a fait référence aux décisions prises lors de la toute récente réunion du 2 mars 2006, de la Commission nationale pour la protection sociale des Français à l'étranger, de l'accroissement de l'aide au profit des adultes handicapés, dont le nombre a augmenté de 1,26 %, et des enfants handicapés, dont le nombre a augmenté de 4,38 %.

Monsieur BOÏKO a insisté sur la révision annuelle du taux de base qui a pu être revalorisé dans 69 postes, maintenu pour tous les autres postes, hormis 12 mais uniquement pour des raisons d'effet de change, sans impact sur le pouvoir d'achat de l'allocation versée. Il a fait valoir qu'une partie des auxiliaires de vie scolaire pourrait être prise en charge dans le cadre des 470 aides complémentaires prévues tant pour les adultes que pour les enfants en 2006.

2. L'assurance chômage GARP/Assédic

Le deuxième point de nos préoccupations était constitué par l'assurance chômage GARP/Assédic. Nous avons eu la chance de recevoir

- le directeur Monsieur Gérard GALPIN, assisté
- de Madame Claire GAUMONT, responsable du pôle Expatriés du GARP/Assédic, et
- de Madame Anne-Marie BOUDET, chargée de mission auprès de Monsieur GALPIN.

Je pense qu'il est important que je reprenne intégralement les questions posées par la commission. La commission voulait savoir quels étaient les résultats des négociations de décembre 2005 avec les partenaires de l'Unédic :

- Pourquoi n'ont-ils pas abouti à une décision particulière ?
- Pourquoi n'y a-t-il pas de remise en cause ?
- Quelles sont les modifications concernant particulièrement les salariés en situation d'expatriation ?

Nous avons évoqué à ce sujet l'affiliation obligatoire qui concerne les employeurs en France et les employeurs situés en France. Mais surtout, ce qui nous a intéressés, c'est l'affiliation facultative des employeurs, employeurs non compris dans le champ d'application territoriale du régime d'assurance chômage créé par la convention du 1er janvier 1997 employant des salariés à l'étranger, employeurs situés en France et adhésion individuelle des salariés expatriés.

Les contributions des membres de la commission sur ce point proviennent de Mireille RAUNET, de Jean-Pierre CAPELLI, de Monsieur Guy SAVERY et de Madame Dominique CAVALIER, Chef de cabinet du GARP.

Je crois qu'il faut que je vous lise :

Le débat alors engagé avec les personnalités présentes évoque les prétextes exposés par les partenaires sociaux pour faire obstacle à la légitime demande tendant à permettre la perception à l'étranger des indemnités de chômage, afin de ne plus imposer un retour en France particulièrement onéreux.

Le Président Guy SAVERY, faisant référence au caractère facultatif de certaines adhésions à l'assurance chômage, établit une comparaison avec la Caisse des Français de l'étranger, dont le statut est basé sur les adhésions facultatives ou volontaires.

La CFE, pour sa part, encaisse les cotisations en provenance de l'étranger et paie — c'est surtout le point important — également à l'étranger. La condition de territorialité pourrait donc être adaptée, d'autant que les comités consulaires pourraient jouer le rôle d'organismes de contrôle.

Le refus des partenaires sociaux est fondé sur l'impossibilité selon eux pour les Français de l'étranger de s'inscrire à l'ANPE s'ils ne reviennent pas en France. La commission demande instamment la modification de telles dispositions, et elle rappelle qu'il y a plusieurs années, elle s'était élevée contre la disparité considérable des montants versés. Il lui avait été répondu que les risques étaient plus importants à l'étranger, et elle avait vivement réagi avec le concours du Sénateur CANTEGRIT, qui avait pu obtenir une amélioration des montants des allocations chômage et la durée de versement.

La commission apprend, et heureusement, que le secteur des affiliés étrangers est équilibré : la situation n'est donc pas du tout risquée comme le prétendaient les partenaires sociaux en ce qui les concerne.

3. *Les impayés de retraite des Français de l'étranger*

Le troisième point étudié par notre commission concerne les impayés de retraites des Français de l'étranger. A ce titre, nous avons entendu :

- Madame Odile SOUPISON, Sous-Directrice des Conventions et de l'Entraide judiciaire du ministère des Affaires étrangères,
- Monsieur Ramon FERNANDEZ, Sous-Directeur à la direction du Trésor chargé de la dette du développement des marchés émergents, et
- Monsieur FAUCHER, Direction du Trésor chargé de la dette et du développement des marchés émergents.

La commission a souhaité avoir des informations sur les différentes réunions du groupe de travail *ad hoc* tenu à Bercy.

Madame SOUPISON souligne qu'à l'issue de la réunion de décembre à Bercy, il a été proposé au ministère des Finances que cette question des impayés soit étudiée au niveau interministériel dans le cadre d'un apurement sur l'aide au développement. C'est ce principe qui est extrêmement important.

L'évaluation des impayés est difficile à déterminer ainsi que le problème du transfert. Les paiements réguliers de retraites auraient repris au Congo, mais on ne note pas d'avancée significative.

Lorsque Monsieur Ramon FERNANDEZ intervient, il se prononce sur le même sujet et parle de possibilités de discussion avec le FMI et de la nécessité de maintenir une pression continue sur les États. Il cite : le Congo, le Cameroun, le Gabon.

La commission cherche à identifier le nombre de personnes concernées, mais pour l'instant, il n'y a qu'une estimation.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT est intervenu pour rappeler qu'un certain nombre de nos compatriotes se sont retrouvés dans des régimes obligatoires : ils ont cotisé, mais ils ne perçoivent pas les retraites qui leur sont dues. Un groupe de travail a été mis en place dès 1993 auquel a participé Madame le Sénateur Paulette BRISEPIERRE : des solutions avaient été proposées ; peu de résultats ont été obtenus.

Il y a eu fort heureusement un premier entretien avec Monsieur Nicolas SARKOZY, alors Ministre des Finances, et Monsieur SARKOZY est venu, vous vous en souvenez certainement, à l'assemblée plénière de l'AFE : le sujet a à nouveau été évoqué en sa présence. Monsieur Jean-François COPÉ a pris le relais de ce travail.

Le ministère des Affaires étrangères est intervenu pour dire que "Ça suffisait" et a indiqué que, "si les problèmes n'étaient pas réglés pour les différents pays intéressés" — et c'est ce qui est très important — "il y aurait lieu d'envisager des rétentions sur les aides accordées". Enfin une décision énergique !

Il faut donc répertorier les montants restants dus ; il est inadmissible que les non-paiements de retraites persistent.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI estime effectivement que la situation ne saurait perdurer ; Madame Odile SOUPISON nous confirme la détermination de son ministère ; Monsieur Jean-Luc IZARD apporte son point de vue et demande à des renégociations des conventions de Sécurité sociale ; et l'on apprend que les conventions actuelles ne sont elles-mêmes déjà pas appliquées.

4. *Situation des Français de l'étranger dépourvus de protection sociale française*

Nous avons à nouveau auditionné Madame Odile SOUPISON, Monsieur Jean-Luc IZARD ; et intervient Monsieur Michel TOUVEREY, que tout le monde connaît, le Directeur de la Caisse des Français de l'étranger.

La Commission avait reçu un certain nombre de contributions, celles de :

- Madame Monique MORALES,
- Madame Nadine FOUQUES WEISS,
- Monsieur Hassan BAHOUN,

- Monsieur Guy SAVERY,
- Madame Françoise LINDEMANN,
- Madame Marie-Claire GUILBAUD, et de
- Monsieur Jean BOTTAGISIO.

Et surtout, la Commission était préoccupée de la suppression de la rétroactivité pour les bénéficiaires de la 3e catégorie "aidée" et de l'éventualité de porter le taux de 33 % d'abattement à 50 %

Nous avons eu la première réponse de Madame SOUPISON : en l'état actuel des choses, il n'est pas possible d'évaluer le nombre de personnes dépourvues d'aide sociale française. Elle nous précise qu'il existe 62 conventions de Sécurité sociale, les derniers accords concernant la Corée du Sud et du Japon. Et selon elle, s'agissant de l'évolution de la 3e catégorie aidée, il y a stagnation.

Monsieur Michel TOUVEREY intervient à son tour et selon lui, le terme de "protection sociale" devrait se rapporter essentiellement à la couverture maladie.

Pour la troisième catégorie aidée, Monsieur Michel TOUVEREY estime que la CFE a fait son effort de solidarité au profit des catégories défavorisées, celle des pensionnés et celle de la troisième catégorie aidée, dont le cumul entraîne un déficit d'environ 12 M d'euros. Si la Caisse pouvait garder son équilibre en 2006, elle ne pourrait faire plus d'efforts, à moins de mettre en danger son équilibre financier.

En réponse à la question sur la fraction prise en charge qui passerait de 33 % à 50 %, Monsieur TOUVEREY précise que l'on compte en réalité 2 000 nouveaux adhérents en troisième catégorie aidée.

Et le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT intervient en qualité de Président du conseil d'administration de la Caisse pour rappeler que c'est une caisse d'importance moyenne, qu'elle a des comptes en équilibre mais qu'il existe des limites impératives à respecter, et que ce sont en fait les cotisations de première catégorie et pour les accidents du travail qui permettent actuellement de conserver l'équilibre de la Caisse.

Le cas échéant, l'État n'interviendrait pas en cas de déficit : cela n'est pas prévu. Le solde de La Caisse est tiré vers le bas par les adhérents en troisième catégorie "aidée", et si le budget devenait négatif en 2007, la CFE rencontrerait de graves difficultés à cause des réactions des représentants du patronat.

Il plane en outre des inquiétudes sur la ligne de soutien du ministère des Affaires étrangères, dont la contribution budgétaire consisterait en 2 M d'euros en année pleine ; le taux d'abattement porté à 50 % ne pourrait qu'accroître ces inquiétudes.

Interviennent successivement :

- Monsieur IZARD, qui rappelle que la CFE est un outil fragile ;
- le Président SAVERY, qui dit qu'il ne faut pas demander l'impossible à la CFE ;
- Madame Monique MORALES, qui précise également que la Caisse a ses limites et qu'il faut peut-être demander une couverture de maladie universelle mais qui ne concernerait plus le CFE ;
- selon Monsieur Jean BOTTAGISIO, il faut surtout étudier le problème de la rétroactivité ;
- et je pense que l'on peut citer quand même Monsieur BAHOUN, qui précise qu'il y a le Fonds d'action sociale, une couverture maladie universelle dans les CMS.

5. Les jeunes Français de l'étranger en détresse

Sur ce plan, nous avons été extrêmement satisfaits en écoutant Madame Françoise LE BIHAN et Monsieur Didier BOÏKO, parce que l'une des préoccupations de la commission a été prise en considération par le ministère des Affaires étrangères.

Madame Françoise LE BIHAN nous a exposé qu'afin d'améliorer son dispositif d'aide sociale, le Département a proposé, à la commission permanente de la protection sociale des Français de l'étranger, de prendre davantage en considération la situation des enfants en détresse.

Je passe assez vite pour vous donner les chiffres : il y avait 60 000 euros en 2005 ; en fait, on en a dépensé 89 816, et vous voyez avec une énorme satisfaction qu'en 2006, ce budget sera porté à 214 278 euros, pour un total de 109 familles aidées, dont 134 enfants. Cela traduit donc une prise en considération très importante et un progrès considérable dont nous nous félicitons.

6. Les centres médicosociaux

A propos du sixième point, on note une évolution très importante et qui s'avère tout autant satisfaisante que celle pour les enfants en détresse. En effet, vous devez savoir que les centres médicosociaux (CMS) vont totalement changer si je puis dire de prise en charge et de destination : ils vont s'ouvrir.

Selon Madame Françoise LE BIHAN - nous passons à la page 20 -, sur l'évolution des centres médicosociaux est intervenu un recentrage qui les rattache au programme 151 dans le cadre de la LOLF. Ces centres étaient créés uniquement pour les coopérants à l'origine ; mais ils ont été rattachés au programme 151. Il ne reste plus que les coopérants et les agents

d'ambassade, dont les soins étaient gratuits : une réflexion a maintenant été entamée et 23 centres vont être classés en trois catégories, selon la qualité de l'offre des soins locaux : suffisante, insuffisante ou très insuffisante.

Il sera gardé à ces CMS la protection des consulats en les rendant beaucoup plus autonomes, et surtout — cela est à noter — en les ouvrant à toute la communauté française.

Il n'y aura plus de gratuité ; les prestations seront payantes ; des barèmes seront établis ; et la gestion sera confiée à une association d'usagers. Je crois que c'est le deuxième point très important : il y aura donc une gestion associative. Et les rapports seront établis avec les CCPAS. Ces premières règles devraient être applicables au 1er janvier 2007.

Monsieur MAC GAW est intervenu pour signaler le problème du départ imminent du médecin de Tamatave, mais surtout le fait que la zone de Tamatave est atteinte par les maladies de la Dengue et du Chikungunia — nous y reviendrons dans notre point suivant, le n° 8, mais nous avons tenu à en aviser Madame LE BIHAN.

7. Les retraités Français de l'étranger

Le point des retraités Français de l'étranger a été traité par Madame Éliane KAMIONKOWSKI, que l'Assemblée des Français de l'étranger connaît depuis de très nombreuses années. Elle nous a précisé tout ce qui concernait les régimes de base, les régimes complémentaires, les régimes spéciaux, le nombre de cotisants, et nous a donné toutes les possibilités de nous informer. Elle a notamment précisé qu'un film était en cours d'élaboration et que nous aurons possibilité d'y avoir accès. Nous aurons donc tous les renseignements nécessaires. Nous pouvons également disposer sur le site de la CNAV de la liste des CRAM, de leurs coordonnées téléphoniques.

Et surtout, dernier point, la commission s'est interrogée sur la possibilité de réouverture des rachats depuis décembre 1962 et sur la condition qui exclut les Français de l'étranger au bout de deux années.

S'agissant d'un non-salarié devenu salarié, un Français doit s'adresser à la CFE pour présenter son adhésion et demander la transmission de la levée de la forclusion, par analogie avec la levée de la forclusion acceptée pour la radiation.

8. Les pandémies

Nous en venons donc aux pandémies. Je vais être bref parce que vous disposez dans les annexes des travaux très importants et très bien faits. Vous vous souvenez certainement de la présentation du père JOINET que nous avons eue lors de la dernière réunion de l'Assemblée plénière. Sont venues également les contributions de Bernard ZIPFEL, contributions qui portent non seulement sur le sida, mais également sur la grippe aviaire.

Enfin, nous avons eu une alerte concernant le Chikungunia et une sensibilisation de la commission a donc été faite.

9. L'assurance maladie des personnes se déplaçant sur le territoire de l'Union européenne

Nous avons appris de Monsieur Jean-Luc IZARD et de Madame Anne THIBAUT que la jurisprudence européenne, que nous avons évoquée lors de nos derniers travaux, a été intégrée depuis un an dans la réglementation française.

Les principes sont désormais ainsi organisés :

- s'agissant des soins hospitaliers, il faut une autorisation préalable ;
- s'agissant des soins ambulatoires, il y a demande d'autorisation préalable en cas de recours à des équipements lourds ;
- pour les autres soins, il y a suppression d'entente préalable.

Tout ceci s'inscrit dans le cadre cette fois -ci légal du décret du 15 avril 2005.

10. Les retraites complémentaires

S'agissant des retraites complémentaires, sur lesquelles nous passerons très rapidement, on distingue deux sortes de problèmes : avec l'obligation de cessation d'activité en cas de carrière complète, il y a des problèmes pour la toucher à 60 ans et pour toucher le complément d'exonération. C'est une contribution de Monsieur CAPELLI.

11. Motions

Nous avons une motion qui a été affichée, et qui a été acceptée à l'unanimité : elle est donc agréée.

12. Objectifs de la Commission

Enfin, s'agissant des objectifs de la commission, celle-ci décide de présenter les mémoires pour chacun des thèmes retenus que nous avons évoqués ; ces mémoires feront l'objet de propositions sous forme d'avis motivés. Les corps des mémoires

devront être rédigés et constitués pour le mois de mai, Monsieur le Président, et présentés d'une façon définitive sous forme d'avis motivés en septembre 2006.

Le Président Guy SAVERY va maintenant nous en donner l'orientation.

Monsieur le Président remercie Monsieur Michel DUCAUD et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur Guy SAVERY

Avant de conclure sur ce rapport qui a été fait par notre ami Michel DUCAUD, je voudrais quand même préciser, parce que cela n'a pas été dit de la même façon que c'est écrit dans le texte, l'effort fourni par le ministère des Affaires étrangères — et nous remercions en particulier Monsieur BARRY DELONGCHAMPS — qui avait débloqué pour les jeunes en détresse 60 000 euros en 2005. Au chiffre qui a été annoncé par notre rapporteur de 89 816 euros, il faut ajouter également la somme de 80 666 euros, c'est-à-dire en clair que le Ministère a fourni un effort considérable : au lieu de 60 000 euros, il en a donc dépensé 171 422, ce qui semblerait montrer que l'on est allé chercher certains fonds dans les tiroirs pour que la direction des Français de l'étranger puisse venir en aide à ces jeunes. C'est un point important, parce qu'il est très positif, et l'on ne peut que s'en féliciter.

Autre point, à la page 22, je voudrais simplement signaler qu'il s'est glissé une petite erreur dans l'avant-dernier paragraphe du point 7 :

La commission qui s'interroge sur la réouverture.

Non ; la réouverture des rachats a bien eu lieu depuis décembre 2002 ; mais ce qui intéresse notre commission, c'est que des Français qui sont à l'étranger n'ont pas la possibilité après un séjour de 2 ans à l'étranger de pouvoir s'affilier à l'assurance vieillesse. Cette anomalie n'a pas été encore résolue ; et c'est la raison pour laquelle elle fera bien sûr l'objet d'une étude sérieuse et de propositions à l'avenir.

Je voudrais terminer en disant tout simplement que nous avons décidé en septembre 2003, au sein de la commission des Affaires sociales, de modifier notre méthode de travail. Compte tenu de la spécificité de la protection sociale intéressant nos compatriotes résidant à l'étranger, nous nous sommes rendu compte que la présentation sous forme de voeux de nos problèmes était inopérante : les réponses apportées par les ministères ou les organismes intéressés se cantonnaient à nous expliquer, dans la mesure du possible, l'état de la situation législative ou réglementaire. Nous avons tous compris que cette façon d'agir ne pouvait favorablement évoluer.

Aussi ai-je proposé à cette époque à la commission un certain nombre de thèmes chers à nos compatriotes. Comme vous l'a rappelé il y a un instant notre Rapporteur, les membres de la commission ont, depuis plus d'un an et demi, préparé des contributions — et nous les en remercions — et auditionné un grand nombre de personnalités.

Comme suite aux différentes réunions tenues dans cette enceinte, nous sommes arrivés à être opérationnels. Qu'est-ce à dire ? Pour chacun des thèmes choisis, nous allons, comme cela avait été annoncé auparavant, rédiger un mémoire pour :

1. faire un état des lieux ;
2. réaliser la synthèse de toutes les contributions apportées par les membres de la commission ;
3. tenir compte des interventions des personnalités invitées et de la manière dont elles ont réagi à nos interrogations ;
4. rédiger nos revendications ; et
5. proposer des solutions.

Ces mémoires seront présentés en septembre prochain à l'ensemble de l'Assemblée des Français de l'étranger ; et si leurs conclusions font l'objet d'un vote favorable par l'ensemble des Conseillers, nous les adresserons officiellement, par l'intermédiaire de notre secrétariat général, aux ministères intéressés ; et nous pensons que ces mémoires pourront être également un outil intéressant pour nos parlementaires.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur Guy SAVERY et, rappelant qu'il n'y a pas de voeu dans cette commission, comme l'Assemblée a pu le constater, il donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais si vous me le permettez réagir de façon brève sur les travaux de la commission des Affaires sociales.

Je voudrais vous dire très sincèrement, du fond du coeur, que ces travaux sont tout à fait remarquables. Vous avez vu ce qui vous a été soumis : c'est nouveau, innovant, c'est bien présenté, et nous disposons là un document de référence qui pourra vous aider tous dans votre tâche, dans votre mission.

Nous devons donc féliciter le Président SAVERY, le Rapporteur Monsieur DUCAUD et tous les membres de la commission pour ce très remarquable travail ; qui, je dois le dire et je le répète, est complètement nouveau, sans présentation de ces voeux qui, comme vous le savez, innombrables, ne recevaient pas de réponse.

Je vous félicite donc pour ce travail.

(Applaudissements.)

Je voudrais très brièvement revenir sur quelques points qui ont été abordés dans ce rapport.

Premièrement, en ce qui concerne l'assurance chômage : Mesdames et Messieurs, nous connaissons une situation de blocage dans ce domaine de l'assurance chômage qui me paraît inadmissible et qui doit être dépassée. Nous avons la même chose, comme vous vous en souvenez, en ce qui concerne la fiscalité des Français de l'étranger : nous avons réussi à nous engouffrer dans des travaux qui sont porteurs et ont déjà donné des résultats. Il me paraît maintenant indispensable que, tous ensemble avec la commission, nous prenions cette affaire de l'assurance chômage, et que nous ayons au plus haut niveau des entretiens avec les partenaires sociaux.

J'ai reçu au Sénat le nouveau Directeur des Assédic qui a été entendu par la commission ; nous avons abordé ces sujets. Il y a quelque chose de malsain dans cette affaire : nous sommes assimilés ou nous sommes dans la même catégorie que les intermittents du spectacle — j'entendais qu'il semblerait qu'une solution se dessine en ce qui les concerne ; vous savez, ce n'est un secret pour personne, que ces intermittents du spectacle concernant leur couverture chômage ont une très mauvaise réputation car ils coûtent très cher au système de l'Unédic et des Assédic.

Et nous nous trouvons entraînés, assimilés à ces intermittents avec qui nous ne partageons aucun lien ni sujet en commun. Nous avons pu faire préciser, et cela a été dit par notre Rapporteur, que le régime des Français à l'étranger, des expatriés n'était pas déficitaire, contrairement à ce que l'on nous a dit pendant très longtemps.

Bref, vous avez compris mon propos : nous allons voir comment nous allons pouvoir débloquer cette situation. Il y a un problème législatif que ma collègue Christiane KAMMERMANN et moi-même allons examiner au sein de la commission des Affaires sociales du Sénat, car nous aurons à modifier un certain nombre de textes législatifs en ce qui concerne cette couverture chômage. Bref, c'est un sujet sur lequel nous devons nous pencher.

En ce qui concerne les retraites non payées en provenance de certains pays d'Afrique, sujet extrêmement sensible, vous savez que sur ce plan nous avons déjà marqué un certain nombre de pas et que nous avons avancé.

Et je voudrais remercier très particulièrement Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, car c'est de son ministère, de lui-même, que viennent les avancées les plus significatives et la résolution la plus forte en ce qui concerne ces retraites africaines.

(Applaudissements.)

Parce que nous avons entendu en commission les représentants d'autres ministères ; on nous a donné les vieilles solutions que nous connaissons depuis longtemps :

- intervention auprès du Fonds monétaire international pour que les pays qui ne paient pas ces retraites s'y voient un peu contraints,
- intervention lors des commissions qui se réunissent sur la coopération entre ces États...

Tout cela, ce sont de vieilles recettes. Nous avons vu qu'en 1993, Madame Paulette BRISEPIERRE s'était fortement investie dans ce domaine : les résultats en ont été malheureusement — et elle n'y est pour rien — très décevants. Et je viens d'apprendre avec plaisir de la bouche de notre Directeur de la direction des Français à l'étranger qu'une lettre très ferme de notre Ministre des Affaires étrangères - que nous allons voir ce soir, Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY -, incite les autres correspondants de Bercy, du ministère des Affaires sociales à des prises de décisions rapides dans ce domaine.

Je voudrais très rapidement vous dire un mot d'un point qui a été inscrit à l'ordre du jour : celui des problèmes de nos compatriotes qui ne bénéficient pas d'une couverture d'assurance maladie.

Ce sujet avait déjà été longuement abordé par ma collègue Monique CERISIER-BEN GUIGA — elle arrive au bon moment — quand elle a rédigé ce très bon rapport sur nos compatriotes les plus défavorisés qui se trouvent dans le monde.

Il se trouve que, pour des raisons budgétaires, le Fonds d'action sociale du ministère des Affaires étrangères est étalé : il reste depuis plusieurs années au même niveau ; et si je dois adresser des compliments dans la gestion de ce fonds réalisée dans le service de la direction des Français à l'étranger, il est clair que sans une avancée importante financière au sein de ce fonds, nous resterons limités.

Tout naturellement, on regarde du côté de la Caisse des Français de l'étranger, en se demandant, si elle présente des comptes équilibrés, pourquoi la solution ne viendrait pas de la Caisse.

Malheureusement, je suis amené, et je l'ai longuement développé en commission, à vous dire que les derniers comptes qui ont été présentés au dernier conseil d'administration, et surtout au dernier bureau du conseil d'administration - Monique MORALES était là, le premier Vice-Président Monsieur Guy SAVERY également - nous montrent que nous sommes maintenant arrivés juste à l'étal.

Autrement dit que, grâce à la première catégorie de cotisants, qui est excédentaire, grâce à la catégorie des accidents du travail, qui sont excédentaires également, nous pouvons couvrir la troisième catégorie de cotisants qui est déficitaire, nous pouvons couvrir les frais engagés par la troisième catégorie aidée qui sont déficitaires, nous pouvons couvrir le régime des pensionnés qui sont déficitaires, et nous pouvons couvrir le régime des autres catégories qui sont déficitaires.

Aussi, j'ai été très sensible quand Monsieur TOUVEREY a bien indiqué et bien marqué que la Caisse avait accompli, depuis des années, un très grand effort de justice sociale ; vous y avez tous contribué ; nos collègues de l'ADFE y ont contribué ; nous y avons tous contribué puisque les décisions ont été prises à l'unanimité. Mais nous ne pouvons plus maintenant aller plus loin, sauf à risquer de mettre en déficit la Caisse des Français de l'étranger.

Or, de connaissances que j'ai, de Ministres successifs des Affaires sociales, depuis Madame AUBRY, depuis Monsieur DOUSTE-BLAZY, depuis Monsieur BERTRAND, on m'a clairement indiqué que nous n'obtiendrions pas de subventions et que si la Caisse n'assurait pas un régime équilibré, les ennuis allaient commencer très gravement pour elle.

Je suis d'autant plus inquiet que, comme vous le savez, pour la troisième catégorie aidée, dans un premier temps, c'étaient les réserves de la Caisse, à concurrence de 50 MF — excusez-moi, je parle en francs — qui venaient compenser le tiers prévu par la loi de modernisation sociale.

Cette aide va se terminer dans quelques mois, au milieu de cette année ; et c'est donc à l'État de se substituer ensuite à la Caisse pour compenser.

Grâce à l'initiative de Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, qui a anticipé et qui se fait beaucoup d'inquiétude quant à cette aide de l'État, et qui a pu déjà mettre un premier budget au titre d'un reliquat de crédits dont il disposait pour 2005, nous pensons que nous allons pouvoir pour l'année 2006 y arriver.

Mais d'entretiens que j'ai eus avec notre Directeur, je dois vous dire que nous avons beaucoup d'inquiétude quant à la suite des événements ; parce que nous allons rentrer en année pleine : ce sont plus de 2 M d'euros qu'il va falloir pour assurer cette compensation de la troisième catégorie aidée ; et sur ce plan, je sais que Monsieur BARRY DELONGCHAMPS a beaucoup d'inquiétudes : il se demande comment la ligne budgétaire va être établie au sein de son ministère, de son Fonds d'action sociale, pour faire face à cette dépense.

Je voulais donc vous dire que non, on ne peut plus, sur la Caisse, envisager d'aller plus loin dans l'effort de justice sociale qu'a fait la Caisse et qui est véritablement très important, comme justement on l'a fait. Je ne critique absolument pas cela : on peut effectivement penser cela, mais les chiffres sont incontournables, ce que nous a dit notre agent comptable est incontournable.

Je m'excuse de cette mise au point un peu longue ; mais je voulais ôter tout doute de l'esprit de chacun. Autrefois, comme vous le savez, nous sommes partis aussi sur des idées qui n'étaient pas réelles, en disant que les réserves de la Caisse étaient assises sur un pont d'or. Des vérifications, des audits qui ont été menés ont prouvé le contraire et que les réserves étaient juste là pour permettre l'indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles en cas de sinistre. Bien : nous sommes arrivés au même point, dans la même situation, et je voulais que vous en soyez bien informés. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid

En tant que membre de la commission, je ne devrais pas intervenir, mais je voudrais obtenir une précision. Je voudrais savoir quel est le rapport valable : celui qui était affiché sur l'écran ou celui qu'on nous a remis dans le dossier. Parce que nombreuses choses sont différentes. C'était simplement ce que je voulais savoir.

Monsieur Guy SAVERY

Nous ne voyons pas l'écran.

Madame Monique MORALES

Il y a des différences entre ce que Monsieur DUCAUD a lu et ce que nous avons reçu dans la chemise verte. Non, je ne parle pas de résumé.

Madame Monique MORALES

Je sais bien, mais certaines choses figurent dans cette version écrite qui ne figuraient pas dans ce qui a été affiché. Voilà. C'est tout ce que je voulais savoir.

Monsieur Guy SAVERY

Je crois qu'il nous a été demandé par le Président de cette séance d'être le plus brefs possible : nous avons donc demandé au Rapporteur...

De la salle

Il faut prendre en considération le document papier.

Monsieur Guy SAVERY

Il est évident que c'est le document papier ; pour nous, il n'y en a qu'un seul : je ne sais pas comment on peut en voir sur l'écran un autre état que celui-ci.

Monsieur le Président

Je crois pour être clair que l'on considère le document papier qui a été remis à tout le monde. Il y a peut-être une fausse interprétation sur l'écran. Je crois que le document papier est l'élément qu'il faut retenir.

Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je rappelle que, lorsque nous avons bataillé pour obtenir la troisième catégorie que j'appelle "solidaire" de la Caisse des Français à l'étranger — ça a été une bataille longue et difficile —, nous avons bien veillé à ce que le financement en soit assuré par la loi. La loi prévoit le financement et le chiffre a été arrêté : on a arrêté le maximum de dépenses à 95 MF.

Cela, c'était une précaution prise, parce que nous savions bien en effet que le risque était que, dans l'avenir, le financement ne soit pas assuré. Mais on avait fixé un plafond de dépenses ; or, ce plafond de dépenses pour l'État, on en est très loin puisqu'avec 2 M d'euros, cela fait grosso modo 13 à 14 MF par an : on reste loin des 95 millions.

Je vais reprendre le texte de la loi, retravailler parce que, quand on me dit en plus que c'est le Fonds d'aide sociale du Ministère qui doit financer, je réponds non. Nous avons veillé aussi à ce que ce soit une ligne distincte, gérée par le ministère des Affaires étrangères, mais surtout pas le Fonds d'action sociale du ministère des Affaires étrangères. Parce que, là aussi, nous savions les dangers qui pesaient sur elle.

Je crois donc qu'il faut que tous ensemble, nous revoyions cela, nous reprenions le texte de loi, les décrets d'application et que nous veillions au respect de la loi.

Le Fonds d'action sociale du ministère des Affaires étrangères n'est pas concerné par le financement de la troisième catégorie aidée ; et le financement est prévu hors Fonds d'aide sociale. Cela, c'est très clair. On reste donc extrêmement loin de la dépense maximale envisagée par l'État. Je me rappelle avoir mis trois ans à obtenir cela, ce financement de 95 MF entre 1998 et 2001 ; donc, croyez-moi : je ne vais pas lâcher cela. Je le tiens avec mes dents.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA.

Madame Claire DURAND, membre élu de la circonscription de Lomé

Monsieur le Président, je voudrais réagir à la page 20 du rapport à propos des centres médico-sociaux. Dans votre rapport, il est écrit que le projet de réforme comporte des médecins nommés et rétribués par le ministère des Affaires étrangères.

Or, sur le télégramme que j'ai sous les yeux qui avait été envoyé à nos ambassades, il est écrit :

L'État, par l'intermédiaire de l'ambassade, pourra assurer différentes dotations de fonctionnement telles que la mise à disposition des locaux existants, la prise en charge du loyer, la prise en charge totale ou partielle du personnel de santé recruté localement ou expatrié.

Or au Togo, depuis trois ans, nous n'avons plus de médecin expatrié : c'est un médecin recruté local.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

Le télégramme qui a été envoyé est une chose : c'est une ligne de conduite proposée aux postes. Maintenant, on comprend bien, d'après les explications qui ont été données par Madame LE BIHAN, que chaque poste va devoir, avec l'association gestionnaire qui va se mettre en place ou existe déjà, trouver les meilleurs moyens.

Il est évident que la pénurie de médecins qui sévit en France, et qui a été organisée depuis 25 ans avec l'introduction du numerus clausus à l'entrée des études de médecine, fait penser qu'en effet, on aura beaucoup de mal à trouver des médecins en France ; et un médecin venu de France coûte cher.

Mais je crois aussi que pour se conformer aux règles d'exercice de la médecine dans les pays de résidence, il faudra probablement faire très attention au statut de ce médecin et que, dans certains pays, la rétribution par le ministère des Affaires étrangères, même s'il y a une...

Le projet que j'avais fait parvenir à Monsieur le Directeur via l'Association démocratique des Français à l'étranger, prévoyait une remontée des bénéfices générés par le fonctionnement du centre de santé, qui permette au Ministère de financer la rétribution du médecin ou de certains médecins.

Mais faites attention : dans certains pays, si le médecin n'est pas couvert par un recrutement effectué par le ministère des Affaires étrangères, qu'il soit local ou qu'il vienne de France, nous aurons des difficultés avec les conseils de l'ordre des médecins de ces pays. Il y aura donc toutes sortes de précautions à prendre : on n'est plus dans le schéma ancien.

Monsieur le Président remercie Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA.

Monsieur Claude MAC GAW, membre élu de la circonscription de Tananarive

C'était un complément d'information s'agissant du médecin de Tamatave qui va bientôt partir : j'ai eu la chance de rencontrer Monsieur BARRY DELONGCHAMPS hier soir. Il m'a dit qu'effectivement, ce médecin pourrait partir et qu'il n'était pas encore question de supprimer un médecin pour ce poste.

Il a aussi attiré mon attention — et je souhaiterais que tous mes amis y pensent — sur les faux bruits et les faux renseignements qui peuvent nous parvenir, parce qu'il est débordé par son travail et il n'entend pas travailler sur des sujets qui ne sont pas sérieux.

Monsieur le Président remercie Monsieur Claude MAC GAW.

Monsieur Maurice COURCIER, membre élu de la circonscription de Libreville

C'est simplement pour apporter un complément d'information sur le travail qui a été effectué par notre collègue ZIPFEL sur le recensement des capacités de traitement et de suivi anti-sida par pays. Je n'ai pas vu figurer le pays où je réside, qui est le Gabon, et où existe effectivement un programme national de lutte contre le sida, et au demeurant, il y a également dix centres de traitement ambulatoires dans l'ensemble du pays.

A souligner aussi que cela a été conduit et financé par la coopération française. Je me tiens donc à sa disposition pour lui fournir les renseignements complémentaires sur cet excellent travail de recensement.

Monsieur le Président remercie Monsieur Maurice COURCIER et, en l'absence d'autres demandes d'intervention, donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Sur ces questions, j'aurais simplement quelques précisions à apporter qui peuvent éventuellement s'avérer utiles.

En ce qui concerne les centres médico-sociaux, nous sommes dans une phase de dialogue. Je regrette, mais ne suis pas personnellement habilité — peut-être que c'est votre cas — à évoquer les télégrammes diplomatiques, qui ne sont en principe pas destinés à être photocopiés ou divulgués.

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Non, non ; je tiens à cela, parce que je ne pense pas que les télégrammes diplomatiques soient destinés à être publiés et divulgués. Je le dis ici. Le contenu, c'est autre chose : bien entendu, il fait l'objet d'un dialogue entre tous, y compris entre l'administration et les postes.

Rien n'est donc complètement figé ; il y a une structure générale ; un certain nombre de propositions qui sont sur la table. Je rappelle que ces centres étaient à l'origine destinés aux coopérants et que maintenant, précisément parce que nous nous en sommes occupés, ils vont bénéficier aux Français en général, je pense d'ailleurs idéalement dans le cadre d'un maillage global : là où existent des centres médico-sociaux, on les récupère et on cherche à les organiser de manière appropriée, en fonction des réalités locales, sans doctrine a priori.

Effectivement, comme l'a dit Madame la Sénatrice BEN GUIGA, il y a des lois dans les pays étrangers, qui ne sont pas nécessairement les mêmes que les nôtres. Nous sommes donc encouragés à les respecter, car sinon, nous ne pourrions pas travailler. Il y a donc un aspect purement légal, un aspect d'organisation, un aspect de financement : le financement local et puis effectivement un mécanisme tout à fait envisageable dans le cadre des comités consulaires avec un fonds de concours, qui de toute façon sera prévu pour organiser éventuellement, là où ce serait nécessaire, un financement extérieur. Là où ce serait nécessaire

C'est donc une affaire qui est extrêmement technique, difficile, pas tellement appropriée dans une réunion plénière parce que cela demandera encore beaucoup de travail, et du doigté au cas par cas.

Pour la troisième catégorie aidée, je confirme tout à fait ce qu'a dit Monsieur le Sénateur CANTEGRIT : nous avons des dépenses qui s'empilent — il n'y a pas que celles-là. Il existe un programme budgétaire, le programme 151 des Français à l'étranger ; d'ailleurs, nous serions assez bien inspirés de veiller à ne pas trop déstabiliser ce programme, parce que tant qu'il existe, il nous permet aux uns et aux autres de gérer ce périmètre modeste mais cohérent (c'est ce que je dis ailleurs, je le dis donc aussi ici), aussi bien en termes de personnel que de moyens de fonctionnement. Ce serait peut-être un peu différent si l'architecture des programmes venait à changer.

Il y a quelque chose dans le cadre de tous ces programmes : c'est la fongibilité et l'annualité. Parce que quelque chose est plus important que la loi : c'est la loi organique ; dans la hiérarchie des normes, il y a des lois, mais il y a aussi des lois organiques. La loi de cohésion sociale sera bien entendu appliquée, mais dans le cadre de notre État de droit qui est en particulier régi par la loi organique sur les lois de finances, qui est supérieure en termes de normes à la loi.

Elle prévoit un certain nombre de dispositions comme l'annualité budgétaire. C'est donc chaque année et pas une fois pour toutes que les pouvoirs publics arrêtent ces dépenses, et pas ligne par ligne précisément parce que ce n'est pas ainsi que les crédits sont attribués : ils sont attribués globalement, mission par mission, programme par programme ; et à l'intérieur de chaque programme il s'applique le principe de fongibilité.

Et comme les dépenses s'empilent plus que les crédits, il faut faire des choix ; jusqu'à présent, nous y sommes parvenus effectivement, non sans mal. Mais des choix, cela veut dire aussi quand même des sacrifices.

Nous appliquons bien entendu les lois, mais il faut savoir cela : il n'existe pas de ligne budgétaire particulière, à ma connaissance en tout cas, dans le cadre du programme que je dirige — mais si je me trompe, il faut tout de suite me corriger — pour ce genre de chose.

Nous sommes donc bien obligés de le prévoir et de l'anticiper, ce que nous avons fait effectivement jusqu'à présent : je ne cache pas que moi aussi, si je ne suis pas inquiet pour 2006, je suis préoccupé pour 2007, car pas plus qu'un autre, je ne connais les crédits qui seront attribués à ces enveloppes, à ces projets, et donc pas plus qu'un autre je ne peux dire ce que nous pourrions faire.

En revanche, une réalité sociologique et démographique existe et s'impose, qui ne touche pas que les Français de l'étranger mais qui touche tous les pays développés, et pas seulement à l'étranger : c'est l'explosion à la fois des retraites et de la durée de la vie. C'est un phénomène très lourd, qu'il faut gérer. Mais j'aimerais bien que l'on me donne des idées dans ce domaine parce que, à part appliquer la loi, je ne sais pas très bien comment je pourrais faire mieux que partager avec vous ces questions.

Je pense que je pourrais ajouter deux précisions. Je confirme aussi bien sûr tout à fait ce qu'a dit le Sénateur CANTEGRIT en ce qui concerne les retraites africaines : je pense que le Ministre vous en dira un peu plus ce soir ; et je préfère lui laisser le soin de le faire.

Enfin, en ce qui concerne le sida, puisque la question a été posée, personnellement, je suis très favorable, et je l'ai écrit (et cela concerne également le programme budgétaire 151), à ce qu'à titre expérimental au moins, quelques-uns de nos postes en Afrique, dans les pays qui ont été mentionnés, c'est-à-dire dans les pays comme le Gabon mais aussi d'autres qui présentent un certain nombre de caractéristiques, c'est-à-dire un taux de contamination des populations égal ou supérieur à 5%, une

population française résidente significative (à partir d'un millier de personnes) et une absence de kits antirétroviraux dans les structures hospitalières locales, nous faisons un effort, sur nos budgets également — c'est une dépense de plus, mais je pense qu'elle est importante —, pour fournir à nos postes un certain nombre d'équipements pour permettre aux médecins de ces postes — je reviens évidemment sur la problématique des centres médico-sociaux: il ne suffit pas d'en avoir, il faut qu'ils servent à quelque chose — d'agir rapidement auprès des victimes d'un "accident" qui apporterait un risque important de contamination.

Voilà ce que je voulais dire. Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Je ne voulais plus intervenir, mais puisque Monsieur le Directeur parle du sida, je crois qu'il serait très intéressant — mais très rapidement parce qu'il paraît que nous avons dépassé l'horaire d'un quart d'heure — que Bernard ZIPFEL aborde le problème strictement médical des viols, justement pour éviter le problème du sida.

Monsieur Bernard ZIPFEL

Monsieur le Directeur, je vous remercie de cette bonne nouvelle qu'effectivement vous aviez laissé sous-entendre il y a quelques mois. La problématique est la suivante : dans les pays que vous avez cités, c'est-à-dire où le taux de sida est important — et quand vous parliez de 5 %, je vais citer un chiffre : dans un lycée camerounais, les élèves ont 13 % de séropositivité et les professeurs 28 % ; je passe à la suite.

Donc, dans des pays comme ceux dont on parlait tout à l'heure, où les risques de viols sont importants — au Cameroun, dans les dernières années, il y a eu 5 viols ; en Côte d'Ivoire, on ne les compte même plus —, il est important que les victimes trouvent immédiatement et dans l'urgence un kit de médicaments antirétroviraux.

Sachant que si ces médicaments sont administrés dans les 4 heures qui suivent, la protection atteint 90 %, alors qu'au bout de 72 heures, elle est nulle. Il est donc important que l'on trouve très rapidement et dans un lieu sûr des kits antirétroviraux. Et quels sont les meilleurs endroits ? C'est le consulat, qui reste en alerte 24 heures sur 24, ou alors les CMS dans les postes où il en existe. Cette initiative est donc tout à fait pour satisfaire les Français de l'étranger dans des pays à risques. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

La séance est suspendue de 11 h 00 à 11 h 15.

Monsieur le Président

Nous reprenons nos travaux et conformément à l'ordre du jour, nous allons étudier maintenant la présentation du rapport de la commission temporaire de la Décentralisation appliquée aux Français établis hors de France.

III. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA DECENTRALISATION APPLIQUEE AUX FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

Monsieur le Président, après s'être assuré que tout le monde dispose du rapport, donne la parole à Monsieur Georges Olivier DARRASON.

Monsieur Georges Olivier DARRASON, Président de la commission temporaire de la Décentralisation appliquée aux Français établis hors de France

En réalité, mes chers collègues, il s'agit moins d'une présentation du rapport de la commission temporaire que de celui du rapport conclusif de l'ensemble des travaux de notre commission, au fond.

Rassurez-vous, naturellement, ce ne sera pas un long monologue : ce sont des choses extrêmement concrètes que nous allons vous présenter aujourd'hui puisque, comme vous vous le rappelez, la commission avait été saisie, de façon temporaire, de la charge de réfléchir aux conditions d'une véritable décentralisation de l'Assemblée, et en même temps — c'était apparu assez rapidement — de l'idée d'une véritable personnalité juridique de l'Assemblée.

Très rapidement, nos travaux se sont orientés dans ce sens ; ils ont été parsemés d'expériences, à la fois de témoignages venant de nos collègues métropolitains dans leurs expériences de décentralisation, mais également de rapports sur les expériences étrangères, et puis également de véritables expertises financières puisque, pour exister, une collectivité doit disposer de moyens financiers, au-delà même de sa personnalité juridique.

La deuxième partie des travaux a consisté à travailler sur un texte ; ce texte nous a été présenté par le Sénateur COINTAT, que je remercie vraiment publiquement devant vous. Et à partir du moment où l'Assemblée a choisi de se baser sur un texte qui a été amendé très largement, il s'est fait un véritable travail en profondeur, travail qui a été je crois constructif.

Je voudrais de ce point de vue saluer le Rapporteur Paul CLAVE, qui a vraiment effectué un travail considérable, saluer à nouveau Christian COINTAT pour son apport particulier dans ce travail, et saluer naturellement l'ensemble des membres de la commission ainsi que le secrétariat général et l'ensemble de ses collaborateurs pour l'assistance qu'ils nous ont apportée.

Ce débat d'idées a été franc et viril, qui n'a pas évité quelquefois quelques frottements ; et c'est cela, la démocratie. Cela a été également un travail interactif, même si nous n'avons pas épuisé toutes les joies de l'Internet. Cela a été surtout un débat constructif et un débat concret ; car il ne s'agit pas simplement d'affirmer des principes ; il s'agit également d'entrer dans un certain nombre de considérations, de compétences, avec des conséquences concrètes qui sont celles que vous connaissez au jour le jour dans l'ensemble des charges que vous assumez au profit de nos compatriotes, dont vous êtes les représentants.

Cela a abouti à une proposition de projet de loi — je dis bien une proposition de projet de loi. C'est donc l'idée que le Gouvernement sera amené à être saisi, si vous l'adoptez, d'un texte précis, que nous lui demandons de proposer à l'ordre du jour du Parlement sous forme d'un projet de loi, c'est-à-dire porté par lui, sans doute avec un nouveau dialogue qui aura lieu à ce moment-là.

Ce texte constitue un progrès considérable, et je voudrais bien insister là-dessus, dans la mesure où il est d'abord fondé sur la reconnaissance d'une collectivité publique nouvelle, la "Collectivité d'Outre-frontière" — voilà un très beau nom —, et où cette collectivité publique est aussi une innovation juridique ; et c'est de ce point de vue que sans doute, le Gouvernement et les parlementaires auront à prendre leurs responsabilités dans l'innovation absolument indispensable que cela constitue, et qui jusqu'à présent représente un véritable frein à la prise en compte de cette notion.

Nous en avons beaucoup parlé ; nous l'avons évoqué il y a un peu plus d'une année dans un cadre je dirais un peu plus électoral. Mais voilà, c'est fait : votre Assemblée est allée jusqu'au bout ; on vous propose, en tout cas la commission vous propose d'aller jusqu'au bout de la logique qui avait été à l'époque évoquée, celle d'une personnalité juridique.

Le second point, c'est que cette personnalité juridique ne sert à rien si elle n'est pas dotée de pouvoirs financiers. Ceux-ci sont envisagés, notés ; ils restent encore modestes, mais ils existent pourtant ; et cela constitue aussi une innovation forte.

Ensuite, cette collectivité publique sera dotée de compétences à la fois classiques, mais aussi nouvelles qui vous seront décrites tout à l'heure.

Enfin, elle se voit dotée d'une véritable décentralisation de ses propres pouvoirs, à travers, - autre travail que nous avons effectué concomitamment - les comités consulaires, dont à la fois les compétences et également la composition seraient amenées à être revues.

C'est donc, mes chers collègues, un acte politique fort qui engage politiquement à la fois les auteurs, c'est-à-dire la commission dans son ensemble, qui prend ses responsabilités en vous la présentant.

Ce sera aussi un acte, si vous l'adoptez, qui engagera votre Assemblée, qui engagera aussi les parlementaires qui la soutiendront et le parlementaire qui la portera. Cela engagera aussi, et je le dis avec beaucoup de solennité, le Gouvernement, qui devra être de ce point de vue devant ses responsabilités : ses responsabilités, ce sont celles de la démocratie et de la considération qu'il a et qu'il affirme régulièrement à l'égard des Français qui vivent à l'étranger.

Naturellement, le chemin reste encore long d'ici l'adoption de ce texte. Je dirais pour le résumer que la commission en a parcouru le quart en vous proposant ce texte ; l'autre quart pour arriver à la moitié du chemin va être fait maintenant si vous approuvez ce texte. Ensuite, en ce qui concerne l'autre partie, ce sera au Parlement et au Gouvernement que de la réaliser.

Mais je voudrais dire aux parlementaires présents ici que, naturellement, ils doivent savoir que nous serons avec eux, que nous les soutiendrons de toute notre force pendant ce moment, parce que, au-delà des avancées qui concernent les pouvoirs des représentants, les pouvoirs des délégués et les pouvoirs des parlementaires, c'est en réalité l'intérêt et le sort des 2 millions de Français qui vivent à l'étranger ; et c'est aussi, puisque l'on en parle beaucoup en ce moment, l'importance et l'influence de notre pays à l'étranger. C'est tout cela qui constitue l'enjeu de ce que nous vous proposons aujourd'hui, et c'est en cela que votre acte, si vous l'approuvez, aura une importance considérable.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de laisser la parole à Monsieur le Rapporteur pour relire non pas l'ensemble du rapport mais simplement le texte de la proposition de résolution qui se trouve à la page 18, et qui a fait l'objet naturellement également d'un travail commun entre l'ensemble des groupes qui composent votre Assemblée, et qui a été adoptée, comme l'ensemble du texte, à l'unanimité sans aucune restriction par l'ensemble des acteurs de ce travail.

Je laisse la parole à Monsieur le Rapporteur.

(Applaudissements.)

PRESENTATION DE LA RESOLUTION DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA DECENTRALISATION APPLIQUEE
AUX FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE

Monsieur Paul CLAVE, Rapporteur de la commission temporaire de la Décentralisation appliquée aux Français établis hors de France

A mon tour, je voudrais m'associer aux remerciements qu'a formulés notre Président. Je voudrais vous dire que j'ai été un Rapporteur heureux puisque, et en particulier lors de cette dernière réunion, nous avons constaté un esprit de travail, de sérieux et de consensus qui m'a fait énormément plaisir.

Je voudrais remercier à nouveau le Sénateur Christian COINTAT pour le texte qu'il nous a fourni, mais remercier également la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA et le Sénateur Richard YUNG pour les amendements extrêmement positifs, puisque nous les avons pratiquement dans l'ensemble acceptés et adaptés à notre texte.

Je voudrais également remercier l'ensemble des membres de la commission, Madame PONTVIANNE, qui a apporté énormément de contributions et des mots gentils parfois au Rapporteur.

Je voudrais donc dire que nous avons travaillé dans un esprit très constructif et très consensuel, qui a abouti au vote de ce rapport à l'unanimité.

J'en appelle à l'ensemble des Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger : vous avez mandaté vos collègues au sein de cette commission ; nous avons fait l'unanimité, et bien sûr, j'espère et je souhaite vivement que ce rapport soit voté à l'unanimité par l'Assemblée des Français de l'étranger, car ce sera un atout majeur, primordial pour inciter le Gouvernement à aller de l'avant et a enfin reprendre à son compte cette proposition de projet de loi pour en faire un réel projet de loi et la présenter au Parlement.

Et nous ferons tout le nécessaire pour continuer à aider nos parlementaires côté sénatorial, mais nous ferons aussi du lobbying du côté de l'Assemblée nationale pour faire accepter un jour ce rapport, et ce sera une avancée extraordinaire pour l'ensemble de la communauté des Français établis hors de France.

Ces remerciements passés, je ne vous ferai pas la lecture du rapport — je n'ai jamais fait cela depuis trois ans — mais je lirai simplement la proposition de résolution. Nous l'avons terminée il y a seulement quelques minutes et adoptée à l'unanimité.

Je vais donc vous lire cette proposition de résolution ; je crois que les transformations ont été faites. Et donc, nous nous prononcerons à la fin, lorsque j'aurai fini cette lecture bien sûr, sur cette proposition de résolution et sur l'ensemble du rapport ; je souhaite donc que vous l'acceptiez à l'unanimité.

La commission, après délibération, a adopté à l'unanimité la proposition ci-après qu'elle soumet à l'approbation de l'Assemblée plénière :

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant :

- que les Français de l'étranger forment une collectivité de fait dont la Constitution de la République affirme la réalité dans ses articles 24 et 39 ;*
- que cette collectivité est composée d'une population, les Français établis hors de France ;*
- que les articles 24 et 39 de la Constitution "associent" toujours cette collectivité aux collectivités territoriales de la République ;*
- que cette collectivité n'a pas de territoire au sens des collectivités territoriales, mais a déjà des territoires électoraux tracés par la carte électorale établie par la loi ;*
- que cette collectivité a déjà des parlementaires, les Sénateurs représentant les Français établis hors de France ;*
- que cette collectivité a déjà ses élus au suffrage universel, assimilables aux élus locaux, et constituant une Assemblée représentative, les Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger ;*
- que cette collectivité a un budget de fait sinon de droit, composé notamment des dotations du budget de l'État*

destinées aux Français établis hors de France ;

- *que cette collectivité peut déjà traiter de tous les sujets les concernant ;*
- *que cette collectivité dispose d'instances de représentation locale que sont les comités consulaires ;*
- *que cette collectivité dispose d'un réseau scolaire original apprécié dans le monde ;*
- *qu'elle dispose également d'un régime de protection sociale spécifique et d'un système d'aide sociale particulier ;*
- *qu'elle dispose enfin d'un créneau dans les médias ;*

Considérant :

- *que la création d'une collectivité de droit s'impose par souci du respect de la citoyenneté et de l'égalité de nos compatriotes expatriés ;*
- *que cette création s'impose également pour développer le sentiment d'appartenance nationale et renforcer les liens de solidarité entre les citoyens français à l'étranger ;*
- *que cette collectivité permettra une réelle prise en compte des droits et intérêts légitimes de nos compatriotes expatriés ;*
- *que cette collectivité favorisera une politique de proximité, de sorte que les décisions soient prises au plus près des citoyens qu'elles concernent et des élus qui connaissent leurs problèmes, sur le terrain ;*
- *que dans le cadre de la décentralisation générale de l'État elle favorisera la déconcentration nécessaire des décisions ;*
- *que la création de cette collectivité s'impose pour que nos compatriotes expatriés bénéficient de la richesse de la démocratie ;*
- *que les Français établis hors de France ont besoin de cette collectivité pour mieux servir la France au-delà de ses frontières, dans un esprit de dialogue et de concertation permanent avec les pouvoirs publics et l'administration ;*

Considérant enfin :

- *que cette réforme sera un gage de dynamisme et de novation des institutions des Français établis hors de France et une chance supplémentaire de réussite pour notre pays confronté à la mondialisation et à la construction d'une Europe nouvelle ;*

1. *Adopte le projet de création d'une collectivité publique des Français établis hors de France dénommée "Collectivité d'Outre-frontière" ci-annexé (vous l'avez de la page 31 à 42) ;*
2. *Invite le Gouvernement à déposer un projet de loi reprenant les termes de ce projet et à le présenter au Parlement dans les délais les plus rapprochés.*

Voici la proposition de résolution que nous présentons et qui a été adoptée à l'unanimité par la commission ; et je vous demande, mes chers collègues, de suivre la sagesse et le consensus de notre commission et d'en faire de même.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur le Rapporteur. Effectivement, c'est un travail de longue haleine et qui se présente très bien à mon avis.

Madame Claudine LEPAGE

Je souhaitais adresser mes félicitations à la commission pour l'excellence de ses travaux qui, s'ils aboutissent par le vote d'une loi, permettront une avancée décisive dans la représentation et la défense de nos compatriotes à l'étranger.

Je vous remercie pour vos travaux.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Madame Claudine LEPAGE.

QUESTIONS-REponses**Monsieur le Sénateur Richard YUNG**

Je m'associe évidemment à ce qui a été dit. Je crois que nous avons fait là un bon travail et que nous devons remercier notre collègue le Sénateur COINTAT.

C'est un pas important dans l'identification d'une collectivité dans laquelle les Français de l'étranger vont se reconnaître, et je crois que c'est politiquement et je dirais civiquement un acte très important. Il faudra bien sûr du temps : ce sont des mécanismes de longs et lents, mais c'est, je crois, un pas décisif pour la conscience que nous avons de nous-mêmes et pour la conscience que nos compatriotes que nous représentons ici ont ou auront d'eux-mêmes et de leurs liens à la France.

Et je crois que c'est j'allais dire un bon compromis ; ce n'est pas le terme : je retire "compromis". C'est une bonne méthode d'approche parce qu'il y a des avancées importantes :

- l'élection des comités consulaires,
- la rédaction d'un rapport remis au Parlement,
- la possibilité d'une dotation budgétaire,
- la parité pour les élections,
- et encore d'autres ;

mais déjà rien qu'avec ces éléments, vous voyez des avancées.

Mais en même temps, on doit dire que cela reste une approche raisonnable. Nous avons tous en tête évidemment l'idée de créer un conseil général des Français à l'étranger, avec toutes les dévolutions que vous connaissez aux conseils généraux ou aux conseils régionaux. Mais effectivement, politiquement, c'est quelque chose qui n'est probablement pas encore mûr. Ce texte, cette proposition est donc je crois une bonne démarche vers cet objectif plus lointain.

Voilà. Je ne veux pas en dire beaucoup plus ; nous nous retrouvons sur ce texte. Je pense que c'est une bonne idée de le proposer au Gouvernement : nous savons qu'un texte proposé par le Gouvernement, qui est un projet de loi, a plus de chances dans notre système constitutionnel de passer que si c'est une proposition de loi.

Nous veillerons donc et ferons pression, autant que nous pouvons le faire, pour que ce texte devienne effectivement un projet de loi déposé devant le Parlement. Mais si ce n'était pas le cas, nous devrions en reparler et voir s'il y a d'autres initiatives à prendre. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Richard YUNG et donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, Chers Collègues, je vais être très bref.

Je vais juste rappeler qu'en 1982, lorsque Gaston DEFFERRE a mis en place la première réforme de la décentralisation, il avait dit :

Je sais que je crée un déséquilibre institutionnel, mais c'est volontaire, car c'est ce déséquilibre qui permettra naturellement à la décentralisation d'avancer pour aboutir là où elle doit arriver et qui n'est pas possible d'obtenir dès à présent.

C'est ce qui s'est fait d'ailleurs avec la réforme de Jean-Pierre RAFFARIN, qui s'est inscrite dans ce processus. Eh bien, c'est la même chose pour nous lorsque Claude CHESSON a modifié l'élection du Conseil supérieur des Français de l'étranger, sans changer le reste parce que ce n'était pas possible à l'époque. Et cette élection au suffrage universel depuis 1982 nous a conduits dans la même direction pour que les Français établis hors de France, comme les autres, soient des Français à part entière, maîtres de leur destin ; et c'est ce que nous essayons de leur offrir.

Je voudrais dire que, vous voyez, les travaux de la commission de la décentralisation, sous l'autorité d'Olivier DARRASON, avec le Rapporteur général Paul CLAVE, nous réconcilient avec la politique. Enfin j'ai trouvé une enceinte où il était possible de travailler dans l'intérêt général et non pas dans l'intérêt partisan.

Nous avons su mettre sur la table notre expérience, nos connaissances, nos objectifs et les partager, et je crois les partager pour le bien de tous.

Alors, je les remercie tous, parce que cela fait vraiment chaud au coeur que de pouvoir véritablement servir, mais servir intelligemment son pays et les citoyens que l'on représente.

Vous savez, André GIDE disait :

Les choses les plus belles sont celles que dicte la folie mais qu'écrit la raison.

Nous avons eu un grain de folie pour voir au-delà de l'horizon qui nous était ouvert, mais nous avons toujours su garder la raison ; et c'est la raison pour laquelle vous avez le texte qui vous est soumis aujourd'hui et que j'espère bien que vous approuverez. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Christian COINTAT et, en l'absence d'autres demandes de prise de parole, met aux voix la résolution n° DEC/R.1/06.03 relative au projet de création d'une collectivité publique des Français établis hors de France ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie tous les membres de l'Assemblée.

(Applaudissements.)

Monsieur Paul CLAVE

Je voudrais tous vous remercier. Pourvu que cela avance. Et nous ferons tout pour que cela avance. Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur Paul CLAVE et clôt les travaux de la commission temporaire de la Décentralisation appliquée aux Français établis hors de France.

La séance est levée à 12 h 00.

JEUDI 9 MARS - APRES-MIDI

*La séance reprend à 14 h 45
sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD,
Vice-Président.*

IV — ALLOCUTION DE MONSIEUR PIERRE MÉHAIGNERIE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre, ou devrais-je dire Monsieur le Président, puisque c'est en tant que Président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale que nous avons le plaisir et l'honneur de vous recevoir aujourd'hui, le Ministre puisque vous l'avez été trois fois : Agriculture, Equipement et Aménagement du territoire et Justice.

Ensuite, nous avons également le plaisir d'accueillir le Député, ce qui est pour nous, Français de l'étranger, représentés par les Sénateurs des Français établis hors de France, l'occasion de renforcer nos liens avec l'Assemblée nationale.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des qualités que nous apprécions chez vous, vous avez été comme nous un expatrié, puisque vous avez commencé votre carrière professionnelle en Tunisie en tant que je crois que coopérant.

Monsieur le Président, nous vous avons invité aujourd'hui pour avoir votre opinion, pour connaître votre vision de l'impact de la loi d'orientation de finances d'une manière générale sur la vie des Français à l'étranger, sur la représentation française à l'étranger.

Monsieur le Ministre, sans plus attendre, je vous laisse la parole. Après votre intervention, un représentant de chacun des trois groupes vous posera une question et, si nous avons du temps, nous continuerons ensuite la séance des questions-réponses.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE, Président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale

Merci, Monsieur le Président. C'est un plaisir d'être parmi vous ; ça n'allait pas de soi, mais quelques collègues m'avaient dit : compte tenu des problèmes posés par la LOLF, il faut participer quelques instants.

D'abord, je vous dirai que je me sens partie prenante car mes deux premières années de vie professionnelle l'ont été sur la frontière tuniso-algérienne ; ce n'était pas le secteur le plus agréable de la Tunisie : j'aurais pu aller à Sfax, à Tunis, à Sousse ; mais là, sur les hauts plateaux, l'hiver était froid, dans une période d'ailleurs de réformes agraires qui m'avait conduit à commencer un doctorat sur les réformes agraires que je n'ai pas pu poursuivre du fait de ma vie politique.

Partant de là, j'en ai d'ailleurs retenu quelques enseignements, et quelques enseignements issus de la Bretagne. J'ai constaté en Bretagne, à la suite d'une étude qui avait été menée, que les jeunes entrepreneurs qui avaient créé le plus de richesses avaient pratiquement tous eu une expérience extérieure ; et de cette expérience extérieure était née l'idée de créer.

La leçon que j'en ai tirée, c'est que, ayant été 19 ans Président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, nous avons mis en place un système de bourses pour permettre à des jeunes de partir de 3 mois à 2 ans à l'étranger, persuadés que nous étions que, lorsqu'ils revenaient, c'était avec un esprit beaucoup plus pionnier, beaucoup plus créatif et beaucoup plus ouvert sur le monde. D'où l'attention maintenant en tant que Président d'une commission des Finances au devenir et à l'importance des expatriés et des systèmes d'échanges.

Partant de là, vous posez maintenant le problème de la LOLF. Il faut réinscrire le problème de la LOLF dans la perspective des forces et faiblesses du pays.

Vous le savez très bien, vous êtes à l'étranger, on nous dit souvent qu'en Europe — et personnellement, je le crois profondément —, la France est le pays qui présente potentiellement le plus d'atouts : sa démographie, l'équilibre entre son potentiel agro-alimentaire important, son industrie qui n'est pas négligeable (quand on voit les grandes entreprises mondiales françaises à l'étranger, elles pèsent pratiquement autant qu'en Allemagne) et aussi le potentiel touristique dans une Europe de 400 millions d'habitants où le problème des loisirs va se poser avec une force croissante. J'y ajoute aussi la qualité des salariés, les systèmes de communication.

Et puis, nos voisins nous disent : malgré tous ces atouts, vous n'arrivez pas réduire vos faiblesses. Et parmi les faiblesses, ils nous disent que la France est suradministrée et sous-organisée, ce que je crois profondément : empilement de structures, complexité des procédures.

Que disent-ils encore ? Que nos dépenses publiques ont atteint des proportions trop importantes, qui démotivent et démobilisent. Que disent-ils encore ? Que nous avons besoin d'un système beaucoup plus flexible et qu'il faut moins légiférer et moins réglementer.

C'est donc dans ce contexte que s'ouvre et que doit se placer la LOLF. Qu'est-ce que la LOLF ? C'est un nouveau partage des dépenses publiques de l'État. Je rappelle que si nos richesses atteignent de 1 700 milliards d'euros (c'est le PIB français) — un peu plus, Monsieur le Directeur ? C'est mon Directeur, Monsieur CAMBI. Nous sommes arrivés à 1 800 ? D'accord.

- près de 450 milliards d'euros vont au régime de Sécurité sociale, qui continue à progresser au rythme de 3 à 4 % par an en volume,

- 280 milliards aux dépenses de l'État et

- 180 milliards aux dépenses des collectivités locales.

Il n'y a pas d'avenir pour ce pays, si l'on veut financer demain les dépenses de vieillesse et de santé, sans maîtriser les dépenses publiques d'État et celles des collectivités locales.

Et c'est là que l'on trouve des marges de productivité importantes. La nouvelle division en 34 missions et 132 programmes doit nous permettre de faire ce qu'ont fait le Canada, les États-Unis, la Suède : se poser ces quatre ou cinq questions :

- Ce programme sert-il l'intérêt général ou pas ?

- Ce programme pourrait-il être accompli à moindre coût ou pas ?

- Ce programme pourrait-il être accompli par d'autres administrations pour remettre en cause l'empilement des strates ?

- Ou devrait-il être confié au secteur privé ?

Voilà les questions que nous devons nous poser sur les 132 programmes et les 500 actions.

Jusqu'ici, nous avons réussi à faire de la LOLF un accord bipartisan, y compris avec le Parti communiste, ce qui était rare : jusqu'ici, les uns et les autres, et toutes les familles politiques, sont décidés à s'engager dans cette évaluation systématique des programmes, de façon à pouvoir dégager pour demain des moyens pour assurer l'investissement du pays, améliorer le pouvoir d'achat de ceux qui ne s'estiment pas de par leurs revenus appartenir à la classe moyenne, et bien entendu pour financer les dépenses de vieillesse et de santé.

Nous allons donc bien sûr engager ce programme avec rigueur, avec le soutien du Ministre du Budget, et puis bien sûr avec la prise en compte des conclusions des rapports de la Cour des comptes, car jusqu'ici, ils ne l'ont pas été suffisamment.

Les deux commissions des finances, celles du Sénat et de l'Assemblée nationale, ont donc une grande cohésion et une vraie volonté d'obtenir des résultats, parce que ces résultats conditionnent notre avenir.

Dans cette perspective, il y a d'abord une mission "Action extérieure de l'État", à l'intérieur de laquelle il existe un programme "Français à l'étranger et étrangers en France", et puis un programme "Rayonnement culturel et scientifique".

Je reconnais que le programme dans lequel s'inscrit votre action est un petit peu touffu puisqu'il comprend autant le droit d'asile que les consulats ou l'action sur les passeports. Cela dit - et c'est la question que je vous pose - est-ce vraiment un élément déterminant pour vous ? Tout le reste, nous sommes prêts à l'examiner.

Voilà, chers amis, dans quel contexte j'ai voulu placer le débat, sachant vraiment que nous avons tous intérêt, vous comme nous, à faire en sorte que la France soit plus prospère. Il existe un débat sur le déclinisme. Sans me situer dans cette philosophie, je dois bien reconnaître que depuis 25 ans, la France a pris du retard en termes de chômage, en termes d'évolution de son pouvoir d'achat par rapport aux meilleurs des pays européens, et que ceci, coûte que coûte, nous devons et nous avons tous les moyens de le rattraper. Et parmi tous les moyens, on trouve d'abord mieux gérer la dépense publique et lutter plus efficacement contre tous les gaspillages.

Merci de m'avoir écouté pour cette introduction.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre introduction. Je ne doute pas que tout le monde soit d'accord avec votre vision réaliste de la situation générale de la France et de ses finances, ainsi que de la définition que vous avez proposée de notre action. Mais on n'attend pas de moi ici que je fasse des commentaires, mais plutôt que je passe la parole : sans plus attendre, je vais donc la passer au représentant du groupe UFE, Monsieur François CHAPPELLET.

QUESTIONS-REponses**Monsieur François CHAPPELLET**

Monsieur le Président, notre groupe, et les autres groupes de l'Assemblée, je pense, sont particulièrement sensibles à la présence pour la première fois à ma connaissance d'une haute personnalité de l'Assemblée nationale devant notre instance.

Je reprends vos propos, Monsieur le Président, pour saisir cette occasion et revenir sur le problème de l'imputation budgétaire des subventions à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Ce problème soulève encore beaucoup d'incompréhension et d'inquiétude chez les Français de l'étranger. Et pour reprendre vos propos, c'est un élément déterminant de nos préoccupations.

Pour tout dire, nous n'avons pas bien compris ni les raisons ni la nécessité de cette affaire. Nous avons vu d'abord un amendement proposé curieusement par la commission des Finances de l'Assemblée nationale, que vous présidez, sur un sujet qui lui est a priori peu familier, et dont la finalité ne nous a pas paru claire.

Nous avons apprécié la légitime réaction de nos Sénateurs, toutes tendances confondues, pour revenir au projet initial de loi de finances avec l'appui du Président de notre Assemblée, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, Philippe DOUSTE-BLAZY.

A notre surprise, et en dépit de la priorité constitutionnelle conférée au Sénat pour ce qui concerne les Français de l'étranger, l'amendement initial a prévalu en commission paritaire et les subventions à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ont été transférées de la DFAE (Direction des Français à l'étranger) à la DGCID (Direction générale de la coopération internationale et du développement).

Il ne s'agit pas bien évidemment d'opposer deux éminentes directions de notre ministère de rattachement, mais - l'une — il s'agit de la DFAE— gère des crédits de souveraineté et, à ce titre ceux de l'AEFE, puisque la loi de 1990 fait de l'enseignement français à l'étranger une obligation de l'État ; tandis que - l'autre, la DGCID (Direction générale de la coopération) administre quant à elle des crédits d'intervention, qui ne ressortissent pas de la même priorité régaliennne et qui constituent en temps de difficultés budgétaires des variables d'ajustement faciles et tentantes.

Faute d'explication et de concertation préalable, tout ceci ne pouvait que générer des inquiétudes et laisser croire à des arrière-pensées.

Monsieur le Président, les apaisements convaincants qui nous ont été donnés laissent cependant intacte la question de principe à laquelle nous restons attachés. Nous souhaitons qu'à l'avenir, conformément aux vœux du Sénat et aux nôtres, les subventions pour les établissements français à l'étranger retournent au sein de ce qui fut le titre III du budget.

Il s'agit pour nous, au-delà du simple principe de précaution, de sécurité institutionnelle. Nous y trouverons une preuve supplémentaire et rassurante de l'engagement de la France pour nos compatriotes de l'étranger, comme nous l'avons vu s'affirmer samedi dernier au Sénat, avec force et vigueur.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur CHAPPELLET, pour cette question qui nous intéresse tous beaucoup. Comme l'a souhaité Monsieur le Ministre, nous allons poser les trois questions successivement : Monsieur Éric GRANRY pour l'ADFE, vous avez la parole.

Monsieur Éric GRANRY, membre élu de la circonscription de Nairobi, représentant le groupe de l'Association démocratique des Français de l'étranger-Français du monde (ADFE-FdM)

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, la France possède le meilleur réseau scolaire mondial, ou l'un des meilleurs, et qui est à sa grande majorité géré par l'Agence de l'enseignement du français à l'étranger.

Or, dans le cadre de la LOLF, et contrairement à la position des Sénateurs représentant les Français de l'étranger, le budget de l'AEFE est géré par le programme "Rayonnement de la France à l'étranger". Le groupe ADFE, et comme nous l'avons vu, l'ensemble des conseillers de l'Assemblée, pensent que ce budget devrait être géré par le programme 151 qui regroupe l'ensemble des actions concernant les Français établis hors de France.

Et pourquoi cela ? C'est parce que, si les lycées et écoles françaises participent au rayonnement de la France, ils ont quand même comme fonction principale de scolariser nos enfants, de leur permettre de réintégrer à tout moment le système éducatif en Métropole. Et puis aussi parce que nous aboutissons à des aberrations, comme le fait que plus de 40 M d'euros de bourses scolaires destinées à la scolarisation des Français les plus pauvres sont gérés par des responsables de l'action culturelle.

Notre question est de savoir quelles ont été les motivations des Députés de l'Assemblée. Et mon souhait, largement partagé je pense par l'ensemble des Conseillers de cette Assemblée, est que ce budget revienne le plus tôt possible dans le cadre du programme 151.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur Éric GRANRY et donne la parole au troisième intervenant, Monsieur Jean PUJOL, pour le RFE.

Monsieur Jean PUJOL, membre désigné, Président du groupe du Rassemblement des Français de l'étranger (RFE)

Monsieur le Ministre, mais ce n'est pas à l'ex-Ministre que je voudrais m'adresser : c'est au Député, et pas à n'importe lequel, au Président de la commission des Finances, pour rebondir un petit peu sur ce qu'ont dit mes deux collègues, en particulier mon collègue et ami CHAPPELLET, et pour aller même un petit peu plus loin puisque lui a parlé d'un problème ponctuel récent et important certes, mais qui en définitive constitue peut-être la traduction de quelque chose de plus profond, en tout cas que nous ressentons dans cette Assemblée : c'est-à-dire que nous avons de plus en plus le sentiment que les Français de l'étranger, dans leur perception à Paris et dans les institutions, sont finalement le pré carré du Sénat et que, de ce point de vue, ce ne serait pas tout à fait des Français comme les autres, sinon qu'ils seraient la "chose" avec les droits et obligations rattachés au Sénat. Et effectivement aujourd'hui, nous devons nous féliciter de votre présence parce que, d'une certaine façon, elle nous rassure : nous sommes des Français comme les autres, avec les mêmes droits et les mêmes obligations.

Certes, la commission de la réforme de l'ex-CSFE, à laquelle j'ai eu l'honneur de participer activement, n'a pas réussi à instiller une dose de présence de Députés dans la représentation des Français de l'étranger ; j'espère d'ailleurs que cet élément, qui était très novateur, même s'il est connu de communautés nationales d'autres pays en particulier de l'Union européenne, viendra peut-être dans l'avenir pour justement générer ce rééquilibrage. La commission de la réforme n'a pas été entendue, même si c'était un souhait unanime de cette commission. Nous avons donc un peu cette sensation de déséquilibre.

Alors, je vous demanderais de nous rassurer, de nous dire que l'Assemblée nationale ne nous oublie pas. En tout cas, nous, nous ne l'oublions pas. Et de ce point de vue, je crois que ces incidents — parce que je pense qu'il faut leur donner un caractère conjoncturel, et vous nous expliquerez cela dans le détail — sont sans doute la marque de quelque chose de plus profond, auquel j'espère que la représentation nationale, Assemblée nationale et Sénat confondus, portera rapidement remède pour tranquilliser et rassurer les Français de l'étranger, qui ont souvent tendance à se considérer un peu comme des proscrits vis-à-vis du pays, de la Métropole ; et donc que vous ferez l'effort de nous rassurer à cet égard et de nous dire que la représentation nationale, Assemblée nationale comprise, est bien la représentation de tous les Français, y compris des Français de l'étranger.

Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur PUJOL, pour cette intervention qui élargit le débat et qui relance, s'il en était besoin, la question de Français à part entière, avec une complète représentation parlementaire. Merci. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE

Je ne mesurais pas ce poids des frustrations, des applaudissements et des inquiétudes ; devant vous, je l'ai donc mesuré. D'abord, je dois vous rassurer totalement quant au fait de penser que l'Assemblée nationale oublierait les Français à l'étranger : ce serait vraiment commettre une erreur politique grave. Il y a la structure constitutionnelle : faut-il demain des Députés — vous voyez la réforme constitutionnelle — élus au suffrage universel venant des Français de l'étranger ?

(Applaudissements.)

Ou faut-il que des Français de l'étranger viennent se présenter dans des circonscriptions françaises ? Il est certain que votre situation serait beaucoup plus facilitée par l'introduction d'une part de proportionnelle.

(Applaudissements.)

Elle serait plus favorable aux Français de l'étranger, parce qu'à ce moment-là, ils pourraient s'intégrer, ou aux minorités visuelles ; c'est un autre problème — vous ne faites pas partie des minorités visuelles, mais c'est un point important de la société française. C'est donc le premier point.

Deuxième point : que s'est-il passé ? A l'Assemblée nationale, à l'initiative de Jérôme CHARTIER, le budget de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, qui représente 326 M d'euros, est passé du programme en effet "Français à l'étranger" au programme "Rayonnement culturel et scientifique".

Le problème a été tranché par la commission paritaire, où les Sénateurs et les Français de l'étranger ne sont pas représentés ; c'est peut-être là que le Sénat aurait dû faire en sorte d'intégrer un Français de l'étranger, mais il faut dire que c'est l'un des 132 programmes.

Alors la question est : que peut-on faire ?

Je regarde un petit peu le programme "Rayonnement culturel et scientifique", la répartition des crédits en autorisations d'engagement. Nous avons sur "Français à l'étranger", "Offre d'un service public à l'étranger de qualité aux Français à l'étranger" :

- en dépenses de personnel 145 M d'euros ;
- en dépenses de fonctionnement 15 M d'euros ; et
- en dépenses d'intervention 20 M d'euros.

Au total, le programme 151 "Français à l'étranger et étranger en France" s'élève à 281 M d'euros.

Regardons maintenant le programme "Rayonnement culturel et scientifique", le programme 285, toujours en autorisations d'engagement :

- animation du réseau : 19,946 M d'euros ;
- langue et culture françaises, diversité linguistique et culturelle : ce programme représente 111 M d'euros ;
- renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires : 63 M d'euros ;
- et enfin, plus important, Service public d'enseignement à l'étranger — nouveau programme en effet : 324 M d'euros.

Le tout pour le "Rayonnement culturel et scientifique" représente la somme de 518 M d'euros.

Si j'ai bien compris les interventions, trois hypothèses sont envisageables :

- la première, celle de ne rien bouger ; c'est la tendance naturelle de ne pas trop charcuter la LOLF ;
- la deuxième : verser tout le service public d'enseignement à l'étranger dans le programme 151 ; ou
- la troisième hypothèse que j'ai entendue : à l'intérieur de ce service public d'enseignement à l'étranger, transférer le programme des bourses sur le programme 151.

Voilà les trois hypothèses.

Je vais en parler à qui de droit, c'est-à-dire à Philippe DOUSTE-BLAZY comme ministre des Affaires étrangères. Si le Gouvernement le souhaite vraiment, nous écouterons le Gouvernement, dès lors qu'il faut regarder si les problèmes de gestion au niveau des deux directions sont redoutables, ce que je ne crois pas. Les deux directions s'entendent très bien ; pour une fois, elles peuvent gérer efficacement entre elles.

Voilà donc les trois hypothèses.

Ce que je peux vous dire, Monsieur le Président, c'est que j'ai bien pris note des attentes, et que je les soumettrai donc par demande écrite à l'avis du Ministre des Affaires étrangères ; et que, partant de votre expression, de votre attente, nous les soumettrons à nos collègues de la commission des Finances après avoir parlé à nos collègues de la commission des Finances du Sénat.

Voilà. Les promesses n'engagent que ceux qui les tiennent disent certains.

De la salle

Ceux qui les entendent !

Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE

... Ceux qui les entendent ! Personnellement, je suis venu avec un esprit d'ouverture, et je suis certain que nous allons étudier le dossier et vous rendre des réponses le plus rapidement possible.

Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Monsieur le Président, je vous remercie pour votre réponse, votre compréhension et votre soutien. Comme il nous reste un peu de temps, je vais relever les demandes de prise de parole.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je suis Président de la commission des Finances et des Affaires économiques dans cette noble Assemblée ; je ne me permets pas de dire que nous sommes collègues, Monsieur le Président, mais je me présente simplement.

Je voudrais me rattacher au moment de votre présentation où vous nous avez dit que les jeunes agriculteurs en Bretagne, quand ils avaient effectué un séjour à l'étranger...

Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE

Pas uniquement les agriculteurs : toutes activités.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Toutes activités confondues ; quand ils avaient fait un séjour à l'étranger, se trouvaient au retour chargés d'expériences et d'initiatives, et que cela pouvait contribuer à développer le tissu, le maillage industriel, commercial ou agricole des régions.

Je voudrais simplement évoquer avec vous un point : c'est le contrat des VIE. Cela fait je ne sais pas combien de sessions que nous formulons, à la commission des Finances des Affaires économiques, des voeux pour faire en sorte que le système des VIE devienne accessible à des entreprises françaises créées par des Français à l'étranger, mais qui souffrent d'un handicap majeur : celui de ne pas avoir de maison mère en France.

Et je puis vous assurer, Monsieur le Ministre, que même en Italie, qui au passage est quand même le deuxième partenaire économique de la France depuis des années, il existe de grandes possibilités pour introduire les VIE dans ce système. Malheureusement, le système des VIE est réservé aux entreprises qui ont des sièges sociaux en France. C'est le premier point.

Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE

C'est-à-dire ? Donnez-moi un exemple.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je vous en donne un exemple : un Français qui installe une entreprise dans un pays autre que la France et qui décide de prendre des VIE ne peut pas le faire, parce qu'il doit avoir un siège social, une maison mère en France pour établir des contrats.

Deuxième point : le système des VIE est un système excellent, mais comme tout système excellent, il pêche par quelques menus défauts, quelques petites améliorations seraient à lui apporter. Un de ces problèmes est le coût des VIE : dans certains pays malheureusement, ce coût est acceptable par les grosses entreprises mais beaucoup moins par les petites entreprises en regard des prix que l'on rencontre sur le marché à expérience quasi égale. Et là aussi, nous, membres de la commission des Finances, avons essayé de proposer des voeux pour faire en sorte que, tout en préservant toujours la couverture sociale de ces VIE, nous puissions négocier (parce que les prix sont totalement différents d'un pays à un autre) et donc redynamiser le système.

Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Monsieur LARTILLEUX, merci pour cette intervention. Et je vous propose pour, non pas clarifier, mais préciser notre question, que nous transmettions à Monsieur le Président la collection — puisque c'est vraiment une collection — de voeux que notre commission a émis sur ce sujet.

Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE

Deux phrases, Monsieur le Président. Je ne savais pas qu'il existait en effet une différenciation ; à mon avis, elle est facile à corriger.

(Murmures de satisfaction au sein de l'Assemblée.) Elle peut être corrigée dans un dispositif d'ordre social, un DDOF ou un DDOS.

En revanche, je ne suis pas d'accord avec votre deuxième observation. Car attention, ce qui est trop gratuit ne conduit pas... Vous parlez de baisse ; l'effort fourni n'est pas négligeable : les tarifs qui ont été appliqués me paraissent corrects.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je pense qu'il faut raisonner non pas en termes de salaires mais en termes de "package", si vous me passez l'expression, d'accueil, c'est-à-dire logement, etc. C'est simplement cela.

Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE

D'accord.

Monsieur le Président

Monsieur LARTILLEUX, nous devons nous montrer extrêmement prudents dans ce domaine parce qu'Ubifrance a pris récemment des dispositions en faveur des PME-PMI sur lesquelles malheureusement on fait très peu de publicité, mais qui permettent à ces entreprises vraiment de taille moyenne-moyenne basse de pouvoir embaucher des VIE et alors de bénéficier, si je m'en souviens bien, d'un crédit fiscal de l'ordre de 40 000 euros.

Monsieur Didier LARTILLEUX

D'accord. C'est donc le premier point qui est important.

Monsieur le Président

Il y avait deux parties dans la question de notre collègue : l'éligibilité et la tarification, nous sommes bien d'accord. Sur ce point, Monsieur le Sénateur, très brièvement.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Pour éclairer le Ministre, le Président de la commission des Finances, il se trouve que je suis représentant du Sénat au conseil d'administration d'Ubifrance. C'est donc Ubifrance qui est chargée de ce dossier, qui est bien connu. Il est vrai que, sur ce plan, ils n'ont pas été jusqu'à maintenant très allants ; c'est la partie d'Ubifrance qui est à Marseille qui s'occupe de cela. En revanche, le Directeur, Louis-Michel MAURICE, est très sensibilisé et, je vous l'affirme, est en train de travailler très sérieusement sur la question.

Mais il faut quand même, Monsieur le Ministre, que vous imaginiez que parmi les entreprises dont parle très justement notre ami Didier LARTILLEUX, on trouve par exemple des charcutiers, des coiffeurs : on imagine donc que, dans certains pays, un coiffeur français dans un hôtel fait venir un apprenti, un jeune en VIE. Ubifrance nous dit que peut-être ce coiffeur mettra la clé sous la porte dans trois mois et qu'ils auront leur VIE sur le dos.

Simplement pour éclairer le sujet, je suis personnellement à fond sur cette balle, je vous prie de le croire, et je pousse au maximum les feux ; mais les choses ne sont pas aussi simples qu'elles paraissent au premier abord.

Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE

Je prends note de cette observation.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

Monsieur le Président, en ma qualité de Sénatrice, je dois dire que depuis 13 ans, je déplore l'absence totale de concertation entre le Sénat et l'Assemblée nationale, l'Assemblée nationale et le Sénat.

A bien des reprises, nous avons constaté que l'Assemblée nationale votait des textes, présentait des propositions de loi, organisait des commission d'enquête sur des questions qui concernent le ministère des Affaires étrangères, la politique extérieure de la France, les Français à l'étranger également — je pense à des questions de nationalité, de protection sociale — et ne consulte absolument pas, tous groupes politiques confondus, ses collègues du Sénat.

Or, je regrette, mais grâce à l'Assemblée des Français de l'étranger, nous, Sénateurs des Français de l'étranger, connaissons bien les problèmes concrets qui se posent aussi bien pour le ministère des Affaires étrangères que pour les Français à l'étranger.

Nous savions, par exemple, pour cette affaire sur laquelle nous ne revenons pas qu'il était très important d'avoir l'AEFE dans le programme "Français à l'étranger" parce que cela consolidait ce programme et que pour nous, il est essentiel d'avoir un programme "Français à l'étranger" identifié, qui ne risque pas de disparaître dans autre chose : cela renforçait considérablement notre situation de Français à l'étranger.

On a tenu la commission paritaire et on ne nous a pas consultés du tout : il est vrai qu'il n'y avait pas un Sénateur des Français de l'étranger ; mais nous avons informé nos collègues de notre souhait.

Je m'inquiète donc de savoir qu'actuellement, un député prépare un rapport sur l'action extérieure de l'État : c'est Monsieur Eric WOERTH. Il n'a pas consulté à ma connaissance à un seul des Sénateurs des Français à l'étranger.

Alors que nous, nous avons une connaissance pratique par l'Assemblée des Français de l'étranger, par une relation permanente avec nos collègues qui nous écrivent ou nous téléphonent sans arrêt, et parce que nous voyageons beaucoup, et pas seulement pour participer à un cocktail dans une ambassade : nous voyageons, nous occupons le terrain, nous visitons les

écoles, les centres culturels, les alliances ; nous rencontrons nos homologues des assemblées et des sénats des pays d'accueil. Nous avons une connaissance pratique de ce qu'est la France à l'étranger que l'on n'a absolument pas à l'Assemblée nationale.

Et personnellement, quelquefois j'en ris ; mais il y a des fois où j'ai envie d'en pleurer quand j'entends les débats sur le budget du ministère des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale.

Donc vraiment, Monsieur le Président, si vous pouviez faire savoir à quel point il est anormal que la seule Assemblée qui sache vraiment de quoi il est question dans ce domaine ne soit pas consultée par l'autre chambre, dès que la question se pose : je pense à des histoires par exemple de nationalité, sujet sur lequel l'Assemblée nationale a failli nous faire des horreurs, qui auraient été préjudiciables à nous tous et à nos enfants encore plus. Vraiment, je vous demande d'être notre intercesseur.

(Vifs applaudissements.)

Monsieur le Président

Monsieur le Président, vous avez fait tout à l'heure une remarque sur l'intensité des applaudissements par rapport à l'intérêt des questions : je crois que l'intensité parle d'elle-même.

Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE

Sur ce point, je suis venu, pour voir le sérieux, avec Monsieur CAMBI ici présent qui prend des notes et qui est le Directeur des services de la commission des Finances. Et Madame, je transmettrai dès ce soir à Éric WOERTH l'absolue nécessité qu'il prenne contact avec les Sénateurs français de l'étranger et les élus *(applaudissements)*.

Et il le fera : Éric WOERTH ayant été secrétaire d'État à la Simplification administrative et à la réforme de l'État, il a acquis une petite expérience dans les métiers difficiles où l'on avance très lentement. Mais sur ce plan, je pense qu'il peut le faire.

L'autre réflexion qui a été engagée d'ailleurs hier — mais cela ne vous concerne pas directement —, c'est le problème des surrémunérations dans les territoires et les départements d'outre-mer. Cela ne vous intéresse pas directement *(brefs commentaires)* ; simplement, je le dis parce que nous avons eu un rapport à la Cour des comptes, et cela peut intéresser certains retraités potentiels.

Nous avons eu un rapport à la Cour des comptes extrêmement sévère et sérieux sur le fait que des Français qui n'ont jamais travaillé dans aucun des départements d'outre-mer puissent aller prendre leur retraite à la Réunion ou en Polynésie avec une majoration de retraite de 70 %, alors que le différentiel de pouvoir d'achat est de 15 %, et une réduction de l'impôt sur le revenu de 40 % *(réactions et commentaires)*.

Je ne vous ai pas dit cela pour que vous en preniez note pour l'avenir, parce que c'est une niche que nous n'aimons pas beaucoup et que nous voudrions voir atténuée. Cette mesure est aussi bien valable pour les Français qui travaillent en France que pour les Français qui travaillent à l'étranger. Mais c'est une anecdote qui n'a rien à voir avec le sujet.

Monsieur François CHAPPELLET

(Hors micro) Modifiez la fiscalité des Français de l'étranger !

Monsieur le Président rappelle à Monsieur CHAPPELLET que Monsieur Paul CLAVE avait demandé la parole.

Monsieur Paul CLAVE

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, dans l'énumération des lignes budgétaires accordées aux Français de l'étranger, deux m'ont un peu choqué : ce sont les visas et les droits d'asile qui sont des lignes attribuées aux étrangers en France. Et nous n'aimerions pas sans arrêt être mélangés avec les étrangers en France : nous sommes Français de l'étranger ; les visas et les droits d'asile que vous avez énumérés et qui représentent 90 M d'euros ne sont pas des lignes budgétaires qui nous concernent.

(Quelques applaudissements épars.)

Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE

J'ai bien dit que c'était un programme un tout petit peu fourre-tout, imparfaitement clarifié ; je le mesure donc : le regroupement n'est pas totalement favorable.

Monsieur Michel GUERRY, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je vais revenir sur le problème de la LOLF. Je n'étais pas - et nous étions trois - à ne pas être d'accord pour voter dans le sens qui a été adopté par l'Assemblée nationale, c'est-à-dire que la DGCID prenne en compte tout ce qui est enseignement et que la DFAE prenne en charge les bourses.

On est revenu là-dessus hier soir dans une résolution de la commission de l'Enseignement et de la Culture, et le vote a été unanime pour demander à ce que la DGCID conserve tout ce qui est enseignement et la DFAE prenne en compte tout ce qui concerne les bourses, parce que nous aurons à ce moment là une vision beaucoup plus claire du domaine des bourses, et c'est un problème extrêmement important. Autrement, on a peur que le montant des bourses ne soit pas contrôlé de façon aussi précise que nous souhaiterions qu'il le soit. Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE

Merci, ce sont des hypothèses.

Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Canberra

Monsieur le Président, je suis Président de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement, et notre commission a vraiment travaillé en profondeur les raisons qui, éventuellement, pourraient amener le budget de l'Agence à rester à la DGCID, parce que ce n'est de toute façon pas un programme étranger à la DGCID, vu les relations que celle-ci maintient avec l'Éducation nationale.

Mais il est vrai qu'en ce qui concerne la gestion des bourses, il est bien certain que ce budget du réseau consulaire doit réintégrer la DFAE; une résolution a été votée à l'unanimité en commission qui sera proposée tout à l'heure à l'Assemblée.

(*Applaudissements.*)

Monsieur le Président

Monsieur le Président, nous arrivons au terme de l'horaire imparti ; mais, si vous le permettez, je donnerai encore la parole à deux intervenants : peut-être Monsieur le Sénateur CANTEGRIT qui me la demande, et Monsieur François CHAPPELLET qui pourrait développer un tout petit peu son exclamation de tout à l'heure qui nous tient à coeur.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je ne suis pas un spécialiste des problèmes d'enseignement. Je regrette ce qui doit arriver dans votre commission et qui arrive à l'Assemblée nationale : que nous n'ayons pas donné sur ce sujet du budget une unité parfaite ; je dois vous le dire : je le regrette profondément et je crois que nous ne nous sommes pas grandis dans cette affaire. C'est une réflexion personnelle.

Nous avons, après réflexion, demandé à ce que ce budget revienne au sein de la direction des Français de l'étranger, Monsieur le Président ; c'est une décision qui a été prise. Monsieur DOUSTE-BLAZY nous avait suivis ; il avait réuni les Sénateurs lors d'un petit déjeuner et nous avait donné son accord.

Malheureusement, nous avons mal préparé notre affaire — *mea culpa* — et lors de la commission mixte paritaire, nous n'avons pas été suffisamment bien défendus par nos propres représentants du Sénat. *Mea culpa* : cela a été la conséquence d'un manque de préparation ; nous devons en tenir compte.

Mais ce que je voudrais dire, c'est que je ne voudrais pas que vous ayez une mauvaise impression ici dans cette Assemblée : je suis tout à fait convaincu que la majorité ici, quelle que soit sa sensibilité politique, est favorable au retour de ce budget comme il était prévu au départ.

(*Applaudissements.*)

Monsieur le Président

A défaut d'une entente en commission, vous avez une entente par les applaudissements, Monsieur le Sénateur.

Monsieur François CHAPPELLET

Monsieur le Président, sur le premier point, je ne peux qu'abonder dans le sens développé par Monsieur le Sénateur CANTEGRIT, puisqu'il est excellent de voir le budget des bourses regagner la DFAE. Mais ça n'est que la partie d'un tout : il y a les crédits d'investissement.

A Dakar, nous avons une opération importante qu'est la construction du lycée Mermoz ; c'est une affaire de 10 milliards de francs CFA (je ne sais pas ce que cela peut faire en euros) : il est important pour nous qu'elle soit logée dans un titre de coopération qui, je le répète, en période de régulation budgétaire, peut subir des coupes sombres parce que les temps sont ainsi, qu'il y a des priorités, dont nous craignons d'être les victimes. Si nous sommes logés dans un programme de souveraineté tels qu'ils sont gérés par la DFAE, cela ne se produira pas. C'est le premier point.

Second point : vous nous avez indiqué, et c'est une très bonne chose, que nos compatriotes des DOM-TOM voient une nouvelle panoplie d'aides se mettre en place ; c'est une très bonne chose pour les retraités français qui voudraient se rendre dans ces pays que nous connaissons bien.

Je me permets de vous indiquer, en essayant de ne pas faire un développement trop long, que les communautés françaises à l'étranger se composent dans certains États, le Maroc notamment, le Sénégal aussi, d'expatriés français retraités, qui viennent s'installer là-bas.

La fiscalité qui leur est appliquée par l'État de résidence est soit excellente, comme c'est le cas au Maroc, et donc encourageante : un article du *Figaro* d'avant-hier parle de plusieurs dizaines de milliers de candidats qui s'établissent au Maroc et vont ainsi renforcer notre communauté ; alors qu'au Sénégal, nous subissons une fiscalité dissuasive.

Or, nous avons intérêt à ce qu'existe une communauté française importante, fût-elle composée de retraités — les chefs d'entreprise aussi viennent, mais pourquoi pas des retraités ? Les Marocains sont prêts à accueillir 1 million de personnes ; et je pense qu'au Sénégal, il serait très facile d'avoir 50 000 ou 100 000 Français expatriés présents.

Ce sont des gens paisibles, qui paient l'impôt à condition qu'il reste raisonnable, qui ne manifestent pas, et *in fine* qui soulageront peut-être une partie des problèmes sociaux que l'on peut rencontrer en France. Je crois donc qu'il ne faut pas qu'on les oublie, Monsieur le Président. Des initiatives sont prises par notre Assemblée, en concertation avec les Finances : elles auront besoin de votre concours.

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci pour votre intervention. Monsieur le Président, je crois que ces quelques questions vous ont bien fait sentir nos attentes, nos inquiétudes, mais également nos espoirs. Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre soutien, et je vous laisse la parole pour la conclusion de ces échanges.

Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE

La conclusion est assez claire : en pédagogie, la répétition est une condition de l'efficacité. Dans ce cas, je peux dire que c'était bien préparé, Monsieur le Président : la répétition était au rendez-vous ! Donc, j'ai bien compris.

(Rires.)

De l'autre côté, j'aimerais bien que vous compreniez aussi que nous avons tous besoin aujourd'hui de réfléchir à l'avenir de notre pays, et que vraiment, ensemble, nous ayons l'ambition de réduire nos faiblesses et de faire en sorte de mieux assurer l'efficacité de l'État et de la dépense publique.

Je crois que c'est en allant dans ces deux directions — et vous avez un rôle important à jouer — que nous pourrions résoudre les problèmes du pays et acquérir ainsi à l'étranger une image encore meilleure.

Merci pour votre soutien, et je salue bien sûr les Sénateurs de l'étranger, que je vois quand même assez souvent dans l'une ou l'autre de nos deux Assemblées.

Bon après-midi à tous, merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre MÉHAIGNERIE.

Suspension de séance.

Monsieur le Président

Nous reprenons nos travaux avec la présentation du rapport de la commission des Finances et des affaires économiques.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à la tribune à Monsieur le Président de la commission des Finances et des Affaires économiques et à Madame le Rapporteur. Il donne la parole à Monsieur Didier LARTILLEUX.

V. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Monsieur Didier LARTILLEUX, Président de la commission des Finances et des Affaires économiques

Je voudrais d'abord dire que, comme vous le savez — ou si vous ne le savez pas, je vous l'apprends —, nous avons eu un changement de Rapporteur puisque Monsieur PELLETIER, qui était Rapporteur de la commission, a quitté le Canada pour d'autres lieux. Nous avons donc "une" Rapporteuse ; je ne vais pas commencer à me bagarrer : je vais l'appeler Madame le Rapporteur ; cela vous va-t-il, Madame le Sénateur ? Très bien. Bienvenue donc à Madame RAHAL dans ce mandat.

Nous avons aussi accueilli dans notre commission la successeure de Monsieur PELLETIER qui s'appelle Madame BARBIER, qui est là (*applaudissements*) : nous allons donc souhaiter aussi à Madame BARBIER la bienvenue.

Avant d'examiner le rapport dans un premier temps puis de passer aux vœux dans un second temps, je voudrais vous expliquer un petit peu l'organisation de nos travaux telle que je la conçois, étant entendu que, même si nous admirons beaucoup l'organisation qui a été mise en place par le Président de la commission des Affaires sociales, nous avons choisi une voie un peu intermédiaire, en ce sens que

- premièrement, nous ne sommes effectivement pas une machine à produire des vœux : tous les membres de la commission sont bien d'accord avec moi, et nous vous en expliquerons de plus après les raisons ; et que
- deuxièmement, nous pensons qu'il faut s'en tenir tout de même à une ligne de conduite, même pour la commission des Finances et des Affaires économiques, d'une session à une autre, c'est-à-dire que l'on n'invente pas un travail nouveau à chaque session mais que l'on suit des lignes de conduite.

J'ai proposé à la commission de classer ou les sujets ou les invités en trois groupes :

- Pour nous, il y a d'abord les sujets que je définirais comme récurrents, même si le mot n'est pas extrêmement beau : . C'est-à-dire qu'au moins une fois par an, nous rencontrons la Direction des Impôts des non-résidents, et généralement, cette audition se déroule au mois de septembre ;
- . de la même façon, une fois par an, nous rencontrons le Directeur général ou l'un de ses adjoints de l'Agence française du développement, et ça a été le cas cette fois-ci.

Cela fait partie des sujets récurrents auxquels nous voudrions désormais ajouter deux autres sujets :

- . d'abord le commerce extérieur, parce que, aussi simple que cela puisse paraître, en fait, nous avons rarement eu l'occasion dans le passé d'entendre les personnes de l'ex-DREE (maintenant la DGTPE) ; je pense donc qu'il serait bon que nous puissions faire le point une fois par an avec eux aussi ; et
- . ensuite, le deuxième sujet que je souhaiterais ajouter est un sujet dont nous avons parlé tout à l'heure avec le Président MÉHAIGNERIE : c'est la LOLF parce que l'un des invités que nous avons accueillis cette fois-ci nous a fait un exposé extrêmement intéressant, dont le Rapporteur vous parlera tout à l'heure en détail, de Monsieur ITTE, qui est venu nous expliquer comment fonctionnait la LOLF, et surtout comment elle fonctionnait appliquée au programme 151, donc celui qui nous concerne particulièrement.

Je pense que, tout au long de ses propos, on a senti que l'on en était au début et qu'il y avait une véritable nécessité de suivre pas à pas l'évolution, de savoir exactement ce qui se passait et de pouvoir intervenir, le cas échéant.

Cela fait donc partie des sujets que nous avons aujourd'hui considérés comme ponctuels ; mais demain, ce sera effectivement devenu un sujet récurrent.

Parmi les sujets ponctuels, l'un de nos Vice-Présidents a beaucoup insisté pour que nous traitions le problème de la dévolution successorale. Nous nous sommes donc, non pas battus, le mot est un peu fort — mais nous avons beaucoup réfléchi avec le secrétariat général à qui nous pouvions inviter.

Nous avons invité un notaire ; nous en parlerons tout à l'heure : c'est un homme qui a exercé d'importantes responsabilités dans la chambre notariale. Le problème de toutes ces auditions très spéciales, c'est que nous n'avions peut-être pas préparé suffisamment notre orateur au fait que nous n'étions pas tous notaires et qu'il nous aurait d'abord fallu subir un petit lavage de cerveau ou bien suivre des cours intensifs ou une courte formation accélérée. Ceci étant, cela a quand même été un rendez-vous important.

La troisième catégorie d'invités concerne, pour moi — et j'y tiens un petit peu, quoique cette fois-ci, nous n'en ayons pas traité véritablement — les grands thèmes. Évidemment, ce sont des grands thèmes qui ne débouchent ni sur des vœux ni sur des problèmes particuliers aux Français de l'étranger ; mais ce sont des grands thèmes qui méritent quand même réflexion et peuvent quelquefois nous suggérer aussi des initiatives.

J'en veux pour preuve que, dans les deux dernières années, nous avons eu à un moment le thème sur la gestion des cadres salariés et expatriés : nous avons invité la Directrice des Relations humaines de LVMH, nous avons reçu quelqu'un de l'ANPE internationale, et ainsi de suite. Au mois de septembre, nous avons invité quelqu'un qui est venu parler des délocalisations, autre thème.

Mais j'en ai de nombreux autres : une de mes idées est effectivement aujourd'hui d'aborder le problème de l'énergie. Bien sûr, vous m'opposerez que ce n'est pas la commission qui va formuler des vœux sur l'énergie : certes non ; mais l'information de ce genre de sujets qui concernent quand même notre avenir et celui de la planète peut être suffisamment intéressante et mériter une réflexion de notre part.

Je ne vais pas revenir sur l'intervention que j'ai faite tout à l'heure au Président MÉHAIGNERIE. Sachez seulement que, comme on me l'avait demandé — on m'avait dit que les Vice-Présidents allaient avoir le privilège d'être reçus par le Président de notre Assemblée avant les festivités de ce soir et que chaque commission devrait proposer un thème de réflexion — j'ai proposé après une réunion de *brain storming* (excusez-moi le mot anglo-saxon) : nous avons parlé des VIE ; et c'est un petit peu le même dossier que j'ai proposé tout à l'heure au Président MÉHAIGNERIE, en y ajoutant en plus tout le problème de la sécurité des investissements des Français de l'étranger.

Je n'y reviens donc pas ; mais sachez que dans ce cas également, nous avons passé pas mal de temps à réfléchir sur des dossiers concrets, qui pourraient mériter une réponse, non pas positive ou négative, mais au moins pour voir un petit peu si l'on va dans notre sens ou pas.

Je reviens aux vœux : je dis que nous n'étions pas une machine à produire, ce qui est évident et constitue une lapalissade. Mais cela d'autant plus que, personnellement, je trouve que cela se dégrade : sans avoir utilisé ma calculette, je trouve que le pourcentage de vœux auxquels on répond dans des délais normaux baisse alors que les délais s'allongent.

Et je crois que cela n'est pas tout à fait normal : ou l'on nous dit que cette Assemblée ou ces commissions ne peuvent plus travailler avec le système des vœux, et il faut alors que nous réfléchissions à travailler d'une autre façon ; ou bien nous continuons à travailler avec les vœux. On peut nous dire aussi : ne formulez pas de vœux dans ce sens ; on peut aussi dire répondre non à nos vœux. Mais rien n'est pire que de ne pas obtenir de réponse.

De plus, certains vœux que nous avons présentés n'étaient pas très importants ; mais c'était pourtant des vœux auxquels nous voulions obtenir une réponse. Cela ne présentait pas de difficulté ni pour l'administration d'y répondre, ni pour recueillir les informations nécessaires à la réponse ; eh bien, malgré cela, nous avons des vœux qui traînent beaucoup.

D'où un autre vœu sur les vœux ; ce ne sont pas les congrès des organisateurs de congrès, mais c'est quand même pour dire qu'il faut à un certain moment fixer des délais. Même si la loi, la réglementation n'existe pas, si l'administration n'est pas obligée de répondre, etc.

Mais personnellement, j'estime que si d'une session à une autre, nous n'obtenons pas des réponses, même négatives, à nos vœux, il n'y a pas de continuité dans le travail. Et c'est dommage, parce que maintenant que nous avons obtenu la réunion en session plénière de cette Assemblée deux fois par an, je crois que nous avons besoin d'une continuité dans le travail ; sinon, nous avons un peu l'impression de travailler comme cela de façon désordonnée. Et personnellement, je pense qu'il serait important que nous puissions réfléchir à cette question.

J'ajoute — mais le Sénateur CANTEGRIT n'est pas là : cela lui aurait fait plaisir — que nous nous sommes autocensurés. Parce qu'après la démonstration qu'a effectuée notre spécialiste de la LOLF, il est évident que les questions ont fusé de partout : cela a vraiment fait l'objet de très nombreuses questions ; et naturellement, nous avons tous parlé du budget des bourses.

Et puis finalement, par prudence, nous avons envoyé une mission extraordinaire à la commission de l'Enseignement, mission qui est revenue en disant : "Nous nous en occupons". Nous ne parlerons donc pas de cela ; mais cela reste toujours le sujet de ce transfert de bourses.

En résumé, je suis toujours très content de cette commission. Je peux paraître quelquefois un peu dirigiste, et je le regrette ; mais le problème consiste à pouvoir à la fois condenser dans le temps, laisser tout le monde s'exprimer, mais aussi faire en sorte que les sujets soient suffisamment intéressants pour que les membres de la commission aient envie d'être présents avec nous.

Je passe la parole au Rapporteur.

Monsieur le Président remercie Monsieur Didier LARTILLEUX.

(Applaudissements.)

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Madame Tassadit Radya RAHAL, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques

Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour. La tâche est difficile aujourd'hui : je vais m'essayer à cet exercice. Le Président l'a bien dit, nous avons fait un tour de table ; nous avons eu différentes discussions, et je vais m'attacher à vous en faire le résumé.

1. La stratégie et l'activité de l'Agence française de développement

La commission a reçu Monsieur JACQUET qui a fait le point sur la stratégie et les activités de l'Agence française de développement. Notre invité a mis l'accent sur quatre points essentiels :

- Les zones d'affectation de l'APD, qui posent énormément de soucis aux membres de la commission qui sont pour moitié originaires du continent africain ; ils constatent que le redéploiement de l'Agence vers les pays d'Asie du Sud-Est pourrait affecter l'aide publique au développement en Afrique. A cet égard, Monsieur JACQUET a rassuré les membres de la commission en leur faisant savoir que cela n'avait rien à voir et qu'ils étaient capables de lever d'autres financements et que l'AFD continuerait à aider le continent africain.

- Ensuite, il nous a fait part des moyens dont disposait l'Agence française de développement pour aider ces États. L'avantage de l'AFD tient au fait qu'elle est en même temps établissement public et institution financière spécialisée : elle peut utiliser différents instruments financiers et lever différemment des ressources, tout en utilisant les deniers publics par son côté établissement public.

- Nous avons ensuite parlé des enjeux stratégiques de l'Agence, qui s'organisent autour du paradigme du développement élargi. Celui-ci pose le problème suivant :

. objectifs de développement

. partenariat public ou privé (parce que l'Agence, bien évidemment si je ne l'ai pas précisé, s'occupe aussi de tout ce qui est acteurs privés) et

. financement de l'aide : quel type d'aide à tel projet ?

- Enfin, le repositionnement stratégique dont je vous ai parlé tout à l'heure, qui se définit par la volonté d'aller au-delà des financements habituels en apportant son expertise (une expertise d'*ingeniering* de la part de l'Agence).

On peut conclure que l'Agence s'est redéployée dans ses activités et dans ses domaines activités et pourra aider des pays de plus en plus nombreux aujourd'hui.

A la suite de cela, la commission a beaucoup discuté. Comme vous vous en doutez, les préoccupations de ses membres portaient surtout sur des problèmes de financement de projets (comment le faire ?) et sur le rôle des Français de l'étranger dans le réseau AFD. Monsieur JACQUET nous a rassurés, en nous disant que l'AFD s'occupait de tout ce qui était privé et pouvait ainsi financer différents projets.

2. Les mécanismes de fonctionnement de la LOLF

Monsieur ITTE, Chef de la mission gestion administrative et financière de la DFAE, nous a exposé les mécanismes de fonctionnement de la LOLF.

Son exposé s'est articulé en deux parties :

- dans la première, il nous a exposé les fonctionnements et la manière dont la LOLF va apporter beaucoup, constitue une révolution pour le système ; et

- dans la seconde, il nous a parlé des répercussions de la LOLF sur la DFAE.

A ce stade, je pense qu'il serait peut-être important de discuter, et non pas de vous faire un résumé, de ce qui a été présenté du programme 151, qui a suscité de nombreuses discussions autour de la table.

Certains d'entre nous s'inquiétaient de savoir pourquoi le budget n'était que de 280 M d'euros. Comme nous nous inquiétions des fameux 300 M d'euros dont devait bénéficier un programme pour survivre ; là aussi, l'intervenant nous a rassurés : le chiffre de 300 M ne figure pas dans les textes ; c'est dans l'air, tout simplement. 240 millions : on peut étudier.

Enfin, les conséquences pour l'ADFE sont multiples, dans la mesure où celle-ci devient maintenant une direction de gestion. Notre orateur est d'ailleurs le Secrétaire de ce programme ; il nous a bien expliqué que son équipe comptait 20 personnes, ce qui a suscité beaucoup d'intérêt chez les membres de la commission : comment 20 personnes pouvaient-elles gérer les cinq cellules dont il nous a parlé ?

Ces cinq cellules sont :

- la cellule des Ressources humaines comprenant 340 agents ;

- la cellule Informatique, qui permet la modernisation des systèmes informatiques des consulats : le système RACINE sera bientôt opérationnel dans tous les consulats ;

- la cellule Contrôle de gestion ;

- la cellule Organisation ;

- la cellule Budget.

Il nous a donné un exemple d'application qu'est l'Amérique centrale. Le résultat est que certains postes ont été fermés et que certaines grandes villes se sont vu affecter des domaines bien spécifiques, certains à vocation politique, d'autres à vocation économique ou encore à vocation culturelle.

Cela a suggéré une double réflexion à Monsieur ITTE :

- avant de fermer tout poste, il faut analyser la situation ; et
- finalement, il pense que la mise en place de formules innovantes doit être envisagée pour alléger les dispositifs et maintenir des postes.

3. *La succession internationale*

Je finirai par la succession internationale et le rapport de Monsieur JACOBY, notaire à Forbach comme vous l'a déjà signalé Monsieur le Président LARTILLEUX.

Il nous a proposé une étude pratique de deux cas, tout en nous rappelant les problèmes liés à la succession internationale :

Tout d'abord l'information sur l'état civil. Il existe un réel problème de collecte de l'information :

- . Cette personne serait-elle encore vivante ?
- . Quel est son statut personnel ?
- . Son statut professionnel ? Etc.

Ensuite la nécessité de connaître les législations étrangères.

L'absence d'harmonisation des règles de conflit de lois : c'est-à-dire la mise en relief des problèmes de choix de législation. Et là encore, au travers des exemples qu'il a développés, Monsieur JACOBY nous a bien expliqué que nous n'avions jamais réellement le choix.

Se pose alors la question de minimiser le risque pour le citoyen. Au travers des cas pratiques, il apparaît que le risque existe toujours. Donc, la seule façon de se prémunir contre un risque, si cela est impossible à 100 %, est que les personnes, les Français de l'étranger en particulier, doivent se renseigner auprès des notaires avant de partir à l'étranger, tout simplement.

Il faut dire que la matière était relativement ardue et qu'elle aurait été très bien à traiter en commission des lois... Ce n'est pas une bonne chose ! Pas de réaction.

Enfin, certaines personnes ont suggéré à l'orateur la création d'un vade-mecum, idée qui a été effectivement très bien perçue.

Voilà ce que j'avais à vous dire, rapidement j'espère, sur les trois intervenants que nous avons reçus.

Les questions sont maintenant ouvertes.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur Didier LARTILLEUX

Non, ce n'est pas vous ; c'est le Président qui mène les débats. (*Applaudissements.*)

Madame Tassadit Radya RAHAL

Excusez-moi ! Monsieur le Président, je suis désolée : voyez la pratique !

Monsieur le Président

Si vous ne me laissez pas le privilège d'essayer de diriger les débats et de donner la parole, je ne sers à rien ici ! Je pense donc que nous continuons par la lecture des voeux ; nous voterons les voeux et nous poserons les questions ensuite. Pardon : y a-t-il des questions sur le rapport ?

De la salle

Il n'y a pas de débat sur le rapport.

Monsieur le Président

Comment il n'y a pas de débat sur le rapport ! Notre spécialiste des rappels au règlement n'est pas là. Une question d'ordre ? Ah ! Une motion d'ordre : Monsieur PUJOL, vous avez trouvé un biais.

Monsieur Jean PUJOL, membre désigné

Je voudrais simplement remercier Madame RAHAL qui nous a fait la gentillesse de prendre le relais, un relais difficile, de Bernard PELLETIER, qui était un Rapporteur connu pour sa compétence.

La remercier d'une part, et d'autre part la féliciter parce que faire un rapport sur des matières... (*applaudissements*) faire un rapport sur une matière aussi ardue — je viens de feuilleter la question successorale que je connais bien en principauté d'Andorre —, je dois vous dire que même pour les spécialistes, c'est un véritable casse-tête.

Je dois donc la remercier et la féliciter pour ce travail ; et j'espère que l'Assemblée appréciera. Merci.

(*Applaudissements.*)

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean PUJOL et invite à passer à l'examen des vœux.

EXAMEN DES VŒUX DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Vœu n° FIN/V01/03.06

Madame Tassadit Radya RAHAL donne lecture du vœu n° FIN/V01/03.06 relatif au soutien et à la protection pour les PME-PMI. Ce vœu a été adopté à l'unanimité en commission.

En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le vœu n° FIN/V01/03.06 relatif au soutien et à la protection pour les PME-PMI. Ce vœu a été adopté à l'unanimité en commission.

Vœu n° FIN/V02/03.06

Madame Tassadit Radya RAHAL donne lecture du vœu n° FIN/V02/03.06 relatif au réseau de connexion sans fil sécurisé. Ce vœu a été adopté à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président

Voilà un vœu qui aidera certainement notre Secrétaire général à vaincre les résistances de l'administration à introduire le Wifi dans cette enceinte.

En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le vœu n° FIN/V02/03.06 relatif au réseau de connexion sans fil sécurisé ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

(*Applaudissements.*)

Vœu n° FIN/V03/03.06

Madame Tassadit Radya RAHAL donne lecture du vœu n° FIN/V03/03.06 relatif à l'absence récurrente de réponses de l'administration. Ce vœu a été adopté à l'unanimité en commission.

De la salle

C'est vrai aussi pour les autres commissions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis André HUSS pour une question sur ce vœu.

Monsieur Francis André HUSS

Je ne comprends pas très bien une nuance, puisque jusqu'à présent, c'est la commission qui propose et l'Assemblée qui considère et émet le vœu ; et là, tout d'un coup, c'est la commission des Finances et des Affaires économiques et une autre commission, qui s'appelle "des Affaires économiques et des Finances " qui regrette, constate et émet le vœu. Y a-t-il une raison ?

Madame Tassadit Radya RAHAL

Pour ce qui concerne le vœu n° 3, c'est la commission des Finances. Nous avons eu peur de la réaction.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Le problème, c'est que nous ne sommes pas allés faire une enquête systématique dans les autres commissions : nous savons, par les bruits de couloir — parce que nous sommes souvent dans le couloir — que les réponses aux voeux n'arrivent pas très régulièrement. Nous n'allions donc pas trop engager nos autres partenaires : c'est la commission.

Ce qui est vrai, c'est que nous avons émis des voeux, mais si vous vous en souvenez, à la session précédente, il y avait un voeu dans lequel nous demandions simplement que la *Lettre du Gouvernement* soit envoyée à tous les Conseillers. Nous n'avons obtenu aucune réponse, alors que ce n'est pas quelque chose de très compliqué. C'est le genre de choses que nous ne comprenons pas : il y a des sujets beaucoup plus compliqués.

Monsieur Francis André HUSS

En ce moment, on demande l'avis de l'Assemblée : ce n'est donc pas la commission des Affaires économiques et financières.

Monsieur le Président

Je crois que, si tout le monde en est d'accord, nous pouvons changer le libellé et transformer "La commission des Affaires économiques et financières" en "L'Assemblée des Français de l'étranger" (*quelques réactions*).

Mais nous pouvons reconnaître au Président LARTILLEUX d'avoir eu la prudence de réserver pour l'instant l'opinion de l'Assemblée avant que ce soit voté. Si vous en êtes d'accord, nous transformons donc ce libellé, et après, nous passons au vote. A moins que Monsieur PUJOL maintienne sa question.

Monsieur Jean PUJOL

Je ne veux certainement pas monopoliser la parole. Simplement, par souci d'efficacité, parce que finalement, quand l'administration ne répond pas, cela signifie qu'elle n'a pas envie de répondre ou qu'elle n'en a pas eu le temps. Dans les deux cas d'espèce, il n'y a pas véritablement de sanction, nous le savons bien.

Aussi, j'interroge la commission, l'Assemblée : ne serait-il pas judicieux de transmettre les protestations en question, si le Secrétaire général voulait le faire mais peut-être la commission directement, au cabinet du Ministre correspondant pour qu'il soit au moins informé ? Parce que je suis sûr qu'il ne l'est même pas.

Madame Élisabeth KERVARREC

Je suis membre de la commission de l'Union européenne, et comme l'a dit très justement le Président de cette commission Jean-Pierre VILLAESCUSA, ainsi que notre Rapporteur Claudine SCHMID, le problème se pose dans différentes commissions ou dans toutes, avec des délais de réponse d'un an ou plus.

Personnellement, je proposerais que ce voeu, si l'Assemblée en était d'accord, soit transformé en un avis motivé adressé au Premier Ministre, qui pourra ensuite, de par sa fonction, le transmettre à tous les ministères, puisque plusieurs ministères sont concernés et ne donnent pas de réponse, malgré les efforts faits par le secrétariat général de l'AFE et de la Direction des Français de l'étranger.

Si nous voulons obtenir une réponse plus générale, si l'Assemblée en est d'accord, il serait donc question d'un avis motivé adressé au Premier Ministre.

Monsieur le Président remercie Madame Élisabeth KERVARREC et donne la parole à Monsieur Pierre ROBION sur ce point.

Monsieur Pierre ROBION

Je voulais simplement apporter une précision de procédure. Lorsque par exemple un voeu ou une question est adressée à une autre administration que celle des Affaires étrangères, on la fait transiter de cabinet à cabinet : c'est-à-dire que c'est le cabinet de notre ministère qui le transmet au cabinet du ministère concerné. Les cabinets sont donc bien au courant.

Monsieur Jean PUJOL

Juste un mot, Monsieur ROBION : ils sont au courant de l'envoi, mais pas de la non-réponse ; le souci, c'est donc la non-réponse. Et revenant sur ce que disait Élisabeth, je pense que les deux choses seraient excellentes.

Madame Jeannine SANDMAYER, membre élu de la circonscription de Canberra

J'interviens en tant qu'ancienne fonctionnaire pendant 15 ans. Je fais partie de la commission des Affaires sociales, j'en avais discuté avec Guy SAVERY, et effectivement, la méthode selon laquelle je vois que depuis six ans nous travaillons (des motions...), est que nous posons souvent les mêmes questions. Et je me mets à la place d'un haut fonctionnaire comme je l'ai été auparavant : à force de recevoir toujours les mêmes questions, on s'interroge sur ce que cette assemblée demande, cela vous dégoûte et vous ne répondez pas. Et je crois qu'il faut se demander pourquoi l'administration ne répond pas ; c'est plutôt là que se situe le débat.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid

Je trouve l'idée de Madame KERVARREC excellente, et je crois que c'est la meilleure solution à adopter pour que cet avis soit transmis à tous les ministères concernés.

Monsieur le Président indique à Monsieur Alain NAEDER que Madame Élisabeth KERVARREC le remercie de son soutien.

Madame Monique MORALES

Si vous consultez les annales de cette noble maison, vous verrez que ce n'est pas la première fois que nous adressons des avis motivés. Et quand l'avons-nous fait ? Quand nous avons eu assez de ne pas obtenir de réponses, précisément, et des réponses administratives. Ce que nous voulons, ce sont des réponses politiques, qui fassent avancer les choses : voilà donc la raison pour laquelle nous demandons l'avis motivé adressé directement au Premier Ministre.

Monsieur le Président

Si vous en êtes d'accord, nous revenons en arrière sur la transformation de ce voeu en un avis motivé adressé au Premier Ministre. *(Quelques applaudissements.)*

Détail pratique : quelqu'un dans la commission peut-il se charger de la modification de ce voeu en avis motivé ? Et nous le reprendrons à la fin de la lecture des voeux. Monsieur le Président, avez-vous une idée de qui pourrait faire cela chez vous ? Monsieur PUJOL peut être ? Ah non, il ne fait pas partie de la commission.

De la saller

Il ne fait pas partie de la commission.

Monsieur le Président

Mais Élisabeth n'en fait pas partie non plus.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Nous allons demander à notre ami Pierre GIRAULT s'il est d'accord.

Monsieur le Président

Il ne posera pas de questions, comme cela.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Pendant ce temps-là, il ne posera pas de questions... ! Il fait partie de la commission... Ce n'est pas gentil.

Je voulais dire quand même qu'il n'y a pas que des réponses politiques ; je suis d'accord avec vous : pour la plupart, nous souhaiterions des réponses politiques plutôt que des réponses administratives.

Je reprends mon petit exemple de tout à l'heure : me dire que l'on envoie la *Lettre du Gouvernement* à tous les Conseillers n'est pas une réponse politique ; c'est oui ou non ; ou bien : "Ce n'est pas pratique", "On ne sait pas faire". Je n'en sais rien. Ce que je souhaitais, c'était simplement améliorer la communication entre Paris et nous, c'est tout. Il y a donc un peu de tout, mais vous avez raison.

Voeu n° FIN/V04/03.06

Madame Tassadit Radya RAHAL donne lecture du voeu n° FIN/V04/03.06 relatif à l'identification et au recensement de l'expertise française privée par l'Agence française de développement (AFD) dans les pays bénéficiant de l'Aide publique au développement (APD). Ce voeu a été adopté à l'unanimité en commission.

De la salle

(On suggère l'apport de corrections orthographiques)

| ... face état aux pays

A changer en :

| ... fasse état aux pays

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je voulais ajouter sur cette question que c'est un voeu très important, qui a été demandé avec beaucoup d'insistance par nos collègues vivant dans les zones où l'AFD intervient et où il semblerait...

Monsieur Didier LARTILLEUX

... qu'il y ait souvent des discriminations.

J'insiste sur ce voeu parce qu'effectivement la meilleure formule pour mettre en avant les consultants privés, en particulier les Français habitués à travailler localement avec les autorités, le premier pas consisterait donc à dresser un inventaire, un répertoire de tous ces spécialistes, et le deuxième à communiquer systématiquement aux autorités locales cette liste, sans appui ni rien, mais au moins pour bien montrer que tout le monde doit avoir sa chance. C'est donc une façon de dynamiser un petit peu de notre réseau d'experts.

Monsieur le Président

Nous ne voyons pas d'ici le tableau ; pouvez-vous nous dire si les corrections ont été effectuées ? Il y a deux fautes de frappe dans l'objet. Pouvez-vous préciser ? On est en train de m'indiquer les fautes de frappe. C'est "Agence française de développement".

Monsieur Didier LARTILLEUX

Quelle est l'autre faute ?

Madame Claudine SCHMID

Il faut supprimer dans le deuxième considérant la première virgule après AFD ; c'est tout.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Il faut écrire : "aux pays bénéficiaires" avec un s.

Monsieur le Président

Pouvez-vous, Madame, à nouveau préciser votre remarque sur la virgule, que je comprends mal ?

Madame Claudine SCHMID

Il y avait une virgule après AFD dans le deuxième considérant, et il n'y en a pas besoin puisque c'est le sujet du verbe qui suit ; c'est tout : c'est une question de pure forme.

Monsieur le Président

Merci de cette correction et de nous avoir rappelé la règle de ne pas séparer le verbe de son sujet par une virgule.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je souhaitais ajouter quelque chose. Nous savons qu'il y a des élections le 18 juin : nous ne savons donc pas du tout quelle sera la composition de la commission, mais l'Assemblée continue.

Je pense que, comme on prévoit déjà qu'au mois de septembre la Direction des Impôts des non-résidents sera invitée à la commission, j'invite tous ceux qui ont des problèmes particuliers ou des questions plus générales à ne pas attendre la veille ou le moment de la réunion, quand nous nous disons bonjour, etc., pour sortir un petit papier de la poche pour signifier qu'ils ont tel et tel problèmes.

S'il existe de véritables problèmes qui méritent réflexion et déjà aussi de poser la question à nos interlocuteurs, il serait bienvenu que nous puissions en avoir connaissance préalablement en utilisant Internet ou un autre moyen. Merci.

Monsieur le Président

Cette parenthèse est forte intéressante, mais nous nous éloignons du sujet du voeu. Monsieur NAEDER, avant de vous donner la parole, si ce n'est pas sur ce voeu...

En l'absence d'autre prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° FIN/V04/03.06 relatif à l'identification et au recensement de l'expertise française privée par l'Agence française de développement (AFD) dans les pays bénéficiant de l'Aide publique au développement (APD) ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements.)

Résolution n° FIN/R.01/03.06**Madame Tassadit Radya RAHAL**

Il y a la résolution. L'avis.

De la salle

L'avis motivé.

Monsieur Pierre GIRAULT

Monsieur le Président, j'avais déposé un voeu qui me paraît très important, mais qui semble-t-il ne vous a pas été transmis : c'est sur le projet de fusion de corps qu'il faut empêcher. Pouvons-nous donc examiner ce projet de voeu ? Je pense qu'il ne prête pas vraiment à discussion en commission, parce que c'est un voeu très simple.

Madame Tassadit Radya RAHAL

Oui, mais il ne nous a pas été communiqué.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je crois que le vrai problème, c'est que nous ne l'avons pas reçu : personne ne nous l'a transmis. Et aujourd'hui, je ne sais pas combien de membres de la commission sont présents, mais je sais qu'ils ne sont pas tous là. C'est un petit peu dommage. Même si c'est simple, je pense que nous ne pouvons pas le faire. Je ne le pense pas.

Madame Tassadit Radya RAHAL

Non ; ce n'est pas possible.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Ce n'est pas possible.

Monsieur le Président

De toute façon, réglementairement, nous ne le pouvons pas. Je redonne maintenant la parole à Monsieur GIRAULT qui a transformé le voeu en avis motivé.

Monsieur Pierre GIRAULT

J'ai tenté, voilà :

Avis motivé

L'objet demeure l'absence récurrente de réponse de l'administration. Et nous parlons au nom de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Je propose ceci :

*Regrette que les délais des réponses aux vœux qu'elle émet aillent croissant ;
Constata en particulier qu'un certain nombre d'entre eux n'appellent pas de recherche particulière autorisant ainsi une réponse simple, pratique et rapide...*

Monsieur Pierre GIRAULT

J'enlèverais le mot *considérant*. Je poursuis ?

Monsieur le Président

Poursuivez !

Monsieur Pierre GIRAULT

Elle demande à Monsieur le Premier Ministre de bien vouloir insister auprès des différents ministères concernés, respectifs...

concernés ou respectifs selon le...

... afin que l'Assemblée puisse disposer des réponses aux vœux émis lors des précédentes sessions...

De la salle

Ou demande.

Monsieur Pierre GIRAULT

ou demande, oui.

à Monsieur le Premier Ministre de bien vouloir insister auprès des ministères...

ou :

... auprès des différents ministères,

ce qui serait encore plus élargi...

afin que l'Assemblée puisse disposer des réponses aux vœux émis lors d'une session plénière.

Voilà :

... puisse disposer, lors d'une session plénière, des réponses aux vœux émis lors de la précédente...

Monsieur Didier LARTILLEUX

Voilà ; cela, j'y tiens beaucoup moins.

Monsieur Pierre GIRAULT

un petit peu plus...

Monsieur Didier LARTILLEUX

aillent croissant.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Sénateur. Une fois que c'est à l'écran, pouvez-vous nous en faire une lecture complète, pour que nous voyons ?

Monsieur Pierre GIRAULT

C'est imprimé sur le tableau, Monsieur le Président. Je reprends l'avis :

*Regrette que les délais des réponses aux vœux qu'elle émet aillent croissant ;
Constata que certains d'entre eux n'appellent pas de recherche particulière autorisant*

De la salle

(Commentaire hors micro.)

Monsieur Pierre GIRAULT

Oui ; il n'y a pas de s à croissants... Il n'y a pas de *croissants*, s'il vous plaît, merci.

Constata que certains d'entre eux n'appellent pas de recherche particulière autorisant ainsi une réponse simple, pratique et rapide...

Demande à Monsieur le Premier Ministre de bien vouloir insister auprès des différents ministères...

De la salle

(Commentaire hors micro.)

Monsieur Pierre GIRAULT

... afin que l'Assemblée puisse disposer lors d'une session plénière des réponses aux vœux émis lors de la session précédente.

Je pense que c'est suffisamment clair.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Ça va, oui ; c'est clair. C'est clair.

Monsieur le Président

Monsieur DELCOS, au fond, vous aviez demandé la parole. Était-ce pour une faute d'orthographe ? Pour quoi était-ce ? Il ne se souvient plus.

Monsieur Éric GRANRY

Je voulais juste proposer une formulation un peu différente pour la fin :

Afin que l'Assemblée puisse disposer de réponses aux vœux émis dans un délai de six mois.

Madame Tassadit Radya RAHAL

Non.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Il n'y a pas de loi : ils peuvent aussi ne pas répondre.

Monsieur le Président

Nous en restons au texte ; nous ne modifions pas.

Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu de la circonscription de Caracas

Il doit y avoir dans un vœu un accord entre les considérants et le vœu lui-même : je trouve que si l'on

constate que certains vœux n'appellent pas de recherche particulière

le vœu semblerait en fait destiné simplement à ces vœux qui ne demandent pas de recherche particulière.

Or, nous demandons que l'ensemble des vœux reçoive une réponse ; ou alors, notre demande au Premier Ministre ne concerne que ceux qui ne demandent pas de recherche particulière, ce qui me semble...

Cette constatation est en trop.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Mais l'idée, c'était d'indiquer que, dans l'ensemble des non-réponses, même à ceux auxquels la réponse serait simple, nous ne recevons pas de réponse. Il y a donc quand même quelque chose à faire. C'est pour montrer que tous les dossiers ne sont pas hypercompliqués.

Monsieur Daniel BRIGNOLI

C'est un problème de compréhension du dernier alinéa : on demande quelque chose, mais vouloir insister auprès des différents ministères... Insister sur quoi ? Eh bien de répondre aux vœux que l'Assemblée lui adresse. Parce que cela n'a aucun sens : que demande-t-on ? De danser la java ?

... afin que l'Assemblée puisse disposer d'une session plénière des réponses aux vœux...

Excusez-moi, tout cela n'est pas français. Personnellement, je n'y comprends rien, et je ne suis pas terminologue ; il y a un problème. Si vous lui demandez quelque chose, de bien vouloir insister ; mais vous lui demandez de bien vouloir insister...

De quoi faire ? Il faut préciser : de répondre aux vœux de l'Assemblée, que les ministères répondent aux vœux de l'Assemblée. C'est cela qu'il faut dire, excusez-moi.

Monsieur le Président

Monsieur BRIGNOLI, si vous pensez que ce n'est pas assez clair, faites-nous une proposition formulée ; pendant que Madame KERVARREC prend la parole, écrivez votre proposition et vous nous la lisez après : ce sera plus simple

Madame Élisabeth KERVARREC

Je voulais revenir sur l'intervention qui a été faite par Monsieur BOTTAGISIO juste avant. Je comprends tout à fait son intervention, dans le sens où c'est un avis motivé : je dirai donc que l'on passe à un niveau supérieur. On dépasse le niveau d'un vœu ; c'est un avis motivé adressé au Premier Ministre.

Pour qu'il ait tout son impact, je pense qu'il doit rester bref. Et il est vrai que, d'une certaine manière, mais c'est tout à fait compréhensible parce que ce *constate* se référerait au vœu qui avait été formulé dans une première version, ce *constate* peut minimiser ou réduire un petit peu la demande de réponse que l'on fait à des vœux qui, en fait, n'exigeraient pas de recherche particulière.

Je rejoins donc ainsi la précédente intervention en disant que, pour un avis motivé, il faut que ce soit écrit de manière claire et simple. Et je serais assez aussi pour supprimer ce *constate*.

Regrette que les délais des réponses aux vœux qu'elle émet aillent croissant,

Demande à Monsieur le Premier Ministre de bien vouloir insister auprès des différents ministères de répondre...

Là, je ne sais pas. Je pense que cela suffit, c'est clair ; c'est valable pour tous les vœux et l'on ne fait pas de différence entre ceux dont la réponse est facile à fournir et les autres.

Monsieur le Président

Je constate que Madame KERVARREC recueille beaucoup de soutien aujourd'hui !

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Elle recueille aussi le mien et avec beaucoup de plaisir. Il me semble que nous devrions en rester là : les choses sont maintenant très claires ; je crois que tout le monde est très content.

Madame Isabelle CAPIEU-BUTZBACH

Après l'intervention de notre ami Dan, je proposerais pour le texte de la dernière phrase :

Demande à Monsieur le Premier Ministre de bien vouloir insister auprès des différents ministères afin que leurs services répondent avec diligence à tous les vœux émis lors d'une session plénière avant la session suivante.

Monsieur le Président

Il nous manquait beaucoup ; Monsieur FRASSA, vous avez la parole (*satisfaction et applaudissements dans la salle*).

Monsieur Christophe FRASSA

Excusez-moi ; je serai bref.

La commission des Lois a rédigé une excellente résolution sur le sujet, reprenant plusieurs choses : le désengagement de l'administration à nous donner des réponses. De plus, ce n'est pas un engagement, c'est un devoir, puisque cela fait partie du jeu : si nous travaillons en commissions pour poser des questions, c'est pour que l'administration y réponde ; ce n'est pas pour jeter des bouteilles à la mer. Et d'une.

Et puis, une chose plus simple consiste à établir une liste des vœux, motions ou de tous les textes qui n'ont pas reçu de réponse, ce que nous avons fait dans la commission des lois.

Parce que là, on pose une question à la cantonade. Pour la réponse à un vœu, si je suis de l'administration, je vous réponds :

Oui, on va vous répondre.

Voilà. Fin. Mais cela ne fait pas avancer le schmilblick pour parler français.

Monsieur Pierre ROBION

Je voudrais, pour compléter la déclaration de Monsieur FRASSA, dire que vous avez un excellent outil à votre disposition qui est la base de données des vœux et motions qui permet en quelques clics de connaître la liste des vœux qui n'ont pas reçu de réponse, par exemple ; pour l'instant jusqu'en 1998 seulement, mais cette année nous allons remonter beaucoup plus loin.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Je voulais ajouter quelque chose. D'abord, ce que tu dis me fait penser à la machine à sous dessinée par SEMPÉ sur laquelle était indiqué en grand : "Mettez une pièce de 5F" ; et puis, la machine s'allumait : "Merci". C'est à peu près cela. (*Quelques rires.*)

Nous sommes à l'origine de ce vœu, et c'était d'abord un vœu ; et le vrai problème, c'est qu'il se produit effectivement, depuis deux ou trois sessions, un allongement des délais ou bien des non-réponses.

Nous avons émis au sein de la commission l'idée de dresser le catalogue de tous les voeux restés sans réponse ; et puis nous nous sommes dit que, finalement, il y avait des choses qui vieillissaient tellement que le problème n'était pas celui-là.

Le problème, c'est que je trouve que, pour permettre une continuité dans le travail, il faudrait que l'administration puisse nous donner les éléments de réponse d'une session à une autre. Pour moi, c'est une partie importante de cet avis, c'est-à-dire que nous ne vieillissions pas trop avec les voeux, ou que les voeux ne vieillissent pas trop avec nous, je n'en sais rien. Mais c'est cela le problème. Sinon, nous nous réunissons, après nous avons oublié, de toute façon ensuite il n'y a plus de réponse et puis voilà. Je voulais mettre un peu l'accent là-dessus, mais peut-être cela a-t-il été mal préparé.

Monsieur le Président

Après ces multiples interventions, si vous en êtes toujours d'accord, nous procédons à l'adoption de cet avis motivé.

De la salle

On enlève le *constate*.

Monsieur Christophe FRASSA

Ce sera très court. Ce ne peut pas être un avis motivé : un avis motivé se rend sur un projet de texte. Dans ce cas, c'est une résolution. On déborde du cadre : nous ne donnons pas un avis ; nous faisons une demande. C'est donc une résolution ; l'avis se porte sur un projet de texte soumis à l'Assemblée.

De la salle

(Commentaires et appréciations.)

Monsieur le Président

Monsieur FRASSA, puisque vous êtes quand même le spécialiste, et qu'en plus vous avez par rapport à nous la chance de lire ce qui est inscrit sur l'écran, pourriez-vous finaliser la modification afin que nous passions à l'adoption de cette résolution ? Prenez le micro, Monsieur FRASSA.

Monsieur Christophe FRASSA

"Résolution" : ça tombe bien ! "Regrette..." : Oui. "Constate" : Non, on ne constate pas.

Alors "Demande..." : puisqu'une résolution demande : c'est très bien.

De la salle

(Réactions.)

Monsieur Christophe FRASSA

On supprime la ligne, paraît-il.

Monsieur le Président

Pouvez-vous nous le relire ?

Monsieur Christophe FRASSA

C'est trop loin.

Monsieur le Président

Vous, vous avez la chance de le voir, tandis que nous, nous ne le voyons pas.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

| L'Assemblée des Français de l'étranger

Regrette que les délais des réponses aux vœux qu'elle émet aillent croissant...

De la salle

(Réactions et commentaires.)

Madame Françoise LINDEMANN

Je lis ce que je vois !

De la salle

(Réactions.)

Madame Françoise LINDEMANN

Ce n'est pas écrit.

... même si certains d'entre eux n'appellent pas de recherche particulière, autorisant ainsi une réponse simple, pratique et rapide.

Demande à Monsieur le Premier Ministre de bien vouloir insister auprès des différents ministères afin que l'Assemblée puisse disposer lors d'une session plénière des réponses aux vœux émis lors de la session précédente.

Monsieur Didier LARTILLEUX

Voilà. Ça va comme cela.

Monsieur le Président

Sommes-nous enfin d'accord sur le fond et la forme de cette résolution ?

Monsieur Didier LARTILLEUX

Oui.

Monsieur le Président

Non ?

Monsieur François CHAPPELLET

Je pense que *insister* est un peu faible ; mieux vaudrait dire *intime* ou

... *donne instruction aux différents ministères...*

Il n'a pas à *insister* : il donne des ordres.

Plusieurs

C'est faible.

Monsieur le Président

Nous en restons donc là. Bon. Qui est contre ?

De la salle

(Réactions.)

Monsieur le Président

Quoi non ?

Monsieur le Président

Si vous voulez prendre la parole, vous la demandez et je vous la donne. Parce que là, je n'entends pas. De toute façon, nous avons dit que nous adoptions :

- Qui est contre ce vœu ?
- Qui s'abstient ?

Pardon : nous passons à l'adoption de cette résolution corrigée selon la dernière lecture qui vient de nous en être faite. C'est le texte affiché à l'écran.

De la salle

On a fait remarquer qu'il ne fallait pas dire *insister* mais *donner des instructions*.

Monsieur le Président

Non, mais attendez...

Monsieur Didier LARTILLEUX

Non, non, non...

Monsieur le Président

Non, je suis désolé : la remarque a eu lieu et l'Assemblée n'a pas suivi.

De la salle

Cela n'a pas été mis aux voix.

De la salle

On passe au vote.

Monsieur le Président

Si nous devons voter pour savoir si nous votons sur le vote, nous n'allons pas nous en sortir.

Pour clore le débat, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.01/03.06 ainsi rédigée relative à l'absence récurrente de réponses de l'administration ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Didier LARTILLEUX et à Madame Tassadit Radya RAHAL pour la conclusion.

Monsieur Didier LARTILLEUX

J'ai fait la conclusion avant : il faut absolument nous informer quand vous rencontrez des problèmes, mais suffisamment longtemps à l'avance ; cela améliorera l'organisation de notre travail.

Merci.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Nous restons sur place, puisque nous avons largement débordé sur la pause précédente ; et nous ne pouvons pas arriver en retard ce soir à l'invitation du Ministre.

De la salle

(Réactions.)

Monsieur le Président

Allez : cinq minutes de pause.

La séance est suspendue de 16 h 30 à 16 h 45.

Monsieur le Président

Nous attendons le retour de Monsieur FRAGOSO à l'informatique pour que vous puissiez disposer du texte sur les écrans.

De la salle

(Discussions et commentaires.)

Monsieur le Président

Nous attendons le retour de Monsieur ROBION qui est allé chercher Monsieur FRAGOSO.

VI. EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

Monsieur le Président annonce la reprise des travaux et donne la parole à Monsieur le Président John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement

Chers Collègues, Chers Amis, tout d'abord, je tiens comme d'habitude à remercier le secrétariat général, et en particulier l'administrateur de notre commission, Jorge-Paul FRAGOSO pour son efficacité et sa disponibilité. *(Applaudissements.)* Absolument, il le mérite.

Remercier les membres de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement pour leur assiduité, je dois dire leur discipline et leur participation active à nos travaux, et la qualité des débats.

Et enfin, remercier notre Rapporteur, Claude CHAPAT, qui effectue remarquablement bien sa lourde tâche en dépit d'un défaut de temps.

Les interventions des personnalités de qualité que nous avons auditionnées ont été remarquables et ont permis des échanges et un dialogue enrichissants. Ainsi cette fois -ci, nous avons eu le plaisir d'auditionner :

- Monsieur Philippe ÉTIENNE, Directeur général de la Coopération internationale du Développement ;
- le Doyen François PERRET, Doyen de l'inspection générale au ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ;
- Monsieur Michel LUMMAUX, Directeur de la Coopération culturelle et du Français ;
- Madame Maryse BOSSIERE, Directrice de l'AEFE ;
- Madame Sophie LOVY, Sous-Directrice du Français au ministère des Affaires étrangères ;
- Monsieur Jean-Luc MASSIN, Chef du service des bourses ; et
- Monsieur François FERRUS, Directeur des Relations internationales du groupe Francetélévisions, représentant Monsieur DE CAROLIS.

En tant que Président de cette commission, je considère que ces sessions plénières sont pour nous une bonne opportunité non seulement de faire le point, de dresser un état des lieux, mais aussi de pouvoir échanger et de bâtir ensemble, grâce à la qualité du dialogue.

Celui-ci est la condition *sine qua non* d'une crédibilité, d'une confiance et de l'ambition que peuvent avoir notre commission et donc notre Assemblée afin d'être considérées comme une véritable force de proposition.

Pour le faire, nous avons besoin d'être pragmatiques, constants dans l'effort et de rester guidés par un fil directeur afin de réaliser des progrès.

Dans les domaines qui nous concernent, l'enseignement français à l'étranger, la culture et l'audiovisuel, nous sommes engagés dans un combat continu afin d'encourager le Gouvernement à toujours chercher les moyens qui doivent être à la hauteur des aspirations de nos compatriotes à l'étranger, et donc de la France à l'étranger, surtout dans un contexte budgétaire difficile.

Bien que des progrès aient été réalisés, notre commission reste déterminée et vigilante dans la poursuite de cet objectif.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur John MAC COLL et donne à la parole à Monsieur Claude CHAPAT.

EXAMEN DU RAPPORT DE LA DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

Monsieur Claude CHAPAT, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement

Mais Monsieur MAC COLL a si bien résumé la situation que je ne vois pas l'utilité de vous lire mon rapport !

Je vais donc vous présenter ce rapport. Les travaux de la commission de l'Enseignement se sont articulés un peu comme d'habitude, selon deux axes :

- une partie ayant trait plus particulièrement à l'enseignement, et
- une autre à l'action culturelle à l'étranger, avec une mention particulière pour l'audiovisuel français à l'étranger.

1. Audition de Madame Maryse BOSSIERE, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Nous avons auditionné tout d'abord Madame BOSSIERE, Directrice de l'Agence, qui nous a signalé une phase d'extension de son Agence durant les derniers mois, une augmentation de 2 000 élèves, ce qui fait croire à une plus grande mobilité des Français de par le monde, et qui constitue aussi un indicateur intéressant du degré de confiance des familles étrangères.

Sur le plan budgétaire et dans le cadre de la LOLF, l'AEFE fait désormais partie d'un programme s'intitulant "Rayonnement culturel et scientifique de la France".

Par amendement du Parlement, il a été donné une augmentation :

- . de 10 M d'euros pour le fonctionnement et
- . de 1,3 M d'euros pour les bourses scolaires.

L'Agence a dû faire appel à un fonds de roulement de 15 M d'euros. Un prélèvement ainsi qu'un emprunt ont permis de faire face aux besoins immobiliers. L'enveloppe globale reste inchangée par rapport à l'an passé : 325 M d'euros.

Le ministère des Affaires étrangères a dégagé dans le cadre du titre III 11 M d'euros pour financer des travaux immobiliers.

En ce qui concerne le Plan d'orientation stratégique :

- une mention particulière est faite pour l'enseignement des langues, l'enseignement des langues des pays d'accueil particulièrement. Des sections binationales : franco-allemandes ou franco-anglaises, ont été créées ;
- une nouveauté concerne la taxe d'apprentissage dont peuvent bénéficier les établissements scolaires dispensant un enseignement technique, ce que nous demandions depuis longtemps ;
- la mise en place d'un fonds d'investissement concernant les établissements à gestion directe, dont l'assiette est calculée sur la valeur vénale immobilière des établissements ;
- une amélioration du dispositif de formation continue des maîtres, grâce notamment au ministère de l'Éducation nationale ; et l'on peut affirmer que le niveau de formation des maîtres de notre corps enseignant est très bon ;
- l'Agence se livre à une réflexion sur l'opportunité de la mise en place de classes préparatoires, qui existent je crois déjà dans deux pays ; elle réfléchit donc à l'extension de ces classes préparatoires, qui devront être autofinancées ;
- l'Agence, avec le ministère de l'Éducation, cherche à ouvrir des sections à double certification, c'est-à-dire du type de ce qui existe déjà dans le domaine franco-allemand, l'Abibac ;
- toutes ces annonces ont amené de la part des conseillers un certain nombre d'interrogations, notamment sur la mise en place du fonds d'investissement, qui peut faire craindre un surcoût de la scolarité dans ces établissements ;
- l'Agence demande à participer à des sociétés civiles immobilières : c'est un nouveau type de gestion autre qu'administratif et il lui faudra se doter d'autres instruments. Le calcul de l'assiette de ce fonds s'opèrera sur la valeur du bien construit à 1,5 % de

cette valeur, ce qui n'est pas beaucoup, nous dit-on, au regard de la valeur locative d'un bâtiment qui est de l'ordre de 4,5 %. Il existera des plafonds et les établissements qui auront investi verront ces investissements venir en déduction de leur contribution à ce fonds.

Pour les bourses scolaires, sont apparues un certain nombre de préoccupations, notamment le fait que les frais d'écolage ont considérablement augmenté, ce qui aura pour corollaire d'abonder le compte à raison de 5 à 7 M d'euros.

Un exemple nous a été cité de fondation pour soutenir un établissement scolaire à Bruxelles, qui soulève l'interrogation suivante : que se passera-t-il si les dons des mécènes n'arrivent pas ?

Concernant la création de classes préparatoires, ces classes s'intègrent en France dans l'enseignement scolaire, contrairement par exemple aux BTS, mais ce qui fait qu'elles peuvent en fait très bien se situer à l'intérieur d'un établissement de l'AEFE dont la vocation est justement l'enseignement scolaire. Des bourses pourront être attribuées aux élèves qui fréquenteront ces classes préparatoires, à raison de ce que l'on alloue pour une classe de terminale.

La nouvelle de la taxe d'apprentissage, qui pourra être accordée aux établissements comprenant des sections techniques, a été saluée, puisque c'était un voeu, comme je vous le disais tout à l'heure, qui avait été formulé par notre Assemblée. Cette taxe sera versée d'abord en France, qui la réorientera ensuite vers les établissements concernés.

Pour ce qui est du transfert de tutelle de l'AEFE de la DFAE à la DGCID, il nous a été dit que cela ne constituait pas un changement significatif puisque l'Agence se trouvait déjà auparavant sous l'autorité de cette direction. Toutefois, il est à noter que le budget spécifique alloué aux bourses scolaires n'est plus identifiable dans cette masse par rapport à l'enveloppe globale de l'AEFE.

Les consulats resteront toutefois maîtres de l'instruction des dossiers de bourses en raison de leur meilleure connaissance des conditions locales par rapport aux SCAC, qui eux sont plus éloignés que les consulats ; un logiciel a d'ailleurs été conçu en direction des consulats pour l'élaboration de l'établissement de ces bourses. Une résolution a été déposée sur ce sujet, que nous lirons tout à l'heure, afin que les bourses scolaires dépendent plus directement de la DFAE.

2. Audition de Monsieur Michel LUMMAUX, Directeur de la coopération culturelle et du français

Nous avons auditionné Monsieur LUMMAUX, Directeur de la coopération culturelle et du français : le réseau culturel français extérieur doit s'adapter aux contraintes locales. On nous a rappelé qu'est intervenu un certain nombre de diminutions dans les dernières années, puisque l'on est passé de 52 à 35 établissements en Europe par exemple : l'Allemagne à elle seule est passée de 23 à 12 instituts, ce qui est quand même considérable.

En revanche, il y a eu

- des ouvertures d'institut à l'Est :
- . 9 alliances françaises en Russie et
- . 8 en Chine, par exemple ;
- des réouvertures sont également à noter.

Le maître mot réside dans la modernisation de ces instituts, la professionnalisation des écoles de langues, la transformation des bibliothèques, et puis aussi un accent particulier mis sur la dimension européenne et la culture scientifique.

Quatre principales orientations dominent cette action culturelle :

- l'accent mis sur le français de spécialité ;
- le rôle de nos établissements pour l'attractivité de nos universités ;
- les débats d'idées ;
- la formation de la jeune création française, le livre, le cinéma.

La Direction du français mène une réflexion sur la manière de développer notre action sous la forme de solidarités prioritaires, surtout en Afrique francophone, ainsi qu'en direction des pays émergents.

Cette présentation a amené un certain nombre de questions ou d'interrogations de la part des conseillers :

- Il est difficile d'expliquer la fermeture des cours de français de l'institut de Vienne par exemple, qui étaient pourtant bénéficiaires. Il nous a été dit qu'il ne s'agissait pas d'une suppression mais d'une transformation en cours de français de spécialité et que l'on pourra réemployer certains professeurs. Le programme de coopération dans les établissements secondaires sera aussi une des priorités dans ce pays : on s'achemine donc plutôt vers une formation de professeurs de français dans ce pays, solution qui a été privilégiée sur les cours de français à l'institut. L'institut de Vienne obtient une subvention de 250 000 euros pour mémoire.

- Au Maroc, pays qui dispose du réseau d'instituts culturels le plus dense au monde, la France se fixe l'objectif de former 40 000 professeurs marocains, qui eux-mêmes pourront se perfectionner au sein des établissements de l'AEFE.

- Le Programme FLAM a été évoqué, avec une inquiétude quant à sa pérennisation, puisque nombre d'expériences arrivent au bout des quatre années qui leur permettaient de bénéficier d'une aide ; et la crainte est là de voir disparaître ces petites expériences si les budgets ne parviennent plus. Il nous a été assuré qu'une cinquième année pouvait encore être accordée.

- Les cours de langue des instituts devront s'autofinancer dans toute la mesure du possible ; il existe d'ailleurs un vademecum qui a été conçu à cet effet et qui indique comment contacter les entreprises ou les mécènes susceptibles d'apporter une contribution.

- Cinq grandes écoles de commerce ont donné leur accord pour inciter leurs élèves à effectuer leur stage obligatoire dans les instituts français, afin qu'ils apportent par leurs compétences une contribution importante au fonctionnement de ces établissements.

- Il faut toutefois noter que certains Conseillers ont souligné l'aspect vétuste des bâtiments abritant les instituts culturels et que ceux-ci sont souvent inadaptés ou peu fonctionnels.

- Nous avons aussi regretté le fait de ne plus recevoir les ratios de gestion de l'Agence : promesse nous a été donnée que tous les membres de la commission de l'Enseignement recevraient désormais ce document en temps utile.

3. Audition de Madame LOVY, Sous-Directrice du français

Madame LOVY est venue nous voir et nous parler du plan de relance du français, que l'on pourrait résumer ainsi: Comment faire pour que le français puisse reprendre pied dans ses terres traditionnelles et dans les pays plus lointains ?

La demande en français reste forte, surtout au sein des instituts culturels, mais de nouveaux publics doivent être conquis par des cours de français spécialisé (c'est-à-dire par exemple dans le domaine du tourisme, des affaires) ; une action en faveur de la formation de maîtres étrangers sera particulièrement soutenue.

Au sujet de l'Europe, on s'attache à défendre la pluralité linguistique à l'échelle du continent, pour veiller à ce que le français garde toute sa place dans les institutions européennes. En coopération avec l'OIF, l'Organisation internationale de la francophonie, un programme doit être lancé en direction des diplomates pour qu'ils "osent" négocier en français ; pour y parvenir, il faudra faire passer l'idée qu'il ne s'agit pas d'être perfectionniste.

Pour ce qui est des pays émergents, une stratégie pays par pays devra être mise en oeuvre. L'Afrique est un chantier important si l'on songe que la population y avoisinera les 1,2 milliards d'habitants d'ici 2020 et qu'une proportion de 5 à 10 % des personnes s'y exprime en français. Un programme de formation des maîtres doit permettre de parvenir à tenir cet enjeu : 10 000 professeurs de français doivent être formés en 3 ans.

Le maintien de notre langue passe également par les grands médias : TV5 est un outil tout indiqué, et de nouveaux programmes accompagnés de matériel didactique à l'attention des professeurs doivent être élaborés.

Cet enseignement doit entrer en complémentarité avec le respect des langues locales et une réflexion sur le Français langue étrangère (FLE) doit être menée en Afrique.

Toutefois, il faut constater aussi que le français se trouve parfois en mauvaise posture, comme on nous a signalé que c'était le cas au Sénégal, et que souvent, les francophones perdent eux-mêmes l'usage de leur langue dès qu'ils émigrent dans des pays non francophones (comme c'est le cas au Canada anglophone). La France a souvent eu une attitude très timide pour ne pas vexer les pays hôtes, ce qui a été préjudiciable à l'usage de la langue française. On assiste cependant aujourd'hui à une prise de conscience.

Le français "basique" comporte le risque d'appauvrissement de la langue, il faut bien le remarquer. Mais il ne faut pas l'entendre au sens de "français facile" : c'est plutôt comme une notion pragmatique qui doit permettre aux locuteurs d'oser prendre la parole.

Même les Français délaissent leur langue au profit de l'anglais : c'est une attitude tout à fait dommageable à la langue française, qui puise souvent ses origines dans le désir de nos compatriotes de prouver leur compétence en anglais ou tout simplement dans une sorte de snobisme linguistique. Notre attention doit être portée tout particulièrement en direction des personnalités importantes, des décideurs et des journalistes des pays voisins de l'Union européenne où il faut remarquer que l'allemand et l'anglais l'emportent sur le français.

Toutes ces actions ont un coût qui se heurte aussi au manque de moyens chronique du ministère des Affaires étrangères. Dans le projet de budget pour 2007, une demande à hauteur des besoins a été formulée. Actuellement, l'enveloppe de 30 à 40 M d'euros pour le français nécessiterait une réévaluation

- . de 10 % pour la partie "rayonnement" et
- . de 20 % pour la partie "solidarité".

Quant aux écoles européennes : il s'agit de 14 établissements (à noter qu'aucun ne se trouve en France) scolarisant 21 800 élèves et qui étaient à l'origine destinés aux enfants des fonctionnaires des agences européennes.

Ces écoles, très prisées, offrent des cursus multilingues, et l'idée a été émise de les faire essaimer, sortir de leurs murs, pour aller dans les établissements des pays d'accueil. A noter le coût élevé d'une scolarité dans une école européenne, qui s'élève à 13 000 euros environ.

Il faudra également veiller à éviter une concurrence déloyale entre les établissements de l'AEFE et ceux des écoles européennes, comme cela pourrait être le cas à Alicante, à Francfort et à Munich où cohabitent ces deux types d'écoles.

La négociation sur le rapprochement des réseaux AEFE et des écoles européennes répond à une volonté politique tout en s'appuyant sur les conclusions du rapport FERRAND. Le rôle du ministère des Affaires étrangères consiste à mettre en présence toutes les parties prenantes de ce dossier ; cette ouverture fait l'objet d'une réflexion interministérielle.

4. Audition de Monsieur Philippe ETIENNE, Directeur général de la Coopération internationale et du développement (DGCID)

Monsieur Philippe ETIENNE, Directeur général de la coopération internationale et du développement, nous présente son grand service, qui se compose de deux grandes directions :

- la direction de la Coopération culturelle et du Français
- la direction de la Coopération scientifique et universitaire.

La direction de la Coopération culturelle et du Français, héberge notamment l'AEFE avec ses 400 écoles dans 130 pays différents, qui dispense un enseignement à 160 000 élèves. Elle constitue une mission prioritaire inscrite dans la LOLF : elle pèse à elle seule pour 324,6 M d'euros.

Les axes d'action de cette Direction regroupent :

- la promotion de l'enseignement du français qui s'est fixé des priorités régionalisées et accorde une attention particulière aux nouvelles technologies,
- la francophonie,
- la formation des professeurs de français,
- la diversité culturelle,
- la création artistique,
- le réseau des centres culturels et alliances.

Deuxièmement, la Coopération scientifique et universitaire : le souci premier est d'attirer en France les meilleurs étudiants étrangers en faisant la promotion de notre enseignement supérieur. La France n'arrive en effet qu'au 4^e rang mondial des pays accueillant des étudiants étrangers, derrière les USA, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. 20 000 bourses d'études et de stages ont pu être attribuées, 150 missions archéologiques ont été soutenues.

Pour y parvenir, un effort a été fait allant dans le sens d'une simplification de l'accès à nos universités par un guichet unique (que l'on appelle le Centre pour les études en France, CEF), et une facilitation pour les obtentions de visas pourrait permettre d'attirer plus facilement ces étudiants étrangers en France.

Le programme Édufrance a pour but de promouvoir les études en France par le biais de 75 sites dans 45 pays.

Un programme de bourses d'excellence se concrétise par la mise en place de collèges doctoraux avec notamment récemment la Chine et le Japon.

Enfin, le programme ARCUS de coopération scientifique universitaire vient compléter le dispositif.

Concernant l'audiovisuel extérieur, notre rayonnement télévisuel est matérialisé par divers médias : RFI, Euronews, CFI, TV 5, et bientôt la CFII. Sur le plan budgétaire, il est rappelé que

. TV 5 est subventionnée à raison de 159 M d'euros,

. RFI 45 M d'euros.

L'aide au développement : deux ministères sont chargés de cette mission, le MAE et le ministère de l'Industrie et du Commerce. Ces actions s'adressent à 50 pays de la zone de coopération prioritaire. Rappelons que la France a été à la pointe des pays favorables à une taxe sur les billets d'avion.

Actuellement, 2 000 experts techniques sont répartis sur la planète ; mais il faut rappeler qu'il y a 20 ans, il étaient 20 000.

Les Conseillers se sont inquiétés de l'empiétement que pourrait avoir CFII sur TV 5. Il leur a été assuré qu'il ne pouvait exister de risque d'éviction de la chaîne francophone, qui est une chaîne généraliste, alors que CFII poursuit un autre objectif, axé essentiellement sur l'information dans plusieurs langues ; les deux chaînes doivent fonctionner finalement en complémentarité plutôt qu'en concurrence.

Certains craignent également un transfert de ressources budgétaires. Par ailleurs, le montant de ce financement reste tout à fait en deçà de celui de ses concurrentes comme CNN, BBC World, Fox.

Si l'effort de promotion de nos universités vers les étudiants étrangers est une bonne chose, malgré les facilités administratives et la gratuité de notre enseignement, il faut regretter un certain nombre d'obstacles, comme par exemple la pénurie en logements universitaires.

Des difficultés sont rencontrées aussi par nombre de diplômés dans la reconnaissance de leur diplôme et ce malgré l'introduction du nouveau système LMD (licence, maîtrise, doctorat). L'ouverture à l'international dans les établissements de l'AEFE avec l'introduction de cursus conduisant à la double délivrance des bacs nationaux (AbiBac, Matu Bac pour la Pologne) est une piste intéressante et un gros effort de réflexion doit être mené sur cette question.

On regrette que les bourses d'excellence restent trop peu nombreuses, particulièrement pour les élèves étrangers issus des établissements de l'AEFE. Il serait important d'accélérer la liaison entre Édufrance et l'AEFE sous peine de voir d'excellents éléments de nos écoles rejoindre les universités anglo-saxonnes.

Concernant les fonds alloués dans le cadre de l'aide publique au développement, il est souhaité un meilleur encadrement, pour que les opérateurs qui travaillent sous le contrôle de nos ambassades puissent être mieux contrôlés, compte tenu de l'importance des sommes allouées.

5. Audition de Monsieur François PERRET, Doyen de l'inspection générale au ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

Monsieur PERRET a été chargé d'une mission visant à mettre en oeuvre le rapport du Sénateur FERRAND sur le financement de l'enseignement français à l'étranger. Le problème est complexe mais il ouvre de nombreuses pistes ne pouvant conduire à des réponses simplistes. Ce rapport a créé une mobilisation du MAE ainsi que du ministère de l'Éducation.

Le ministère de l'Éducation rappelle que son action en direction de l'enseignement français à l'étranger se limite au contrôle et au suivi de la formation, à l'inspection des enseignants et à la mise en place de nouveaux programmes.

Le volet qui concerne l'ouverture de notre système à l'international revêt dans ce contexte une importance majeure : il faut adapter notre enseignement à la langue et à la culture du pays d'accueil, adapter nos programmes aux réalités locales. Ces adaptations restent connectées à ce qui se passe déjà en France dans le cadre des sections internationales et de l'option internationale du bac.

Parallèlement ont été implantées des sections européennes qui permettent l'apprentissage intensif d'une langue par :

- par exemple un horaire plus important en langue,
- un enseignement en disciplines non linguistiques (l'histoire, la géographie, les sciences), et
- des projets de jumelages.

Le tout conduit au bac français à mention européenne qui, il faut le noter, paradoxalement, ne donne pas le droit à une inscription dans un cycle universitaire international.

Plusieurs chantiers sont ouverts :

- les certifications internationales,
- la préparation au bac européen,
- la création d'un bac international unique, qui demeure toutefois une perspective lointaine, et
- la réflexion sur l'europanisation des certifications.

Les classes préparatoires, dont nous avons déjà parlé précédemment, existent déjà au Maroc et à Madrid et doivent être développées.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines : l'AEFE sera dotée de cinq inspecteurs pédagogiques, ce qui lui donne une compétence pédagogique supplémentaire.

La gestion du réemploi des professeurs ayant acquis une expérience à l'étranger est à améliorer : il est souhaitable que ce personnel puisse faire bénéficier notre enseignement en France de sa valeur ajoutée lors de son retour. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Le ministère de l'Éducation nationale va se doter pour la première fois dans son histoire d'une direction des Ressources humaines, ce qui peut paraître un peu étonnant pour un ministère qui rémunère 2 millions de personnes. Il faut "vivifier" le partenariat avec les académies en mobilisant les recteurs sur ce sujet.

La question demeure de savoir s'il convient d'institutionnaliser le rapprochement entre l'AEFE et le ministère de l'Éducation nationale en attribuant par exemple une vice-présidence à l'Éducation nationale au sein du conseil d'administration de l'AEFE.

En ce qui concerne les financements : nous avons déjà parlé de la taxe d'apprentissage précédemment. D'autres sources de financement doivent également être recherchées auprès des États partenaires, ce qui implique un travail diplomatique de fond. On peut imaginer qu'un ambassadeur qui prend ses nouvelles fonctions soit détenteur d'un "plan école" concernant l'enseignement français avec des projections sur l'avenir et qui serait inclus dans le cadre de son plan d'action.

Le réseau des amis et anciens élèves, le partenariat avec les collectivités territoriales françaises notamment dans le cadre des jumelages de villes sont autant de pistes à creuser.

La question du baccalauréat amène des interrogations sur l'accumulation des concepts existants ; on est en face d'une multiplicité de baccalauréats : bac binationaux, bac à option internationale, bac européen, sans oublier le bac français "type" que nous connaissons bien.

Il conviendrait d'atteindre une plus grande lisibilité dans cette accumulation. La mise en place de ces nouveaux cycles pose aussi la question de la formation des enseignants, et il conviendrait d'intensifier et de favoriser la mobilité des enseignants dans l'espace européen afin que les enseignements des disciplines non linguistiques puissent être dispensés par des "locuteurs natifs" (*native speakers*, en anglais dans le texte).

L'enseignement de la langue du pays d'accueil est considéré comme une bonne chose puisqu'il va dans le sens de l'ouverture internationale de notre enseignement, mais peut-être ne serait-il pas infondé de faire porter le surcoût qui y est lié par le pays de résidence qui en est finalement le premier bénéficiaire.

6. Audition de Monsieur Jean-Luc MASSIN, Responsable du service des bourses scolaires de l'Agence

Concernant les bourses, je vous laisse le soin de lire tous les chiffres.

Monsieur MASSIN nous a quand même alertés sur un problème qui mérite absolument d'être noté : les perspectives qui s'ouvrent désormais pour la prochaine campagne boursière s'avèrent défavorables, et les principaux indicateurs viennent de passer au rouge.

Les raisons en sont multiples :

- la parité entre monnaies : le dollar américain s'est apprécié de 12 % par rapport à l'euro depuis l'ouverture de la campagne ;
- les droits de scolarité qui sont en augmentation de 5 % ;
- les frais parascolaires qui sont en forte augmentation ; et
- le nombre de boursiers qui est en forte progression.

Le coût total des campagnes 2005 et 2006 devrait s'établir à 44,92 M d'euros contre 40,10 M d'euros pour les campagnes précédentes. L'Agence ne peut actuellement assumer ce surcoût que grâce à une gestion rigoureuse qu'elle a conduite ces dernières années et au lissage dans le temps des effets du change favorables qui étaient enregistrés en 2004.

Il convient à cet effet d'alerter les autorités de tutelle sur cette question afin que le budget des bourses en suive l'évolution. Et si ce n'était pas le cas, il faudrait en tirer les conséquences et envisager d'étudier des mesures appropriées.

Les Conseillers ont également interrogé Monsieur MASSIN sur les nouveaux formulaires de demande de bourses : celui-ci nous a assuré qu'il n'y avait pas de réel changement, mais un repositionnement des rubriques.

Sur la question relative à la situation budgétaire délicate dans laquelle se trouve le système des bourses, il a assuré que grâce à une gestion rigoureuse et préventive, il avait pu être fait face jusqu'à présent à la pénurie, ce qui a permis de tenir encore quelque temps ; mais qu'il convient d'alerter dès à présent les pouvoirs publics.

La question du déplaçonnement des loyers peut parfois donner lieu à des situations injustes ; toutefois, il nous a été signalé que cela ne pouvait être révisé.

L'enquête menée poste par poste sur la non-scolarisation d'enfants français dans les écoles françaises a ses limites ; elle continue dans certaines villes-cibles comme New-York par exemple.

Un critère nouveau prenant en compte les économies des familles vise à évaluer les revenus réels de familles qui ne vivent pas de leur travail. Les frais de garde pour enfants ont fait l'objet d'une attention particulière afin de déceler les cas qui pourraient masquer l'emploi de personnel de maison par exemple s'adonnant à d'autres tâches que celle de la garde des enfants.

7. Audition de Monsieur François FERRUS, Directeur des Relations internationales de Francetélévisions

Monsieur FERRUS — je regrette : je n'ai pas mis son prénom dans le rapport — ne figurait pas initialement sur la liste des invités : il est venu au nom du Président DE CAROLIS qui était empêché. Il nous a assurés du prix que ce dernier attachait au développement de l'action internationale du groupe Francetélévisions dont il a fait l'un des objectifs de son quinquennat.

Le groupe Francetélévisions diffuse 51 journaux par jour et propose d'investir 100 M d'euros sur 5 ans en mettant l'accent sur la qualité. Il se veut être le reflet de la diversité culturelle de la France. Il est constitué de 5 chaînes (France 2, 3, 4, 5, RFO) et son esprit est empreint d'un patriotisme de groupe plutôt que d'un patriotisme de chaîne ; il nous a expliqué ce que cela signifiait : autrefois, chaque chaîne pouvait paraître concurrente de l'autre à l'intérieur du groupe ; et il s'agit maintenant que toutes les chaînes travaillent en complémentarité.

Monsieur FERRUS, en tant que Directeur des Relations internationales, est particulièrement impliqué dans tout ce qui touche à la francophonie. La diversité culturelle peut être facilitée par le développement de multiples supports tels que TNT-DSL, satellite, SFR, Orange.

En direction du public "outre-frontière", TV 5 est une chaîne généraliste : 75 millions de personnes regardent au moins une fois TV 5 par semaine et 300 collaborateurs font vivre la chaîne.

CFII a été créée d'après le vœu exprimé par le candidat Chirac en 2002 de voir une chaîne d'information française compléter le paysage audiovisuel mondial. Elle est supportée à 50 % par TF1 et 50 % par Francetélévisions. Il s'agit d'une société autonome financée par dotation budgétaire. Son Président sera issu de Francetélévisions. Son budget actuel de 15 M d'euros passera à 70 M d'euros l'an prochain. Dans un premier temps, elle diffusera de l'information en Europe, dans le Bassin méditerranéen et au Moyen-Orient, selon des flashes passant toutes les demi-heures et des journaux complets toutes les heures.

Elle ne diffusera ni divertissement ni variété, mais de l'information politique, sportive, de l'économie, la météo, du culturel, l'art de vivre à la française ; elle doit donner une vision du monde "à la française". Pourtant, le montant alloué (70 M d'euros) semble très faible au regard de ses concurrentes ; pour palier cette faiblesse, la CFII souhaite s'appuyer sur des chaînes existantes et jouer la synergie avec tous les acteurs.

Certains ne comprennent pas l'empilement de tous ces canaux d'information, dont certains (comme RFI et TV 5) ont déjà de réelles difficultés existentielles.

Le partenariat privé (TF1) et public (Francetélévisions) laisse sceptique, la part du privé restant en deçà de ses attentes.

En raison de l'offre pléthorique en chaînes de télévision, il reste à redouter aussi que CFII se trouve confrontée à des difficultés d'entrée dans les bouquets câblés comme c'est le cas aux USA ; en Allemagne, on nous signale aussi que TV 5 n'a même pas réussi à trouver sa place dans les bouquets câblés. Compte tenu de l'avancée des travaux, il n'y a plus qu'à souhaiter le succès de cette chaîne.

Nous avons posé une question pour terminer à Monsieur FERRUS sur la médiatisation de notre Assemblée ; notamment la semaine dernière dans le cadre de la journée de l'expatriation, nous aurions souhaité voir notre Assemblée un peu plus valorisée. Monsieur FERRUS nous a suggéré de saisir l'opportunité de l'année de la francophonie en 2006 pour faire mieux connaître nos travaux.

Voilà, de façon diagonale, la teneur du rapport.

(Exclamations et applaudissements.)

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président

Merci pour cette diagonale, Monsieur le Rapporteur !

Monsieur Claude CHAPAT

Je n'ai jamais été très fort en géométrie, excusez-moi.

Madame Monique MORALES

Oui, le rapport est on ne peut plus complet.

J'aurais un renseignement à demander, mais je ne sais pas si on va pouvoir me le donner aujourd'hui. Une classe préparatoire à Madrid : première nouvelle ; c'est peut-être dans le privé, mais nous n'en avons pas entendu parler.

En revanche, quelque chose m'inquiète énormément : on a parlé longuement dans ce rapport du budget des bourses. Et je regrette vraiment qu'à ce moment du rapport, et même pendant toute la lecture de celui-ci - certes, Monsieur ROBION est présent - Monsieur le Directeur de la DFAE ne soit pas là pour écouter quand même ce que nous avons à dire.

Et je pense, que sur ce plan, tous les Conseillers à l'Assemblée sont d'accord pour dire que nous ne pouvons accepter que tranquillement, on nous dise : "Il faudra prendre des mesures drastiques, sévères, diminuer les bourses parascolaires, etc."

Je crois que nous avons déjà connu dans les années précédentes de semblables mesures : je me souviens d'une année au mois de septembre où il a fallu revoir tous les dossiers à la baisse ; c'est inacceptable : nous ne pouvons pas tolérer une telle situation. Ou alors, nous verrons des parents dire qu'ils ne peuvent pas continuer comme cela en dents de scie, se demander si une année ils vont avoir une bourse et pas l'année suivante. C'est intolérable : nous ne pouvons pas, les parents ne peuvent pas supporter une telle situation.

(Applaudissements.)

Monsieur John MAC COLL

J'entends très bien ce que vous dites, Madame MORALES, et je pense que pour la majorité, sinon l'unanimité ici de notre Assemblée, nous sommes d'accord avec votre intervention. Et en fait, le voeu n° 2 répond à votre demande : il demande justement que cette enveloppe des bourses scolaires soit abondée en conséquence pour répondre aux demandes des familles.

Monsieur le Président remercie Monsieur John MAC COLL et donne la parole à Monsieur Jean LACHAUD.

Monsieur Jean LACHAUD, membre élu de la circonscription de Washington

Merci, Monsieur le Rapporteur, pour ce rapport. J'ai une question : je ne comprends pas très bien la phrase qui se trouve à la troisième ligne en partant du bas de la page 10 et qui dit qu'"il faut bien noter que les certifications ne sont pas à la hauteur des enjeux". Je ne comprends pas bien ce que cela veut dire, et j'aimerais que l'on m'explique. Merci.

Monsieur Claude CHAPAT

C'est textuellement la phrase qui a été employée par le Doyen PERRET. C'est-à-dire que nous avons actuellement des certifications qui, malheureusement, ne sont pas en rapport justement avec l'importance de la chose : nous avons une multiplicité de certifications, et il faudrait creuser encore bien davantage cette piste pour obtenir par exemple un bac international. Cela reste une perspective encore lointaine, mais c'est comme cela que je l'ai compris. Mais ce n'est que la transcription de ce que Monsieur le Doyen a dit.

Madame Marie-Claude BAKHTRI, membre élu de la circonscription de Tunis

J'ai relevé à la page 6 une expression qui peut peut-être prêter à confusion. Quand on dit "les cours de *langues*", il s'agit de plusieurs langues ; or dans ce cas, il s'agit uniquement de la langue française. Je proposerai donc que l'on écrive : "pour les cours de *langue*".

Monsieur Claude CHAPAT

A quelle ligne cela se trouve-t-il ?

Madame Marie-Claude BAKHTRI

C'est à la page 6, tout de suite après le programme FLAM.

Monsieur Claude CHAPAT

Tout à fait, c'est une erreur. C'est exact : il faut le mettre au singulier ; *les cours de langue française*.

Monsieur Bernard ZIPFEL

C'est une question sur la taxe d'apprentissage : je voudrais savoir quelles sont les conditions pour qu'un établissement de l'AEFE possédant des classes technologiques puisse bénéficier de cette taxe d'apprentissage, et quel doit être le statut des entreprises françaises dans le pays d'accueil, étant donné que la majorité ont un statut local, à part Air France, je crois, qui est une entreprise française. Merci.

Monsieur John MAC COLL

Cela a constitué une avancée grâce au rapport FERRAND et, Monsieur le Sénateur, peut-être voulez-vous ajouter ou faire quelques remarques à ce sujet, sur les conditions ?

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Pour répondre à Bernard ZIPFEL, ce sont donc les établissements dotés de sections technologiques : il sont pour le moment 13 de par le monde, qui sont devenus éligibles à la taxe d'apprentissage. Le premier, qui est très illustratif, est celui de Mexico, qui a déjà mis le processus en route : il a déjà reçu une promesse de "dons" de quelque 130 000 euros de la part de trois entreprises françaises installées au Mexique, dont Renault.

Cher Bernard, il suffit simplement que l'entreprise ait un siège en France : il existe plusieurs filiales de groupes français à Douala, au moins une vingtaine, sans doute plus ; il suffit qu'elles demandent à leur siège de bien vouloir réserver, dans la taxe d'apprentissage que les sièges doivent payer — c'est un impôt de toute façon, une taxe comme son nom l'indique —, de bien

vouloir en réserver une part pour un établissement en particulier, tu penses en l'occurrence à DOUALA. Et je pense que l'AEFE l'enverra. Sinon, l'ANEF a l'intention de le faire, d'envoyer à toutes ses écoles, enfin aux écoles concernées, celles qui sont éligibles à la taxe d'apprentissage parce qu'elles comportent une section technologique, un dossier leur permettant d'obtenir la taxe d'apprentissage.

Ensuite évidemment est à faire un travail de lobby localement auprès des entreprises, en leur demandant de bien vouloir faire en sorte que leur siège verse une taxe.

(La présidence est assurée temporairement de Monsieur Roger BONIN, Vice-Président.)

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur André FERRAND et donne la parole à Madame Marie-Claire SIMON.

Madame Marie-Claire SIMON, membre élu de la circonscription de Bruxelles

J'ai sous les yeux le rapport annuel du secrétariat du Conseil supérieur des écoles européennes, qui me donne le coût moyen par élève dans ces écoles : celui-ci est de 10 262 euros et non pas de 13 000 euros comme il a été dit dans le rapport : peut-on donc rectifier et donner une information exacte ?

Monsieur Claude CHAPAT

C'est le montant de 13 000 euros qui nous a été mentionné par Madame LOVY. C'est à quelle date ?

Madame Marie-Claire SIMON

Il s'agit du rapport annuel 2006, c'est-à-dire des derniers chiffres.

Monsieur Claude CHAPAT

Nous pouvons indiquer ce chiffre.

Monsieur John MAC COLL

Oui, nous pouvons indiquer les deux chiffres.

Monsieur le Président rappelle à Mesdames Mona MURACCIOLI et Florence OGUTGEN que, faisant partie de la commission, elles ne peuvent intervenir.

.

Il donne cependant la parole à Madame Florence OGUTGEN pour apporter une correction.

Madame Florence OGUTGEN

Madame BOSSIERE n'a jamais dit que les classes préparatoires existaient : elle a dit que le projet était à l'étude et que si ça aboutissait, cela se ferait au Maroc et à Madrid.

Monsieur Claude CHAPAT

Et au Liban aussi je crois.

Madame

Voilà, tout à fait. Mais les classes n'existent pas encore : c'est à l'étude ; il faut donc changer.

Monsieur Claude CHAPAT

Oui, c'est vrai : c'est exact. Merci beaucoup.

Madame Monique MORALES

C'est précisément au sujet des classes préparatoires, parce que l'on parle de l'opportunité et de leur financement. On assiste là à quelque chose de nouveau. Or, on dit à la fin du paragraphe à la page 5 que "l'accès aux bourses scolaires sera identique à celui des classes prébac". Si je comprends bien le texte, cela signifie que les élèves boursiers des classes préparatoires obtiendraient une bourse de l'Agence ?

Monsieur Claude CHAPAT

Oui, c'est ce que j'ai compris aussi.

Madame Monique MORALES

Or en France, les élèves des classes préparatoires, qui dépendent du système scolaire (ils ont les mêmes vacances que les lycées, etc.), reçoivent des bourses universitaires délivrées par les CROUS et les CNOUS.

Nous sommes là devant un fait nouveau : le moment ne serait-il pas venu de faire preuve d'un peu d'imagination et de dire que nos élèves des classes préparatoires demanderont des bourses d'enseignement supérieur ? Et ce n'est pas la peine d'alourdir le budget des bourses de l'Agence, qui est déjà plus qu'exigu.

Je vous remercie.

(Monsieur Marc VILLARD, Vice-Président, reprend la présidence de la séance.)

Monsieur le Président demande à Monsieur John MAC COLL s'il a une remarque sur ce point.

Monsieur John MAC COLL

Madame BOSSIERE nous a quand même fait remarquer que les classes préparatoires faisaient partie non pas de l'enseignement supérieur, peut-être pas de l'enseignement secondaire, mais de l'enseignement.

Dans la salle

(Brefs commentaires et réflexions.)

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Sur ce point, il est clair que si, effectivement, il faut financer de nouveaux boursiers des classes préparatoires, cela va se traduire par une augmentation relativement importante du budget des bourses, qu'il faudra financer. Je pense que ce sera la condition préalable si je puis dire — c'est presque un article 40 — à la mise en place d'éventuelles classes préparatoires.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur André FERRAND et indique à Monsieur Jean-Yves LECONTE que, faisant partie de la commission, il ne peut intervenir. Il l'invite donc à faire poser la question par une autre personne appartenant à son groupe qui ne ferait pas partie de la commission. Il fait la même remarque à Monsieur Francis André HUSS.

Monsieur Francis André HUSS

Concernant ce qu'a dit le Sénateur FERRAND, je pense qu'il ne faut pas s'inquiéter. En effet, combien d'élèves français y aura-t-il en classes préparatoires, par rapport aux 20 000 boursiers effectifs dans le monde ?

Monsieur le Président, ce précédent immédiat l'y autorisant, donne la parole au dernier intervenant, Monsieur Jean-Yves LECONTE, en l'invitant à être bref.

Dans la salle

(Vives protestations.)

Monsieur le Président

Je suis désolé.

Dans la salle

(Protestations).

Monsieur le Président

Je suis désolé. S'il vous plaît ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Cela fait effectivement un certain temps qu'il y a pas mal de...

Monsieur le Président

Vous êtes le dernier à prendre la parole ; soyez bref, s'il vous plaît !

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Dans ce constat inquiétant, je voudrais quand même signaler, concernant le voeu qui a été longuement discuté tout à l'heure en commission des Finances et de l'économie, que ce que le Sénateur FERRAND a tout à l'heure indiqué sur la taxe d'apprentissage devrait nous montrer que quelquefois, nous avons gain de cause.

Parce qu'en fait, c'est un voeu émis il y a deux ou trois ans ici, qui a lancé l'idée de la taxe d'apprentissage ; et deux ans plus tard, grâce en particulier à la mobilisation d'André FERRAND, nous arrivons à une solution, qui de surcroît permet de financer des classes qui coûtent cher et qui étaient en danger.

Je crois donc que de temps en temps, nous arrivons à obtenir des résultats concrets, et je voudrais en remercier tout le monde, en particulier André FERRAND.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Ces applaudissements montrent que ce manquement aux règles était utile. Merci.

Monsieur le Président

Si nous en avons terminé avec le rapport, nous passons maintenant à l'examen et au vote des voeux.

Monsieur

Et résolutions !

Monsieur le Président

Tout d'abord, deux résolutions.

EXAMEN DES VOEUX ET RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

Résolution n° ENS/R.01/06.03

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture de la résolution n° ENS/R.01/06.03 relative au suivi de la mise en oeuvre du rapport FERRAND. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

Madame Marie-Claude BAKHTRI

Je ferai une simple remarque : pourquoi y a-t-il des phrases en gras et d'autres non ?

Monsieur Claude CHAPAT

Pour les faire ressortir ! *(Rires et applaudissements.)*

Madame Monique MORALES

C'est une simple correction à la première ligne de la page 17 : il me semble que l'on n'"accomplit" pas un chemin, mais qu'on le "parcourt" ; on peut le "faire" à la limite, mais "parcourir" me semble encore mieux, plus exact, qu'"accomplir", plus approprié, plus exact.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.01/06.03 ainsi modifiée relative au suivi de la mise en oeuvre du rapport FERRAND ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° ENS/R.02/06.03

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture de la résolution n° ENS/R.02/06.03 relative au transfert de l'imputation budgétaire des bourses scolaires du programme 185 (relations culturelle et scientifique/DGCID) au programme 151 (Français de l'étranger/DFAE). Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.02/06.03 relative au transfert de l'imputation budgétaire des bourses scolaires du programme 185 (relations culturelle et scientifique/DGCID) au programme 151 (Français de l'étranger/DFAE) ; celle-ci est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Monsieur Claude CHAPAT

Je voudrais ajouter ici que je remercie la commission des Finances et des Affaires économiques, qui m'avait donné un projet de vœu qui allait dans le même sens ; nous l'avons donc intégré dans notre résolution.

Vœu n° ENS/V.01/06.03

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du vœu n° ENS/V.01/06.03 relatif à l'attribution des bourses de l'enseignement supérieur pour les Français résidant à l'étranger. Ce vœu a été adopté à l'unanimité en commission.

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le vœu n° ENS/V.01/06.03 relatif à l'attribution des bourses de l'enseignement supérieur pour les Français résidant à l'étranger ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Vœu n° ENS/V.02/06.03

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du vœu n° ENS/V.02/06.03 relatif au budget des bourses scolaires pour la campagne boursière 2006-2007. Ce vœu a été adopté à l'unanimité en commission.

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le vœu n° ENS/V.02/06.03 relatif au budget des bourses scolaires pour la campagne boursière 2006-2007 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président précise que les motions suivantes ont été affichées et s'enquiert des demandes de parole à ce sujet.

Motion n° ENS/M.04/06.03**Monsieur Daniel COCCOLI**

Je vois dans les motions une page destinée au lycée Charles de Gaulle à Londres. En lisant cette motion et en regardant les pages précédentes qui parlent de Fribourg — je présume qu'il existe d'autres cas identiques dans le monde —, je me demande pourquoi une motion sur le lycée Charles-de-Gaulle, alors que le problème se pose dans tous les lycées sous pression à cause du manque de place.

Je voudrais donc proposer qu'on transforme cette motion en vœu et qu'on la généralise à l'ensemble des lycées rencontrant cette difficulté d'intégration des enfants français.

Monsieur le Président

Qui est l'auteur de la motion ?

De la salle

Il s'est exprimé par la motion.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT, en lui demandant de confirmer en ce moment à l'Assemblée qu'elle peut modifier la motion.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

On peut parfaitement modifier une motion. Car de même, il faudrait quand même que nous soyons bien conscients que, contrairement aux règles qui voudraient que les rapports des commissions soient diffusés suffisamment longtemps à l'avance pour que nous puissions en prendre connaissance et non pas pendant le début de la séance où nous débattons, nous sommes bien obligés de faire remarquer que nous ne sommes pas d'accord avec une motion, même adoptée à l'unanimité, qu'après que nous en avons eu connaissance. Et évidemment, cela n'a lieu que pendant le débat. Voilà pourquoi la recevabilité est effective.

Il y a donc une demande d'un membre de cette Assemblée que cette motion soit généralisée en voeu pour tous les établissements scolaires se trouvant confrontés à cette difficulté, et cela me paraît aller de soi ; parce que, en l'état actuel des choses, cette motion aboutit, si elle reste seule, à une critique non voilée, non dissimulée d'un établissement déterminé, ce qui ne me paraît certainement pas être l'objectif recherché.

L'objectif est de clarifier les choses, d'arriver à la transparence, et à la transparence partout, puisque c'est cela l'équité, l'égalité et l'efficacité.

Voilà pourquoi je suis persuadé que l'auteur de la motion n'y verra que des avantages. Il suffit simplement d'écrire non pas

| ... lycée Charles-de-Gaulle

mais

| ... lycées rencontrant des difficultés pour accueillir l'ensemble des élèves qui souhaitent s'y inscrire.

Et à ce moment-là, le problème sera résolu et nous aurons fait un pas en avant.

(Applaudissements.)

Monsieur Jean LACHAUD

Je voudrais justement ajouter une remarque. Ce n'est pas pour cela que j'avais demandé la parole, mais il me semble que si généralisation il y a, celle-ci doit se limiter aux établissements en gestion directe, puisqu'il est bien évident que l'on ne peut pas exiger la fourniture de listes d'attente dans les établissements qui ne sont pas en gestion directe.

Monsieur le Président

Nous prenons note de cette remarque judicieuse, et si vous en êtes d'accord, nous transformons donc cette motion en voeu généralisé.

(Applaudissements.)

Et, cette motion devenant un voeu, nous allons devoir l'adopter par le vote : je propose qu'on en modifie la rédaction pendant l'intervention de Monsieur LACHAUD qui voulait intervenir, je crois, sur un autre sujet.

Monsieur Jean LACHAUD

La raison pour laquelle j'avais demandé la parole porte sur la motion n° 4. Personnellement, je m'oppose complètement à cette motion : ni l'État, ni les consulats, ni l'Agence n'ont vocation à servir d'intermédiaire pour que les familles qui ont besoin d'argent, quelle qu'en soit la raison (refus de bourse ou non), prennent une hypothèque de second rang sur leurs biens immobiliers, ce qu'elles font déjà très bien toutes seules. Si je suis le seul à voter contre, je le serai ; mais je ne peux pas accepter cette motion.

Monsieur le Président

Avant de donner la parole aux autres intervenants, je vous rappelle qu'à partir du moment où une motion est refusée par un membre de l'Assemblée en séance, nous passons à son vote.

Madame Claudine LEPAGE

C'est simplement sur une question de procédure : je ne parle pas du tout du fond de la motion ; simplement, si elle a été adoptée à l'unanimité en commission, je ne comprends pas pourquoi on revient dessus.

J'ai une autre question : les motions ont-elles été affichées réglementairement pour que chacun puisse en prendre connaissance ?

Monsieur le Président

Je réponds à votre question d'abord en vous lisant le paragraphe du règlement concernant les motions :

*Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage.
Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation.*

Monsieur

(Hors micro) au cours ?

Monsieur le Président

...au cours de...

Monsieur

(Hors micro)

Monsieur le Président

Ce n'est pas complet comme réponse.

...Sinon, elles sont soumises au vote lors de la séance qui suit.

Merci. Tout tient donc dans la définition de ce qu'on appelle la séance.

Monsieur

(Hors micro) C'est en ce moment.

Monsieur le Président

Donc la séance, c'est en ce moment.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Monsieur André FERRAND

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Nous savons, chers collègues, ce qu'est une liste d'attente dans certains établissements tels que le lycée de Londres ; nous savons les interventions des uns et des autres, les critères retenus, et parfois discutables, ou non. Alors, si je suis pour la transparence, vraiment pour l'égalité démocratique, je me mets cependant aussi à la place des responsables, qu'il s'agisse de l'ambassadeur, du conseiller culturel — dans ce cas, cela remonte, comme vous le savez, très souvent à l'ambassadeur : pensez au Maroc en particulier, où c'est quelque chose de probablement encore plus difficile qu'à Londres ; je ne parle pas de la pression exercée sur les chefs d'établissement.

Je laisse donc chacun libre, mais je souhaitais simplement, avant que nous nous exprimions, attirer l'attention de chacun : il faut être conscient des conséquences d'un tel voeu s'il devait être appliqué.

Monsieur le Président

S'il n'y a plus de questions ni de remarques sur cette motion, conformément au règlement, nous allons passer à son adoption par vote.

De la salle

(Question hors micro sur la motion.)

Monsieur le Président

Non, non ; cela reste une motion, mais comme elle a été refusée par...

De la salle

(Réactions et commentaires.)

Monsieur le Président

Comment non ?

De la salle

(Réactions.)

Monsieur le Président

Nous sommes en train de parler de la 4 ; la 4. La 4 est une...

La motion n° 4, qui concerne la prise en compte du patrimoine immobilier dans le calcul des quotités de bourses aux États-Unis. Elle a fait l'objet d'une contestation en séance. Au terme de l'article qui concerne le règlement sur les motions, nous devons l'adopter par vote.

Madame Marie-Claire BAKHTRI

Pourquoi n'examinons-nous pas les motions dans l'ordre ?

Monsieur le Président

Mais, Madame BAKHTRI, nous avons examiné les motions dans l'ordre. Nous venons simplement de demander que la motion, qui était une motion d'intérêt particulier comme toutes les motions, soit transformée en un vœu d'intérêt général, travail sur lequel a planché Monsieur le Sénateur COINTAT. Pendant le même temps, nous avons adopté la motion suivante, qui a été contestée par Monsieur LACHAUD. Et donc nous finissons d'examiner cette motion avant de revenir à la lecture de la motion précédente.

Monsieur le Président

On passe au vote.

Monsieur le Président met aux voix la motion n° ENS/M.04/06.03 relative à la prise en compte du patrimoine immobilier dans le calcul des quotités de bourses aux États-Unis. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité en commission ; La motion est adoptée par 40 voix pour, 1 voix contre et 16 abstentions.

Monsieur le Président invite Monsieur le Sénateur Christian COINTAT à donner lecture de la motion transformée en vœu d'intérêt général, qui deviendra le vœu n° 3.

Vœu n° ENS/V.03/06.03**Monsieur le Sénateur Christian COINTAT**

Monsieur le Président, je vous dis ce que j'ai écrit ; cela ne veut pas nécessairement dire que je l'approuve.

Monsieur le Président

Nous ne vous en demandons pas tant pour l'instant !

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

On écrivait :

Objet : Lycées en gestion directe.

Dans le premier considérant :

Considérant

que des lycées en gestion directe ne sont pas en mesure d'accueillir tous les élèves français dont les familles souhaitent une scolarisation française,

Le deuxième point reste sans changement, donc :

... que les valeurs de la République impliquent une égalité des chances, des critères de priorité annoncés et applicables à chaque famille et une transparence des listes d'attente,

Demande :

Premier point :

que les chefs d'établissement de ces lycées rendent publics les critères de sélection et les priorités d'inscription.

Et le deuxième point :

que les listes d'attente pour l'inscription soient mises à la disposition des représentants des parents d'élèves et des Conseillers à l'AEFE concernés.

De la salle

L'AEFE.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

L'AFE ; pardon. C'est une erreur du texte.

Pourquoi vous dis -je que je ne suis pas nécessairement d'accord avec ce que je vous lis ? C'est que je demande qu'en vertu du règlement on procède à un vote par division sur le voeu, c'est-à-dire que les deux points soient mis séparément aux voix :

demande que les chefs d'établissement de ces lycées rendent publics les critères de sélection et les priorités d'inscription.

Et ensuite un voeu sur :

que les listes d'attente pour l'inscription soient mises à la disposition des représentants des parents d'élèves et des Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger concernés.

Pourquoi cela ? C'est parce que je considère que, si la première partie est tout à fait légitime — il faut que ce soit transparent — concernant la deuxième, qui est nominative, cela me dérange que des listes de noms circulent : cela ne me paraît pas compatible avec la liberté des personnes. Voilà pourquoi je suis favorable à la première partie, mais pas à la seconde.

Madame Claudine LEPAGE

Je voulais simplement signaler que je partageais tout à fait l'avis du Sénateur COINTAT, que nous pouvions nous retrouver dans la première partie du voeu, mais qu'en effet, la deuxième n'était pas convenable.

Monsieur le Président en prend acte et, constatant que Madame Elisabeth KERVARREC renonce à sa demande de prise de parole qui avait le même objet, il donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

Madame Hélène CONWAY

En effet, ce qui avait été demandé par le deuxième point était simplement que le proviseur ne soit pas la seule personne à procéder à la sélection et qu'il existe un comité. On pourrait donc peut-être reprendre ainsi le deuxième point :

... et que la sélection des futurs élèves ne relève pas simplement du proviseur, mais d'un comité où les Conseillers de l'AFE seraient impliqués.

Monsieur le Président s'enquiert d'éventuelles remarques sur l'intervention de Madame Hélène CONWAY.

Monsieur Pierre GIRAULT

Premièrement, concernant les critères de sélection et des priorités d'inscription, en général, quand un lycée est bien organisé, il possède un règlement intérieur, dont cela fait déjà partie. Aussi, les Conseillers AFE qui y siègent...

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur Pierre GIRAULT

C'était bien regrettable, mais normalement, les critères de sélection et les priorités d'inscription font partie du règlement intérieur.

En ce qui concerne la participation d'élus au comité de sélection (ou je ne sais pas comment vous voulez l'appeler), j'y suis très hostile parce que cela ne fait pas partie de notre mission. Notre mission est une mission de surveillance, de contrôle, mais non pas d'administration de ces lycées ; nous ne sommes pas administrateurs de ces lycées : chacun doit rester bien dans son rôle.

Monsieur le Président

Je vous propose que, dans un premier temps, puisque ces deux parties ont été clairement scindées, nous mettions ce voeu au vote en conservant le premier point.

Nous passons donc à l'adoption de ce voeu en conservant les deux considérants, mais simplement :

Émet le voeu que les chefs d'établissements rendent publics les critères de sélection et les priorités d'inscription.

Monsieur le Président met aux voix le voeu n° ENS/V.03/06.03 ainsi rédigé relatif aux lycées en gestion directe ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Je suggère que, lors d'une prochaine séance de la commission, elle émette un voeu pour étendre les compétences des Conseillers en tant que membres des comités de gestion ou des comités d'établissement...

De la salle

*(Hors micro) * sans droit de vote !*

Monsieur le Président

... sans droit de vote, d'avoir accès à ces listes (réactions dans la salle), éventuellement.

Monsieur le Président, constatant que l'on a vu les motions, et que c'est donc fini, donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND pour le mot de la fin.

Monsieur le Sénateur André FERRAND

Mon mot de la fin sera un renvoi d'ascenseur à mon ami Jean-Yves LECONTE, parce que je tiens quand même à lui dire que je me souviens qu'il y a trois ans, effectivement, beaucoup étaient sceptiques quant à cette taxe d'apprentissage ; et ceux qui travaillaient avec lui se souviennent qu'il comptait parmi ceux qui y croyaient dur comme fer. Voilà. Il faut donc que justice lui soit rendue.

Monsieur le Président

Tout à fait.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Bravo ; merci.

Monsieur le Président clôt les travaux de l'Assemblée, en rappelant que tous ses membres se retrouveront tout à l'heure à l'hôtel du Ministre.

La séance est levée à 18 h 40.

VENDREDI 10 MARS - MATIN

La séance est ouverte à 9 h 30

*sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA,
premier Vice-Président de l'AFE.*

Monsieur le Président invite Mesdames et Messieurs les Conseillers à prendre place.

Avant d'entamer les travaux, Monsieur le Président, donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER qui souhaite exprimer un voeu préliminaire.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Stuttgart

J'ai fait demander au Vice-Président, au début de la session, à ce que l'on nous remette les réponses aux questions écrites la veille justement du point inscrit dans le programme.

Or hier, nous n'avions encore rien reçu : je présume que nous allons à nouveau les avoir simplement peut-être au plus tôt tout à l'heure. Nous n'avons pas le temps de prendre connaissance des réponses et donc de nous exprimer là-dessus.

Je vais donc demander, quand nous aurons les questions orales, à ce qu'on nous lise, comme on le faisait autrefois, les questions et les réponses pour que tout le monde puisse être mis au courant de ce que les divers collègues ont pu demander puisque je pense qu'il n'y a pas que mes réponses qui m'intéressent. Je veux également savoir ce que les autres ont demandé et les réponses qu'on leur a faites.

Monsieur le Président

Bien. Le message est passé. Nous pouvons maintenant commencer véritablement nos travaux.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE, la Présidente de la commission des Lois et Règlements.

I. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS

Madame Marie-Hélène BEYE, Présidente de la commission des lois et règlements

Avant de commencer, je voudrais m'assurer que nos motions ont bien été affichées. Nous en avons cinq. Les motions de la commission des Lois ont-elles bien été affichées comme il se doit ?

Monsieur le Président

Nous le saurons tout à l'heure.

De la salle

Elles ne sont pas dans le rapport ?

Madame Marie-Hélène BEYE

Oui, mais elles doivent faire l'objet d'un affichage. Je dirai très rapidement quelques mots avant de donner la parole au Rapporteur.

Les travaux de la commission des Lois et Règlements se sont déroulés au cours de cette quatrième session dans de bonnes conditions ; nous en remercions le secrétariat général et en particulier l'administrateur de notre commission, Monsieur Alain MIRADE.

Les thèmes abordés étaient de trois ordres :

- ceux qui ont été l'objet au cours des sessions successives d'une réflexion approfondie : par exemple, la modernisation du droit électoral ou le statut des élus ;

- ceux qui ont été l'objet d'une étude plus ponctuelle, tels que l'aide juridictionnelle, l'accès au droit pour les Français de l'étranger, les Français détenus à l'étranger ;
- ceux enfin sur lesquels il est nécessaire de revenir au fur et à mesure de l'évolution des lois : je pense en particulier aux problèmes de la nationalité et de la délivrance des certificats de nationalité.

Nous remercions les personnalités du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Justice qui ont répondu à notre invitation et qui, au cours de nos travaux en commission, ont pu nous apporter les enseignements et les informations souhaitées.

Nous pouvons aussi nous féliciter de la collaboration harmonieuse entre les commissions, qui a conduit notre commission à adopter conforme une résolution adoptée par la commission de l'Union européenne relative à l'élection des représentants français au Parlement européen.

En revanche, nous regrettons le mutisme de l'administration sur la résolution présentée lors de la troisième session relative aux fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, et sur deux vœux datant d'un an, . l'un relatif aux procédures de protection des majeurs parents de Français à l'étranger, . l'autre à l'exécution des décisions de justice.

Le rapport que va vous présenter notre Rapporteur général est le dernier de notre commission dans son actuelle composition. Je tiens à en remercier tous les membres qui, par leurs interventions, ont contribué à enrichir nos débats, et ce dans une parfaite courtoisie.

Je remercie les membres du bureau de cette commission pour leur assiduité et leur esprit de franche collaboration. Enfin, j'ajoute un mot particulier pour notre Rapporteur qui, par ses compétences juridiques, son sens de l'organisation et son dynamisme a grandement contribué au succès de nos travaux.

Merci à tous.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Après cet éloge, Monsieur le Rapporteur, vous pouvez prendre la parole, et vous n'avez pas le droit de nous décevoir !

Monsieur Christophe FRASSA, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements

Par un matin glacial de 1771, l'abbé Joseph-Antoine DINOUCARD, curé à Amiens, montant en chaire, s'est exprimé ainsi :

On ne doit cesser de se taire que lorsqu'on a quelque chose à dire qui vaut mieux que le silence.

Sans plus tarder, voici donc l'exposé des motifs de la commission des lois.

(Rires et applaudissements.)

I. Questions électorales

Nous allons rentrer dans le vif du sujet avec les questions électorales, qui ont été, vous n'en doutez pas, au coeur des discussions de la commission des Lois et des débats qui ont animé nos travaux.

1.1. La modernisation du droit électoral, avec un point effectué par Monsieur MUCETTI sur la fusion des listes électorales à ce jour : nous en sommes à 825 000 personnes inscrites sur les listes consulaires désormais, et 500 000 d'entre elles ont décidé de voter par correspondance. Il a fallu ainsi modifier à la fois les logiciels du Ministère et ceux de l'INSEE pour pouvoir opérer cette fusion.

Dans la série B, qui va être appelée à voter pour renouveler les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger le 18 juin prochain, on compte 525 000 inscrits, dont 350 000 ont décidé de voter par correspondance. Il est à noter que, dans certains postes, 80 à 90 % des inscrits ont choisi le vote par correspondance.

Le contrôle de l'INSEE qui s'est effectué sur cette fusion des listes électorales a mis en lumière quelques éléments assez intéressants :

- notamment, hélas, un grand nombre de décédés qui figureraient toujours sur les listes des différents postes ;
- un grand nombre de personnes inscrites sur plusieurs listes ; et aussi
- la radiation de plusieurs personnes ayant perdu la capacité électorale (notamment au titre de condamnations).

Sur l'ensemble, 5000 à 6000 rectifications ont été faites au total pour obtenir une situation satisfaisante pour la série B. Il sera procédé de même pour la série A, c'est-à-dire les collègues Afrique et Amérique.

Un point a également été effectué sur l'inscription au Registre des Français établis hors de France : avec la mise en place de l'administration consulaire informatisée, chaque électeur de la série B va recevoir, dans un premier temps avant tous les autres, le NUMIC (numéro d'identification consulaire), qui lui servira par la suite à entrer sur le serveur informatique pour pouvoir le cas échéant rectifier ses données personnelles ou obtenir tout simplement les informations détenues par l'administration consulaire sur ce qu'il a déclaré lors de son enregistrement au Registre des Français établis hors de France.

Dans le cadre du développement de cette administration consulaire informatisée, la commission a adopté un voeu sur l'archivage informatique des demandes de visas, car il émanait de certains de nos collègues que des postes étaient surchargés en matière de stockage des dossiers de demandes de visa qui doivent être conservés au minimum pendant deux ans ; c'est donc l'objet du voeu n° 1.

Quant aux élections du 18 juin 2006, un nouveau guide, issu des récentes et nombreuses modifications tant de la loi que du décret de 1984 et de la fusion des listes, c'est-à-dire la loi de 1976, a été préparé par le bureau des élections et toute la sous-direction de l'administration consulaire.

Je tiens à remercier devant vous toute l'équipe qu'anime Monsieur Serge MUCETTI, qui a été mobilisée tel un vrai navire de guerre pour mener à bien cette campagne et fournir dans les temps ce nouveau *Guide des élections*, qui se substitue donc à ce que nous appelions auparavant le *Guide du candidat*, et qui se compose de 10 fiches techniques (récapitulées dans l'exposé des motifs), allant de la déclaration de candidature, en passant par la communication des listes, les désignations de mandataires, le recensement des votes, le calendrier des opérations à l'ensemble des textes législatifs et réglementaires applicables à ces élections.

Votre commission des Lois, qui se soucie de votre bien-être, a décidé dans un élan magnanime de préparer ce rapport en trois volumes, dont le volume central, qui comporte les annexes et qui est donc facile à utiliser puisqu'il est autonome, comprend :

- la notice générale que recevront les électeurs présentant sur trois pages les élections du 18 juin,
- ainsi qu'en avant-première la version arrêtée au 8 mars — vous voyez donc que cela ne date pas de longtemps — du nouveau *Guide des élections*.

C'est pour cela que vous avez un rapport de la commission des Lois en trois paquets, puisque l'annexe centrale comprend uniquement le *Guide des élections*.

Lors du débat en commission — et c'est un point qui va je pense intéresser beaucoup de monde, surtout les renouvelables —, la commission a interrogé Monsieur Serge MUCETTI sur les nouveautés en matière de propagande électorale.

M. Serge MUCETTI a rappelé qu'avant la loi du 20 juillet 2005, l'interdiction de propagande électorale à l'étranger était une règle absolue : on trouve sur le sujet une abondante jurisprudence du Conseil d'État.

Désormais il faudra considérer deux zones en la matière, c'est-à-dire :

- les États membres de l'Union européenne et ceux parties à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, que j'appellerai pour aller plus vite le Conseil de l'Europe ; et
- tous les autres pays, dans une seconde partie.

Évidemment, à toute règle il y a une exception : c'est la circonscription de Moscou, où aucun des États figurant dans cette circonscription n'est membre de l'Union européenne et où certains États de cette circonscription sont membres du Conseil de l'Europe et parties à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

Pour les sites Internet à caractère électoral — qui sont quand même la grande novation puisque, si vous vous en souvenez, en 2003, nous avons tâtonné : le Conseil d'État avait sorti sa baguette et tapé sur les doigts au moins à deux reprises parce que deux arrêts mentionnent la non-conformité à l'interdiction de propagande électorale de la création d'un site Internet :

- dans les États membres de l'Union européenne et parties à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, la propagande est libre sous réserve, bien évidemment, du respect de la législation du pays hôte, c'est-à-dire que :

- . il n'y a aucune interdiction à la création d'un site Internet,
- . en revanche, il y a une interdiction de faire de la publicité payante sur ces sites et d'y faire figurer des liens commerciaux,
- . il n'y a pas non plus de possibilité d'achat de publicité commerciale sur un autre site pour faire de la publicité pour une liste ou un candidat, et
- . la seule chose que prévoit le *Code électoral* en la matière aujourd'hui, c'est de ne plus modifier le contenu de chaque site à partir de la veille du scrutin à 00 h 00, c'est-à-dire en l'occurrence samedi 17 juin 00 h 00.

En revanche, les partis politiques pourront faire état des listes et candidats en présence qu'ils soutiennent ; il en est de même pour les associations qui parraineront des candidatures, à charge pour ces dernières et pour les partis politiques que ne figure sur leur site évidemment aucun lien commercial.

Aussi, par analogie, les candidats et les listes de candidats qui créeront un site Internet pourront mettre un lien vers le parti ou l'association qui les soutient, dans la mesure aussi où ne figure pas de lien commercial ni de page de publicité.

Dans tous les autres pays, hélas, il est imposé une absence de propagande en dehors de ce que la loi autorise, à savoir — et là, je reprends la loi de 1982 modifiée :

- l'envoi ou la remise aux électeurs des circulaires et bulletins de vote des candidats effectuée par les ambassades et les postes

consulaires ; et

- l'affichage offert aux candidats à l'intérieur des locaux des ambassades et des postes consulaires et des bureaux de vote ouverts dans d'autres locaux.

Je suis désolé pour vous.

Dans la circonscription de Moscou, l'administration et la commission se sont rejointes sur une position commune, celle consistant à faire preuve de libéralisme et à laisser à la sagesse des candidats en présence le soin d'apprécier ce qui peut être fait en matière de propagande.

La commission s'est aussi interrogée sur la possibilité pour un parti politique ou une association présentant des candidats de créer un site ; je viens de vous en donner la réponse : tant qu'il n'existe pas de lien commercial, chaque partie, chaque association soutenant des candidats peut concevoir un tableau vantant les mérites des candidats qu'ils soutiennent.

Votre commission des Lois est en outre revenue sur un sujet qui lui tient particulièrement à coeur : ne pas uniquement renvoyer la sanction d'une infraction au juge de l'élection, c'est-à-dire le Conseil d'État, a posteriori, mais qu'à terme puisse vraiment avoir lieu une procédure de référé comme elle existe dans le cadre d'autres élections locales en France.

La commission est donc un peu revenue sur le sujet en réitérant sa demande qu'une juridiction civile puisse être à l'avenir désignée pour se charger du référé. Bien que nous soyons tous conscients à la commission des lois qu'il existe des problèmes de décalage horaire avec une seule juridiction compétente qui serait nécessairement située en France : cela pourrait donc fonctionner pour ceux qui se trouvent dans le même fuseau horaire, mais pour les délais de saisine et ceux de notification tenant compte d'un décalage horaire, cela semble pour l'instant en tout cas en l'état difficile à réaliser immédiatement. Mais enfin le débat a été lancé en commission sur ce sujet.

1.2 Le vote électronique

Concernant le vote électronique, Monsieur FIESCHI nous a fait un point sur l'état d'avancement du dossier et surtout sur le projet de décret. Nous aurions bien aimé qu'il fût déjà publié à la date à laquelle je vous parle, mais semble-t-il que les tuyaux dans lesquels il était lancé étaient plus longs que ce que nous avons imaginé, et il n'est donc toujours pas sorti de l'autre côté, c'est-à-dire que le *Journal officiel* ne l'a toujours pas publié ; mais cela devrait être fait — je parle sous le contrôle de Monsieur MUCETTI et de Monsieur ROBION —, semble-t-il dans la semaine qui va suivre, puisque la CNIL a rendu un avis favorable et que le Conseil d'État l'a validé : en fait, il est signé, et il se trouve juste dans le circuit allant jusqu'à la publication au *Journal officiel*.

Dans le cadre de ce vote électronique, il va être mis en place un bureau central du vote électronique : c'est-à-dire qu'il siègera à Paris durant les 150 heures que durera ce scrutin électronique à l'intérieur de la campagne, c'est-à-dire du 6 juin à 9 h du matin au 12 juin à 14 h 30 ; étant donné que les électeurs qui voteront le feront sans tenir compte du décalage horaire, il restera ouvert 24 heures sur 24, d'où la durée de 150 heures.

Dans un premier temps - dans les semaines qui viennent - une lettre sera adressée à chaque électeur inscrit sur la liste consulaire de la série B lui présentant les modalités d'inscription pour le vote électronique. La date limite pour s'inscrire est fixée au 25 avril. Les inscrits ayant opté pour le vote électronique recevront, entre le 30 mai et le 6 juin, une lettre de vote de confirmation de leur inscription, leur fournissant les codes. Du 6 au 12 juin se déroulera donc pendant ces 150 heures la phase de vote.

Si le vote ne marche pas électroniquement pour une raison x ou y, les électeurs pourront toujours voter en personne ou par correspondance sur papier. Le fait d'opter pour le vote électronique n'empêchera pas un électeur de choisir un autre moyen de vote le moment venu, s'il n'a finalement pas envie d'exercer son droit de vote par voie électronique.

Seul le fait de voter par voie électronique est irréversible : le choix de voter par électronique. Je crois que c'est une information importante à faire passer dans nos communautés respectives.

Monsieur Gérard MICHON

(Hors micro.)

Monsieur Christophe FRASSA

Oui, Monsieur MICHON, oui ; le fait de voter est irréversible.

Monsieur Gérard MICHON

(Hors micro.) Le fait de voter par correspondance est aussi irréversible.

Monsieur Christophe FRASSA

Non, non, non ; nous y reviendrons. Je répète donc : seul le vote électronique est irréversible. L'électeur qui a choisi de voter par Internet mais qui ne l'a pas fait pourra voter sous les deux autres formes quand il le veut, jusqu'à la date limite pour le vote par correspondance qui fixée à la veille du scrutin au soir, et en personne évidemment, le 18 juin.

Madame

(*Hors micro.*) Une fois que l'on a voté par électronique, on ne peut plus changer son vote ?

Monsieur Christophe FRASSA

Non ; c'est comme une fois que l'on a déposé l'enveloppe dans l'urne : c'est trop tard. C'est pareil ; c'est pareil. Quand on a cliqué sur "Oui", c'est comme quand on a lâché l'enveloppe ; c'est trop tard.

De la salle

(*Hors micro*) on ne peut pas au dernier moment changer de vote ?

Monsieur Christophe FRASSA

Ah non, non ; une fois que l'on a appuyé sur le bouton "OK", c'est trop tard. Je vois que nous aurons beaucoup de questions sur le sujet : nous y reviendrons.

L'Assemblée des Français de l'étranger va devoir désigner, puisque ce bureau de vote central fonctionnera comme un véritable bureau de vote, avec un Président, je crois même un Président délégué... Vous n'aurez pas un adjoint ?

Monsieur Pierre ROBION

Puis-je répondre ?

Monsieur

Oui.

Monsieur Pierre ROBION

Comme dans tout bureau de vote, le Président peut être remplacé par le plus âgé des assesseurs. Le seul bémol, c'est qu'il s'agit du plus âgé des assesseurs présents et non pas des assesseurs en général : sinon, ç'aurait été un peu trop compliqué.

Monsieur Christophe FRASSA

Bon. Donc il comprendra donc :

- 1 Président,
- 1 secrétariat du bureau de vote,
- 8 assesseurs et
- 8 suppléants.

C'est l'Assemblée qui devra désigner ces 16 personnes puisque le Président du bureau de vote sera le Secrétaire général de l'Assemblée.

Le bureau de vote sera également assisté en permanence et en liaison audiovisuelle, je crois, d'un bureau technique qui sera, quant à lui, situé à Aix-en-Provence, où se tient physiquement le serveur centralisant le vote électronique. Bien.

Dans le débat en commission, Monsieur FIESCHI a précisé que, le chiffrement des flux n'étant pas possible à cette heure en Chine, au Vietnam et en Birmanie, le vote électronique ne pourra pas avoir lieu dans ces trois pays. Mais je crois que la société prestataire est en train d'établir une liste complémentaire d'autres pays où ce chiffrement des flux semble également poser un problème.

La commission a évoqué la possibilité de faire des rappels par e-mails aux personnes ayant opté pour le vote électronique, en leur disant : Vous n'avez toujours pas voté ; le vote se clôt le 12...

Il a été répondu qu'évidemment, on ne faisait pas cela dans un bureau de vote normal et qu'on ne pouvait pas le mettre en place puisque, en fait, c'était à l'instar de ce que font les Conseillers du Commerce extérieur de la France, qui envoient systématiquement des emails. Mais je vous rappelle que les Conseillers du Commerce extérieur de la France sont une

association alors qu'il s'agit là d'une élection politique : les deux choses ne sont donc pas à placer sur le même pied d'égalité et de traitement.

A la question de savoir combien coûtait l'opération, Monsieur FIESCHI nous a annoncé que le coût actuel s'élevait à 1 426 000 euros.

La commission a aussi demandé ce qui a justifié la nécessité d'une centralisation du bureau de vote, et Monsieur FIESCHI nous a indiqué que c'était une réclamation et une demande pressante de la CNIL qu'il n'existe qu'un seul bureau centralisant l'ensemble des opérations et que celui-ci devait bien évidemment se situer nulle part ailleurs qu'en France.

En revanche, à une question que nous avons posée, la réponse a été positive et vous enchantera : les candidats auront la possibilité d'avoir communication de la liste électorale des électeurs ayant opté pour le vote électronique.

Il a été rappelé aussi que, lors du renouvellement de 2003, une campagne d'information civique et de mobilisation avait été organisée sur TV 5, à l'initiative d'une dame du premier rang, Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, qui était à l'époque Vice-Présidente de l'Assemblée ; et la commission souhaite — je pense que personne n'ira à l'encontre de cette position — que cette opération soit renouvelée pour le scrutin du 18 juin.

Enfin, contrairement à ce qu'il avait annoncé en septembre, Serge MUCETTI nous a dit que, l'administration ayant tenu compte des souhaits de disposer de la liste électorale le plus tôt possible formulés par les membres de l'Assemblée, ce ne serait pas le 15 avril qu'elle serait disponible dans les postes mais le 10, si tout se passe bien dans l'ensemble des postes. Nous avons donc gagné 5 jours pour la communication des listes.

En conclusion de ces débats en matière électorale, la commission des Lois a adopté de manière conforme la résolution n° 1 de la commission de l'Union européenne sur le rétablissement des droits des Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen. C'est chez nous la résolution n° 1.

2. *Le statut des élus*

Le deuxième point que nous avons traité est le statut des élus. Comme vous le savez, lors de la 3e session, l'Assemblée a adopté à l'unanimité une résolution proposant au Président de l'Assemblée des Français de l'étranger, le Ministre des Affaires étrangères, un projet d'instruction modifiant, réformant et mettant à jour l'ensemble des instructions de 1982, 1988 et 1991 et les télégrammes les complétant sur le statut, les fonctions et les prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur Pierre ROBION nous a fait un point d'information assez rapide sur le sujet, pour nous dire que, malgré quelques rappels, à ce jour, le Cabinet n'a pas donné signe de vie sur le sujet. C'est donc l'objet de la résolution n° 1 qui, si vous l'acceptez, chargera les trois Vice-Présidents du dossier pour... comment dire ?... inciter le cabinet du Ministre à fournir une réponse au moins à l'Assemblée sur l'état d'avancement de ce dossier, puisque rien n'a été fait à notre connaissance.

En revanche, concernant quelque chose qui va aussi retenir toute votre attention, les indemnités mensuelles complémentaires que recevront les élus à partir du 1er juillet 2006, la commission a été saisie d'une demande d'avis qui a été - vous n'en douterez pas - adoptée à l'unanimité en commission, l'avis n° 1 qui, à la suite d'une demande de la commission, refonde en un seul arrêté :

- un premier chapitre concernant les indemnités forfaitaires semestrielles, et
- un deuxième chapitre instaurant les indemnités mensuelles complémentaires.

Ce qui fait qu'un seul arrêté sera en charge de la gestion de ces indemnités, auquel ont été annexés deux tableaux :

- celui concernant les indemnités forfaitaires semestrielles tenant compte des créations et des remodelages de circonscriptions, et
- celui concernant les minorations.

Je tiens à vous dire, d'ores et déjà, avant qu'un large débat, trop large peut-être, s'entame ici maintenant, que les chiffres n'ont pas été modifiés : ils ont juste été reportés tels qu'ils existaient déjà dans l'arrêté de 2003.

En revanche, Monsieur ROBION nous a indiqué que le secrétariat général avait mené une étude assez approfondie sur les critères de calcul de ces indemnités pour chaque circonscription, en liaison étroite avec chaque poste à l'intérieur de chacune. Et qu'à ce titre, en application du 6e alinéa de l'article 16 du règlement intérieur, la commission des Lois et Règlements a créé une sous-commission chargée de l'étude des critères de calcul des indemnités forfaitaires semestrielles (je n'ai pas réussi à trouver plus long !), composée à la fois géographiquement et politiquement en parité, et je crois même sur le plan également de la répartition entre hommes et femmes :

- Madame BEYE, Présidente, et
 - votre serviteur, Rapporteur,
- puisque nous sommes, d'après le règlement, membres de droit des sous-commissions que nous créons ; mais
- Madame BEYE pour l'Afrique,
 - moi pour l'Europe (extracommunautaire en plus) ;

- Madame HURET pour l'Asie-Océanie : n'ayant pas trouvé de candidat de l'Océanie à l'intérieur de la commission puisque nous n'en avons pas, c'est Madame HURET, en tant que Vice-Présidente de la commission, qui sera en charge de toute l'Asie et de l'Océanie ;
 - en revanche, nous avons le choix dans la commission avec l'Amérique, et c'est Madame HARITÇALDE qui représentera l'Amérique du Sud ;
 - Monsieur MICHON l'Amérique du Nord ; et
 - Madame POZNANSKI le Proche-Orient,
- ce qui permet d'alléger la zone Asie-Océanie, qui aurait été vraiment sinon trop importante ; et
- Monsieur ROBION assurera le secrétariat et surtout présentera cette étude aux membres de cette sous-commission lors d'une prochaine réunion, puisque nous avons décidé qu'il se tiendrait peu de réunions de cette sous-commission mais qu'elles s'effectueraient par échange de mails.

3. L'aide juridictionnelle et l'accès au droit pour les Français de l'étranger

Le troisième point que nous avons abordé concerne l'aide juridictionnelle et l'accès au droit des Français de l'étranger, et sur ce plan, nous avons connu quelques surprises, et pas des moindres. J'y reviendrai.

Monsieur PITOIS-ETIENNE, magistrat, Chef du bureau de l'Aide juridictionnelle au ministère de la Justice, nous a entretenu du dispositif prévu depuis 1991 et de son évolution en matière d'aide juridictionnelle, notamment, en direction des Français établis hors de France.

Pour planter le décor, l'aide juridictionnelle consiste principalement dans la prise en charge par l'État des frais de procédure ainsi que des transactions pour clore des litiges, afin d'aider des personnes démunies.

Comme toutes les règles, celle-ci a des exceptions :

- les bureaux d'aide juridictionnelle accordent l'aide de manière exceptionnelle si le dossier est digne d'intérêt ;
- il existe, en revanche, un régime dérogatoire pour les mineurs puisqu'ils bénéficient de plein droit de l'aide juridictionnelle ; et
- en revanche, pour les victimes de viols ou de crimes en général, une dispense de justification de ressources est prévue.

Un décret du 8 février 1993 qui prévoit un plafond de ressources en Métropole est appliqué aux Français de l'étranger.

Le coût de l'aide juridictionnelle s'élève à peu près à 300 M d'euros pour 875 000 admissions prononcées par les bureaux d'Aide juridictionnelle, soit une augmentation de 5 % en 2005 par rapport à 2004.

Le bureau de l'Aide juridictionnelle compétent est celui du domicile du demandeur. Évidemment, la commission a demandé ce qui se passait pour un Français résidant hors de France :

- c'est alors le bureau de l'Aide juridictionnelle où se plaidera l'affaire ;
- en revanche, en matière de justice administrative, c'est bureau d'Aide juridictionnelle du TGI dans le ressort du tribunal administratif ; et
- pour les procédures qui se déroulent devant le Conseil d'État ou la Cour de cassation, ces deux juridictions possèdent un bureau d'Aide juridictionnelle propre.

Les effets de l'aide juridictionnelle sont donc la dispense des frais d'avocat et de procédure ; mais on entend par procédure aussi bien l'intervention des huissiers, des notaires, les enquêtes sociales : c'est l'ensemble des intervenants dans la procédure judiciaire.

En général, le bureau de l'Aide juridictionnelle estime qu'une affaire moyenne donne une aide juridictionnelle de 160 euros hors taxes, mais qu'on peut aller jusqu'à 1 000 euros hors taxes quand cela se passe aux assises et qu'après, un *per-diem*, selon que l'affaire s'étend en longueur ou pas, est alloué aux avocats.

En revanche, les autres intervenants, c'est-à-dire les auxiliaires de justice sont rétribués quant à eux sur la base d'un forfait.

Une autre nouveauté est à noter aussi : l'aide juridictionnelle est une avance, c'est-à-dire que l'État peut très bien décider de la recouvrer auprès de la personne qui perd le procès et est condamnée aux dépens.

Monsieur PITOIS-ETIENNE nous a parlé du fonctionnement du bureau de l'aide juridictionnelle au sein du ministère de la Justice ; il est en charge essentiellement de trois aspects :

- il prépare les textes relatifs à l'aide juridictionnelle et la modifiant ;
- il assure le secrétariat du Conseil national de l'Aide juridique, où votre serviteur et Monsieur LE BORGN' siègent, représentant l'Assemblée des Français de l'étranger ; et
- il assure une expertise et l'information nécessaires sur l'aide juridictionnelle.

Lors du débat en commission, Monsieur PITOIS-ETIENNE nous a indiqué que, malheureusement, le ministère de la Justice ne possédait aucun indicateur concernant l'aide juridictionnelle à destination des Français de l'étranger.

C'est l'objet du vœu n° 2, afin qu'il soit mis en place, parce que c'est un outil intéressant à la fois pour l'administration et surtout pour les élus qui auront une meilleure connaissance des demandes émanant de leurs compatriotes dans les circonscriptions.

L'aide juridictionnelle se demande au moyen d'un imprimé qui se trouve en ligne sur le site du ministère de la Justice (www.justice.gouv.fr).

En revanche, la commission a déploré qu'il n'existe pas un seul guichet unique pour les Français de l'étranger et qu'ils doivent se raccrocher automatiquement, la procédure étant moins facile pour eux, au bureau d'aide juridictionnelle du ressort du tribunal où se plaidera l'affaire.

Madame RIOMET, magistrate chargée du bureau de l'accès aux droits, est intervenue en seconde partie de ce point pour traiter évidemment l'accès au droit : il s'agit principalement d'une information juridique fournie au citoyen, contrairement à ce que certains pensaient comme une facilitation à entrer en procédure. C'est essentiellement un accès à l'information juridique.

C'est la même loi du 10 juillet 1991 qui a fixé les conditions de l'aide juridique (c'est-à-dire l'aide juridictionnelle d'un côté et l'accès au droit) en créant les conseils départementaux de l'accès au droit. Il en existe 82 à l'heure actuelle. En 1998 est insérée une référence aux Français de l'étranger par les articles 59 et 60 de la loi du 10 décembre qui complète la loi de 1991.

Les Français de l'étranger sont rattachés au Conseil départemental de l'accès au droit de la Ville de Paris, auprès duquel a été désignée pour six ans — au nom de l'Assemblée des Français de l'étranger — le 24 septembre 2001 Catherine DE VALLOIS.

Et à ce sujet, nous avons eu une certaine surprise : pendant tout son exposé, Madame RIOMET nous a présenté la faculté d'avoir un représentant comme une facilité que nous n'avions pas saisie. En effet, nous a-t-elle déclaré tout de go, pour le ministère de la Justice et le Conseil départemental de l'accès aux droits de la Ville de Paris, l'Assemblée des Français de l'étranger n'a désigné personne depuis 1998, a-t-elle précisé quand je l'ai questionnée hors commission.

Nous avons répondu ce que nous avions dans nos tablettes, c'est-à-dire que, depuis 2001 et jusqu'en septembre 2007, c'est Madame DE VALLOIS : ce nom ne lui a rien dit. Nous avons donc demandé à Monsieur ROBION de vérifier que le nécessaire avait été fait auprès du ministère de la Justice, et nous avons été un peu interloqués par cette position de ce ministère ; et cela s'est senti dès le début de son intervention : Madame RIOMET nous a présenté cela comme une chance que nous n'avions pas saisie, en nous conseillant de désigner quelqu'un parce que c'était utile pour les Français de l'étranger.

Il y a donc quand même un petit souci de communication entre les Affaires étrangères et la Justice qu'il serait souhaitable de clarifier pour savoir où se situe le problème, et surtout le rectifier rapidement. Brouhaha dans la salle !

De la salle

(Hors micro.)

Monsieur Christophe FRASSA

Oui, mais elle doit aussi faire l'objet d'une nomination.

Monsieur le Président

Monsieur le Rapporteur, si vous voulez conclure ?

Monsieur Christophe FRASSA

Je continue. Rapidement, un Conseil départemental de l'accès au droit est toujours présidé par le président du tribunal de grande instance du ressort. Le préfet y siège, mais en tant que porte-parole de l'action politique de l'État en la matière. Le président du conseil général en est membre, ainsi que les avocats, les notaires et surtout les représentants du monde associatif qui oeuvrent pour l'accès au droit.

Les crédits de l'accès au droit pour 2005 s'élèvent à 3 500 000 euros. Lors du débat en commission, la commission a émis le souhait que soit menée auprès des postes une enquête approfondie pour identifier, là aussi, les principales questions formulées par les Français de l'étranger en matière d'accès au droit : c'est le vœu n° 3.

Je ne reviens pas sur le point suivant que j'évoquais à l'instant, c'est-à-dire une clarification de la position de la personne qui a été désignée au titre de l'Assemblée au sein du conseil départemental de l'accès au droit de la Ville de Paris.

4. Les Français détenus à l'étranger

Toujours dans le cadre de la justice, l'autre aspect, c'est-à-dire les Français détenus à l'étranger, nous avons reçu de Madame SOUPISON et Monsieur HUBERSON.

Madame SOUPISON a brièvement évoqué les questions de transfèrements de détenus français, en indiquant qu'ils étaient de l'ordre de 30 à 40 par an. Elle nous a également indiqué que 72 pays étaient liés à la France par la Convention européenne de transfèrement et 18 d'entre eux par une convention bilatérale propre.

Madame SOUPISON a mis l'accent sur l'un des problèmes récurrents rencontrés qu'est l'adaptation de la peine au droit français, car certains pays ne l'acceptent pas et refusent de ce fait le transfèrement des détenus français.

Monsieur HUBERSON a présenté sa sous-direction et surtout nous a indiqué une chose plus qu'intéressante : il vient de mener avec toute son équipe une étude très approfondie pendant 10 ans sur les Français détenus à l'étranger.

Cette étude a fait ressortir évidemment ses propres limites, c'est-à-dire que nombre de détenus français à l'étranger ne se déclarent pas en tant que tels parce qu'ils n'y ont peut-être pas intérêt eux-mêmes.

Cette étude porte sur les années 1995 à 2005. En quelques chiffres, sur ces 10 ans :

- 8 768 français ont été détenus à l'étranger ; avec
- 800 nouvelles incarcérations à peu près en moyenne par an ;
- 1 800 détenus en 2005 dont 90 % d'hommes et 10 % de femmes ;
- le trafic et l'usage de stupéfiants représentent à eux seuls 38 % des motifs de condamnations.

Le top 5 des pays dans lesquels des Français détenus est, par ordre d'importance :

- l'Espagne, avec 15 % des Français détenus ;
- le Maroc : avec 13 % ;
- les États-Unis : avec 7 % ;
- la Grande-Bretagne : avec 7 % ;
- l'Allemagne : avec 4 %,

On dénombre 72 détenus à Monaco (*murmures dans l'assemblée*).

En revanche, la Présidente tient à souligner qu'à Bamako il ne sont que 6 ; et elle nous a cité quasiment par coeur les six chefs d'inculpation des six détenus, tant elle les connaît bien : c'est dire si elle s'occupe de nos six détenus français à Bamako !

Gilles HUBERSON a fait ressortir de son étude un détail assez intéressant : c'est le profil-type du détenu français à l'étranger :

- rassurez-vous, Mesdames, c'est un homme ;
- rassurez-vous Messieurs — et moi aussi : il a entre 25 et 35 ans (nous ne sommes plus visés !) ;
- il est condamné à une peine de moins de 5 ans ; c'est pour trafic de stupéfiants et il est forcément détenu en Espagne ou au Maroc.

En revanche, la proportion des femmes augmente pour la première fois cette année en 2005 : c'est une première ; c'est la parité qui veut peut-être cela ! (*Réactions dans l'assemblée*). Les femmes sont majoritairement condamnées pour trafic de drogue : elles servent de "mulets" (*Réactions dans l'assemblée*). En revanche, on constate une sensible réduction de la sévérité des peines. Les mineurs détenus sont rares mais sont eux principalement arrêtés pour usage de drogue. Enfin, Gilles HUBERSON nous a indiqué que 22 % des détenus étaient des Français nés à l'étranger.

Quant aux infractions, je n'y reviens pas : il s'agit principalement de trafic et d'usage de drogue.

En revanche, et chose intéressante à l'heure où le débat sur les situations irrégulières en France fait rage, de nombreux Français sont condamnés pour situation irrégulière à travers le monde, et cela représente 42 % des condamnés en la matière pour la seule région asiatique.

L'assistance financière de l'État s'est beaucoup réduite ces dernières années en raison de larges abus : l'État commençait à dire que l'on donnait à tout le monde ; et puis, on se rendait finalement compte que les familles ne venaient alors pas en aide, au titre de l'obligation alimentaire, à leurs membres incarcérés à l'étranger ; et que, finalement, quelques-uns de ces détenus avaient largement les moyens de subvenir à leurs propres besoins.

Il s'est donc opéré un "recadrage" de cette aide financière de l'État, qui se manifeste aujourd'hui lorsqu'un réel manque de ressources est constaté et surtout lorsque, étant donné les conditions de détention de certains pays, les besoins les plus élémentaires ne sont pas satisfaits.

5. Premier bilan de la mise en place des consulats d'influence

Nous passons au sujet suivant, qui est j'imagine aussi source de commentaires : c'est le premier bilan de la mise en place des consulats d'influence, et un point sur le réseau diplomatique français à l'étranger.

C'est Antoine POUILLIEUTE, Conseiller d'État et Directeur général de l'administration du ministère des Affaires étrangères, qui est venu ; je ne sais pas s'il s'exerce une concurrence entre Serge MUCETTI et lui pour devenir un des membres d'honneur de la commission des Lois, mais il vrai que ce dernier possède une très très large avance, mais Antoine POUILLIEUTE étant venu en septembre, il est revenu très volontiers en mars et tient quand même la corde ! (*Brève réaction dans la salle.*)

Concernant le réseau : partant du postulat que, dans l'environnement politique français, les plus hautes autorités de l'État déclarent que la France possède un réseau dense et constitutif de sa puissance, Antoine POUILLIEUTE a brossé un tableau éloquent de notre réseau.

La France possède le second réseau mondial. Nous le savons ; nous nous en vantons ; c'est un point très positif.

Mais qu'en est-il des autres pays ?

- 162 ambassades pour les États-Unis ;
- la France : 156 ;
- la Grande-Bretagne : 153 ;
- la Russie : 143 ;
- l'Allemagne : 141 ; et
- l'Italie : 119.

Antoine POUILLIEUTE a tout de suite souligné qu'aucune fermeture d'ambassade n'était intervenue ces dernières années, parce que les fermetures ont été compensées par les ouvertures de celles qui ont été créées dans les pays issus de l'ancien bloc soviétique.

Le budget annuel du ministère des Affaires étrangères représente en moyenne 4 à 4,5 milliards d'euros ; 1 milliard est annuellement consacré au réseau.

Pour faire une phrase résumant ce qu'est le réseau français aujourd'hui, on peut dire que : il est à la fois partout, il possède un maillage serré et il remplit de très nombreux métiers, contrairement à d'autres pays.

Ces 5 métiers sont :

- un métier politique,
- un métier consulaire,
- un métier culturel,
- un métier de coopération, et
- un métier de coordination de ce que font les autres services français à l'étranger dans chaque circonscription consulaire.

Antoine POUILLIEUTE a souligné ce qui, à son sens, "ne va pas" dans cette conception :

- l'approche géographique, et
- l'approche binaire, c'est-à-dire consistant à ouvrir ou à fermer des consulats.

En ce qui concerne le programme de réforme mis en place :

- d'une part, il était nécessaire de savoir, en matière de financement, ce dont le ministère des Affaires étrangères pouvait disposer à brève échéance. C'est la raison pour laquelle un contrat de trois ans va être passé entre le Ministère et le ministère délégué au Budget, donc la direction du Budget ;
- d'autre part, une directive nationale d'orientation des ambassades va avoir pour tâche de classer les pays selon certaines catégories de besoins, partant du principe que tout ne doit pas se ressembler et que ce qu'il est nécessaire de faire à Sanaa n'est pas obligatoirement à faire à Bamako.

Il y a des endroits, selon Antoine POUILLIEUTE, où c'est une erreur que d'être présent et d'autres où c'en serait aussi une d'être absent.

Concernant les consulats d'influence : Antoine POUILLIEUTE a d'emblée déclaré que l'expression était inappropriée, pour ne pas dire autre chose puisqu'il a employé un autre mot.

A ce jour et à terme en 2006, nous compterons 15 postes comme consulats d'influences :

- 10 en Europe,
- 1 en Asie,
- 2 en Amérique, et
- 2 en Afrique.

Nous avons eu un très large débat sur les problèmes que rencontrent certains consulats d'influence - que je n'ai pas mentionnés - parce que la richesse des échanges - et un peu la cacophonie parce que les membres de la commission étaient si passionnés par le sujet - qu'il en devenait difficile, pour le Rapporteur, d'avoir à peu près autant d'oreilles et de bras que d'intervenants pour noter tout ce qui était dit et que je vous le relate maintenant mais que je ne l'ai pas noté dans le rapport.

En revanche, concernant ces fameux consulats d'influence, nous avons questionné Antoine POUILLIEUTE sur les réponses aux vœux que nous avons posés en septembre dernier qui nous semblaient irrecevables telles qu'elles avaient été formulées, c'est-à-dire s'agissant :

- des moyens informatiques des postes, en particulier les audiences foraines que tiennent certains consulats, notamment quand ils sont en plus devenus des consulats d'influence ; ainsi que
- de l'accès pour les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger au réseau DIPLONET dans les postes.

Contrairement à la réponse faite, Antoine POUILLIEUTE s'est déclaré tout à fait favorable à la mise à disposition des élus du réseau DIPLONET dans les postes. Il trouve que les filtres sont déjà en place, c'est-à-dire que l'accès n'est pas le même pour tous, et que c'est un formidable outil d'information et de travail pour les élus en liaison avec les administrations.

Pour conclure, Antoine POUILLIEUTE a déclaré que ces faux problèmes étaient une simple question d'organisation. Il en est de même également pour l'achat par les postes d'ordinateurs portables pour les audiences foraines. Il s'est engagé à nous apporter des réponses complémentaires, et surtout à revoir celles que la direction des Services informatiques, je crois, avait fournies à ces vœux.

6. Les certificats de nationalité française

Le dernier point est représenté par les certificats de nationalité pour les Français de l'étranger. C'est Madame Isabelle VENDRYES, qui était déjà intervenue il y a, je crois, un an ou deux devant la commission et qui l'avait enchantée par sa disponibilité, qui est venue traiter du service de la nationalité des Français établis hors de France, qui se situe maintenant rue du Château des rentiers (je ne me lasse jamais de dire cette adresse).

Elle nous a d'abord indiqué quelques points figurant actuellement dans le projet qui va être soumis à débat au Parlement, le projet de loi intégration et immigration :

- notamment pour les déclarations souscrites à raison d'un mariage, le délai de communauté de vie serait porté à 4 ans et le conjoint étranger devra attester d'une résidence régulière et ininterrompue de 3 ans en France à la date du mariage ;
- dans le cas contraire, le délai serait porté à 5 ans ;
- il est prévu également un allongement des délais d'opposition.

Concernant le service de la nationalité des Français de l'étranger, un décret du 13 mai 2005 rend ce service compétent pour délivrer à l'ensemble des Français de l'étranger un certificat de nationalité française ; c'est-à-dire que les tribunaux qui étaient auparavant compétents à Bordeaux, à Aix, à Marseille ou à Nîmes pour les Français nés soit dans les anciens départements français d'Afrique du Nord, soit dans les anciennes colonies d'Afrique du Nord ou protectorats, sont regroupés maintenant rue du Château des rentiers. En revanche, Les tribunaux du lieu de naissance en France restent toujours compétents pour les Français nés en France et partis ensuite s'installer à l'étranger.

Isabelle VENDRYES a exposé les principales difficultés du service :

- 7 463 affaires en cours ;
- 4 042 dossiers en préalable (majoritairement en provenance d'Algérie) ;
- des augmentations en 2005 à hauteur de :
 - . 15 % pour les affaires nouvelles et de
 - . 154 % pour les dossiers préalables.

Cet accroissement du nombre des demandes a allongé d'autant les délais de réponse. Ce délai est actuellement de 9 mois et les difficultés s'accroissent du fait que la plupart des dossiers s'avèrent incomplets et qu'il existe beaucoup de fraude, notamment à l'état civil.

Dans le débat en commission, celle-ci s'est interrogée sur le rôle des consulats, qui auparavant jouaient un véritable rôle d'aide à la "confection" et à la préparation de ces dossiers de demande, et qui aujourd'hui finalement ne remplissent cette fonction d'aide et indiquent simplement d'adresser par voie postale directement à la rue du Château des rentiers les demandes, ce qui fait que celles-ci restent incomplètes, que l'on reçoit notamment en provenance d'Algérie, nous a-t-elle dit, des lettres mentionnant "Je suis français ; ma mère était ceci, cela" sans fournir aucune pièce et qui donc, finalement, engorgent tout le système du service de la nationalité à Paris.

7. Le suivi des travaux de la commission

Dernier point rapide et récurrent : c'est le suivi des travaux ; c'est, j'allais dire, une litanie.

Concernant les statut, fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, la commission fait part de son profond mécontentement devant l'absence de réponse à cette résolution. Elle demande aux vice-Présidents de se charger du dossier : c'est la résolution n° 2.

Quant à la résolution n°2 sur le devoir de réponse aux textes adoptés par l'Assemblée des Français de l'étranger, la commission prend acte des réponses reçues et déplore toujours que deux vœux n'aient pas reçu de réponse au bout d'un an : il y a donc une nouvelle résolution sur le sujet.

Sur les moyens informatiques des postes, la commission n'est pas satisfaite de la réponse apportée. Elle demande à l'administration, à l'issue de l'intervention de Monsieur POUILLIEUTE devant la commission, de réviser sa position.

Il en est de même pour le vœu n° 2.

8. Questions diverses

La Commission a adopté à l'unanimité 5 motions :

- 1 pour l'Allemagne ;

- 2 pour l'Australie ;
- 1 pour l'Inde ;
- 1 pour la Suisse.

Ces motions, qui ont été adoptées à l'unanimité, font l'objet depuis le début de cette séance de l'affichage réglementaire. Nous y reviendrons en temps utile.

Je vous remercie de votre aimable attention.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur. Pouvons-nous passer aux vœux ?

Monsieur Christophe FRASSA

S'il n'y a pas de questions ou de demandes de précisions.

Monsieur le Président

Tout à l'heure, l'Ambassadeur Pascal FIESCHI va assurer un point d'information sur le vote électronique ; si vous avez des questions à poser sur ce sujet, il est donc inutile de le faire maintenant car vous pourrez les lui poser tout à l'heure. Il s'agit donc maintenant de questions en dehors du vote électronique.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur Michel TESTARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

J'ai quatre questions à poser.

Premièrement, je souhaiterais - nous souhaiterions tous, je pense - avoir un éclaircissement sur ce que signifient les termes "caractère électoral".

Deuxièmement, les sortants dans les circonscriptions où il y aura réélection sont-ils autorisés à avoir un site ?

Monsieur le Président

Pardon ?

Monsieur Michel TESTARD

Deuxièmement, les sortants dans les circonscriptions où il y a élection ont-ils encore le droit d'avoir un site ?

Troisièmement, la mention "Votez" est-elle autorisée sur le site des sortants ? Le fait de mentionner "Votez" revêt-il un caractère électoral ou pas ?

Les candidats sortants ont depuis qu'ils sont élus des correspondants dans chacun des pays qu'ils représentent. Sur le site des candidats sortants, ou plutôt des sortants, est-il autorisé de faire figurer le nom des correspondants, qui peuvent éventuellement être les candidats pour cette élection ?

Vous mentionnez aussi le cas où le vote électronique ne fonctionnerait pas : comment les votants seront-ils alors informés ?

Quatrièmement, dernier point, mais je crois que vous avez dit qu'il fallait attendre que l'Ambassadeur nous en parle : quand la liste électorale des votants sera-t-elle donnée aux candidats et sous quelle forme s'il vous plaît ?

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Une réponse immédiate ?

Monsieur Christophe FRASSA

A question rapide, réponse rapide.

Concernant le vote électronique et les listes électorales, je laisserai Messieurs FIESCHI et MUCETTI en parler.

Ce que l'on appelle un site à caractère électoral, c'est tout simplement un site de propagande, c'est-à-dire vantant les mérites de la liste lambda ou du candidat Y. C'est cela, un caractère électoral.

En revanche, si cela a un caractère électoral, il est bien évident que si Monsieur FRASSA fait un site pour vanter ses mérites, il va indiquer "Votez FRASSA !" en bas. En tout cas, je le ferai personnellement !

Ce qui me gêne — mais c'est à titre personnel que je vous réponds — c'est que, si les candidats ne sont pas les colistiers, ils n'ont pas de raison d'être parce que, même en tant qu'élu, il y a confusion des genres et peut-être confusion possible pour l'électeur pour savoir si c'est un scrutin de liste. En général, s'il existe des correspondants, c'est parce que la circonscription est vaste et qu'il existe des listes.

Mais si ce ne sont pas les mêmes noms qui sont les correspondants habituels de l'élu sortant que ceux qui figureront comme ses colistiers dans le même pays sur la liste électorale à la déclaration de candidature, à mon sens — et ce n'est alors pas du tout juridique et politique —, il risque d'y avoir confusion.

Parce que à qui s'adresser ? Au candidat ou au correspondant ? Pour ma part, je sais que, si quelqu'un veut mes suffrages, je vais plutôt aller parler à celui qui figure sur sa liste plutôt qu'au représentant habituel du sortant, parce qu'il n'a plus de "rôle" à ce moment-là.

En revanche, Monsieur TESTARD - et je tiens à le souligner parce que cela concerne votre circonscription - vous êtes dans une zone où les sites électoraux, enfin la propagande électorale n'est pas autorisée puisque vous tombez sous le coup de l'article 5 de la loi de 1982, et vous n'êtes pas dans la zone Union européenne ou partie à la Convention européenne des droits de l'homme.

Je tenais donc à vous le préciser, mais c'est pour vous-même. La question du site Internet ne se pose donc plus en raison de l'arrêt POINCEAU de février 2004, où le Conseil d'État a clairement affirmé que c'était une méconnaissance de l'interdiction que de faire un site Internet dans une zone où c'est interdit.

Monsieur Michel TESTARD

C'est bien pourquoi je posais la question. Et plus précisément, je pose la question de savoir ce qu'est un site électoral ? Parce que, avec mon colistier sortant, Marc VILLARD et moi-même, nous avons notre site habituel, que nous gérons. Bien.

Ce site est-il électoral ou pas ? Que signifie "électoral" ? Si j'indique "Votez pour moi" ou "Votez pour vous"...

Monsieur Christophe FRASSA

C'est gentil !

Monsieur Michel TESTARD

... effectivement, c'est électoral.

Mais si nous nous présentons en disant : Voilà le travail que nous avons réalisé. Admettons que nous n'indiquions pas "Votez pour nous" ; cela, c'est électoral. Mais si je fais le bilan de mon action pendant ces six dernières années, est-ce électoral ou pas ?

Par ailleurs, je précise à nouveau la question : nous avons des correspondants dans les neuf pays de notre zone. Ces personnes, bien entendu comme vous l'imaginez, sont des candidats dans notre liste. Actuellement, elles sont nos correspondants.

Si j'indique "correspondants", est-ce électoral ? Et si j'indique "colistiers", est-ce électoral ? Voilà ma question, et je vous prie de m'excuser pour cette complication, mais c'est vraiment crucial.

Monsieur Christophe FRASSA

Monsieur VILLARD veut s'exprimer : j'imagine que c'est sur le même sujet et la même circonscription ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD sur ce point.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

A partir de quel moment exactement cela devient-il électoral ? Je voulais préciser la question de Michel. Nous avons un site habituel, où nous faisons un bilan de la conduite de notre action : nous pouvons aussi indiquer des perspectives.

Je suppose que si, hypocritement, nous n'indiquons pas "élection, renouvellement AFE juin 2006", c'est un cas très limite. En plus, cela avantage les sortants par rapport aux nouveaux candidats qui eux ne pourront pas s'appuyer sur l'existence d'un site antérieur.

Monsieur Christophe FRASSA

Je pense qu'en la matière, il y a deux aspects à considérer : il y a ce qui est autorisé et il y a ce qui est interdit. Ensuite, c'est d'une part vous qui appréciez le risque, une fois que le postulat est posé ; et c'est surtout le juge qui estimera.

Si je vous dis le droit, c'est : Vous n'avez pas le droit d'avoir un site, point : vous fermez votre site, voilà, et il n'y a plus de débat parce que telle est la loi. Ensuite, vous prenez vos responsabilités en tant qu'élu et vous estimez que, si l'on veut faire évoluer la jurisprudence, on prend le risque de faire un site.

Mais vous prenez aussi le risque d'avoir une liste adverse qui fait un recours puisque vous avez méconnu l'interdiction de propagande. C'est cela, le droit. Après, c'est uniquement une question...

Monsieur TESTARD, je conclurai : vous n'avez pas le droit d'avoir un site Internet pour y faire quoi que ce soit, surtout un bilan de mandat, car un tel bilan présente nécessairement un caractère tourné vers l'avenir. Vous n'avez pas le droit de vanter vos mérites sur un site. Cela, c'est l'interdiction prévue par la loi de 1982.

Après, vous faites...

Monsieur le Président

Le débat est clos. Cela, c'est un domaine qui reste assez flou : dans le cas où il y a un recours, c'est à la juridiction de juger si c'est un site électoral et de prendre une décision. Parce que sinon, nous allons avoir un débat qui va durer toute la matinée et l'après-midi en grande partie.

Monsieur le Président donne donc la parole sans plus tarder à Monsieur Pierre OLIVIERO en l'invitant à être bref parce que l'on a pris un certain retard.

Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Berne

Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur MUCETTI pour le travail extraordinaire qu'il a fait concernant bien entendu le nouveau *Guide des élections*. Je voudrais m'excuser de l'avoir bombardé de lettres, de téléphone et d'écrits pour en savoir plus.

Monsieur le Président

La question, s'il vous plaît ?

Monsieur Pierre OLIVIERO

Je prends acte, Monsieur MUCETTI, que vous avez quand même gagné 5 jours sur l'envoi de la disquette, du CD-ROM ou du support informatique, c'est-à-dire aux environs du 10 avril. Ce n'est peut-être pas l'Amérique, mais c'est bien.

Par ailleurs, la question est la suivante : Qu'y a-t-il de changé réellement dans l'article 5 de l'ancien *Guide du candidat* sur la propagande électorale du 7 juin 1982 ? Pourrions-nous — et c'est ma question — après le 19 avril envoyer un magazine à nos électeurs, qui sont je vous le rappelle 82 000 en Suisse (et nous faisons partie de la Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950) ? C'est donc la question la plus importante : puis-je, avant, pendant ou après, envoyer un magazine, qui bien entendu ne sera pas ni de propagande ni d'attaque ?

Par ailleurs, Monsieur ROBION, je voudrais vous poser une question : serait-il possible d'obtenir le procès-verbal de cette réunion — uniquement de celle-ci — rapidement en tout cas pour les pays qui sont rééligibles, car je pense que les questions posées et leurs réponses sont extrêmement importantes, et qu'il est nécessaire de les avoir très rapidement chez nous. Merci.

Monsieur le président invite Monsieur Serge MUCETTI à répondre à Monsieur Pierre OLIVIERO.

Monsieur Serge MUCETTI, Sous-Directeur de l'administration consulaire et de la protection des biens

En ce qui concerne la communication des listes, la question de Monsieur OLIVIERO me permet de rectifier un petit peu ce qu'a dit le Rapporteur de la commission tout à l'heure. Si je me souviens bien, lors des derniers débats qui portaient sur ce point, je n'avais pas dit qu'il serait impossible de modifier la date : j'avais dit que l'administration ferait un effort.

Monsieur Christophe FRASSA

Mais c'est ce que j'ai dit !

Monsieur Serge MUCETTI

Ah bon ? Cet effort a donc été fait, et je laisse le soin à l'Assemblée de le mesurer à sa juste valeur.

En ce qui concerne l'envoi d'une lettre aux électeurs — et je parlerai là sous le contrôle du Sénateur COINTAT, puisque c'est lui qui est l'auteur de la modification lors de l'amendement sénatorial qui a été porté sur l'article 5 bis de la loi — nous sommes, en tout cas dans les pays membres de l'Union européenne ou parties à la Convention européenne des droits de l'homme, désormais dans un régime juridique nouveau. C'est-à-dire que la propagande est autorisée, dans les limites qui sont prévues par le droit local.

Donc, dès lors que le droit local vous autorise à effectuer tous les gestes qui sont qualifiés de propagande électorale — et je souligne que désormais, dans les textes, hormis dans la loi organique parce que l'amendement ne nous a pas permis de le faire à ce moment-là, on ne parle plus de "propagande" mais d'"information" des électeurs —, tout cela est possible au candidat.

Ainsi, si le droit local, dans le canton où vous résidez en Suisse, autorise l'envoi d'une lettre aux électeurs dans le cadre d'une "campagne électorale" — le terme est impropre puisqu'elle n'existe pas pour l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger —, vous aurez alors le droit de le faire.

Il faut savoir que, désormais, et je crois que cette indication s'applique à l'ensemble des gestes - j'utilise cette expression à dessein - que l'on peut effectuer dans le cadre d'une campagne électorale, s'effectuent sous le contrôle des juges. C'est la raison pour laquelle il n'existe pas de référé, je l'ai vérifié, en matière électorale, ni civil ni administratif.

La doctrine française — et là encore, je parle sous le contrôle des parlementaires — est que sont examinées après les résultats toutes les contestations ; et le juge administratif français, le Conseil d'État en dernier ressort, apprécie l'impact des éléments faisant l'objet d'une contestation sur le résultat d'une élection.

C'est cette appréciation que porte le Conseil d'État qui détermine sa décision : s'il estime qu'un geste en matière de propagande électorale a pu avoir un impact d'une part, et que cet impact a été suffisamment fort pour influencer les résultats d'autre part, il peut alors prendre une décision d'annulation du scrutin.

Mais c'est la raison pour laquelle nous sommes, c'est vrai, un peu frustrés de pas pouvoir donner des règles plus précises que celles que nous avons fait figurer dans les fiches, parce que précisément, il n'existe pas de norme législative ou réglementaire : il n'existe qu'un droit prétorien en la matière — et là je parle encore une fois - je le souligne, sous l'autorité et le contrôle du Rapporteur de la loi organique au Sénat.

Je ne peux rien vous dire de plus que ce que je viens de vous dire maintenant.

Monsieur le Président remercie Monsieur Serge MUCETTI pour cette intervention parfaitement claire et donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Je peux confirmer les propos de Monsieur MUCETTI en ajoutant pour éviter tout malentendu que, quand on parle de la loi locale, il s'agit de la loi locale relative aux étrangers ressortissants de l'Union européenne et non pas aux ressortissants du pays dans lequel vous vous trouvez.

C'est-à-dire que si la loi suisse autorise les étrangers ressortissants de l'Union européenne à envoyer un bulletin, pourquoi pas ? Mais il faut le vérifier ; et nous ne pouvons pas répondre. Et encore, nous verrons, puisque c'est tout nouveau, la jurisprudence nouvelle que le Conseil d'État mettra en place. Mais nous ne pouvons pas décider à la place d'une juridiction : c'est elle qui le fait. Et vous savez qu'en plus, une juridiction peut avoir une jurisprudence évolutive. Cela reste donc bien sûr ouvert.

Personnellement, j'avais deux questions à poser.

La première concernant le conseil de l'accès au droit de la Ville de Paris. Je voulais simplement préciser, puisque j'ai siégé dans ce conseil — et c'est peut-être un dysfonctionnement relativement fréquent dans les administrations françaises — que les notifications avaient été faites ; mais bien entendu, quand je me suis manifesté, on se demandait qui j'étais.

J'ai donc fait le nécessaire pour que l'on mette en relation la décision du Conseil supérieur des Français de l'étranger de l'époque avec la disposition réglementaire qui nous y autorisait, et la Présidente du tribunal de grande instance de Paris de l'époque. Tout est ensuite rentré dans l'ordre.

Ce qui signifie qu'il appartient impérativement à toute personne désignée d'entreprendre, elle aussi de son côté, les démarches pour que cette désignation soit prise en compte.

J'ai même eu le cas dans le cadre du Sénat : je représente le Sénat dans un organisme, et j'ai dû me manifester pour être bien certain qu'il l'enregistre, car ça n'avait pas tout à fait été bien fait.

Vous voyez donc : ce n'est donc pas quelque chose d'inhabituel malheureusement. Je crois donc que vous avez, à la commission, demandé au secrétariat général de refaire le nécessaire, mais il faut que Madame DE VALLOIS elle-même prenne contact avec les autorités compétentes pour se faire reconnaître en tant que telle.

J'ai une deuxième question — et à ce sujet, j'aimerais savoir quelle fut la réaction de la commission des Lois — en ce qui concerne les mariages. En effet, dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine, on a tendance à mon avis — je n'engage que moi dans mes propos — à se tourner vers ceux qui ne sont pas nécessairement coupables de cette immigration clandestine, et en particulier comme par hasard vers les Français de l'étranger.

Et je suis profondément choqué de cette différence de traitement que l'on cherche, dans divers projets de loi, à appliquer vis-à-vis des Français de France et vis-à-vis des Français de l'étranger, comme si nous étions des fraudeurs par nature. Je trouve cela extrêmement désobligeant. Et en plus, c'est faux, archifaux. A telle enseigne que bientôt, un Français de l'étranger ne pourra plus se marier avec une étrangère ; et je trouve cela totalement scandaleux.

(Applaudissements.)

Alors, j'aimerais bien que la commission des Lois réagisse. Je le fais au Sénat et je dois dire que mes collègues, quelle que soit leur tendance sur ce plan, appuient. Mais je crois que nous devons faire comprendre que ce n'est pas parce que l'on habite à l'étranger que l'on est tout de suite pour les mariages blancs, les mariages forcés, les mariages arrangés ; et que s'il y a 3 ans de durée de vie commune pour pouvoir opter pour la nationalité française par déclaration en France, ça doit être 3 ans aussi à l'étranger. Je ne vois pas pourquoi il faut absolument que l'on nous impose 5 ans : pourquoi pas 10 ans tant que l'on y est ou qu'on nous l'interdise !

(Applaudissements.)

Et c'est d'autant plus vrai que j'avais déposé un amendement — qui n'a pas été voté, mais je reviendrai à la charge, mais il va peut-être alors entraîner des réactions un peu différentes — concernant finalement les risques que nous rencontrons avec l'acquisition par déclaration de la nationalité française, que l'on soit d'ailleurs en France — et la plupart du temps, les dérapages ont lieu en France et non pas à l'étranger —, ou à l'étranger.

C'est le fait qu'une personne qui peut acquérir cette nationalité par ce biais, donc d'une manière simplifiée, ait la possibilité, en cas de veuvage ou de divorce, de la transmettre à son tour ; comme on appelait cela d'une manière un peu folklorique et osée — mais permettez-moi quand même de le dire — la transmission sexuelle de la nationalité française (*quelques murmures et réactions dans la salle*).

A mon avis, c'est là que se situe le problème. Pourquoi créer des difficultés alors que l'on pourrait très bien dire : si vous voulez pouvoir transmettre la nationalité française, vous pouvez l'acquérir par naturalisation, naturalisation sans conditions de stage ou de résidence en France après 5 ans (puisqu'il faut au minimum 5 ans pour la naturalisation si vous épousez un ressortissant ou une ressortissante française).

Mais si vous pouvez le faire par déclaration, ce sera alors plus simple : ne se poseront plus alors tous les problèmes de visa et autres qui empoisonnent la vie de nos compatriotes ; mais à ce moment-là, que vous soyez marié ou plus, divorcé ou veuf, vous ne pouvez pas, vous, la transmettre.

Cela a provoqué un tollé à la commission des Lois à l'époque ; il est vrai que Richard YUNG n'y siégeait pas encore : j'espère que maintenant quand nous recommencerons, il interviendra dans ce sens pour essayer de faire comprendre que ce sont les conditions d'acquisition de la nationalité française qui peuvent poser un problème si elles sont mal utilisées, et non pas le mariage en lui-même.

Cela a soulevé un tollé selon lequel nous changions le droit français en matière de nationalité et qu'il n'y avait pas de nationalité à deux vitesses.

J'ai répondu que ce n'était pas une question de nationalité à deux vitesses, que c'étaient les mêmes droits pour la nationalité, mais

- dans un cas, avec une transmission possible puisque qu'il s'agit de naturalisation et c'est normal ; et
- dans l'autre cas, comme c'est simplifié, à ce moment-là, on reste français avec tous les droits mais on ne le transmet pas par soi-même. Voilà une idée, une piste.

Mais, je vous en prie, il faut que la commission des Lois de l'Assemblée des Français de l'étranger ne se laisse pas faire parce que là, on nous traite vraiment par-dessus la jambe, et je vous le dis : personnellement, j'en ai assez, même si ce sont des amis politiques.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON sur ce point.

Monsieur Gérard MICHON

Je m'inquiète, même si j'apprécie en général beaucoup les interventions de mon ami Christian COINTAT, d'un danger qui pourrait survenir extrêmement vite si l'on se base sur cette piste : c'est la possibilité d'instaurer plusieurs types de nationalité française. Nous ne vivons pas dans un pays où existe ce genre de chose.

Il existe dans d'autres droits de la nationalité, en particulier aux États-Unis une période probatoire, faisant que, la nationalité française ayant été accordée, si elle a été acquise de mauvaise foi, les autorités du pays peuvent revenir sur cet accord. Ainsi, c'est le cas de quelqu'un qui obtient la nationalité française par mariage et puis divorce immédiatement et la transmet sexuellement ou autre, ou bien revient dans son pays, avec sa famille, etc.

Mais je mets en garde cette Assemblée contre le risque qu'il y aurait à insister ici ou au Sénat sur le fait que nous aurions une nationalité à deux vitesses, c'est-à-dire qu'un citoyen français serait plus ou moins citoyen selon la façon dont il a acquis dans le passé la nationalité française.

Voilà le donc le cri d'alarme que je pousse.

Monsieur Serge MUCETTI

Bien. Puis -je répondre maintenant ?

Monsieur Christophe FRASSA

Je voulais juste indiquer au Sénateur COINTAT et à Monsieur MICHON que la commission des Lois inscrirait à l'ordre du jour de la réunion de septembre un point sur les mariages binationaux et les questions de nationalité inhérentes à ces mariages. C'était donc juste pour faire cette précision.

Monsieur le Président remercie Monsieur Christophe FRASSA et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA sur ce point.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

Il est bien de l'inscrire en septembre, mais la loi sera débattue au Sénat en juin.

Monsieur Christophe FRASSA

C'est bien pour cela que nous avons des parlementaires.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

Oui, mais il serait bon que, lors de la réunion du bureau permanent de mai, des positions soient prises parce que je me rappelle qu'en 1993, quand nous avons une forte menace pesé sur la transmission de la nationalité à nos enfants par filiation, c'est la mobilisation du CSFE à l'époque qui a permis de lutter.

Sur la question des mariages, puisque j'ai demandé à parler sur ce point, je suis personnellement saisie de nombreux cas de personnes se plaignant d'un traitement vraiment inacceptable de la part des agents consulaires, qui les reçoivent pour vérifier que leur mariage est bien d'un mariage d'amour, etc.

Je comprends cela. Et je juge qu'il faut absolument lutter contre les filières d'immigration clandestine qui se servent du mariage et qui, de ce fait, entraînent des individus dans une spirale vraiment catastrophique pour eux de divorce, de séparation dans les pires conditions.

Mais ce qui n'est pas acceptable, c'est qu'on donne au personnel des consulats des responsabilités lourdes et nouvelles pour lesquelles ils n'ont à ma connaissance aucun guide d'entretien ; ils n'ont pas été formés pour cela et cela dérape inévitablement vers : "Ces Arabes, c'est tous des fraudeurs", "Le garçon que vous voulez épouser, c'est parce qu'il veut s'installer en France : il ne veut rien d'autre ; vous êtes une idiote", et dans le sens inverse "Cette femme veut vous exploiter", etc. C'est vraiment toujours un discours qui devient extrêmement vite raciste.

Alors, je vous en prie, et je m'adresse là à Monsieur MUCETTI : que l'on mette en place une formation des agents qui s'occupent de cela et qu'il existe un guide d'entretien afin d'éviter les dérapages parce qu'autrement, cela se passe vraiment mal.

(Applaudissements.)

Monsieur Serge MUCETTI

Madame la Sénatrice, vous parlez d'or, parce que précisément, c'est un risque dont nous avons pris la mesure, que des formations seront mises en place et qu'un guide d'entretien est effectivement en ce moment à l'étude.

Nous considérons que les risques que vous esquissez sont réels, et nous essayons, en tout cas nous allons prendre des mesures pour nous en prémunir.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA très rapidement sur ce point.

Monsieur Christophe FRASSA

Je voulais remercier Madame BEN GUIGA qui suggère une excellente idée ; je pense qu'en liaison avec les Sénateurs qui suivront les débats préparatoires de cette loi, nous formulerons un projet de résolution qui sera soumis au bureau du mois de mai, donnant au moins la position de l'Assemblée qui pourra être affirmée à l'occasion des débats qui auront donc lieu en juin si j'ai bien suivi.

Madame Monique MORALES

J'aurai deux questions.

Premièrement, en ce qui concerne les votes par correspondance, lorsque l'on ne s'est pas inscrit pour voter par correspondance mais qu'en raison de circonstances exceptionnelles, on sait que l'on ne pourra pas se présenter personnellement, quels justificatifs sont admis par l'administration pour cela ?

Deuxièmement, il s'agit de l'heure de fermeture des bureaux de vote. Dans les pays d'Europe du Sud, à 18 h un 18 juin, certains se réveillent de la sieste mais c'est plus une légende qu'autre chose ; d'autres sont partis à la montagne, etc. A chaque fois qu'il y a des élections, un bon nombre de nos compatriotes se présentent quand même vers 18 h 30-19 h. Je voudrais savoir si l'Ambassadeur a autorité à modifier l'heure de fermeture des bureaux de vote. Il existe des précédents concernant des heures différents de fermeture. Merci.

Monsieur le Président

Qui peut répondre ? Monsieur MUCETTI.

Monsieur Serge MUCETTI

D'abord, concernant la première question : Quels sont les justificatifs exigés par l'administration lorsqu'une personne n'avait pas choisi de voter par correspondance avant le 31 décembre de l'année ? il n'y en a aucun à présenter. La personne n'a qu'à indiquer au chef de poste consulaire qu'elle ne pourra pas être présente le jour du scrutin.

Nous devons prendre des mesures pour faciliter la participation : ce n'est pas pour créer de nouveaux obstacles par la suite en demandant de nouvelles justifications.

En tout cas je voudrais, même si la question n'est pas posée, insister sur un point : la personne qui aura voté par correspondance et qui aura effectivement envoyé son vote au poste consulaire ne pourra pas se présenter le jour du scrutin pour voter personnellement, en se ravisant en quelque sorte. Une fois que le vote aura été effectué, il le sera définitivement.

Monsieur le Président

Voilà. Cela a été dit précédemment.

Monsieur Serge MUCETTI

Maintenant, concernant la fermeture des bureaux de vote, d'abord, c'est une prérogative du Ministre ; et ensuite, on étudiera la situation au cas par cas : on verra le cas de l'Espagne.

Je vous dis tout de suite que ce sera un examen au cas par cas, mais dans mon esprit, pour éviter toutes les demandes reconventionnelles, en tout cas pour éviter, dans les circonscriptions électorales (ce qui n'est pas le cas de l'Espagne) qui recouvrent des zones extrêmement importantes, d'assister à des variations d'heure de clôture du scrutin et ainsi ne pas porter atteinte à l'égalité des candidats.

Monsieur le Président indique qu'il a enregistré la dernière demande de prise de parole de Monsieur le Sénateur Richard YUNG et invite les intervenants à être très rapides en raison du retard pris.

Monsieur Jacques DELCOS, membre élu de la circonscription de Stockholm

Je demanderai juste une toute petite précision sur l'heure après laquelle on ne peut plus modifier le contenu d'un site Internet dans les pays à plusieurs fuseaux horaires : est-ce l'heure de référence du poste chef-lieu de circonscription ?

Monsieur Serge MUCETTI

Tout à fait.

Madame Jeannine SANDMAYER

J'aurais voulu apporter une précision sur la motion de renforcement des services consulaires à Melbourne, qui avait déjà été accordée il y a deux ans. Et à la suite de l'inspection que nous avons eue dernièrement, cela va être renforcé. L'accord a déjà été donné.

Monsieur le Président invite Madame Jeannine SANDMAYER à poser à nouveau cette question lors des questions diverses parce qu'elle est en dehors des sujets préoccupant l'Assemblée.

Madame Gabrielle THÉRY-MONSEU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

La question que je veux poser est extrêmement simple et précise : notre ami le Sénateur Christian COINTAT nous a parlé de l'article 5 bis de la loi ; aurait-il l'amabilité de dire quelle est la date de cette loi ? Je te remercie, Christian.

Monsieur Serge MUCETTI

C'est la loi du 20 juillet 2005 sur la fusion des listes électorales. Vous en avez d'ailleurs la référence dans les documents qui vous sont communiqués.

Monsieur Gilles D'AGESCY, membre élu de la circonscription de Rabat

Je reviens sur les propos de Christian COINTAT. Je suis entièrement d'accord : par transmission aujourd'hui, nous avons une communauté au Maroc qui sera française et qui ne parlera plus français. Nous comptons plus de 4 000 mariages blancs par an à Fès, et je ne parle que de cette ville. Et effectivement, on retrouve la transmission dans les bourses, dans les aides sociales : nous avons des Français se trouvant dans un milieu qui n'est même plus français, qui ne parlent pas français.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG en tant que dernier intervenant.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Cela concerne les certificats de nationalité. Cela a été dit en termes très choisis dans le rapport de la commission ; mais la réalité, c'est que le service fonctionne de plus en plus mal et que les délais s'allongent tous les jours ; je me demande d'ailleurs dans quelle mesure ce n'est pas une politique délibérée. Cela pose donc un vrai problème.

Le deuxième point, qui a aussi été évoqué, concerne le fait qu'il y a semble-t-il moins — je ne dis pas plus mais moins — d'aide dans les consulats pour ceux qui préparent les dossiers.

J'ai posé une question au Ministre, qui m'a donné une réponse conventionnelle ; mais la réalité des choses, c'est que nous — et je pense que c'est vrai aussi pour mes autres collègues au Sénat — nous sommes maintenant débordés par des personnes qui nous envoient des dossiers tous plus ou moins mal ficelés ; et nous faisons donc une partie de ce travail.

Ma question est donc la suivante : ne peut-on donner des instructions pour une assistance, une aide des consulats à ceux qui préparent des dossiers de demande de certificat de nationalité ?

Monsieur le Président demande à Monsieur Serge MUCETTI s'il peut répondre à cette question.

Monsieur Serge MUCETTI

Oui, je veux bien répondre à cette question, encore que cela ne relève pas de mon domaine de compétence.

Je crois que ce n'est pas le rôle des consulats que d'établir des dossiers de ce type, alors qu'il s'agit de demandes individuelles des personnes. Ce n'est donc pas le rôle du consulat que de confectionner ces dossiers.

Ils peuvent, dans le cadre de l'action d'information qu'ils doivent aux usagers, donner ici ou là des précisions ; mais je ne crois pas que monter le dossier relève du rôle des consulats.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA très brièvement sur ce point

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

J'ai toujours connu, et vous avez connu, Monsieur le Président, au consulat de Tunis une personne qui était responsable du service de la nationalité et qui aidait les Français à envoyer — c'était d'ailleurs envoyé par l'intermédiaire du consulat — les demandes ; c'était la même chose partout ailleurs, et depuis des années : je ne peux pas le dater, mais depuis au moins 20 ans. Il y avait une personne qui s'en occupait, qui transmettait.

Monsieur le Président

Je confirme, Madame la Sénatrice.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

Et le greffier recevait un dossier qui était correct.

Monsieur le Président

Je confirme cela : ce sont maintenant deux personnes qui vérifient si le dossier est bien monté et complet.

Monsieur le Président indique que l'on va maintenant passer à l'examen des vœux de la commission des Lois et Règlements. Il donne la parole à Monsieur le rapporteur de cette commission.

EXAMEN DES AVIS, RESOLUTIONS ET VŒUX DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS

Monsieur Christophe FRASSA

Avis n° LOI/A.1/06.03

Il s'agit de l'avis n° 1, à la page 87, le troisième volume : vous passez les annexes pour arriver à un paquet commençant à la page 86 "Avis".

L'avis n° 1 sur le projet d'arrêté fixant les modalités de versement des indemnités attribuées aux membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, avis sur lequel la commission a donné un avis favorable.

Ce projet d'arrêté abroge les arrêtés de 1999 et 2003 concernant les indemnités forfaitaires semestrielles, les codifie dans cet arrêté et leur ajoute les indemnités mensuelles complémentaires à partir du 1er juillet 2006.

En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix l'avis n° LOI/A.1/06.03 relatif au projet d'arrêté fixant les modalités de versement des indemnités attribuées aux membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, après avoir précisé que ce vœu a été adopté à l'unanimité en commission. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Christophe FRASSA

Nous avons trois résolutions.

Résolution n° LOI/R.1/06.03

Monsieur Christophe FRASSA

La première est conforme à celle adoptée par la commission de l'Union européenne hier en séance : elle concerne le rétablissement des droits des Français établis hors de France pour l'élection des représentants français au Parlement européen.

Je ne vous lis donc pas le texte : il est identique à celui qui a été présenté hier. La commission a adopté à l'unanimité cette résolution.

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.1/06.03 relative au rétablissement des droits des Français établis hors de France pour l'élection des représentants français au Parlement européen. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° LOI/R.2/06.03

Monsieur Christophe FRASSA donne lecture de la résolution n° LOI/R.2/06.03 relative aux statut, fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.2/06.03 relative aux statut, fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger ; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° LOI/R.3/06.03**Monsieur Christophe FRASSA**

La résolution n° 3 sur le devoir de réponse aux textes adoptés par l'Assemblée des Français de l'étranger. Il s'agit des voeux n° 3 et 6 de mars 2005, donc d'il y a un an, auxquels il n'a toujours pas été apporté de réponses.

Donc aux mêmes maux les mêmes remèdes : une résolution, et peut-être aurons-nous enfin une réponse. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.3/06.03 relative au devoir de réponse aux textes adoptés par l'Assemblée des Français de l'étranger. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe FRASSA

Nous passons aux voeux.

Voeu n° LOI/V.1/06.03

Monsieur Christophe FRASSA donne lecture du voeu n° LOI/V.1/06.03 relatif à l'archivage électronique des dossiers de demandes de visas. Ce voeu a été adopté à l'unanimité en commission.

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° LOI/V.1/06.03 relatif à l'archivage électronique des dossiers de demandes de visas ; celui-ci est adopté à l'unanimité

Voeu n° LOI/V.2/06.03

Monsieur Christophe FRASSA donne lecture du voeu n° LOI/V.2/06.03 relatif aux indicateurs statistiques concernant l'aide juridictionnelle demandée par les Français établis hors de France. Ce voeu a été adopté à l'unanimité en commission.

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° LOI/V.2/06.03 relatif aux indicateurs statistiques concernant l'aide juridictionnelle demandée par les Français établis hors de France ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Voeu n° LOI/V.3/06.03

Monsieur Christophe FRASSA donne lecture du voeu n° LOI/V.3/06.03 relatif à l'enquête par les postes consulaires sur les besoins des Français établis hors de France en matière d'accès au droit. Ce voeu a été adopté à l'unanimité en commission.

En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° LOI/V.3/06.03 relatif à l'enquête par les postes consulaires sur les besoins des Français établis hors de France en matière d'accès au droit ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Christophe FRASSA

Il y a donc cinq motions, qui ont toutes été adoptées à l'unanimité en commission, qui ont fait l'objet de l'affichage réglementaire. Mais il semble que l'une d'elles donne lieu à contestation ; sur quelle motion est-ce, Madame SANDMAYER ?

Madame Jeannine SANDMAYER

(Hors micro.)

Monsieur le Président

Page 102 : le renforcement des services consulaires à Melbourne ; vous avez la parole, Madame SANDMAYER.

Madame Jeannine SANDMAYER

Le renforcement du service de l'agence consulaire, surtout du secrétariat, à Melbourne, avait été accordé il y a deux ans par le Ministre. Pour des raisons de secrétaire et de consul honoraire, cela n'a pas été appliqué. Dernièrement, nous avons eu une inspection et cela sera sous peu applicable. C'est tout ce que je voulais confirmer : cela va être appliqué.

Monsieur le Président

Vous contestez donc cette motion ?

Madame Jeannine SANDMAYER

Non, je vous donne le résultat.

Monsieur le Président

Il n'y a donc pas de vote.

Monsieur Christophe FRASSA

Non, c'est une précision, c'est tout.

Madame Marie-Claire GUILBAUD, membre élu de la circonscription de Canberra

Je suis l'auteur de cette motion, Monsieur le Président, et à ma connaissance et après l'entretien hier avec Monsieur GOISBAULT, rien n'était encore précisé, et nous restons toujours dans l'expectative à Melbourne. C'est pourquoi j'ai tenu à poser de nouveau cette motion.

Monsieur le Président remercie Madame Marie-Claire GUILBAUD.

Monsieur le Président

Avec cette dernière intervention, le premier point de l'ordre du jour est maintenant épuisé. Il me reste à remercier la Présidente, le Rapporteur ainsi que toute la commission des Lois et Règlements pour l'excellent travail qu'ils ont effectué.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président annonce la suppression de la pause prévue afin de respecter l'horaire, étant donné le retard pris dans l'ordre du jour.

Il ajoute que l'on va maintenant passer au point suivant : le point d'information sur les élections de juin 2006 et le vote électronique.

II. POINT D'INFORMATION SUR LES ELECTIONS DE JUIN 2006 ET LE VOTE ELECTRONIQUE

Monsieur Pascal FIESCHI

Je crois que nous avons tous entendu ce que le Ministre a dit hier sur le vote électronique, l'intérêt qu'il y portait, sur le fait qu'il avait signé le décret qui est maintenant à la signature du Premier Ministre.

De notre côté, nous continuons à travailler : je ne vais pas revenir sur l'exposé que Monsieur FRASSA a fait du déroulement de la séance à la commission des Lois.

Je crois que nous pouvons passer immédiatement la parole à Monsieur MICHALON, de la société Expérian, celle qui a été choisie pour mettre en oeuvre le vote électronique. Il va concentrer son intervention sur le calendrier et sur les manoeuvres électorales auxquelles les électeurs auront à se livrer pour que leur vote soit pris en compte.

Monsieur Patrick MICHALON, représentant la société Expérian

Bonjour Mesdames et Messieurs.

Concernant le vote électronique, je vais vous présenter :

- succinctement les grandes dates de cette procédure,
- ainsi que les principaux écrans, de manière à ce que vous puissiez en comprendre les principes et en voir la simplicité.

Ensuite, si vous le souhaitez, nous répondrons à un certain nombre de questions que vous pourrez poser.

1. Les grandes phases

Cette opération se découpe par grandes phases :

- la première étant, dès le début avril, l'envoi d'un courrier indiquant aux électeurs d'abord qu'ils doivent voter, et ensuite annonçant les différents modes potentiels pour effectuer ce vote.

Je rappelle qu'il existe trois façons de pouvoir s'exprimer :

- . un vote physique
- . un vote par correspondance classique papier, et
- . un vote par Internet, un vote électronique.

Dans ce courrier est précisé aux électeurs que s'ils souhaitent voter électroniquement, une phase de préinscription du 10 au 25 avril leur est accordée, pendant laquelle ils vont signifier qu'ils veulent voter électroniquement, ce qui leur permettra ensuite d'obtenir toutes les modalités nécessaires pour pouvoir le faire.

Dès le 9 mai, la liste des électeurs est arrêtée et le système scellé. A partir de ce moment, toute la procédure mise en place pour effectuer le vote électronique est totalement scellée physiquement et logiquement, et l'on ne peut plus y toucher.

Le 15 mai, pour les personnes qui ont souhaité voter électroniquement, on envoie une lettre qui peut s'assimiler en fait à une carte électorale : c'est une lettre dans laquelle l'électeur sera invité d'une part à s'inscrire, et d'autre part à effectuer ce vote. Et dans sa lettre, on va lui communiquer une partie des éléments qui lui permettront de voter.

Du 30 mai au 6 juin se déroule la phase d'inscription. Nous allons en voir les écrans et comment procéderont les électeurs.

Juste après concomitamment, du 6 juin à 02 h 00 du matin au 12 juin à 14 h 00 heures, heure de Paris, les électeurs vont pouvoir s'exprimer électroniquement.

A l'issue de cette période de vote, l'urne électronique est scellée : on ne peut donc plus rien faire sur cette partie. Les listes d'émargement électronique sont connues, diffusées, et permettront le contrôle pour les autres types de votes (par correspondance et physique).

Ensuite, le 18 juin, date du vote à l'urne, on procède à un dépouillement électronique et à un envoi des résultats dans l'ensemble des bureaux consulaires.

Le principe est donc une élection électronique par Internet électronique : un certain nombre de votants à domicile ou sur leur lieu de travail, répartis à travers le monde, se connectent sur un système installé sur le territoire national à Aix-en-Provence, dans lequel se trouve le système sécurisé et scellé.

Le bureau de vote se trouve à Paris et est en liaison pour les résultats avec ce système par moyen sécurisé.

Le déroulement de l'opération est le suivant :

- une phase préparatoire du scrutin électronique
- une phase de vote et
- une phase de dépouillement et d'archivage.

Le système étant scellé 3 mois après la phase de vote pour éventuellement prouver la sincérité du vote et effectuer si besoin en était des opérations de contrôle.

Concernant le vote proprement dit, on va distinguer quatre phases :

- la déclaration de vote
- l'inscription
- l'ouverture du scrutin et
- sa clôture

2. Le site

2.1 L'inscription

L'électeur qui a souhaité voter électroniquement entre le 30 mai et le 6 juin s'inscrira. Il obtiendra une adresse URL, qui sera d'ailleurs la même que pour le vote : il arrivera sur un écran sur lequel on lui souhaite la bienvenue et où on l'invite à continuer pour obtenir par message électronique un mot de passe.

Cette phase va également permettre de pouvoir détecter d'éventuels problèmes techniques de compatibilité du poste du client, de l'électeur : ceci présente l'intérêt de pouvoir le faire avant la phase de vote, évitant aux électeurs qui rencontreraient des problèmes techniques de rester bloqués au moment de l'expression de leur vote.

Dans le cas où l'électeur rencontre un problème technique, le système l'avertit : "Votre système présente un problème". En cliquant à l'endroit indiqué, il peut en connaître la raison, qui peut être techniquement de plusieurs ordres : en général il s'agit de problèmes de navigateur ou de système d'exploitation.

Dans ce cas, l'électeur a la possibilité d'appeler un numéro d'assistance technique (on le voit en bas à droite de l'écran), qui n'est bien sûr pas encore arrêté. Il est donc inutile de le noter ; mais le principe est là : on invite l'électeur à contacter un centre technique de manière à lui proposer un dépannage concernant son incident technique.

Je précise que ce numéro de téléphone sera facturé à un prix local, quel que soit l'endroit où l'on se trouve à travers le monde, pour bien sûr ne pas pénaliser les électeurs en fonction de la distance de la France.

Et le rapport d'erreur est envoyé à l'assistance, qui sait que quelqu'un a rencontré un problème et qu'elle peut donc le contacter ou être contactée et le régler de manière anticipée.

Si jamais tout se passe bien, ce qui sera la majorité des cas, on indique que l'ordinateur est compatible et l'on invite l'électeur à saisir

- d'une part, son numéro d'identification consulaire, celui qu'il a reçu dans le premier courrier qui lui a été envoyé ; et
- d'autre part, son adresse électronique justement pour pouvoir lui communiquer ce fameux mot de passe secret.

L'électeur s'inscrit : on lui dit que tout s'est bien passé, qu'il va donc pouvoir voter entre le 6 et le 12 juin ; et que si, d'aventure, il ne recevait pas ce fameux courrier électronique, il veuille bien contacter l'assistance pour savoir quel a été le problème.

2.2 Le vote

L'électeur reçoit ce mot de passe. On est entre le 6 et le 12 juin : l'électeur peut voter. Il arrive sur le portail auquel il accèdera avec la même adresse URL que pour la phase d'inscription, sur lequel trois grandes phases ont lieu :

- l'identification
- la sélection et
- et le vote

Pour s'identifier, l'électeur est invité à saisir ce que l'on appelle un identifiant. Celui-ci lui est communiqué dans le deuxième courrier qui lui a été adressé lorsqu'il a déclaré vouloir voter par un vote électronique. Il saisit le mot de passe qu'il a reçu par e-mail, puis un secret que l'on connaît, en l'occurrence la date de naissance, et passe à la phase d'identification.

Selon le type de vote dont il s'agira pour l'électeur, on va gérer :

- soit des listes d'électeurs pour des élections à 3 sièges ou plus,
- soit, pour les élections (on le verra tout à l'heure) à 2 sièges et plus, il choisira 2 candidats avec possibilité de panachage,
- soit encore, pour les cas où il n'y a qu'1 siège, évidemment, c'est le choix d'1 seul candidat titulaire.

L'électeur se voit proposer des listes. Il choisit par exemple une liste et en obtient le détail sur la droite de l'écran ; il peut alors à tout moment cliquer sur toutes les listes de façon libre pour en obtenir le détail.

J'indique juste une précision : la liste que l'on voit n'est pas numérotée ; bien sûr, il s'agit encore d'une phase de mise au point : il existera évidemment une numérotation des personnes intervenant dans la liste.

L'électeur commence donc à saisir son mot de passe en bas à droite : on voit la petite astérisque qui apparaît. Il peut alors à tout moment modifier son choix : s'il ne veut plus voter pour "France Belgique Europe", il peut très bien voter pour "Les Français du monde pour l'Europe" ou pour une autre liste.

Lorsqu'il a terminé de saisir ce code secret — qui est en fait un code "caviardisé", caché, que l'électeur a reçu avec son identifiant par courrier : c'est donc un système très sécurisé qui le déchiffre uniquement au moment du vote —, il peut toujours modifier son choix, ou alors voter :

- lorsqu'il le modifie, rien ne se passe, cela continue ;
- s'il vote, le système est alors scellé : l'électeur ne peut plus rien faire, il a exprimé son vote ; le bulletin est chiffré sur son poste client de manière très forte en 1024 et transmis à l'urne électronique.

A partir de ce moment, l'électeur a exprimé son vote et ne peut plus voter ni par électronique, ni par voie de correspondance, ni physiquement.

J'insiste parce que c'est un point important, et je crois qu'il existait une mauvaise compréhension sur ce sujet : si un électeur se déclare votant électroniquement et qu'il ne vote pas concrètement ou qu'il ne se connecte pas, il a toujours la possibilité de voter par un autre moyen, par correspondance ou physiquement. Ce n'est que lorsqu'il a exprimé son vote par ce moyen que le système est scellé. Sinon, il conserve toujours la possibilité de choisir un type de vote ou un autre.

Lorsque le vote a été exprimé, on le lui indique : "Le bulletin a bien été reçu". On lui rappelle la date, l'heure, etc., on lui envoie un courrier de confirmation pour lui en accuser réception, et on en garde une trace sur le serveur au cas où ce courrier ne pourrait pas arriver ou en cas de contestation possible : on a donc cette trace du vote. L'électeur peut alors soit imprimer cette page, soit terminer.

Voilà donc concernant la liste.

Pour le vote à 1 siège, le principe est exactement le même, si ce n'est que bien sûr, le choix qui apparaît est un petit peu différent : l'électeur va dans ce cas s'exprimer sur la notion de titulaire/suppléant de façon unitaire. Sur le même principe, il choisit en cochant son choix, tape de son code secret, puis modifie ou vote.

Pour les 2 sièges, c'est cela se passe pareil, avec une petite nuance : chaque liste présente
 . soit 2 titulaires/suppléants,
 . soit dans certains cas 1 titulaire/suppléant — ce sont des choses qui arrivent également.

L'électeur a la possibilité de panacher son choix, c'est-à-dire qu'il peut choisir par exemple un titulaire sur la liste 1 et le panacher avec un titulaire sur la liste 3. C'est une possibilité de ce type de vote. Il saisit son code secret, modifie ou vote. Le principe reste le même.

Voilà donc pour cette présentation. Je vois qu'il y a beaucoup de questions : nous allons y répondre ; je vous laisse donc la parole.

Monsieur le Président enregistre les demandes de prise de parole.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur Daniel COCCOLI

Je pose une question qui peut paraître compliquée : serait-il possible et envisageable d'avoir un lien vers les professions de foi des candidats que l'on aura à choisir ?

Monsieur Patrick MICHALON

Il y a deux réponses. D'abord une réponse technique : oui, ce sont des choses réalisables ; c'est donc la possibilité.

Ensuite, est-ce prévu ? Pour l'instant, non. En revanche, j'ignore, Monsieur FIESCHI, si c'est un choix ?

Monsieur Pascal FIESCHI

Nous n'avons pas encore de réponse sur ce point, mais c'est à l'étude ; c'est bien enregistré.

Monsieur Francis André HUSS

J'ai deux questions :

- La première concerne l'envoi des lettres informant les électeurs qu'ils peuvent voter électroniquement et leur donnant des numéros et des indications : ces lettres seront-elles toutes les mêmes ? Seront-elles centralisées et envoyées depuis Paris ou depuis les consulats ? Ou chaque consulat rédigera-t-il sa propre lettre ?

- Ma deuxième question est la suivante. Je pense que le cas n'arrivera pas souvent, mais imaginons que pendant les 150 heures 0% l'électeur peut voter électroniquement surviennent des inconvénients (une panne de courant, d'ordinateur, ou tout autre évènement qui l'empêche de voter électroniquement) : pourrait-on disposer dans les consulats d'un ordinateur permettant aux électeurs de s'y rendre pendant les 150 heures et de voter depuis le consulat général ? Merci.

Monsieur Pascal FIESCHI

Premièrement, concernant l'envoi des lettres : oui, ces lettres seront toutes les mêmes : c'est d'ailleurs ce que l'on appelle la "lettre porteuse". Elles seront envoyées par les consulats et préparées pour partie à Paris, pour partie dans les postes en fonction de la taille des envois : en gros, pour les postes comptant plus de 10 000 inscrits, ce sera plus simple de le faire à Paris.

Deuxièmement, concernant l'interruption du système : non, il n'y aura pas de site dans les consulats. Mais comme le vote n'aura pas été enregistré, il faudra donc que l'électeur cherche à voter

- . soit par correspondance ordinaire, s'il s'est inscrit pour cela puisque cela a dû être fait avant décembre,
- . soit en se rendant au consulat.

Comme l'a dit Monsieur MICHALON, seul le vote pris en compte par la machine vous empêche d'aller voter sur place.

Monsieur Patrick MICHALON

Je veux juste ajouter un mot concernant cette possibilité de voter électroniquement sur les postes : c'est effectivement une possibilité technique. Néanmoins, je pense que le vote par Internet présente la faculté de rapprocher l'urne de l'électeur ; si jamais il n'y a pas de poste, etc., je pense que ce qui se rapproche le plus du vote électronique dans ce sens, c'est le vote par correspondance.

Madame Claudine LEPAGE

C'est juste une demande de précision : les électeurs souhaitant voter par Internet doivent s'inscrire entre le 30 mai et le 6 juin. Ai-je bien compris ?

Monsieur Patrick MICHALON

Oui.

Madame Claudine LEPAGE

Pourriez-vous alors nous préciser à quoi correspond cette période de préinscription située entre le 10 et le 25 avril ?

Monsieur Pascal FIESCHI

La période que l'on a appelée de "préinscription" est celle où l'on constitue la liste électorale des personnes qui vont voter par électronique. Ensuite, il faut valider cette inscription.

Dans une première phase, vous répondez à la lettre que vous recevez, lettre qui va être envoyée début avril. Il y aura jusqu'au 25 avril pour répondre et dire : "Je souhaite figurer sur la liste électorale des personnes votant par électronique". Ces réponses sont enregistrées : il est ensuite constitué une liste électorale des électeurs par électronique.

Puis on envoie à ces électeurs une deuxième lettre, appelée "lettre de vote", qui constitue une espèce de carte d'électeur sur laquelle figurent les identifiants ; et il faut les valider. Et non seulement vous les validez, mais comme l'a dit Monsieur MICHALON, on vérifie au moment de cette validation que votre ordinateur est compatible avec le système et que vous pourrez effectivement voter par électronique.

Monsieur Robert Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

J'aborderai seulement deux petits points.

Cela paraît un peu compliqué au départ : je crois que quelqu'un derrière m'a dit cela. Je crois qu'en fait, cela paraît compliqué parce que nous n'avons pas vu comment cela fonctionnait : nous n'avons vu que ce qui est proposé. Si nous avions eu une démonstration en cliquant dessus, pour voir comment on changeait de phase. On aurait peut-être pu organiser un vote dans les couloirs pour voir si les gens s'entraînent... Mais je pense que l'on va y arriver ; cela manque un peu de pratique ici.

La question a déjà été posée sur la préinscription. Il est vrai qu'au départ, les gens ne vont pas comprendre la raison de cette préinscription, pensant qu'ils sont déjà inscrits. Quand on va le leur demander une deuxième fois, ils ne vont pas comprendre parce qu'ils vont penser qu'ils sont déjà inscrits, qu'ils ne peuvent pas s'inscrire deux fois, ni voter deux fois. On risque d'avoir une confusion.

Pas pour les personnes dans la salle qui connaissent et comprennent très bien le vote et tout cela ; mais pour l'électeur moyen, perdu quelque part en Afrique, en Asie ou même en Europe et qui ne va peut-être pas comprendre de recevoir une deuxième demande d'inscription. Je m'inquiète un peu de cela ; et on risque de rencontrer quelques petits problèmes.

En ce qui concerne le numéro : attention, de l'étranger, on ne peut pas avoir les numéros commençant par 0 800 et quelque. Il ne sert donc à rien d'indiquer un 0 810 même au prix local si on ne peut pas le joindre. Et tout le monde sait qu'à l'étranger, on ne peut pas le faire.

Il faut donc trouver un système. Ce peut via être le consulat ou l'ambassade : c'est faisable. Mais n'indiquez pas un 0 810 parce que tous les protestataires vont faire une réclamation non pas par téléphone mais par écrit auprès de l'ambassadeur, du consulat et de la DFAE, en signalant : Votre numéro ne marche pas ; vous m'avez indiqué un faux numéro.

Je voudrais aussi préciser autre chose. Il s'agit des adresses électroniques. J'ai bien compris, et je sais comment cela va fonctionner, mais je crois que les gens dans la salle n'ont peut-être pas compris. Parce que ce que souhaitent nos candidats, présents dans cette salle et ailleurs, c'est avoir la liste des adresses électroniques pour s'adresser à l'électeur : comme ils obtiennent la liste des adresses postales, ils souhaiteraient obtenir la liste des adresses électroniques.

Or ce dont j'ai un peu peur d'après la programmation, c'est que vous ne les ayez que trop tard et qu'ils ne puissent les utiliser que pendant quelques jours seulement avant l'élection. Or, cela me paraît un peu dommage.

Vous allez me dire que c'est la première fois, qu'on ne pouvait pas le faire avant : d'accord. La prochaine fois, ils les auront à l'avance ; encore que, la deuxième fois, ce sera dans une autre région du monde et il faudra peut-être prévoir cela un peu plus tôt.

Je ne sais donc pas comment on peut faire, si l'on peut avancer un peu, mais je crois qu'il serait peut-être utile qu'ils disposent de ces adresses plus tôt.

Enfin, dernier point — et c'est une question que je pose qui est un peu en dehors du sujet : va-t-on faire une expérience de quelques machines à voter dans les consulats ?

Monsieur le Président

La question est courte ; vous voulez bien donner une réponse aussi courte.

Monsieur Robert Denis del PICCHIA

Mais il y a trois ou quatre points qui, je pense, intéressent toute la salle, Monsieur le Président.

Monsieur le Président invite Monsieur Pascal FIESCHI à donner une courte réponse.

Monsieur Pascal FIESCHI

Monsieur le Sénateur, il n'y aura pas de machine à voter dans les consulats.

Concernant les adresses électroniques, nous les aurons disponibles le 25 avril, quand la liste sera close. Je vous rappelle que la liste électorale totale est arrêtée le 31 mars : il y a vraiment quelque chose d'incompressible.

Monsieur Robert Denis del PICCHIA

(Hors micro) vous ne pouvez pas, autrement que de façon légale.

Monsieur Pascal FIESCHI

Cela, c'est autre chose.

Concernant la préinscription, il se pose effectivement un problème de sémantique. Nous allons essayer de corriger cela pour éviter les confusions.

Monsieur Patrick MICHALON

Juste de ce point de vue, effectivement, l'utilisation des adresses e-mail à d'autres fins que le vote à proprement parler doit quand même faire l'objet d'une validation par la CNIL, puisque sur ce plan, nous avons obligation de déclarer à la CNIL les données que nous gérons et le but recherché.

Pour ce qui nous intéresse, l'adresse électronique sert à la phase du vote en tant que telle ; je ne dis pas que l'utilisation de cette donnée à d'autres fins soit impossible, mais elle est à déclarer.

Monsieur Pascal FIESCHI

Mais une loi est en cours.

Monsieur Patrick MICHALON

Oui, mais je ne dis pas que ce soit impossible. Ce système est aujourd'hui conforme à la CNIL ; il faut aller jusqu'au bout, et ces points nécessitent une déclaration particulière si l'on veut en faire autre chose que le but recherché.

Monsieur le Président remercie Monsieur MICHALON et donne la parole à Madame Monique MORALES en l'invitant à être rapide.

Madame Monique MORALES

Justement, nous voulions demander que cette liste soit communiquée le plus tôt possible pour que nous puissions l'utiliser.

Mais j'ai deux autres questions très courtes :

- la première : Serait-il possible que la présentation que vous venez de nous faire soit mise à notre disposition sur l'intranet ?
- la seconde : Vous n'avez pas du tout parlé du dépouillement ;
- . Quand sera-t-il communiqué dans les consulats ?
- . Comment ?

Pouvez-vous nous donner quelques précisions, s'il vous plaît, sur le dépouillement. Merci.

Monsieur le Président invite Monsieur Pascal FIESCHI à répondre.

Monsieur Pascal FIESCHI

Nous allons envisager ce qu'il est possible de faire pour la présentation sur intranet : je ne pense pas qu'il y ait d'obstacle à cela. C'est probablement quelque chose d'utile.

Concernant le dépouillement, tout le système est scellé le 12 juin à la fin de la période électorale. A ce moment, la liste d'émargement sur laquelle figure la signature de toutes les personnes qui ont voté par électronique est envoyée dans les postes pour servir de liste d'émargement pour le vote : il n'y a donc pas de possibilité de voter une deuxième fois.

L'urne électronique, qui est elle séparée de la liste d'émargement puisque c'est le fondement du système, est dépouillée le 18 au fur et à mesure de la clôture des bureaux de vote étant donné que nous travaillons sur 14 fuseaux horaires.

Le dépouillement est effectué bureau de vote par bureau de vote et les résultats sont transmis par télégramme diplomatique aux postes pour être intégrés dans les résultats finaux.

Ce sera donc fait au moment de la fermeture du bureau de vote ; au moment où les bureaux de vote commencent le dépouillement du vote par correspondance papier, ils recevront le télégramme donnant les résultats du vote par correspondance électronique.

De la salle

(Question sur le moment de l'envoi des résultats.)

Monsieur Pascal FIESCHI

On les enverra donc au fur et à mesure de la fermeture des bureaux de vote.

Madame Monique MORALES

Mais il y a des décalages horaires.

Monsieur Pascal FIESCHI

Oui : nous travaillons sur 14 fuseaux horaires.

Monsieur le Président conclut que la réponse a été donnée à Madame Monique MORALES et remercie Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur Pascal FIESCHI et Monsieur Patrick MICHALON.

Il indique que l'on peut maintenant passer à l'examen des questions orales.

III. EXAMEN DES QUESTIONS ORALES

Monsieur le Président

En attendant l'affichage des premières questions orales au tableau, Madame SCHOEPPNER veut à nouveau faire la remarque qu'elle a formulée en début de matinée, lorsque les responsables de l'administration n'étaient pas encore là.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'en profite pour formuler à nouveau la remarque que j'ai faite en début de séance, puisque nous n'étions pas tous dans la salle. Celle-ci concerne les questions orales.

Nous avons demandé, en début de session, à obtenir les réponses la veille pour pouvoir évidemment les lire ; et pas seulement les réponses qui nous concernent personnellement mais que nous puissions prendre connaissance de l'ensemble du texte pour connaître également les réponses faites aux collègues.

Nous avons décidé, je crois l'année dernière ou il y a deux ans, je ne m'en souviens plus, que nous ne relisions plus tous les textes et que nous passions plus vite pour gagner du temps.

Mais à partir du moment où l'on nous communique les réponses — je les ai reçues personnellement il y a exactement 20 minutes de cela —, si nous voulons écouter en même temps puisque nous sommes quand même là pour participer à la session, nous n'avons pas le temps de tout faire à la fois. C'est pourquoi je redemande à ce qu'on relise les textes : cela fait perdre du temps, ce qui est franchement vraiment extrêmement dommage.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Vous voulez une réponse ? Vous la voulez 24 heures avant ou tout de suite ? Je ne peux pas vous répondre la veille puisque vous venez de me poser la question : c'est une des questions que vous posez.

Ma réponse instinctive, de bon sens, c'est que l'administration, je suppose, fait le maximum pour vous donner toutes les réponses le plus tôt possible.

Mais ce ne sont pas n'importe quelles réponses ; c'est une question de curseur : plus les questions arrivent tard, plus les réponses seront données rapidement, c'est mathématique ; eh bien oui ; parce qu'il existe une contrainte qui est l'heure à laquelle nous nous réunissons, dans la mesure où nous sommes à l'heure.

Donc, plus les questions arrivent tard, plus les réponses sont bâclées, ou au contraire soignées ; et vous êtes aussi nombreux à souhaiter que les réponses soient de bonne qualité.

Je vous réponds donc que les réponses arrivent le plus tôt possible, mais je ne peux pas prendre un engagement de délais, à moins que nous nous mettions d'accord aussi sur le moment de la clôture du dépôt des questions qui serait fixé suffisamment en amont. A ce moment-là, il faudrait aussi la changer. Parce que l'administration, elle, ne voit pas augmenter les moyens pour répondre.

Il n'y a donc pas de variable d'ajustement : si vous voulez obtenir des réponses 24 heures plus tôt, il faut aussi faire changer autre chose ; on ne peut pas simplement compacter le travail de l'administration parce que le résultat en sera une qualité inférieure de la réponse. Or, je suis personnellement garant de la qualité des réponses.

Je ne dis pas qu'elles soient toujours de très bonne qualité ; mais l'essentiel est quand même que nous apportions des réponses d'aussi bonne qualité que possible. Si je vous réponds oui, pour me débarrasser du problème, le résultat sera qu'à l'arrivée, les réponses ne seront tout simplement pas prêtes et que nous serons obligés de vous dire que nous n'avons pas pu...

Ma réponse est donc la suivante : nous ferons le maximum pour donner les réponses le plus tôt possible. Nous pouvons aussi avancer la date de clôture un peu plus tôt qu'aujourd'hui ; c'est plus contraignant aussi pour les élus.

Madame Martine SCHOEPPNER désirant s'exprimer à nouveau, Monsieur le Président lui fait observer qu'elle a déjà posé deux fois la question.

Monsieur Gérard SIGNORET, membre élu de la circonscription de Mexico

Dans le même ordre d'idées, Monsieur le Président, c'est simplement pour faire la remarque qu'ayant posé deux questions orales moi-même, je suis désolé de voir qu'elles ne figurent pas sur la liste. Je les ai pourtant bien fait arriver avant.

Monsieur le Président invite Monsieur Pierre ROBION à prendre note de la remarque de Monsieur Gérard SIGNORET.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant les Français établis hors de France

C'est simplement une petite question. Je suis toujours très frappée par la qualité des questions et des réponses surtout qui leur sont apportées. J'avais demandé si toutes ces questions orales pouvaient figurer sur notre site intranet, parce que je crois que c'est important pour éviter des répétitions de questions ou pour enrichir également le débat et la réflexion. J'avoue que je ne sais pas : je l'ai demandé à plusieurs reprises dans le passé ; je n'ai pas vérifié si elles figuraient maintenant sur le site Internet, et j'aimerais donc le savoir ; c'est tout.

Monsieur le Président demande à Monsieur Pierre ROBION s'il peut répondre à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Monsieur Pierre ROBION

Oui, elles y sont.

Monsieur le Président indique que la réponse est positive.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il y aurait un progrès à faire : ce serait même de les classer par rubriques avec des mots-clés ; on verrait ainsi combien de fois la même question est posée pendant une période de 3 ans, et si les réponses sont les mêmes ou pas d'ailleurs !

Monsieur le Président

Nous avons 21 questions orales à examiner ce matin.

Question orale n° 1 de Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de San Francisco, relative aux précisions sur les circonscriptions de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

La réponse satisfait-elle Monsieur GIRAULT ?

Monsieur Claude GIRAULT

Je suis totalement satisfait de la réponse et je vous en remercie.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Merci beaucoup.

Question orale n° 2 de Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles relative à l'élection AFE : vote par correspondance

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Même question.

Monsieur le Président

Monsieur RATEAU, êtes-vous satisfait de la réponse ?

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Pas du tout (*réactions*). Il faut bien changer les réponses entre les différents Conseillers !

J'ai posé trois questions en ce qui concerne le vote par correspondance.

La première visait à savoir s'il pouvait figurer sur l'enveloppe qui doit retourner au consulat au moins l'adresse de ce consulat. On ne répond pas à la question.

Dans la deuxième, je demandais, si une demande de vote par correspondance était adressée au consulat après le 31 décembre 2005, si l'on pouvait trouver un moyen de faire voter les gens par correspondance. On n'y répond pas dans ce document.

Cela étant, nous avons obtenu la réponse ce matin : Monsieur MUCETTI nous a expliqué que c'était possible, comme par le passé ; si l'on a une raison, ou pas d'ailleurs, on peut toujours demander à voter à correspondance après le 31 décembre. Et je vous en remercie, mais il n'aurait peut-être pas été plus mal de le retrouver dans la réponse à ma question.

Dans ma troisième question, je demandais à ce que l'enveloppe qui devait donc porter l'adresse soit préaffranchie. Il se pose là effectivement un problème de coût. Mais ce que je ne comprends pas, c'est la réponse donnée globalement où l'on nous dit simplement que la seule façon d'améliorer le vote par correspondance est d'inciter les gens à voter dès la réception du matériel qu'on leur envoie ; et, bien entendu, nous sommes tout à fait d'accord avec cette réponse. Cela étant, cela ne marche pas.

Nous faisons donc trois propositions complémentaires à cette recommandation faite aux votants pour améliorer le système de vote par correspondance.

En ce qui concerne le coût, on indique :

A supposer que l'affranchissement puisse budgétairement être pris en charge

C'est qui est très bien, mais ne constitue pas une réponse ; on ne nous dit pas si on peut le prendre en charge budgétairement. Je veux bien admettre que cela coûterait assez cher et que ceci n'étant pas prévu, que l'on ne puisse donc pas le faire.

Ce que je voudrais proposer, c'est que l'on tente l'expérience au moins dans un ou deux pays et que l'on voie si ceci se traduit le 18 juin prochain par un vote par correspondance augmenté ou pas.

Je pense que si l'on réalisait cette expérience dans un ou deux pays — et bien entendu, la Belgique se porterait volontaire pour servir de terrain d'expérience — cela nous permettrait de voir ce qu'il en serait, et nous sommes persuadés que cela se traduirait par une augmentation importante du nombre de votes par correspondance.

Merci beaucoup.

Monsieur

Je pense qu'il y a une quatrième question...

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Première réponse : oui, il faut que les consulats indiquent l'adresse du consulat sur l'enveloppe ; beaucoup d'entre eux le font, peut-être pas tous. Je ne sais pas si je dois rédiger une circulaire à ce sujet pour que l'on porte un coup de tampon sur l'enveloppe afin qu'il y figure une adresse : c'est une très bonne idée.

Deuxième point : en ce qui concerne l'histoire des enveloppes et des timbres, je me demande s'il ne faudrait pas non plus prévoir un timbre pour qu'ils puissent renvoyer l'enveloppe timbrée s'ils ne votent pas ; parce qu'il est dommage qu'il y ait trois ou quatre fois plus...

Dans la salle

(Réaction.)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Oui, imaginez la situation. Mais si, je regrette, il faut quand même voir les choses telles qu'elles sont : c'est-à-dire que la participation au vote par correspondance est tout de même très inférieure — mais pas de 20 % : plutôt de l'ordre de multiples — au nombre d'enveloppes timbrées que l'on enverrait. Il faudrait donc, pour ne pas perdre ce timbre, que l'électeur dispose d'une autre enveloppe timbrée pour pouvoir nous le renvoyer.

Je regrette, mais ce n'est pas une simple question de budget, car on pourrait à la limite trouver une solution budgétaire en demandant de l'argent au Parlement pour que les électeurs puissent voter avec cela.

Mais il se pose aussi un petit problème pratique : il faut du monde pour faire tout cela, et il faut aussi que l'électeur nous renvoie les timbres non utilisés. On ne peut pas imaginer envoyer dans la nature des quantités d'enveloppes timbrées qui ne

serviraient à rien : cela tournerait vraiment au scandale, et je ne suis pas d'accord pour que nous nous exposions à ce genre de scandale. Cela prêterait vraiment au scandale.

Et il n'est pas non plus la peine, je crois, d'appeler l'attention du grand public français sur les conséquences médiatiques de ce genre d'exercice.

Je pense donc qu'il vaut mieux que les électeurs fassent un tout petit effort ; celui effectivement de déposer l'enveloppe dans la boîte aux lettres avec un petit timbre. Je suis désolé de cette réponse qui ne plaît pas à tout le monde.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Sur ce point et très rapidement, je voulais signaler qu'il existe toujours la possibilité d'avoir des enveloppes préaffranchies ou dispensées d'affranchissement ; c'est bien évidemment en accord avec les autorités du pays d'accueil. Et je signale que par exemple, les Italiens le font pour l'élection des représentants au Conseil général des Italiens : il existe par exemple des accords avec la France, et tous les Italiens en France peuvent envoyer leur bulletin de vote sans avoir à payer un timbre. Je crois que c'est un thème qu'il faudrait suivre.

(Applaudissements.)

Monsieur Alexandre LAURENT

Vous savez qu'il existe dans le domaine commercial des enveloppes dont le port est payé par le destinataire : automatiquement, il n'y a donc plus besoin de timbre ; cela peut s'arranger.

Monsieur le Président remercie Monsieur Alexandre LAURENT de cette information.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

Je regrette, mais je trouve que l'électeur peut faire le geste civique de timbrer la lettre dans laquelle il renvoie son vote. Franchement. Cela n'amène d'ailleurs pas plus de participation au Conseil des Italiens. C'est un principe : c'est à l'électeur de faire le geste civique, et ce n'est quand même pas bien cher.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président

C'est une discussion stérile.

La troisième question a également été posée par Monsieur RATEAU. La réponse vous satisfait-elle cette fois-ci, Monsieur ?

Question orale n° 3 de Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles, relative au vote des Français ayant 18 ans entre le 1er janvier et le 18 juin 2006

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Non ; pas plus !

Monsieur le Président

Alors, très rapidement : soyez bref, s'il vous plaît.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Bien entendu. En ce qui concerne le vote des jeunes atteignant 18 ans entre le 31 décembre 2005 et le 18 juin 2006 — c'est à ce sujet —, il y a un *Code électoral* qui prévoit que, dans ce cas, il existe la possibilité pour ces jeunes de se rendre à la mairie lorsqu'il s'agit de la France — pour nous, ce sera naturellement le consulat —, d'indiquer leur situation et de voter.

Dans la réponse que nous avons, on nous indique que jusqu'au 31 mars, il existe une réglementation, et une autre après le 31 mars ; je voudrais savoir un petit peu pourquoi il y aurait une dérogation au *Code électoral* en ce qui nous concerne avec ce 31 mars, qui passera d'ailleurs si j'en crois la réponse la prochaine fois au dernier jour de février.

Pourquoi ne pas appliquer le *Code électoral* tel qu'il est valable en France ? C'est-à-dire qu'entre le 31 décembre et le 18 juin, les jeunes, qu'ils soient inscrits au Registre des Français à l'étranger ou pas, puissent demander à voter à ce moment-là ; en utilisant la filière indiquée dans la réponse : tout à fait d'accord, parce que c'est exact. Mais pourquoi introduire cette autre barrière qu'est le 31 mars 2006 ? Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Monsieur MUCETTI, vous avez la parole pour une réponse que je souhaite plus brève que la question de Monsieur RATEAU.

Monsieur Serge MUCETTI

Je vais essayer, Monsieur le Président. Je crois qu'il faut être extrêmement précis et clair.

Premièrement, tout le droit électoral ne s'applique pas à l'étranger : il ne s'applique que dans les limites prévues par la loi organique du 31 janvier 1976 modifiée par la loi du 20 juillet 2005.

Que prévoit cette loi pour les jeunes ?

Pour les jeunes atteignant l'âge de la majorité légale en France entre le moment où la liste électorale consulaire est arrêtée en année A et la date à laquelle elle est arrêtée en année B, un dispositif particulier a été mis en place par le législateur.

Lorsque des jeunes, qui ne sont pas connus des postes consulaires, s'installent et atteignent l'âge de la majorité après le 31 mars cette année, et l'année suivante le dernier jour de février, c'est une autre disposition du *Code électoral* : c'est l'article L.30, qui a d'ailleurs été introduit dans le dispositif électoral à l'étranger, précisément par la loi du 20 juillet 2005.

Le cadre juridique auquel vous faites référence ne s'applique pas du tout à aucune des deux situations que je viens de décrire : c'est tout simplement un mécanisme qui a été mis en place pour permettre d'inscrire sur les listes électorales en France les jeunes qui pouvaient atteindre l'âge de 18 ans ; c'est un système totalement à part et qui n'a rien à voir avec les deux possibilités prévues par le droit électoral à l'étranger.

Question orale n° 4 Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Stuttgart, relative : à la mise à disposition des listes électorales ; aux listes électorales : personnes rayées "accidentellement" ; à la transformation du consulat de Stuttgart ; au maintien des permanences ; à la tenue des permanences ; à la disparition des chaînes françaises dans certaines régions d'Allemagne ; à la collaboration franco-allemande

Madame Martine SCHOEPPNER

En ce qui concerne la réponse, nous en avons parlé tout à l'heure : il s'agit de l'avancement de la communication au 10 avril. C'est très bien.

En revanche, l'explication, nous en prenons note, c'est très intéressant : répondre que Pâques n'est pas fêté dans tous les pays, certes...

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Eh bien oui.

Madame Martine SCHOEPPNER

Non, mais je suis tout à fait d'accord ; je ne dis pas le contraire. Mais pour l'instant, une grande partie des 500 inscrits qui seront concernés est établie dans des pays où l'on fête Pâques. Et le fait d'avertir par services postaux est très bien ; mais justement, pendant ces jours, la poste ne fonctionne pas dans les pays concernés.

Mais je suis ravie que ce soit au 10 avril : cela me va donc très bien.

Monsieur Serge MUCETTI

La problématique de Pâques n'intervient plus puisque désormais, on vous propose la communication des listes électorales à partir du 10 avril : le problème n'existe donc plus.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Là où Pâques est célébré, ce qui est très bien, on communiquera après ; et c'est pour ne pas gêner les gens qui vivent là où Pâques n'est pas célébré, c'est-à-dire quand même dans un certain nombre de pays d'Asie.

Monsieur le Président annonce la question n° 5 posés par Monsieur Claude GIRAULT sur l'habitation unique en France.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'avais plusieurs questions : je n'ai répondu qu'à la première que j'avais posée.

Monsieur le Président

Des questions diverses. Et aux autres questions, les réponses vous satisfont-elles ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Non, justement.

Monsieur le Président

Alors, très rapidement.

Madame Martine SCHOEPPNER

Extrêmement rapidement.

En ce qui concerne la seconde question, je suis d'accord, puisque nous allons évoluer. Mais il n'y a pas de réponse pour ces élections-ci. Et nous rencontrons quand même de gros problèmes : vous savez ce qui s'est passé au moins à Stuttgart ; on a réussi à réintégrer des personnes sur les listes, mais la même chose n'a pas eu lieu par exemple à Munich ou à Sarrebruck pour ne considérer que cette circonscription. Donc, *quid* des personnes dans le même cas que celles que l'on a réintégrées à Stuttgart et qui n'ont pas eu droit au même traitement à Munich ?

Concernant la réponse générale sur le consulat de Stuttgart, j'en prends acte. Avec une petite demande : celle de prendre en compte la réalité du terrain parce que, pour fixer les permanences, je ne vois pas par exemple pourquoi il n'y en a qu'une semestrielle — c'est le cas pour l'instant — à Karlsruhe alors qu'elle deviendra trimestrielle à Heidelberg où les inscrits sont moins nombreux, et les Français beaucoup moins aussi, si l'on en croit les chiffres des Allemands. Et le nombre d'inscrits dans un consulat est en réalité en relation avec le nombre de permanences ou la proximité du consulat ; c'est très vite vérifiable. C'est seulement une remarque.

Concernant la dernière et la disparition des chaînes françaises, la réponse correspond très exactement à ce qui se passe. Ma question portait justement sur le fait que rien n'était fait : cela fait 6 mois que je ne reçois plus aucune réponse du consulat à quelque lettre ou mail que j'envoie ; c'est le sens de ma question.

Et sur tous les plans, pas seulement concernant les chaînes françaises. Par exemple, concernant une demande au CCPAS — mes collègues le savent parce que je les y ai mis. Il s'agit d'une aide d'urgence à une famille, une femme avec quatre enfants ; on ne s'est toujours pas réunis, rien ne se passe. A ma connaissance, la transformation du consulat de Stuttgart interviendra à l'été et n'est pas encore faite. C'est tout.

Monsieur le Président remercie Madame Martine SCHOEPPNER et demande à Monsieur Serge MUCETTI s'il peut répondre.

Monsieur Serge MUCETTI

Pour les permanences, je n'ignore pas évidemment la réalité de terrain. Voulez-vous que je vous fasse la même réponse que celle que je vous ai donnée à plusieurs reprises à la même question que vous avez posée, qui est légitime au demeurant ?

La question des permanences relève de la responsabilité du chef de poste. C'est donc à lui de voir avec vous, le cas échéant ; mais, en fonction de ses moyens, de l'importance des implantations de la communauté et de sa répartition dans la circonscription consulaire, de définir la fréquence et la durée des permanences.

Madame Claudine LEPAGE

Il s'agit de la question n° 3 de Madame SCHOEPPNER : je n'y vois pas de réponse concernant l'agrandissement des locaux à Munich. En effet, actuellement déjà, les agents travaillent dans des conditions un peu difficiles. Il est vrai que les nouveaux locaux sont fonctionnels, très beaux ; mais ils travaillent à 6 ou 7 agents dans un même bureau appelé "bureau paysager" je ne sais pas pourquoi. Les meubles s'entassent ; ils reçoivent le public tous dans la même pièce.

Alors, ils attendent un peu avec inquiétude l'arrivée d'agents supplémentaires, leur a-t-on dit, qui viendraient les soutenir après la fermeture du consulat de Stuttgart ; mais ils ne savent pas trop où installer ces nouveaux agents. Peut-être dans l'ascenseur, sur le palier ? Peut-être pourrait-on trouver des solutions dans cette direction, mais dans les bureaux actuels, cela semble difficile.

On m'a dit, d'autre part, qu'un bureau allait se libérer parce que du personnel allait partir à Berlin ; mais à mon avis, cela ne permettra pas de bien faire fonctionner tout cela. Je voulais donc vous exprimer mon inquiétude, qui n'est peut-être pas très importante, mais surtout celle des agents du consulat de Munich.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne

Je voudrais simplement demander à Monsieur le Directeur, s'agissant de la création de nouvelles permanences, que tous les élus soient traités sur le même pied d'égalité et soient informés.

Je m'explique : le consulat général de France à Zurich a institué des permanence à Berne ; or, il ressort que la majorité des élus situés en Suisse romande n'en a pas été informée. Ce qui n'est pas le cas pour les permanences organisées à Lausanne où je crois que tous les élus ont été informés.

Je vous remercie.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je vous conseille de poser cette question au chef de poste concerné. Ici à Paris, nous n'allons pas commencer à organiser les permanences, quelles que soient ces permanences. Le principe bien sûr réaffirmé est que tous les élus doivent être traités de la même manière, cela est très important. Je ne pense pas que ce soit une nouveauté. Je peux le rappeler, et je pense que les chefs de poste en sont bien conscients. Il y a peut-être eu soit un malentendu, soit quelque chose qui nous a échappé.

Madame Claudine SCHMID

Sur ce point, je voudrais dire qu'en tant qu'élue, je n'ai pas du tout été informée : je l'ai été en tant de Présidente d'association locale, ainsi que tous les autres Présidents d'associations.

Monsieur le Président remercie Madame Claudine SCHMID de cette précision.

Question orale n° 5 Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de San Francisco, relative à l'habitation unique en France des Français résidant à l'Étranger

Monsieur Claude GIRAULT

D'une part, la réponse contient des précisions nouvelles sur cette question, que j'avais déjà posée dans le passé, ce que j'apprécie. D'autre part, je suis satisfait de noter que la réflexion se poursuit sur la notion d'habitation unique en France.

Je vous remercie.

Question orale n° 6 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de Luxembourg, relative à la Convention de non-double imposition entre la République française et le Grand Duché de Luxembourg/négociations

Monsieur Christophe FRASSA

Monsieur GIRAULT, qui a dû partir, m'a demandé de faire un bref commentaire en son nom. Je ne m'étendrai pas sur le fond parce que je ne le connais pas.

Il me fait simplement remarquer qu'à la page 12, il est indiqué au dernier paragraphe que les acteurs économiques sont régulièrement informés par le ministère des Finances ; il me demande de rappeler que circulaire Vivien demande aux chefs de poste d'organiser une rencontre avec les délégations du ministère, quel qu'il soit, quand ils viennent pour une négociation ou renégociation de convention.

Voilà le commentaire qu'il m'a demandé de faire et qui n'appelle pas d'autre commentaire.

Question orale n° 7 de Madame Françoise TETU, dite TETU DE LABSADE, membre élu de la circonscription électorale de Montréal, relative à la carte Vitale

En l'absence de Madame Françoise TETU, dite TETU DE LABSADE, il est considéré que la réponse donnée la satisfait.

Question orale n° 8 de Madame Anne-Marie MACULAN, membre élu de la circonscription électorale de Brasilia, concernant l'accord relatif au permis de conduire entre la France et le Brésil

Madame Anne-Marie MACULAN

Je voudrais apporter un complément d'information à la réponse qui m'est donnée, ou plutôt peut-être une correction : le permis de conduire brésilien a valeur nationale. Dans la loi, les règles des conditions pour obtenir le permis de conduire sont définies au niveau fédéral.

Donc, de la même manière que l'on passe son permis de conduire en France dans une ville et que celui-ci est délivré je crois par une préfecture, la situation au Brésil est la même : le permis de conduire brésilien est émis par un État.

Cependant, toutes les règles sont définies au niveau fédéral, ce qui me permettrait de dire qu'il est possible de négocier une convention qui nous donnerait davantage de garanties et de facilités, aussi bien pour les Français ayant des permis de conduire brésiliens et étant de passage en France que pour les Brésiliens, assez nombreux, qui viennent passer des séjours de coopération scientifique ou faire des études.

Cela apporterait une clarification de la situation qui me semble positive, si on peut le faire ; je demanderais donc à la sous-direction des Conventions de voir s'il est possible de négocier cette convention. Merci.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Nous avons bien pris note de votre question. C'est souhaitable, mais n'est pas possible. Si c'était possible, ce serait déjà engagé. C'est exactement la même situation avec le Canada, les États-Unis : les États fédéraux en général ont des dispositions de quasi-souveraineté sur ces sujets, et ce n'est pas possible.

C'est bien dommage. Nous n'allons pas nous-mêmes faire mieux que ce que nous essayons de faire, au cas par cas, à la pince à épiler, État par État, et c'est ce que nous faisons. Cela donne du travail : nous préférerions comme vous évidemment pouvoir négocier une seule fois, une bonne fois pour toutes. Malheureusement, ce n'est pas possible ; c'est assez fatigant : il faut négocier État par État.

Monsieur Alain NAEDER

Il existe un permis international délivré avec assez de facilité, qui a bien entendu une durée limitée, mais qui est parfaitement utilisable pour des personnes voyageant dans le monde entier durant cette période de validité.

Monsieur le Président

Pour une année seulement.

Monsieur Alain NAEDER

Oui, ce n'est déjà pas mal.

Monsieur le Président

Très bien.

Question orale n° 9 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à la disposition de sécurité à Minsk

Monsieur le Président

La réponse vous satisfait-elle, Monsieur LECONTE ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Sans problème, si c'est rapidement suivi d'effets compte tenu des échéances très rapprochées qui peuvent être inquiétantes. Merci.

Question orale n° 10 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au paiement des demandes de visas au Consulat de Moscou

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

C'était juste un exemple qui m'a frappé de possibilité d'améliorer la productivité, et sans doute de gagner en effectif. Ensuite, il y a des règles comptables, etc. ; mais quand on voit les queues très longues existantes pour un paiement en liquide concernant des demandes de visas, on se dit qu'il y a peut-être d'autres façons de procéder.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je trouve la question pleine de bon sens. Nous nous sommes posé cette même depuis pas mal de temps bien sûr, à Moscou et ailleurs. Nous nous heurtons - mais nous pouvons les surmonter avec pas mal d'efforts - à ces règles de comptabilité publique.

Ce que nous développons, c'est un dispositif qui va s'appeler le RMV3. Nous donnons les moyens, fort coûteux (plusieurs centaines de milliers d'euros sur le budget du programme "Français à l'étranger et étrangers en France", plutôt pour la partie "Étrangers en France"), pour mener une expérience en Chine et au Maroc de ce qui va s'appeler Visanet.

Nous montons un logiciel pour permettre à des opérateurs, que nous aurions bien sélectionnés, par exemple ceux qui existent comme les agences de voyages (mais j'ai des doutes sur celles-ci ; je préférerais que ce soient des opérateurs plus généralistes et moins directement intéressés à l'objet du visa), qui feraient toute la partie non régaliennne, c'est-à-dire qui

- feraient la saisie de la demande,

- recevraient évidemment en dépôt le droit, les frais de dossier,

- mettraient de côté les dossiers manifestement irrecevables parce qu'ils ne sont pas du tout complets ou manifestement frauduleux, faux ;

tout ce que nous appelons la préinstruction.

Le consulat n'aurait pas à saisir à nouveau, ce qui constituerait un énorme travail en moins : ce serait directement, mais en protégeant le logiciel RMV, intégré dans le RMV ; et on n'aurait plus que le travail de réflexion et de décision.

Cela épargnerait donc un énorme travail aux services consulaires ; la charge supplémentaire en reviendrait aux candidats, hélas, car nous n'avons pas d'argent pour prendre cela sur nous. Ce serait donc un apport considérable.

Cela va prendre du temps ; nous allons mener des expériences avant de généraliser cela. Nos partenaires le font de plus en plus partout, et c'est donc bien dans cette direction :

. paiement en ligne,

. éviter les doubles saisies.

Nous avons l'expérience des centres d'études en France qui nous mettent sur la voie, parce que tout cela n'est pas tout à fait nouveau : nous avons avancé et nous avons déjà des expériences. Nous voyons ce que nous pouvons faire et ne peut pas faire.

En ce qui concerne la biométrie - puisque celle-ci va arriver en plein milieu de tout cela - cela complique encore plus les choses parce que la capture des empreintes ne peut être effectuée que dans un service consulaire, a priori, selon les termes du décret en préparation. Cela nous complique donc un peu les choses.

Mais ce n'est pas la saisie elle-même des empreintes qui est réellement très compliquée : elle prend 3 minutes et le matériel est très bien ; c'est effectivement beaucoup plus le paiement et la saisie de toutes les indications.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

D'une part, Je viens de poser une question écrite au Ministre des Affaires étrangères sur cette externalisation parce que ce qui m'inquiète, c'est la garantie de confidentialité pour les demandeurs de visas des données qu'ils sont obligés de rendre publiques, dans la mesure où ils donnaient des informations de tous ordres (que ce soit d'ordre financier, bancaire ou familial...).

Un dossier de visa contient tout de même beaucoup d'informations confidentielles ; et je trouve inquiétant que l'on confie cela à une entreprise privée.

D'autre part, on va encore rendre plus coûteuse l'obtention de visas, c'est-à-dire que plus cela va, plus la barrière immatérielle à l'entrée dans nos pays s'élève. On parle en matière de commerce de barrière tarifaire et non tarifaire ; eh bien, nous sommes vraiment dans l'accumulation des barrières tarifaires et des barrières législatives et réglementaires pour faire que le moins d'étrangers possibles obtiennent des visas.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il y a deux questions importantes.

La première, c'est la confidentialité.

D'abord, ce sont des informations pour la plupart déjà entre les mains d'un certain nombre d'acteurs :

- . les informations bancaires sont entre les mains des banques ;
- . les informations d'état civil n'ont pas lieu d'être...

Évidemment, il y aura une charte, un contrat : nous ne ferons pas cela avec n'importe qui, mais avec des partenaires extrêmement triés sur le volet, tenus par une déontologie.

Cet aspect ne nous a pas du tout échappé, parce que nous sommes déjà effectivement amenés à faire très attention aux relations qui peuvent exister dans certains pays entre les autorités de ces pays et ce genre de sociétés. Nous avons donc absolument pris en compte cette contrainte.

Concernant la seconde, l'aspect tarifaire, je dirai deux choses.

Il faut avoir la mesure des ordres de grandeur : sur 80 millions d'étrangers qui viennent en France chaque année, seuls 2 millions ont besoin d'un visa. Ce n'est donc pas une véritable barrière apparemment : à supposer qu'aucun d'entre eux n'ait un visa, il y aurait 78 millions de voyageurs au lieu de 80 en France chaque année. Et notre objectif, autant que possible, est de supprimer l'exigence de visa partout où c'est possible : là où existe une exigence de visa, c'est malheureusement qu'il y a une vraie raison. Ce n'est donc pas une barrière artificielle ; c'est une barrière que nous souhaitons être efficace.

Et pas efficace avec l'argent ; les règles de Schengen ne nous le permettent d'ailleurs pas : selon ces règles, les frais de visa doivent correspondre aux frais occasionnés par l'instruction de la demande de visa. Il n'y a donc absolument aucune espèce de bénéfice ou de coût artificiel ; le coût n'est pas artificiel : il correspond au travail d'instruction réalisé.

Il y a un travail d'instruction exposé par l'État : aujourd'hui, il est de 35 euros et sera demain de 60 euros (c'est pour cela que l'on demande ce prix).

Il y a un coût supplémentaire, qui peut être exposé pour la présaisie ou la préinstruction. Ce coût peut s'élever a priori entre 10, 20 et 30 euros. N'oubliez pas que, si je rapproche ces chiffres du coût d'un visa britannique ou américain, on retombe exactement sur les mêmes ordres de grandeur. Il n'y a aucune espèce de comptabilité cachée, d'esprit de lucre ou de volonté de gagner de l'argent sur le dos des demandeurs de visas dans tout cela : c'est ce que cela coûte.

La question est de savoir si c'est au contribuable national de faire face à ces frais ou si c'est au demandeur : quand on demande un service de ce genre, il n'est pas très choquant que ce soit le demandeur, sauf cas particulier d'exemption, de gratuité — qui sont d'ailleurs prévus puisque toutes sortes de personnes bénéficient de tarifs préférentiels ou gratuits ; mais sur ce plan, je ne pense pas que l'on puisse même mettre en cause une politique de barrière non tarifaire ou artificielle à la circulation.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je voulais réagir un peu quand Monsieur le Directeur parlait de biométrie. Car autant j'ai pu observer à Minsk à quel point cela avait amélioré les choses, autant d'abord il faudrait être sûr, si on le développe — puisque j'entends que cela va se mettre en place petit à petit et que ce sera dans les bureaux consulaires —, de lever l'inquiétude que l'on peut avoir lorsque l'on a des circonscriptions comme la Russie, avec deux postes consulaires, concernant les investissements en locaux que cela demanderait si effectivement tout le monde doit venir sur place, et le mauvais service que cela rendrait dans la mesure où beaucoup de personnes passent par les agences de voyages faute d'une autre solution aujourd'hui : il y a quand même plusieurs fuseaux horaires à traverser.

A cette occasion, au-delà du fait que, lorsque ce sera mis en place dans des pays si vastes, il faudra que le ministère de l'Intérieur fasse autant d'efforts que les Affaires étrangères pour se mettre à la biométrie, exploiter ce qui peut l'être de cette avancée, envisagez-vous alors de travailler avec nos partenaires de Schengen pour disposer de bureaux communs de délivrance des visas dans de très grands pays ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Oui, nous l'envisageons. Heureusement d'ailleurs que nous allons un peu plus loin que de l'envisager : un certain nombre de travaux sérieux sont menés sur les hypothèses de bureaux communs. La commission elle-même a de nombreuses idées.

Ce que je dis à la commission, et que je peux dire devant vous, c'est que, pour le moment, toutes ces idées reposent sur les services français ou allemands. J'aimerais bien qu'un jour, ce ne soit pas seulement les grands pays et leurs contribuables qui fassent tourner le système de l'espace commun.

Je serais ravi par exemple de pouvoir externaliser, non pas au profit d'un partenaire privé, mais d'un bureau commun européen : on pourrait très bien imaginer l'existence de bureaux communs européens communautaires qui feraient un certain nombre de choses et avec lesquels nous aurions passé un arrangement, auxquels nous délèguerions un certain nombre de tâches qui seraient mutualisées entre les partenaires Schengen ; chaque pays gardant la décision puisque jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas d'autre sujet international que les pays membres : puisque le traité sur la Constitution n'est pas entré en vigueur, il n'y a pas d'Union européenne en tant que le sujet de droit international capable d'émettre des visas.

Pour ce qui est de la Russie, nous aussi avons des inquiétudes ; mais nous les surmontons et nous nous organisons. Nous avons des chiffres, des devis ; et nous travaillerons en fonction de ces contraintes. C'est-à-dire qu'effectivement, soit il y a toujours des visas pour la Russie. L'idéal serait qu'il n'y en ait plus ; ce n'est pas un secret, la France l'a déjà dit. Nous souhaitons un jour la disparition des visas avec la Russie.

Mais tant qu'il existent, nous allons travailler dans ces conditions, c'est-à-dire que cela implique des investissements assez importants ; nous avons communiqué nos chiffres au ministère des Finances : ce sont des investissements considérables, immobiliers et en personnel, pour être capable de saisir les empreintes digitales de tous les demandeurs de visas russes.

Question orale n° 11 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à l'évolution du nombre des effectifs et du nombre de postes consulaires

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Je vous remercie : j'avais besoin de ces chiffres pour nourrir notre réflexion sur l'évolution du réseau, et ils seront donc utiles à cette fin.

Question orale n° 12 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au déplacement éventuel du consulat en Nouvelle-Zélande

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Je n'ai pas de commentaire à faire, puisque la réponse est qu'une étude est en cours : j'attends donc le résultat de l'étude.

Question orale n° 13 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative à la nécessité d'avoir des directives régissant uniformément, de par le monde, les relations entre les fonctionnaires en poste à l'étranger et les associations représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président

Monsieur JANSON, êtes-vous satisfait de la réponse ?

Monsieur Jacques JANSON

Tout à fait, Monsieur le Président.

Question orale n° 14 de Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative aux menaces de fermetures qui pèsent sur le Lycée français de Madrid

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

Cette la Sénatrice réponse me donne un début de satisfaction : sur les 4M d'euros nécessaires pour remettre le lycée français de Madrid aux normes, on va donc en engager 1 M d'euros à l'été ; c'est déjà une bonne première étape.

Mais je voudrais que l'on fasse ce qu'il faut pour faire cesser la rumeur insistante de vente des locaux du lycée. Cela traîne, et il faudrait vraiment que l'AEFE trouve le moyen de faire cesser cette rumeur, et fasse un démenti. Parce que l'on fait des travaux, on met aux normes : il n'est pas question de vendre.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je transmettrai votre remarque à l'AEFE pour qu'elle puisse y répondre de la manière que vous souhaitez et que je souhaite aussi.

Monsieur Francis André HUSS

Je voudrais faire remarquer que la conseillère élue dont on parle dans cette question n'est pas la seule à s'inquiéter de l'avenir du lycée français de Madrid. Personnellement, je suis intervenu à un conseil d'établissement, où vous n'étiez pas puisqu'il y avait une grève des enseignants ce jour-là, et également à l'Agence où j'ai l'honneur de vous représenter, en accord

avec l'intendant du lycée, et je pense que notre intervention a fait avancer le dossier et obtenu au moins ce million et demi d'euros dont il est question.

Question orale n° 15 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Berne, relative à la dérogation pour inscription aux épreuves DELF-DALF

Madame Claudine SCHMID

La réponse me convient, mais j'aurais deux précisions à demander. Premièrement, je m'étonne qu'il faille demander aussi au Département, dans la mesure où celui-ci fait partie de la commission nationale.

Mais ma demande de précision la plus importante est la suivante : les postes ont-ils été informés de cette possibilité de dérogation ?

Monsieur le Président demande à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS s'il connaît la réponse.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Non, je n'ai pas la réponse.

Madame Claudine SCHMID

Parce qu'il semble qu'ils ne l'aient pas été.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Nous prenons note de ce point.

Question orale n° 16 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription électorale de Stuttgart, relative aux bourses d'excellence des LFA

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Je ne suis pas tout à fait contente de la réponse, parce qu'on me répond :

C'est le rectorat de Strasbourg, et plus particulièrement le service en charge de la gestion de l'enseignement supérieur, qui est compétent pour l'attribution de la bourse de mérite des bacheliers scolarisés dans les établissements de l'AEFE.

Or, le service compétent, quand le cas se présente, répond :

Nous ne pouvons pas attribuer ces bourses à ces élèves parce que l'établissement ne figure pas sur la carte scolaire.

La raison réelle en est vraisemblablement le manque de crédits, c'est-à-dire le peu de possibilités que le rectorat de Strasbourg a déjà pour attribuer ces bourses de mérite, je le suppose ; mais j'aimerais bien avoir des précisions.

Et j'aimerais que l'administration fasse comprendre au rectorat de Strasbourg qu'il est compétent pour les bacheliers répondant aux critères des établissements de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger.

Je vous remercie.

Je poserai à nouveau une troisième fois la question ; je vous prie de bien vouloir m'en excuser par avance.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je n'ai pas bien compris moi-même, je suis désolé, puisque je vois dans la réponse, qui me paraissait quand même assez bonne :

Les élèves non français scolarisés dans les établissements franco-allemands sont éligibles.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je parle des élèves français, Monsieur le Directeur, qui ont droit aux bourses de mérite. Et j'ai rencontré le cas où cette bourse de mérite a été refusée à une jeune fille, dont je pourrais très volontiers vous communiquer les coordonnées, sous l'argument que l'établissement, en l'occurrence le lycée franco-allemand de Fribourg, ne fait pas partie de la carte scolaire. Ce sont donc deux renseignements qui ne correspondent finalement pas.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

J'étais en train de vous répondre. Si vous me permettez, je voulais vous dire que c'est peut-être une question de mots. Ceux qui ne peuvent pas bénéficier de bourses d'excellence — vous le regrettez et je suis d'accord avec vous — peuvent bénéficier d'une bourse de mérite, qui apparemment est d'un montant globalement comparable. Si c'est donc une question de vocabulaire, on peut peut-être arranger cela. Si ceux qui ne peuvent pas prétendre à une bourse d'excellence peuvent quand même prétendre à une bourse de même montant, quel problème reste-t-il ? Ou alors, je n'ai pas compris non plus la réponse.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Monsieur le Directeur, j'ai dû mal m'exprimer. Mais quand quelqu'un a théoriquement droit à une bourse de mérite parce qu'il est français, scolarisé dans un établissement franco-allemand, on lui répond à l'académie de Strasbourg que ce n'est pas possible parce que l'établissement franco-allemand en question ne fait pas partie de la carte scolaire française. Ce sont deux réponses contradictoires ; vous voyez ce que je peux dire ? Ou me suis-je mal exprimée ?

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Non, ce n'est pas une réponse contradictoire : s'il n'est pas sur la carte scolaire, ce n'est pas un établissement franco-allemand. Et il existe beaucoup d'établissements dans le monde qui ne sont pas franco-allemands.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

On répond cela à un élève scolarisé d'un établissement franco-allemand qui appartient à l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Il faut alors le mettre sur la carte scolaire, c'est tout.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Excusez-moi, Monsieur le Directeur, je me suis sans doute mal exprimée, mais c'est un réel problème.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Ce n'est pas une histoire de bourses : c'est une histoire de carte scolaire. Il y a des établissements qui à votre avis — et probablement avez-vous raison — devraient figurer sur la carte scolaire : c'est donc un problème de carte scolaire ; il faut je crois poser le problème là où il se pose. Il y a un problème de carte scolaire.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je pose la question pour la deuxième fois. D'un côté, on me répond que les établissements franco-allemands font partie de la carte scolaire ; et quand le problème se pose en réalité, on me dit non. J'aimerais donc que l'on clarifie la situation.

Je vous en remercie par avance.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Si je peux me permettre, je pense qu'il ne faut pas poser la question de manière abstraite ; il faut le faire concrètement : tel établissement ne fait-il pas partie de la liste qui permettrait à ces élèves de bénéficier, etc. Pour quelle raison ? Et si l'on trouve qu'il doit en faire partie, on va le mettre sur la liste.

Il ne faut pas poser des questions trop abstraites je crois, qui permettent effectivement à ceux qui ne veulent pas vous répondre de vous répondre à côté. Je serai avec vous pour vous aider si vous voulez poser le problème concret, dans toute sa nudité : tel établissement qui paraît relever de cette catégorie... Voilà : nous allons nous en occuper.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je vous remercie, Monsieur le Directeur. Et vous pouvez être assuré que je poserai la question concrètement lors du prochain bureau.

Je vous remercie.

Question orale n° 17 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à la participation des parents à la rémunération des résidents

Monsieur le Président

Rien à dire, Monsieur LECONTE : la réponse vous satisfait.

Question orale n° 18 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux bourses pour une famille séparée

Monsieur le Président

Et pour la question suivante n° 18 que vous avez également posée sur les familles séparées et la question des bourses ?

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je suis moins satisfait, dans la mesure où Monsieur MASSIN j'imagine reprend son argumentation habituelle sur la réglementation des bourses, en considérant qu'il faut toujours prendre les revenus de deux parents séparés ayant chacun encore l'autorité parentale, même si la notion d'autorité parentale et les règlements financiers entre parents n'ont pas toujours la même signification juridique en France et ailleurs et que cela pose des problèmes.

Ceci étant, ce n'était pas tout à fait ma question : je voulais par cette question montrer à quel point l'Agence était en contradiction, puisque d'un côté, lorsque nous avons des résidents séparés, n'ayant plus la garde de leur enfant, ils perdent leur avantages familiaux.

Or, si l'ex-conjoint demande une bourse, non seulement on doit intégrer l'ensemble des revenus du résident, mais en plus, il a perdu son avantage familial : le résultat à la fin est que l'Agence, pour évaluer les revenus et la manière dont elle verse les avantages familiaux, considère le jugement de divorce comme valable ; en revanche, lorsqu'elle doit évaluer la bourse, elle considère pour le coup encore le couple comme existant. Il existe donc une réelle contradiction de ce point de vue, et il faudrait que l'Agence clarifie ce point.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Deux réponses. La question est toujours la même — nous avons eu souvent l'occasion de nous en occuper ici —, et la réponse est toujours la même, parce que c'est la réponse de l'administration.

Maintenant, si la question des bourses relevait du programme 151, je m'y intéresserai de beaucoup plus près. Je pense qu'effectivement, il y aurait matière à trouver une solution, qui ne serait d'ailleurs pas toujours la même, mais qui pourrait peut-être s'inspirer des conditions dans lesquelles la séparation a été réglée, des indemnités compensatoires qui ont pu être accordées, et donc de la situation réelle et concrète de la personne ayant la garde de l'enfant.

En attendant, vous avez la réponse de l'administration, à laquelle je ne peux pas ne pas souscrire.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Il existe une contradiction sur ce point spécifique, au-delà du fait qu'à mon avis, sur ce point, aucune règle n'est absolument valable : il faut regarder les cas particuliers.

Question orale n° 19 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à l'allocation d'éducation spéciale

Monsieur le Président

Rien à dire non plus ? Très bien.

Question orale n° 20 de Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative aux retraites des agents de recrutement local

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

Monsieur le Directeur, je ne peux pas me dire satisfaite de la réponse, parce que, mes chers collègues, j'aborde là un point qui nous concerne tous.

En effet, comme nous l'avons vu à travers les chiffres qui ont été donnés dans la réponse faite à mon collègue le Sénateur YUNG sur les effectifs des consulats : les consulats sont de plus en plus dépendants pour le fonctionnement de personnels recrutés locaux. Aussi, la qualification, les conditions de travail et de rémunération des recrutés locaux, croyez-moi, pour nous et pour les personnes que nous représentons, sont très importantes.

Or, cette réponse est bien gentille, mais elle minore l'ampleur et la gravité du problème, et le fait d'une façon très simple : en employant systématiquement le conditionnel. Je sais lire : le conditionnel, cela veut dire "Oui, évidemment, mais enfin... Ce n'est pas très grave..."

Non, je crois qu'il y a vraiment un problème sérieux. Notre diplomatie repose aujourd'hui de plus en plus sur les services de recrutés locaux, et nous n'en tirons pas les conséquences sur les statuts, les rémunérations les carrières de ces recrutés locaux.

Et cela comporte une incidence, qui constitue le principal sujet de ma question, sur leur retraite. L'Angleterre compte moins de diplomates que nous — on nous l'a fait remarquer sur le terrain —, beaucoup plus de recrutés locaux ; mais ceux-ci, bénéficiant d'un statut, peuvent faire une carrière tandis que les nôtres continuent à être l'infanterie de Verdun. Et cela ne me paraît pas acceptable.

Cela me paraît d'autant moins acceptable que ce sont en général des femmes — les recrutés locaux sont des recrutées locales — et que, quand il s'agit de binationaux, si l'on peut leur donner le statut et la rémunération qui ne correspondent pas à leur nationalité française, on le fait.

Et j'en ai encore rencontré un cas, il y a quelques jours, dans un pays : la personne possède non pas la nationalité du pays mais celle d'un autre pays d'Afrique, et à une personne métis se, on ne va quand même pas verser un salaire de Français ; on lui donne donc un salaire en lui disant qu'on la recrute, mais à condition que ce ne soit pas en tant que Français. Il existe un arbitraire terrifiant.

En matière de retraites, je regrette, ce n'est pas du conditionnel : en réalité, même si les recrutés locaux sont affiliés au régime général de la Sécurité sociale française, on tend à les mettre à la retraite...

Monsieur le Président

A 60 ans.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

... le plus tôt possible ; si le droit du travail dit bien que c'est 60 ans dans le pays où ils se trouvent, on les met à la retraite à 60 ans.

En général, ce sont des femmes, qui ont connu des carrières discontinues et qui percevront des retraites d'autant plus dérisoires qu'elles sont liquidées à 60 ans, c'est-à-dire au plus mauvais moment.

Il y a eu la loi FILLON sur les retraites : il faudrait peut-être que le Ministère en tienne compte.

(Applaudissements.)

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Je prends note de toutes vos remarques. J'ai l'impression que la réponse contient un élément positif : c'est l'indication que toutes les facilités devraient pouvoir — moi aussi, je parle conditionnel — être accordées pour que les personnes concernées puissent, si c'est possible, bénéficier d'une prolongation d'activité, si cela leur convient.

Pour ce qui est du reste, je comprends très bien vos remarques, et je vais demander aux services concernés de regarder de plus près cela et de nous fournir — je n'avais pas vu auparavant la réponse — une réponse plus circonstanciée, avec un effort d'esprit concret.

Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je voulais réagir à cette question pour souligner qu'effectivement, dans les services des visas de Moscou et de Saint-Pétersbourg, on va jusqu'à voir des recrutés locaux qui travaillent sur des visas de tourisme ou sur des visas de mission, ce qui ne leur permet même pas de louer eux-mêmes un appartement, d'acheter une voiture ou de conduire. Il existe donc des situations absolument aberrantes dans des services qui sont pourtant très sensibles.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Alors là, on sort complètement du sujet ! C'est un contrat de travail que personne n'est obligé d'accepter.

Je dirai deux choses : je ne suis pas sûr que, pour beaucoup de tâches, les recrutés locaux ne soient pas mieux indiqués en revanche que des expatriés. Et en particulier dans les services de visas, je prétends qu'il faut réaliser un mixte, une combinaison appropriée de recrutés locaux et de titulaires. Je suis donc sûr qu'il est plus indiqué, pour certaines tâches, d'employer des recrutés locaux.

Le niveau de la rémunération, c'est un contrat : ce n'est pas moi qui le maîtrise. Mais c'est toujours un contrat, au moins tacite. Si c'est insuffisant, il faut le regarder ; mais nous ne pouvons pas régler cela ici dans cette salle. Et si c'est scandaleux, insuffisant, alors il faut le dire. Je ne suis pas sûr que ce soit exactement cela : je pense que l'on dérive un peu vers des considérations qui ne sont pas liées à l'objet de notre réunion.

Monsieur le Président

Monsieur LECONTE, très rapidement.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Je ne veux pas aborder le problème des rémunérations : ce n'est pas mon sujet. Mon sujet concerne un problème de statut : si vous êtes en Russie et avez un visa de tourisme, il vous est impossible de louer quelque chose ou même d'avoir un moyen de locomotion.

Ce sont donc des aspects très pratiques ; ils minent la vie quotidienne.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Ils sont soumis à une autorisation.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Il est absolument anormal que des personnes qui travaillent depuis des années dans un service soient recrutées avec ce type de statuts, qui ne sont pas complètement en règle par rapport au droit local.

Question orale n° 21 de Monsieur Pierre SAYAG, membre élu de la circonscription électorale de Brazzaville, relative à la tarification d'Air France**Monsieur le Président**

Monsieur FRASSA, vous êtes le porte-parole de Monsieur SAYAG maintenant ?

Monsieur Christophe FRASSA

Absolument, Monsieur le Président, on ne peut rien vous cacher. Et je tenais à dire que si j'interviens en lieu et place de Monsieur SAYAG, c'est parce qu'en application de sa question, il a dû rentrer hier au lieu de rester jusqu'à aujourd'hui pour pouvoir bénéficier du tarif Air France.

Il semble-t-il se poser un réel problème parce que, à lire la réponse émanant d'Air France, elle est prête à faire un geste, mais n'a pas compris où se situait l'enjeu, c'est-à-dire dans le fait d'étendre la période.

En revanche, je trouve plus constructive la réponse du bureau des Voyages, et je réagis à sa dernière phrase : je pense qu'il serait peut-être opportun que le collègue des Vice-Présidents, avec le concours du secrétariat général, entreprenne une démarche officielle auprès d'Air France afin de négocier un tarif non plus "diplomates" comme c'est précisé, mais "Assemblée" ou que l'on appellera comme on voudra.

C'est une suggestion.

Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS

Bonne suggestion ; j'aimerais bien bénéficier moi aussi d'un tarif avec Air France : si nous pouvions faire cela ensemble, ce serait très bien.

Aujourd'hui, ce n'est pas facile : c'est pour cela que nous n'y arrivons pas. Si c'était facile, ce serait fait. Air France est maintenant soumis à des conditions commerciales qui ont beaucoup changé et évoluent d'heure en heure, puisque le billet n'a pas le même prix entre le début et la fin de notre réunion. Il est très difficile dans ces conditions d'avoir quelque chose de tangible.

Mais je soutiens complètement l'idée : nous allons nous y efforcer et nous vous tiendrons au courant.

La séance est suspendue à 13 h 35.

VENDREDI 10 MARS - APRES-MIDI

*La séance reprend à 14 h 30
sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA,
premier Vice-Président de l'AFE.*

IV. POINT D'INFORMATION SUR LA GRIPPE AVIAIRE

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise LE BIHAN pour la présentation des invités.

Madame Françoise LE BIHAN, Chef du service des Français à l'étranger

C'est à la demande de certains d'entre vous que nous avons décidé de vous faire un point d'information sur la grippe aviaire, et surtout sur les dispositions que la DFAE a prises pour nos communautés de Français à l'étranger.

Je voudrais faire un petit parallèle. Samedi dernier, nous participions à la réunion au Sénat dont le thème était "Français expatriés : une chance pour la France". Au début, on s'était demandé s'il fallait mettre un point d'interrogation à "une chance pour la France" et on avait décidé de le retirer.

Dans le cas présent, concernant la grippe aviaire, notre titre est le suivant : "La grippe aviaire : vers une pandémie mondiale ?" et je tiens à maintenir le point d'interrogation et que la réponse soit non.

Pour vous parler de ce risque malheureusement de pandémie, parce que pour le moment nous n'en sommes encore qu'à une épizootie qui s'étend malheureusement, nous avons fait appel à deux personnes qui s'occupent au sein de la DFAE de ce problème

Il faut que vous sachiez que, depuis le mois de septembre dernier, même peut-être depuis fin août, nous comptons parmi nous un médecin, le docteur Christophe SCHMIT, qui va débiter la présentation. En effet, ce sont quand même des questions médicales, sur lesquelles nous, pauvres fonctionnaires ignorants, devons tout de même porter un regard médical. Nous avons donc besoin de compétences médicales autour de nous.

Et puis, pour coordonner toute cette action, notamment l'envoi de médicaments dans les postes, et au niveau interministériel toute l'action de préparation qui se développe actuellement en France, nous avons besoin également de renfort ; cette fois, c'est Jean GARBE, qui a quitté son ambassade du Vanuatu pour venir nous rejoindre à la Direction et encadrer tout cela.

Je pense que c'est donc Christophe SCHMIT qui va commencer la présentation.

Docteur Christophe SCHMIT, médecin, DFAE

Très volontiers. Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je dispose de 7 minutes m'a-t-on dit pour vous présenter un problème qui, à mon avis, ne fait que commencer et dont les années à venir nous promettent des moments très agréables, j'en suis sûr.

Je voudrais vous rappeler une première chose : le virus de la grippe n'est pas nouveau, même si on en fait depuis quelques mois grande publicité.

Je vous rappelle, sur la diapositive que vous pouvez voir, que déjà dans les premiers siècles avant Jésus-Christ, on pouvait retrouver des traces de certaines maladies fébriles de courte durée, très contagieuses, vraisemblablement des maladies grippales.

Vous voyez sur cette diapositive que le premier vaccin antigrippal, pas toujours très efficace, en tout cas sa première commercialisation a été faite entre les deux guerres, et que les traitements, les thérapeutiques antivirales datent, selon le type de médicament antiviral, des années 60 à 90.

Je m'inspire, comme le font l'ensemble des personnes qui travaillent sur ce dossier, tant en Métropole que pour les Français de l'étranger, d'une pandémie du siècle passé, celle de la grippe espagnole, que vous connaissez : un virus influenzae A, de sous-type H1N1, et qui a concerné l'ensemble du globe, partant vraisemblablement des États-Unis, même si certains lui attribuent une source initiale chinoise, dont on suppose que l'origine toute initiale était porcine et qu'il s'est opéré, par un biais que j'ignore, la transmission de ce virus d'un porc à l'homme, puis une pandémie mondiale. Le taux d'impact mortel estimé de cette pandémie est de 30 millions de personnes, ce qui représente aujourd'hui la moitié de la population française.

Voici, avec un point d'interrogation pour ce qui est du départ des États-Unis, compte tenu des réserves que certains émettent, ce que pouvait donner à l'époque la gestion collective d'une pandémie grippale.

Schématiquement, à quoi avons-nous affaire ?

Nous avons affaire à un virus dont le patrimoine génétique est contenu à l'intérieur, et dont l'expression et la capacité de pénétration dans l'organisme sont fonction majoritairement de deux protéines :

- les neuraminidases, figurées ici en blanc/bleu, et
- les hémagglutinines, figurées ici en rouge.

Vous remarquerez que

- hémagglutinine commence par un "h" et
- neuraminidase par un "n",

ce qui explique que la description d'un virus aviaire s'effectue par deux lettres dans le sous-type : H et N, selon l'aspect des protéines de surface.

Cet aspect des protéines de surface revêt une importance toute particulière, puisque c'est lui qui va définir la capacité de pénétration plus facile dans l'arbre respiratoire.

Ce qui fait que nous savons qu'aujourd'hui, le sous-type H5N1 présente une capacité de pénétration respiratoire très facile, ce qui rend compte de sa manifestation respiratoire en premier lieu.

Cette diapositive pour vous rappeler que la contamination par voie aérienne de ce virus grippal dure 5 à 6 jours, ce qui explique pourquoi, dans les recommandations et les plans actuels, on incitera les patients porteurs d'un virus grippal, aviaire ou autre, à porter un masque de protection pendant au moins 6 jours : c'est le taux de contamination fréquent par voie respiratoire.

Il existe deux grandes familles de traitements antiviraux, dont les plus récents sont ceux du bas, les inhibiteurs de la neuraminidase :

- vous connaissez le principal d'entre eux qu'est le Tamiflu ;
- n'oublions pas son cousin germain, le Relenza, qui est également très efficace comme inhibiteur de la neuraminidase, dont la seule difficulté réside dans son mode d'administration : il se prend essentiellement par voie inhalée, ce qui, dans le cas d'une maladie respiratoire, n'est pas toujours la meilleure forme, en tout cas pas la plus facile.

En ce qui concerne le point actuel de la grippe aviaire, je souhaite vous rappeler qu'il s'agit aujourd'hui — certains de mes confrères ici sont parfaitement compétents sur le sujet — d'une maladie animale.

Une maladie animale — retenez le mot "animal" — extrêmement contagieuse : concernant l'élevage dans l'Ain, il a fallu à peine 24 heures pour décimer 80 % d'un groupe de volailles. C'est très virulent et de façon rapide chez l'animal.

Cette maladie n'est qu'exceptionnellement transmissible à l'homme ; derrière "exceptionnellement transmissible", il y a deux nécessités qui sont le contact
. rapproché à moins de 2 m et
. répété.

Deux cartes vous permettent de visualiser, même si depuis les choses ont de nouveau changé, l'avancée de la maladie volailles :

- sur la carte de gauche, vous pouvez distinguer en jaune les oiseaux sauvages et les volailles contaminées au sens plus large ;
- sur la carte de droite, les pays qui ont annoncé et reconnu des cas humains.

Sur le plan des cas humains justement, aujourd'hui, nous sommes d'après l'OMS (en tout cas au 6 mars) à 175 personnes contaminées déclarées : 95 d'entre elles sont décédées.

Je me permets de vous rappeler que l'OMS recense plus de 4 000 foyers épizootiques ; il faut donc rapprocher ces chiffres du nombre de foyers épizootiques, et je me suis permis d'établir un parallèle avec une maladie virale dont on parle beaucoup ces temps-ci, le Chikungunia, pour laquelle on estime que près de 93 personnes sont décédées de causes directes ou indirectes : ce chiffre nous permettra peut-être de relativiser le risque actuel de la grippe aviaire par rapport à d'autres maladies transmissibles.

Nous avons beaucoup parlé de pandémie.

Que faudrait-il pour que cette maladie de la volaille se transforme en pandémie ? Une simple recombinaison génétique, par exemple en faisant passer un virus influenzae humain, une grippe humaine, à proximité d'une grippe aviaire. Les deux virus présentent la caractéristique d'appartenir à la même famille, d'être des cousins germains, que l'on pourrait rapprocher.

Se rapprochant, ils pourraient donner naissance à un troisième virus, qui n'existe pas aujourd'hui et qui pourrait, par exemple, associer la capacité de transmission facile de la grippe aviaire aux capacités de transmission interhumaine du virus humain. Effectivement, si un tel virus venait à naître, la problématique changerait et les conséquences également.

Les estimations pour la Métropole d'un tel virus seraient de 20 millions de cas de personnes atteintes, avec une mortalité grosso modo de 1 %. Ces chiffres sont des calculs, des statistiques ; et la plupart des statistiques sont calquées sur la pandémie de grippe espagnole.

Il faut donc les relativiser

- d'abord parce que les mesures de lutte au moment de la grippe espagnole n'étaient pas celles que nous connaissons aujourd'hui, et
- ensuite parce que la préparation aujourd'hui n'est pas la même que celle qui existait au moment de la grippe espagnole qui a surpris nos compatriotes en 1918.

Ces chiffres sont donc à relativiser.

Voici une dernière diapositive pour essayer de vous résumer succinctement quelle action le Département a cherché à mettre en oeuvre au service des populations françaises habitant à l'étranger.

C'est :

- d'abord, en constituant une cellule Grippe, dont Monsieur l'Ambassadeur Jean GARBE préside la coordination ;
- ensuite, une action d'information et de sensibilisation, qui semble à mon avis être la clé du système, une personne informée présentant moins de risques de contamination, c'est évident. Tous les biais d'information ont été utilisés : Internet, les fiches que vous pouvez consulter sur le site du ministère des Affaires étrangères, des campagnes d'affichage ; d'autres sont en cours de discussion avec le Département ici pour pouvoir coller des affiches de rappel au sein des postes diplomatiques à l'étranger ;
- un maillage sanitaire local. Je vous ai apporté en conclusion quelques chiffres : 122 médecins ont été identifiés par le Département ici à Paris comme étant capables d'être une référence médicale des postes diplomatiques. Ce n'est pas parfait, et j'espère que demain, ils seront le double. En tout cas, cela a le mérite d'exister et de participer à un maillage concret, scientifique, sur le terrain ;
- l'approvisionnement des postes diplomatiques. Cela ne fait pas tout : vous avez vu que je le faisais apparaître en quatrième ligne ; je pense que d'autres moyens de lutte sont plus importants encore.

Mais sachez quand même que, grâce à la direction générale de la Santé, le Département a aujourd'hui envoyé :

- . plus de 140 000 traitements de Tamiflu, avec un acheminement en cours de Tamiflu spécialisé pour les enfants, adapté à leur poids : nous sommes à 6 000, et en fonction de ce que la direction générale de la Santé veut bien nous donner, et nous sommes en train d'approvisionner au mieux les populations françaises ;
- . 140 000 masques de protection, ce que l'on appelle les masques FFP2 qui permettent la protection de personnes se rendant au contact des malades en protégeant leur inspiration, de sorte qu'elles ne soient pas contaminées ;
- . plusieurs milliers de masques antiprojections, dont l'objectif est de limiter la contamination par une personne malade, de sorte que lorsqu'elle expire, elle propage le moins possible de virus dans l'air. Pour l'instant, nous restons un petit peu limités par le stock national : c'est en cours ; peut-être que Monsieur GARBE vous en dira quelques mots tout à l'heure ;
- . et en dernier lieu, pour donner la parole à Monsieur l'Ambassadeur, une délégation interministérielle, dirigée par le Directeur général de la Santé, s'est mise en place pour rédiger un plan de lutte à la fois en Métropole et destiné à protéger les Français de l'étranger. Monsieur GARBE a participé à la rédaction de ce plan : je vous passe la parole.

De la salle

Est-il possible d'avoir les fiches ?

Monsieur Jean GARBE, Chargé de mission pour la grippe aviaire auprès du DFAE

Absolument ; on peut vous donner les fiches, ainsi également que le diaporama en PowerPoint, sous forme informatique, si vous le souhaitez : je crois que c'est la solution la plus simple.

Je vais reprendre un peu ce qu'a dit Christophe SCHMIT, qui a présenté les aspects médicaux de l'épidémie de grippe aviaire ; je l'aborderai sous l'aspect organisationnel. Je serai nécessairement très rapide, car je pense que vous savez déjà beaucoup de choses. Et si vous le voulez bien, nous consacrerons quelques minutes à un jeu de questions-réponses et nous vous apporterons des réponses plus précises.

Pour répondre au risque de pandémie, même si personne n'est en mesure aujourd'hui de l'apprécier réellement :

- Y aura-t-il une pandémie ?
- Le virus sera-t-il virulent ?
- Dans combien d'années ?

personne n'en sait rien, le Gouvernement a pris la mesure de ce risque et a réagi très vite : il a décidé d'anticiper sur l'arrivée possible d'une pandémie et de mettre en ordre l'administration et tous les moyens pour être en mesure, le jour où la pandémie arrivera, si elle arrive, d'y faire face.

Je dois dire que, de ce point de vue, la France est le pays qui s'est le plus fortement mobilisé : aujourd'hui, nous sommes de loin le pays le plus avancé, même si tout n'est pas encore parfait et qu'il reste encore des progrès à accomplir. Par exemple, je déjeunais avec une délégation britannique : les Britanniques envient beaucoup ce qui a déjà été fait en France parce que nous sommes allés vraiment très loin.

Je dirai d'abord quelques mots du plan gouvernemental : c'est un plan qui a été rendu public ; il est disponible sur le site gouvernemental www.grippeaviaire.gouv.fr : vous y trouverez non seulement le plan gouvernemental, mais également une quarantaine de fiches techniques qui ont été mises en ligne pour éclairer certains aspects de ce plan, et vous trouverez une description vraiment très large de ce que le Gouvernement a prévu pour lutter contre la grippe aviaire.

Pour aller très vite, je vous en donnerai les objectifs, qui s'articulent autour de **trois grandes orientations** :

Le *premier aspect* du plan consiste à informer et communiquer. Il est évident, Christophe l'a dit tout à l'heure, qu'il est essentiel de bien informer le public pour éviter de mauvaises réactions ainsi que la panique, les rumeurs, etc. L'information est donc un élément essentiel de la politique arrêtée par le Gouvernement. Cette information est disponible en temps réel : elle figure sur le site du gouvernement, mais également sur celui de l'OMS, de l'Institut national de veille sanitaire ; tout s'effectue dans la plus grande transparence, et vous pouvez suivre au jour le jour l'évolution actuelle de l'épizootie : il est bien évident que s'il survenait des cas humains, vous en seriez informés de la même manière.

Le *deuxième aspect* consiste à se préparer à l'apparition du virus par :

- . la mise en place de mesures barrières — nous en dirons peut-être un mot : ce sont celles qui empêchent le virus de vous toucher ;
- . l'information des opérateurs et des voyageurs pouvant être concernés par l'épidémie ;
- . l'adaptation du dispositif de soins (c'est le travail du ministère de la Santé) ;
- . la préconisation des mesures d'hygiène ; et
- . la constitution de stocks de produits antiviraux et de matériels de protection, surtout.

Aujourd'hui, le ministère de la Santé a acheté pour le compte des ressortissants français, en France mais aussi dans les territoires d'Outre-mer, et des ressortissants à l'étranger

- . 16,2 millions de traitements antiviraux, et il espère monter dans les deux prochaines années à 33 millions de traitements,
- . 1 milliard de masques antiprojections ; et puis,
- . il y a une commande de plusieurs centaines de masques FFP2 destinés aux professionnels, qui pour l'instant ont du mal à être fournis par les entreprises.

Mais voilà donc un plan de dotation de stocks extrêmement ambitieux.

Le *troisième aspect* consiste à assurer la continuité de l'activité parce qu'il est bien évident que, si l'on est touché par une pandémie, malgré l'absentéisme — on estime à peu près à 30 % le nombre de personnes qui seront malades ou absentes, ne serait-ce que pour garder les enfants — il est essentiel d'assurer la continuité de la vie économique du pays : il faut bien que les gens continuent à manger, à se déplacer, que les gens puissent être soignés. C'est donc l'essentiel.

Pour répondre à cette nécessité de lutter contre la grippe aviaire, le Gouvernement s'est doté d'un plan, un plan de réaction de crise traditionnel. Vous en avez le schéma : ce n'est pas la peine d'entrer dans le détail.

Il faut simplement dire que, jusqu'à un certain niveau de pandémie, c'est le ministère de la Santé qui est en charge de l'action gouvernementale : c'est-à-dire que, par délégation du Premier Ministre, c'est le ministre de la Santé qui prendra les décisions tout le temps que l'on considèrera avoir affaire à une crise sanitaire.

Et à partir d'un certain moment, quand la pandémie produit des effets trop ravageurs, cela devient un problème d'ordre public et de continuité de l'activité économique et sociale du pays. A ce moment, c'est le ministère de l'Intérieur qui prend le relais : en phase 6 notamment de la pandémie, c'est-à-dire au stade ultime, le Ministre en charge de la lutte contre la grippe aviaire sera le Ministre de l'Intérieur.

Je rappelle rapidement que le plan français reprend les mêmes situations que le plan OMS ; je crois que tous les plans nationaux se sont finalement alignés progressivement sur les phases de l'OMS. Comme vous le voyez — nous aurons l'occasion d'en dire un mot en les détaillant —, ce sont des niveaux d'évolution dans la pandémie. Et au 27 avril, je mentionne simplement que nous sommes au stade *3A, c'est-à-dire que l'on a constaté des cas de transmission de la volaille à l'homme, mais on n'a pas encore constaté de cas de transmission de l'homme à l'homme ; à ce moment-là, nous serons au niveau 4.

Le Gouvernement s'est donc doté d'un plan de lutte contre la grippe aviaire. Le ministère des Affaires étrangères s'est doté, lui aussi, d'un plan pour les domaines le concernant. Il est bien évident que ce plan constitue une déclinaison du plan gouvernemental : les deux plans sont en cohérence ; il n'y a pas de contradiction entre ce que prévoit le plan gouvernemental et ce que prévoit le plan des Affaires étrangères.

Je rappelle simplement, dans cette fiche, que les missions des Affaires étrangères sont certes d'assurer la protection de nos ressortissants français à l'étranger, mais en réalité elles vont beaucoup plus loin, sont plus larges :

- le ministère des Affaires étrangères joue un rôle en matière d'engagements internationaux ;
- il doit assurer les liaisons avec les États membres de l'Union européenne ;
- Il doit également soutenir l'effort international lorsque nous développons des programmes de coopération pour aider les autres pays du monde à lutter contre la grippe aviaire ; et puis
- il doit également coordonner la réponse aux demandes d'aides bilatérales.

Les missions des Affaires étrangères sont donc plus larges que la simple protection des Français. Je vais non pas détailler le plan des Affaires étrangères, mais simplement en signaler les points importants.

D'abord le niveau d'application géographique. On s'est interrogé pour savoir si l'on considérait que c'étaient les ambassades qui étaient responsables de l'application du plan ou les consulats généraux : finalement, on a penché pour les consulats. L'unité géographique en charge du dispositif de lutte contre la grippe aviaire à l'étranger est donc le consulat général ou l'ambassade dans les postes où existe une section consulaire d'ambassade. Et le responsable de la mise en oeuvre de ce plan est dans certains cas l'Ambassadeur, dans d'autres le Consul général ; c'est ce qui est expliqué dans cette diapositive.

Nous allons décliner, selon les étapes de l'épisode pandémique, les réactions attendues de nos postes :

1. Actuellement, nous sommes dans une phase préparatoire, c'est-à-dire que la pandémie n'est pas encore arrivée mais qu'il existe un risque de pandémie. On a demandé à tous nos postes de désigner deux correspondants :

- d'abord un correspondant grippe aviaire. C'est un correspondant administratif, qui va être le chef d'orchestre pour la mise en place des mécanismes de lutte contre la grippe aviaire. En règle générale, c'est le n° 2 du poste, sauf exception : dans certains pays, on a désigné un conseiller social ou une tierce personne ; mais en règle générale, quand on n'a pas désigné de correspondant, c'est pour nous l'officier de sécurité, le n° 2 du poste ;

- on a également demandé à tous nos postes de désigner un médecin correspondant grippe aviaire, que l'on appelle dans notre jargon "médecin référent" ; on a retiré le mot "référent" parce qu'en France, il a une autre signification, mais entre nous, nous pouvons toujours l'appeler "médecin référent" : c'est plus simple. Ce n'est pas le médecin qui va délivrer les ordonnances au moment où surviendra l'épidémie, mais c'est celui qui est en charge de la supervision de la réponse sanitaire à l'épidémie, donc entre autres la supervision de la distribution du Tamiflu. Tous les postes n'ont pas encore désigné leur médecin référent, d'abord parce que, dans certains postes, c'est difficile ; Christophe a cité le chiffre de 120, c'est ça ?

Dr Christophe SCHMIT

122.

Monsieur Jean GARBE

Mais nous sommes en train en ce moment de les relancer, et j'espère bien que, dans les 2 ou 3 mois qui viennent, tous les postes seront dotés d'un correspondant grippe aviaire et d'un médecin grippe aviaire ; en tout cas, nous insisterons jusqu'à ce que ce que nous ayons cette réponse.

Dr Christophe SCHMIT

En tout cas aujourd'hui, il y a un médecin référent dans chaque pays où l'épizootie est présente.

Monsieur Jean GARBE

Au moins dans chaque pays, oui.

2. La situation 2A est donc celle de l'épizootie : elle est passée, malheureusement.

3. La situation 3A est la situation actuelle : quand on constate la transmission dans des cas tout à fait isolés de la volaille à l'homme. Je dois dire que, dans le plan français, on a distingué, pour ceux qui auront la curiosité de regarder, entre des situations 3A et 3B :

- 3A quand cela se passe à l'étranger,

- 3B quand cela se passe en France.

Nous n'en sommes pas au 3B puisqu'en France, nous n'avons pas constaté d'atteinte à la santé humaine : nous sommes donc bien en 3A. Il est évident que si au stade 3A un Français était touché par la maladie, donc avec une transmission du poulet à l'homme, par exemple un éleveur de poulet de Bresse, on lui appliquerait alors les méthodes prévues dans le plan gouvernemental : mise à l'isolement, prise de traitements antiviraux, et port du masque.

4. La période qui est une période charnière très importante est celle de l'alerte pandémique. Elle correspond aux situations 4 et 5.

La situation 4A correspond au moment où l'on commence à détecter des cas de transmission interhumaine. Au départ bien entendu, ce sont des cas isolés, des petits groupes ou des *clusters* comme on dit, c'est-à-dire que l'on constate pour quelques personnes dans un pays déterminé une transmission interhumaine. Il faut bien voir que c'est l'OMS qui déclarera ce niveau de situation : on attendra qu'elle déclare qu'effectivement, nous sommes au stade 4 ; et tant que l'OMS n'aura pas fait cette déclaration, nous ne considérerons pas que nous en sommes au stade 4.

Il est bien évident qu'à partir de ce stade 4, tout un ensemble de mesures devront être prises. Je ne peux pas les énumérer : je vous renvoie au plan ; mais parmi les mesures importantes, il y a bien sûr la mise en place immédiate d'une cellule grippe aviaire, qui se transforme en cellule de crise pour étudier dans un pays déterminé les mesures à prendre.

Il faut bien voir aussi qu'il y a peu de chances que la pandémie apparaisse d'un seul coup dans tous les pays du monde : elle va donc apparaître dans un pays et se propager progressivement. Il est évident que les mesures à prendre ne sont donc pas les mêmes dans les pays touchés, dans les pays voisins des pays touchés et dans le reste du monde ; il faudra à ce moment-là décliner tout un arsenal de mesures, ce qui est prévu dans le plan, en fonction du degré en quelque sorte de risque présenté par l'épidémie.

Une chose est en tout cas certaine : pour ce qui concerne les fonctionnaires français dans les zones touchées, à condition que le personnel ne soient pas lui-même malade, nous allons l'encourager à rentrer en France ; tous le personnel des ambassades et des consulats, à l'exception d'un noyau dur qui continuera à faire fonctionner le service public, même en plein coeur de la pandémie. Il est évident que nous encouragerons également les Français qui le peuvent à rentrer en France. Pour une raison simple : au moment où la pandémie sera généralisée, il y aura certainement suspension des vols, et les personnes qui seront malades dans des pays éloignés ne pourront plus rentrer en France à partir du moment où l'on aura vraiment atteint le stade de la pandémie déclarée.

A partir de la situation 4, tout un ensemble de mesures, dont certaines contraignantes prévues dans le plan, seront prises pour essayer à la fois de cantonner l'épidémie, d'éviter qu'elle ne se répande trop rapidement dans le reste du monde ; et puis des mesures concernant le fonctionnement des ambassades, concernant les Français.

En ce qui concerne les Français, il est évident, je le répète, qu'à tous les stades de l'épidémie, nous recommandons à nos postes de pratiquer la plus large information : il faut qu'il y ait diffusion d'information et que celle-ci soit transparente entre le poste et les représentants des Français de l'étranger ; il faut que, dès que nous avons une information, nous vous la fassions connaître le plus vite possible.

5. On passe ensuite à la situation 5A, qui correspond à l'apparition de larges foyers de cas groupés non maîtrisés. Il est évident qu'à ce moment-là, interviennent un certain nombre de mesures encore plus contraignantes qu'au stade précédent. Et à ce stade vraisemblablement, les frontières de tous les pays dans lesquels on suspectera les gens d'être touchés seront fermées. Il nous faut donc avoir anticipé suffisamment à l'avance pour être en mesure, au moment où cela arrivera si cela arrive un jour, de pouvoir protéger l'ensemble des Français.

Christophe vous en a dit un mot : il est évident qu'en ce qui concerne par exemple l'utilisation des stocks de Tamiflu, toutes nos ambassades ont été dotées de médicaments antiviraux et de masques de protection, à l'exception des pays de l'Union européenne, de l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada), de l'Australie-Nouvelle-Zélande, de la Suisse et du Liechtenstein.

Il y a une raison à cela : les pays qui n'ont pas été dotés sont des pays dans lesquels les États se sont engagés à assurer la protection de nos ressortissants au même titre que celle des leurs. Toutefois, pour être absolument assurés que les Français pourront quand même être traités, nous avons mis des petits stocks de sécurité même dans ce pays : une centaine, voire 200 traitements, pour être sûr que, si l'épidémie arrive, on ait au moins de quoi réagir en urgence, pour ensuite adapter éventuellement notre dispositif.

Je veux dire que tous les postes n'ont pas encore été dotés : l'Asie a été dotée en totalité, ainsi que le Moyen-Orient, pratiquement toute l'Afrique ; l'Amérique le sera prochainement. Ce que l'on peut dire, c'est que, dans les deux mois qui viennent, tous les pays du monde auront obtenu une dose de Tamiflu, et avec celui-ci les masques chirurgicaux puisque les deux choses sont liées.

En ce qui concerne les masques FFP2, masques de professionnels destinés à protéger le personnel de santé ou nos agents dès lors qu'ils reçoivent du public, ils seront ventilés dans les postes. Un certain nombre d'entre eux ont pu l'être dans les pays où l'épizootie frappe actuellement, donc en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique également. Mais pour ce qui est des autres postes, il faudra attendre quelques mois, tout simplement parce que la production en France ne suit pas.

Il s'agit donc de la période d'alerte pandémique.

6. Le stade 6, c'est un peu le sauve-qui-peut : c'est la période pandémique, tout le monde est malade, et l'on gère comme on peut.

Ce qui est dit en tout cas dans le plan des Affaires étrangères, c'est que les malades sont soignés sur place dans les ambassades, grâce aux produits antiviraux mis à leur disposition, sous la supervision des médecins référents.

On a demandé également aux postes de prendre l'attache des services de santé locaux et de voir avec les hôpitaux, avec le personnel de santé du pays comment on peut également traiter ces malades, et en cas de complications ce qu'il convient de faire. Les postes sont en train de mener ce travail, qui est très lourd ; quant à nous, nous sommes en train de vérifier qu'ils le font.

Mais disons qu'aujourd'hui, nous en sommes à un stade de préparation. Je pense que, quand vous rentrerez dans vos pays, il faudra demander aux ambassades et aux consulats de vérifier auprès des postes qu'ils ont bien fait ce travail : s'ils ne l'ont pas

mené, il faut les encourager à le faire. C'est-à-dire qu'ils devraient être en mesure aujourd'hui de vous dire qu'en cas de pandémie, ce sera tel hôpital qui accueillera les Français et qu'ils seront soignés de telle manière.

7. Nous n'allons pas insister sur la situation 7 : c'est le retour progressif à un fonctionnement normal. Cela a l'air simple, mais il faudra ensuite faire redémarrer la machine ; et la machine économique par exemple ne va pas redémarrer aussi facilement. Le plan national comporte donc un certain nombre de fiches justement sur le redémarrage en quelque sorte de toutes les activités.

Il reste deux petites fiches particulières :

- une sur les recommandations au stade actuel. Au stade actuel, nous en sommes donc au stade de l'épizootie, avec quelques cas très limités de transmission de la volaille à l'homme. Les recommandations sont donc simples pour vous qui vivez à l'étranger :

- éviter tout contact avec les volatiles et les porcs vivants ou leurs cadavres. Les porcs, dites-nous pourquoi, Christophe ?

Dr Christophe SCHMIT

Je parlai de l'épidémie de 1919 : le porc était suspecté en 1919 et connu aujourd'hui comme étant un hôte possible à la fois de la forme humaine et d'une forme aviaire ou autre. Cela signifie qu'il présente des caractéristiques et des récepteurs pouvant la fois fixer un virus influenzae humain et un virus influenzae animal. Ce qui fait que c'est un hôte, un bouillon de culture parfait pour faire se rencontrer les deux virus influenzae.

Monsieur Jean GARBE

Je dois dire qu'à l'heure actuelle, on n'a pas encore trouvé à ma connaissance de porc contaminé : on a trouvé des chats, des tigres contaminés, mais pas de porc.

Dr Christophe SCHMIT

J'ai entendu parler d'une fouine.

Monsieur Jean GARBE

D'une fouine, oui, mais pas de porc. Mais cela peut arriver : il faut donc éviter.

- éviter de consommer des produits alimentaires crus ou peu cuits : on sait que le virus est détruit à 70° ; il n'y a vraiment aucun risque.

Dr Christophe SCHMIT

Vous pouvez manger du poulet : j'en ai pris à midi, comme préparation à cette conversation que j'aurais avec vous.

Monsieur Jean GARBE

On sait que le virus se transmet surtout par les fientes et par les plumes : c'est respiratoire.

Dr Christophe SCHMIT

C'est essentiellement encore une fois une transmission aérosol : donc effectivement, une volaille qui s'ébouriffe peut disperser un aérosol des virus dans l'atmosphère, et si vous êtes au contact de cet aérosol et que vous l'inhalez à ce moment-là, il existe un risque évident.

Je prends à nouveau l'exemple du chat en Allemagne : j'ai lu dans la presse qu'on s'était complètement trompé ; la preuve : le chat a été contaminé. Il n'est donné aucune preuve que ce chat ait été contaminé par voie digestive, absolument pas : il suffit d'être au contact des fientes, par exemple, des oiseaux pour être contaminé.

Je persiste donc à dire que je ne crois pas que le mode de transmission alimentaire soit un bon mode,

- premièrement, parce que l'acidité gastrique est un excellent défenseur, et

- deuxièmement parce qu'avant le mode digestif, c'est surtout la voie respiratoire. Mangez donc du poulet tranquillement.

Monsieur Jean GARBE

J'ajouterai qu'à l'heure actuelle, aucun poulet en France n'est touché par le virus de la grippe aviaire. Les seuls volatiles à l'avoir été sont des dindes de la région de la Bresse : elles ont toutes été euthanasiées et il ne reste plus aucun cas de grippe aviaire constaté dans les élevages domestiques.

- Se laver les mains : je pense que vous verrez cela dans toutes nos affiches, dans toutes les recommandations. C'est la chose la plus importante parce que le virus peut effectivement passer par l'intermédiaire des mains : il faut donc vous laver les mains régulièrement systématiquement à partir du moment où le virus est présent dans notre environnement.

Je dois dire que le virus résiste finalement très peu quand il est sur la peau humaine : on a montré qu'il résistait moins de 2 minutes parce que la peau humaine possède des anticorps ou des enzymes — je ne sais pas exactement — qui fait que le virus est détruit très rapidement, et encore plus rapidement si vous vous lavez les mains.

Il reste la dernière fiche : j'ai dit un mot sur le rapatriement parce que, d'abord sur le site de l'OMS, le règlement sanitaire international dit que le principe est que l'on ne doit pas exporter une épidémie infectieuse dès lors qu'elle existe dans un pays.

Ce que recommande donc l'OMS, c'est qu'en cas d'épidémie de cette nature, on ferme les frontières et on empêche les gens de quitter le pays dans lequel ils se trouvent dès lors qu'ils sont malades. Je ne suis pas sûr que tous les pays le respecteront ; mais il est bien évident que c'est quand même la tendance générale : confiner un pays dès lors que l'on y a découvert des cas de grippe aviaire.

Cela signifie qu'à partir du moment où la maladie sera déclarée dans un pays, les gens qui se trouveront dans la zone touchée ne pourront plus la quitter.

Par conséquent, il faudra que les personnes se trouvant près de cette zone touchée (en zone 2 comme on l'appelle ; il y en a 4) essaient, si elles souhaitent rentrer en France, de le faire à ce moment-là ; parce que le risque est grand qu'au-delà de ce moment, elles ne puissent plus rentrer en France. C'est pour cela que je voulais appeler votre attention sur ce point particulier du plan.

Je rappelle enfin les sites Internet sur lesquels vous trouverez toutes les informations concernant la grippe aviaire. Et j'ai indiqué en dernier lieu les adresses e-mail des personnes s'occupant de la grippe aviaire au sein du ministère des Affaires étrangères ; il est évident que vous pouvez nous envoyer des e-mails, nous écrire. Nous essaierons dans toute la mesure du possible de vous répondre. Mais nous ne sommes pas très nombreux : nous faisons de notre mieux, mais il faut quelquefois être un peu patient.

(Applaudissements.)

Monsieur le Président remercie Monsieur l'Ambassadeur Jean GARBE et enregistre les demandes de prise de parole.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, membre élu de la circonscription de Djibouti

Je suis médecin agréé par le consulat, donc médecin correspondant pour la grippe aviaire. Je voulais vous remercier pour votre excellent exposé, et surtout pour la valeur des sites que vous nous citez.

Je voudrais juste essayer de vous sensibiliser au fait de mettre à jour très rapidement pour les médecins comme nous les cartes des pays touchés. L'autre jour a couru une rumeur selon laquelle la grippe aviaire aurait été décelée en Éthiopie : je me suis donc précipité sur le site, et je me suis aperçu que certes le Nigeria y était, mais pas l'Égypte ; il y avait donc un petit retard à ce niveau.

Dr Christophe SCHMIT

Je voulais juste répondre à mon confrère : vous avez raison. Et à cette question, j'apporterai la réponse suivante : le temps que nous réagissons, que cela remonte au cortex chez nous, vous pouvez consulter le site de l'OMS qui édite des cartes actualisées, peut-être pas quotidiennement, mais au moins tous les 3 jours.

Monsieur

Elles ne sont pas quotidiennes.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je suis médecin-conseil du poste en Allemagne. Je voudrais vous remercier pour votre exposé très complet sur la grippe aviaire.

Je voudrais faire quatre petites remarques.

Premier point : vous avez parlé de médecins référents : je peux vous dire qu'en Allemagne, il existe des cas d'épizootie, mais je suis le plus ancien médecin-conseil des postes et je n'ai jamais entendu parler que l'on faisait une recherche en Allemagne de médecins référents.

Deuxième point : j'avais déjà, en novembre 2005, fait remarquer que l'on ne pouvait pas, dans les réunions des médecins-conseils des postes pour lutter contre une pandémie mondiale, ne pas impliquer les médecins-conseils de tous les pays, y compris les pays européens.

En ce qui concerne la coopération sanitaire avec les pays européens, cela fonctionne très bien, mais cela fonctionne selon le principe de subsidiarité. Et vous savez mieux que moi sans doute que, dans l'Union européenne, en Allemagne par exemple, on adopte parfois des attitudes différentes des nôtres : je veux parler en particulier de l'attitude de la République fédérale d'Allemagne en ce qui concerne la vaccination des volailles, qui chez eux ne se pratique pas ou pas du tout selon les mêmes critères qu'en France.

En plus, dans certains pays, les pays fédéraux en particulier — c'est donc le cas de l'Allemagne — la lutte contre les pandémies est une attribution du Land et pas une attribution fédérale, ce qui a posé des problèmes de retard lorsque les cas de contamination des cygnes sur l'île de Rügen ont été connus.

De plus, je pense aussi qu'effectivement, c'est une attitude tout à fait pertinente que de doter les pays émergents de davantage de moyens dans nos postes diplomatiques que les pays européens, bien entendu. Parce que ce sont eux qui seront les plus vulnérables et qui possèdent la structure la moins appropriée pour lutter contre une pandémie, puisque les structures sont bien entendu beaucoup moins efficaces que celles de la France ou de l'Allemagne.

Mais j'aimerais aussi qu'on renforce la coopération entre la France et l'Allemagne ; en particulier, vous avez cité aussi l'épidémie de Chikungunia : je peux vous dire que cette épidémie n'est absolument pas connue en Allemagne, ni par les professionnels, ni par les médias — c'était en tout cas comme cela il y a 8 jours.

Dr Christophe SCHMIT

Ma chère consoeur, d'abord, merci pour toutes ces remarques, que j'ai notées.

Je réponds au premier point qui, à mon avis, semble être le plus important : vous dites que l'Allemagne n'a jamais été sollicitée pour désigner un médecin référent. Il faut bien comprendre que la situation des pays de la Communauté européenne et celle des pays hors Communauté européenne est différente, à la fois en termes politiques et en termes d'organisation.

En termes d'organisation, il nous a paru important de privilégier la prise en charge des communautés françaises des pays hors Union européenne, et ce parce que nous estimons, malgré les défauts que vous soulignez, que les ressortissants français seraient mieux pris en charge par des pays au sein de l'Union européenne qu'ils ne le seraient en dehors.

Les 122 médecins référents dont je vous parlais tout à l'heure, qui couvrent 52 % des postes diplomatiques dans tout le monde, couvrent donc aujourd'hui essentiellement le continent africain, l'Asie et l'Asie du Sud-Est.

Aussi, qu'il soit nécessaire de désigner des médecins référents au sein de l'Union européenne dans les postes diplomatiques français, c'est une évidence : cela viendra ; j'espère que d'ici la fin de l'année scolaire, ce sera le cas. Je reconnais que ce n'était pas notre priorité.

Deuxième point : vous faites remarquer qu'au sein de l'Union européenne, la prise en charge des ressortissants français n'est pas la même : c'est une évidence. Ce n'est pas très politiquement correct, mais il est entendu que certains pays, peut-être venus plus récemment que d'autres comme l'Allemagne par exemple, auraient peut-être plus de mal à prendre en charge et leurs ressortissants et la communauté française que des pays comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne.

C'est pourquoi nous avons décidé au sein du Département d'équiper les postes de toute l'Union européenne, au sein des postes diplomatiques, de façon à ce que, si un ressortissant français se trouvait en difficulté d'accéder au traitement, il puisse se retourner vers le poste diplomatique français, et cela inclut l'Allemagne.

Pour ce qui est de la suite, la coopération européenne et la vaccination, Monsieur l'Ambassadeur Jean GARBE va vous répondre.

Monsieur Jean GARBE

D'abord, je voudrais dire concernant le premier point que l'instruction qui a été adressée à tous les postes leur demandant de désigner un correspondant et un médecin conseiller pour la grippe aviaire est valable en Allemagne également.

Ce sont donc les postes qui ont réagi moins rapidement parce qu'ils se considèrent un peu dans une situation différente ; mais ces postes devront également désigner leur médecin grippe aviaire dans les mois qui viennent : il n'y aura donc pas d'exception à proprement parler de ce point de vue en Allemagne.

Je dirai quand même un mot sur l'aspect européen de ce dossier, parce qu'effectivement, vous avez raison : la santé animale est du ressort communautaire. Et l'on voit bien que les réactions de l'Europe se sont fait sentir très rapidement et ont été très

efficaces. La coordination européenne fonctionne vraiment de manière admirable : on peut donc dire que l'on a réagi à l'épizootie au niveau européen de manière parfaite.

En revanche, la santé humaine est restée du domaine de compétence national. Aussi, les mesures pouvant être prises ne peuvent l'être qu'avec l'accord des 25 pays : quand nous nous réunissons à Bruxelles, 25 États sont représentés et il faut que tout le monde tombe d'accord pour qu'une mesure puisse aboutir.

Je dois dire que, malgré ces difficultés, les choses progressent, et cela assez bien. D'abord parce que les pays ressentent plus ou moins le besoin d'une plus grande coordination, et puis parce que certaines idées françaises — et là encore, la France essaie un peu de donner l'exemple — finissent par faire leur chemin.

Je peux dire que nous avons déjà par exemple un plan européen, qui est assez vague. C'est un plan qui coordonne plus qu'il ne donne de directives ; mais on souhaiterait le voir devenir plus exécutif, en quelque sorte, puisque les pays européens marchent ensemble.

Nous avons prévu également la possibilité de constituer des stocks d'antiviraux au niveau européen : cette idée, qui a été lancée par la France l'an dernier, a été rejetée dans un premier temps, y compris par l'Allemagne ; et aujourd'hui, devant l'avancée du risque, de plus en plus de pays s'y rallient et cela sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil santé et examiné.

Nous avons également un point sur lequel nous devons nous mettre d'accord : c'est le problème des frontières. On ne peut pas imaginer par exemple que la France ferme ses frontières soit avec un pays étranger (par exemple avec la Suisse, qui n'est pas dans l'Europe), soit encore plus avec un pays européen sans qu'il existe une coordination : il faut bien que l'on se mette d'accord sur les conditions dans lesquelles nous serons amenés les uns et les autres à fermer nos frontières, ou tout au moins à suspendre les vols et liaisons directes.

Tous ces sujets doivent donc faire l'objet d'un traitement communautaire, et je pense que les choses avancent.

Le premier point sur lequel nous nous sommes mis d'accord, peut-être le plus facile mais aussi l'un des plus importants, est la communication : l'idée est que l'on évite de communiquer chacun de son côté sans essayer d'introduire un peu de cohérence dans la communication donnée par tous les États. Aujourd'hui, les messages diffusés par tous les États de l'Union européenne seront, autant que faire se peut, cohérents ; on évitera donc de donner des messages incohérents.

La situation de l'Europe n'est donc, pour l'instant, pas tout à fait satisfaisante : nous sommes un peu déçus, nous souhaiterions que cela aille plus loin ; mais les choses vont dans la bonne direction, et il faut donc un peu de temps : vous savez que ce sont des mécanismes tout de même très lourds à mettre en oeuvre.

En ce qui concerne les pays du tiers-monde, je dirai peu de choses. Simplement que la communauté internationale s'est quand même fortement mobilisée : des conférences internationales ont été tenues ; la dernière est la conférence de Pékin, au cours de laquelle les États donateurs ont promis avec la Banque mondiale de donner 1,9 milliards de dollars US pour lutter contre la grippe aviaire. C'est un peu comme le Téléthon : ce sont des promesses de dons ; tous ne sont pas encore arrivés sur la table. Mais on peut dire quand même que, globalement, c'est un effort important et qui permettra de lutter contre la grippe aviaire dans tous les pays les plus déshérités.

L'une des difficultés pour la mise en oeuvre de ce plan, c'est que ces pays doivent eux-mêmes préparer des plans de lutte contre la grippe aviaire ; et l'aide internationale ne peut venir s'appliquer que sur un plan défini par les pays eux-mêmes. Or, certains de ces pays n'ont justement pas les moyens d'élaborer ces plans : il faut donc d'abord les aider à préparer des plans de réponse à la pandémie, et ensuite, on pourra les aider.

Mais on peut dire qu'il existe quand même une réponse de la communauté internationale. En tout cas, tout le monde prend cela très au sérieux : car il est évident que nous vivons dans un monde où tout est interdépendant et que protéger les Chinois ou les Indonésiens, c'est nous protéger nous-mêmes ; parce qu'à partir du moment où la pandémie sera déclarée, elle ne connaîtra plus de frontières.

Monsieur Éric GRANRY

D'abord, nous ne pouvons bien sûr que louer cet effort énorme qui est fourni pour se protéger et avoir ces stocks d'antiviraux. D'autant plus que dans certains pays, ce qui est le cas de celui où je réside, le Mozambique, le Tamiflu n'est même pas autorisé à la vente : il est de toute façon très difficile d'en trouver pour des causes de rupture de stock, même en France et au Portugal ; mais au Mozambique, même une fois passée cette contrainte de rupture de stock, de toute façon, nous ne trouverions pas en pharmacie de Tamiflu parce qu'il n'est pas autorisé à la vente.

Ma question par ailleurs portait davantage sur les histoires de communication. Quand nous tenons des réunions de comité de sécurité — nous en avons eu plusieurs ces derniers temps dans la circonscription sur ce problème de la grippe aviaire —, nous sentons dans les postes effectivement une certaine résistance, arguant qu'il ne faut surtout pas affoler non plus la population française.

Je pense donc qu'il ne serait peut-être pas inutile de fournir — si vous disiez qu'en Europe, il y avait un effort d'harmonisation — aux chefs de postes consulaires des notes sur ce qui doit être divulgué à la population, etc., de façon à diffuser une information un peu plus large que ce qui est fait actuellement.

Monsieur Jean GARBE

Je pense que c'est une bonne suggestion, et nous en prenons note. C'est vrai : à la fois il faut pratiquer la transparence, c'est-à-dire que l'on ne veut rien cacher — c'est la volonté du Premier Ministre qui a prôné la transparence ; en même temps, il est vrai qu'il ne faut pas affoler les populations, et aujourd'hui, il n'y a pas de raison de s'affoler : il faut regarder les choses avec sérénité. Mais je retiens votre suggestion.

Dr Christophe SCHMIT

Elle a été évoquée avec le service des Français de l'étranger, de sorte que dans chaque poste diplomatique — j'en parlais tout à l'heure — une affiche-type d'information générale puisse être éditée. J'en parlais avec le Sous-Directeur de la sécurité, Monsieur Gilles HUBERSON, qui y était favorable.

Il faut que la direction générale de la Santé valide le texte : cela engage plus que le ministère des Affaires étrangères. Nous sommes en train d'étudier une espèce de petit triptyque que les Français pourraient consulter.

Mais — il y a un mais — cette information est valable au jour J : il faudra de toute façon que la communauté française mène une démarche active pour se référer à des sites actualisés ; je pense qu'Internet est le meilleur vecteur d'une information actualisée : *diplomatie.gouv.fr* ou *grippeaviaire.fr*, etc. Mais c'est à l'étude et devrait voir le jour très prochainement. Je profite de la présence de Madame LE BIHAN pour la lui faire signer.

Monsieur Marc VILLARD

Je serai très rapide. C'est un peu pour réagir à ce que disait Éric GRANRY. Il y a effectivement la communication officielle qui nous est faite dans les consulats. J'habite au Vietnam, et nous tenons des réunions assez régulières et la communication est très bien faite.

Mais il existe aussi une communication beaucoup plus difficile à gérer, et qui est elle facteur de panique de la part des populations : ce sont les informations diffusées par nos chaînes nationales.

Au Vietnam, nous en avons eu déjà l'expérience au moment du SRAS : le SRAS était soi-disant chez nous, mais la panique était en France, et la France a exporté sa panique un peu chez certains de nos ressortissants.

J'ai pu constater en regardant TV 5 alors que j'étais au Vietnam des annonces très solennelles, très graves sur la grippe aviaire au Vietnam émanant de France ; les gens de France nous appelaient donc pour savoir ce qui se passait.

Une fois que la grippe aviaire a été en France ou par exemple lorsqu'est intervenue la crise des banlieues, on est passé à autre chose. Et aujourd'hui, je vois qu'en France, le traitement de la grippe aviaire à la télévision est fait avec beaucoup plus de modération que quand il s'agissait d'un sujet extérieur.

Il faudrait donc peut-être rappeler aux chaînes de télévisions — je sais que ce n'est pas simple — que sur de tels sujets, elles sont des vecteurs de panique : ce sont elles qui paniquent les populations.

Vous pouvez venir au Vietnam : nous vivons extrêmement bien avec la grippe aviaire ; nous n'avons aucun problème. La seule chose qui inquiète les gens, ce sont les appels téléphoniques que nous recevons de France disant : "On nous cache quelque chose ; la preuve : j'ai voulu acheter du Tamiflu chez mon pharmacien, il n'y en a plus, on doit faire des stocks, on n'en aura pas pour tout le monde, etc., etc."

Monsieur Jean GARBE

Je pense que vous avez raison. Malheureusement, je n'ai pas de levier qui permettrait de peser sur les choix des médias nationaux. Peut-être sur TV 5 : nous pouvons faire passer un message pédagogique auprès d'elle.

Concernant le Tamiflu, juste un mot. Il n'est plus disponible dans les pharmacies parce que leurs stocks ont été épuisés, mais aussi pour une autre raison : pour l'instant, le Tamiflu est gardé par la puissance publique pour éviter son utilisation avant l'arrivée de la pandémie, provoquant une mutation du virus qui le rendrait résistant au Tamiflu.

Il est donc important de ne pas l'utiliser à mauvais escient : il faut au contraire ne l'utiliser que dès lors que l'on a constaté les premiers symptômes.

Pour utiliser le Tamiflu, il faut réunir donc deux conditions :

- d'abord que l'OMS ait déclaré que l'on était en période de transmission interhumaine, et
- ensuite, dès lors que la personne a présenté les symptômes de la grippe.

On ne l'utilisera qu'à ces conditions. Si on l'utilisait n'importe comment, si on laissait les stocks en libre circulation, nul doute que le virus muterait pour créer une résistance ; n'est-ce pas, Docteur ?

Dr Christophe SCHMIT

Bien sûr.

Madame Claire DURAND:

Bonjour Monsieur GARBE. Je réside au Togo ; le Nigeria fait partie de ma circonscription. Au Nigeria, la grippe aviaire est apparue à Kano ; j'ai entendu il y a deux jours qu'elle était également à Port-Harcourt. Et l'Ambassadeur à Abuja et le consulat général de Lagos ont déjà reçu aussi bien le Tamiflu que les masques. Ils ont distribué des notes aux ressortissants français relatives aux précautions à prendre, la cuisson du poulet, ce qu'il ne faut pas manger (ne pas manger des oeufs dans la mayonnaise, la mousse au chocolat, bref des choses de ce genre comme c'est cru).

En revanche, ce qui m'inquiète, c'est que vous avez dit tout à l'heure que, quand on arrive à une certaine phase, on n'a plus le droit de rentrer.

Monsieur Jean GARBE

Je n'ai pas voulu vous inquiéter. En même temps, j'ai voulu que vous anticipiez si jamais l'évènement se produisait.

Madame Claire DURAND

Oui, mais à quel moment ?

Monsieur Jean GARBE

C'est simple : supposons que l'on constate quelques cas déclarés de transmission interhumaine dans une ville quelconque du monde, il est évident que l'on ne peut qu'encourager les gens qui ne seront pas dans la zone touchée mais dans les zones limitrophes, s'ils le souhaitent parce que certains voudront rester dans le pays (il y a beaucoup de pays où l'on saura aussi bien soigner sur place qu'en France, peut-être mieux), à rentrer à ce moment.

Parce que, lorsque la zone touchée va s'étendre, il viendra nécessairement un moment où soit le pays dans lequel vous vous trouvez, soit la France interdira les vols ; il vaut donc mieux anticiper sur cette situation. Voilà ce que je voulais dire.

Madame Claire DURAND

Oui, donc prendre les premiers vols. Le problème, c'est que les pays d'Afrique ne disent pas tout de suite ce qu'il en est des maladies comme celle-ci.

Monsieur Jean GARBE

Nous sommes en train d'étudier avec l'aviation civile — nous menons une étude très précise et très fastidieuse — combien de Français pourraient être amenés à rentrer si une telle situation se produisait.

Nous avons interrogé tous nos postes — nous avons d'ailleurs eu beaucoup de mal à obtenir les réponses, mais elles arrivent — pour voir quels seraient les moyens aériens à mettre en place afin d'accélérer en quelque sorte le retour des Français. Nous y travaillons donc.

Madame Claire DURAND

Je veux simplement vous donner un petit exemple : il y a 15 jours, avant de quitter Lomé, une amie ghanéenne me dit que son gardien a trouvé quatre oiseaux morts dans son jardin ; elle lui a demandé ce qu'il en avait fait, ce qu'ils avaient : il a répondu qu'ils avaient dû mourir par la chaleur. Elle lui a demandé ce qu'il en avait fait : il les avait jetés sans être allé les montrer à un vétérinaire ni sans rien faire.

Monsieur Jean GARBE

C'est malheureusement ce qui arrive.

Monsieur le Président continue à donner la parole à ceux qui l'ont demandée ; mais il les invite à être brefs étant donné le retard pris, d'autres réunions étant prévues à l'ordre du jour de l'après-midi.

Monsieur Bernard ZIPFEL, membre élu de la circonscription de Yaoundé

Je voudrais d'abord vous remercier d'avoir réagi aussi rapidement à nos inquiétudes.

Premièrement, je voudrais vous poser une question sur la vaccination : comment pourrait-elle s'inscrire dans le plan au stade 5 le jour où le virus aura muté d'une façon stable ?

Deuxièmement, je voudrais faire une remarque : dans les pays où nous vivons — j'habite au Cameroun —, lorsque la France aura à installer des structures pour soigner les malades français, comment allons-nous faire pour soigner ces malades sans nous occuper des locaux ?

Dr Christophe SCHMIT

Premièrement, concernant le premier point, c'est facile : pour produire un vaccin, à partir du moment où l'on a identifié le virus, il faut 4 à 6 mois. Ce qui suggère que l'on ait d'abord identifié le virus.

Deuxièmement, la vaccination actuellement connue contre la grippe humaine ne protège pas contre la grippe aviaire.

Troisièmement, une étude chez l'homme est en cours dans plusieurs pays, notamment en France avec trois centres d'investigation, pour savoir si l'on peut préparer un terrain à la vaccination, de sorte que l'on puisse, après avoir identifié le virus, réduire cette durée de 3 à 6 mois.

Monsieur Jean GARBE

J'ai interrogé les responsables des laboratoires pharmaceutiques encore la semaine dernière, et nous organisons une réunion le 28 mars à ce sujet : en gros, il faut compter 4 mois entre le moment où la pandémie est déclarée et celui où les premiers vaccins pourront être produits.

Cependant, il est bien évident qu'avant de pouvoir produire assez de vaccins pour vacciner tout le monde, cela va prendre beaucoup plus de temps.

Ce qui est essentiel, c'est donc de gagner du temps. C'est la raison pour laquelle il faut éviter la propagation de l'épidémie : pour gagner du temps, pour pouvoir développer le vaccin et vacciner les gens dans les pays qui ne seront pas atteints par la maladie.

Le deuxième point que vous soulevez est essentiel : je n'ai pas la réponse.

Ce qui est sûr, c'est que nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de soigner le monde entier. Et comme nous avons pris une certaine avance, il est évident que tout le monde va se précipiter chez-nous en disant : "Vous avez les moyens de nous soigner".

Je n'ai pas la réponse ; c'est-à-dire qu'il faudra que nos postes fassent preuve d'une très grande diplomatie pour éviter effectivement d'être submergés par les demandes des ressortissants des pays dans lesquels ils se trouvent. Et c'est un vrai problème, mais auquel je dois dire que nous devons réfléchir tous ensemble.

Madame Paulette BRISEPIERRE, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Ce sera très rapide. D'abord, Merci, Monsieur GARBE et docteur SCHMIT pour toutes ces informations très intéressantes et pour ce que vous faites.

Je poserai deux questions très rapides :

- d'abord, quels sont les symptômes ?
- ensuite, des animaux d'appartement — je parle par exemple d'oiseaux dans une volière ou d'un chat qui ne sort jamais — peuvent-ils l'attraper ?

Dr Christophe SCHMIT

Quels sont les symptômes ? C'est une maladie dont la triade la plus classique est :

- premièrement, la fièvre,
- deuxièmement, une atteinte respiratoire,
- troisièmement, un petit peu comme dans la grippe classique, des douleurs musculaires, des myalgies.

La voie de pénétration principale est la voie respiratoire : c'est donc l'association d'une fièvre, d'un problème respiratoire et de myalgies.

Pour ce qui est de la deuxième question, vous parliez de volatiles en volière : théoriquement, cela suffit à freiner la contamination. Aujourd'hui en Métropole, sur le territoire français, il a été demandé dans certains départements un confinement total, c'est-à-dire sans passage à travers des grilles.

Selon le département dans lequel vous habitez et selon le risque que vous estimez vous, je ne crois pas qu'il y ait un grand risque, surtout si vous ne le laissez pas partir ; au pire, il est contaminé au sein de sa cage.

Madame Paulette BRISEPIERRE

Il ne peut pas l'être ?

Dr Christophe SCHMIT

Je n'ai pas dit qu'il ne pouvait pas l'être : il peut l'être, c'est possible.

Monsieur Jean GARBE

Mais comment ? Non...

Dr Christophe SCHMIT

Mais dans un appartement, il n'y a aucun risque.

Madame Marie-Claire GUILBAUD

Merci, Monsieur l'Ambassadeur ; merci, Monsieur SCHMIT. Je représente le Pacifique Sud et je suis très heureuse d'apprendre que l'Australie et la Nouvelle-Zélande nous prendront en charge si quelque chose arrive.

Malheureusement, nous avons depuis l'année dernière un contrat de travail-vacances, et nous recevons environ 6000 jeunes Français chaque année, qui ne sont couverts par aucun système de santé. Et je me pose la question : qu'advient-il de ces Français si quelque chose arrive ? C'est ma première question.

J'ai une autre question : la zone que je représente ne couvre malheureusement pas que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et il y a le Vanuatu, Monsieur GARBE, que vous connaissez très bien. Le nombre de médicaments antiviraux programmés que vous enverrez dans vos consulats ou ambassades sera-t-il fonction du nombre de Français inscrits ou pas ?

Parce que vous savez très bien que...

Monsieur Jean GARBE

Absolument ; oui. Concernant le premier point, vous posez une très bonne question : je n'ai pas la réponse ; mais je l'ai notée et je vais me renseigner. C'est un point essentiel.

Madame Marie-Claire GUILBAUD

Je voudrais quand même aussi vous signaler que nous n'avons reçu aucune information en ce qui concerne le consulat de France de Sydney. La seule réunion que nous avons eue a eu lieu à Wellington avec Monsieur l'Ambassadeur.

Monsieur Jean GARBE

Nous rencontrons les Australiens la semaine prochaine puisque nous avons un exercice conjoint auquel ils participeront, et je vais leur poser la question.

Si je prends l'exemple français, nous avons en France des doses de Tamiflu pour soigner tous les habitants de ce pays, quelle que soit leur nationalité et sans aucune distinction : c'est-à-dire que si quelqu'un est malade en France, il sera soigné. Il faut donc s'assurer que les Australiens vont faire de même. Mais si ça n'est pas le cas, il faut que nous le sachions et que nous puissions trouver des mesures.

Madame Marie-Claire GUILBAUD

Parce qu'actuellement, ils ne sont couverts par aucune couverture médicale.

Monsieur Jean GARBE

Il faut le vérifier, mais je m'engage à le faire.

En ce qui concerne le deuxième point, nous avons calculé les doses de Tamiflu sur la base de 30 % de l'effectif des Français immatriculés ou non immatriculés, c'est-à-dire sur la base des estimations qui nous ont été données par les consulats.

Je peux vous dire qu'au Vanuatu, 487 traitements ont été envoyés, et j'ai trouvé que c'était un peu faible par rapport à ce que je savais ; mais c'était l'estimation qu'avait fournie le consulat du Vanuatu à Paris.

Madame Marie-Claire GUILBAUD

Une dernière question qui je pense concerne tous mes collègues, très rapidement : dans une situation catastrophe, si vous deviez fermer un consulat, qu'advierait-il des Français ?

Monsieur Jean GARBE

Non, on ne ferme pas le consulat.

Madame Marie-Claire GUILBAUD

Mais en supposant que tous vos représentants doivent rentrer en France ?

Monsieur Jean GARBE

Non, je me suis mal exprimé : nous allons fonctionner selon ce que l'on appelle un "fonctionnement dégradé", c'est-à-dire que l'équipe du consulat est réduite à un noyau dur constitué du personnel jugé essentiel ; et les autres personnels rentrent. Mais aucun poste ne sera fermé.

Si certains veulent poser d'autres questions, nous pouvons nous voir dans le couloir.

Monsieur le Président

Excusez-moi, je suis obligé d'arrêter les travaux ; nous avons 40 minutes de retard. Je suis désolé : il y a un ordre du jour, et je me dois de le respecter. Les travaux sont donc terminés pour cette intervention ; Monsieur l'Ambassadeur est à votre disposition.

Merci à tous les intervenants.

Monsieur Jean GARBE

On peut poursuivre la conversation dans le couloir.

Monsieur le Président indique la tenue de la réunion du collège des Vice-Présidents élargi aux Présidents de groupes, avant la reprise des travaux à 16 h 30.

I. PROJET D'ORDRE DU JOUR DU BUREAU DE MAI 2006

Monsieur le Président

Le projet d'ordre du jour du bureau du mois de mai a été maintenu. Je vous rappelle les dates prévues : le vendredi 19 mai et le samedi 20 mai.

Voici l'avant-projet d'ordre du jour que nous avons préparé tout à leur en réunion du collège des Vice-Présidents élargi :

Vendredi 19 mai

Le matin, sous réserve que nos invités répondent présents : Réflexion et information sur la loi immigration et intégration. Pourquoi ? Parce que des débats sont prévus au Sénat courant mai. Nous avons pensé inviter le Président de la commission des lois au Sénat, et un conseiller technique du ministère de l'Intérieur, de façon à nous donner des informations sur ce sujet important. Ceci nous prendra toute la matinée. Je pense que vous en êtes d'accord, Monsieur le Rapporteur de la commission des Lois ? Cela vous convient ? Très bien.

L'après-midi

- à 15 h : nous réservons, je précise, un point technique sur les élections, sans débat sur les candidats, les listes et tout ce qui peut se greffer autour ; c'est un point technique qui peut nous apporter les dernières précisions ;

- à 16 h : Questions orales et questions d'actualité.

Samedi 20 mai

Le matin ;

- à 8 h 30 : Réunion du collège des Vice-Présidents élargi ;

- à 10 h 30 : Projet d'ordre du jour de la session de septembre 2006, qui est d'ores et déjà prévue dans la semaine du 4 au 10 septembre.

A titre d'information - ce n'est pas encore situé dans le calendrier - nous allons essayer de l'intégrer à la demande de bon nombre des Rapporteurs de commission, qui souhaiteraient avoir une réunion d'organisation de façon à revoir éventuellement l'organisation des travaux car ils se plaignent plus ou moins de ne pas avoir assez de temps ou de rencontrer des problèmes de reproduction ou de préparation des rapports.

Nous allons donc l'intégrer ; pour l'instant, elle est en pointillé, mais elle sera prévue dans les deux journées du vendredi 19 et samedi 20 mai. Cela peut les satisfaire ; tout au moins, nous l'espérons.

Voilà donc l'avant-projet d'ordre du jour du mois de mai.

II. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président s'enquiert des questions diverses.

Monsieur Bernard ZIPFEL

Plus qu'une question, c'est une remarque sur l'attribution des visas en Afrique. Plusieurs pays d'Afrique, dont le Cameroun, ont amélioré leur système de demande d'entrée au consulat.

En particulier pour améliorer la procédure de dépôt des dossiers d'obtention de visas, un numéro a été attribué, le 929 00 00 ; il est vrai que ce système fonctionne très bien ; il supprime les longues files d'attente qui existaient auparavant et dans lesquelles naissaient des rancoeurs, et en particulier des rancoeurs contre la France.

Ce que je voudrais dire, et c'est l'objet de ma remarque, c'est que ce téléphone ne peut être obtenu qu'à partir d'un poste fixe et non pas d'un téléphone mobile. Or, comme la majorité des Camerounais ont des téléphones mobiles, ils ont le sentiment que ce numéro ne fonctionne pas. Il faudrait donc que le consulat fasse circuler l'information que ce numéro est accessible uniquement pour l'instant à partir d'un poste fixe.

Merci.

Monsieur le Président

Très bien ; merci ; nous en avons pris bonne note. Pour ceux qui veulent des informations précises, on vient de me communiquer le nom du Président de la commission des Lois de l'Assemblée Nationale — vous êtes tout à fait concernés également : il s'agit de Monsieur HYEST.

Madame

Le début des débats est à 9 h ?

Monsieur le Président

Cela n'a pas été programmé : ce sera en fonction de la réponse de nos invités. On peut le programmer disons à 9 h 30.

Écoutez, comme je crois que vous êtes impatients d'aller vous promener... Excusez-moi, ce n'est pas terminé. Monsieur LACHAUD ?

Monsieur Jean LACHAUD

Pourrions-nous — peut-être Monsieur ROBION pourra-t-il nous répondre puisqu'il est là — disposer de dates un peu plus précises que les rumeurs qui ont circulé jusqu'à maintenant à propos du début effectif de la délivrance des passeports biométriques ? Sachant que, maintenant que le Conseil d'État a rendu un arrêt, nous devrions peut-être le savoir.

De très nombreux bruits de dates différentes ont circulé. Et si l'on ne peut pas nous répondre aujourd'hui, pourrait-on faire circuler l'information par e-mail rapidement ? Parce que c'est vraiment une question cruciale pour beaucoup de personnes, en particulier les entreprises en ce qui concerne l'Amérique du Nord.

Monsieur

Sur le même sujet, j'ai là un mail qui m'a été adressé et voilà la question que l'on me pose :

Je ne sais pas si l'on a besoin de nouveaux passeports pour les États-Unis. J'ai changé le mien l'année dernière ; je suis déjà entré aux États-Unis sans problème. Mais dois-je envisager de changer à nouveau mon passeport ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre ROBION pour essayer de répondre aux intervenants.

Monsieur Pierre ROBION

Non, je ne vais pas essayer vraiment de vous répondre parce que je n'ai pas la compétence pour ce faire. En revanche, je peux me tromper, mais il me semble que le dernier état de la question se trouve sur le site public *diplomatie.gouv.fr*. Je n'en suis pas absolument sûr, mais il me semble qu'il y a une communication là-dessus. C'est à vérifier.

Sinon, je pourrai me renseigner auprès du service de Monsieur MUCETTI, puisque c'est le service compétent, et transmettre la réponse ou bien lui demander de répondre. Mais je ne peux pas répondre moi-même sur ce sujet.

Monsieur le Président

Je pense que le sujet est assez sérieux, et cela mérite quand même de s'en inquiéter et de faire circuler la réponse à travers notre site de l'Assemblée dans l'information.

Je crois que qu'il ne reste plus de questions. Tout le monde est satisfait, mes chers collègues. Nos travaux sont terminés. Je vous souhaite une bonne soirée et un bon retour dans vos pays respectifs.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président clôt les travaux de l'Assemblée et lève la séance.

La séance est levée à 16h50.

